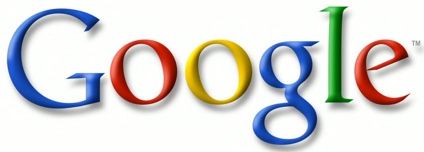
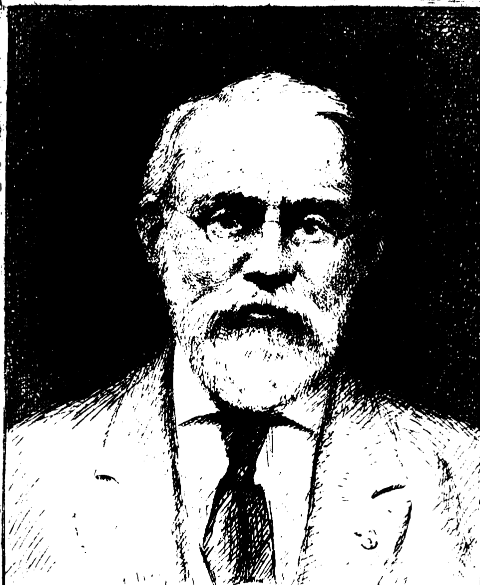
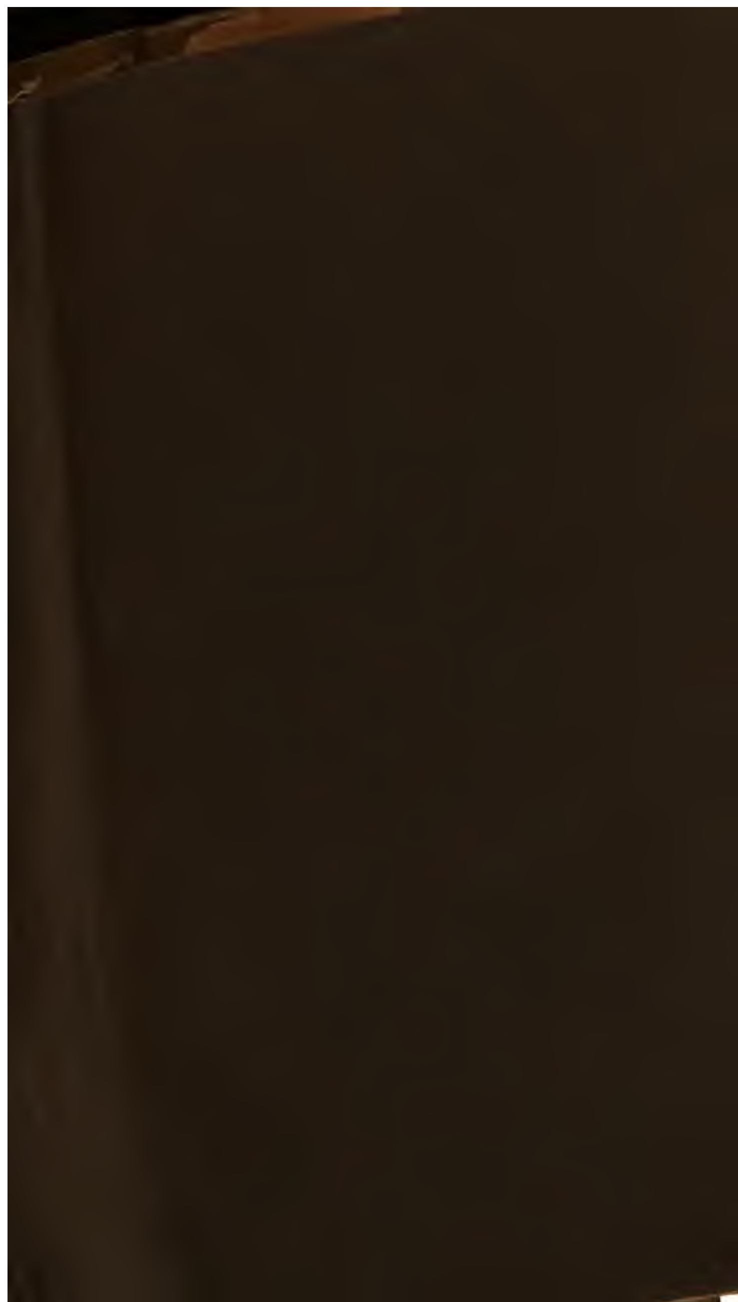
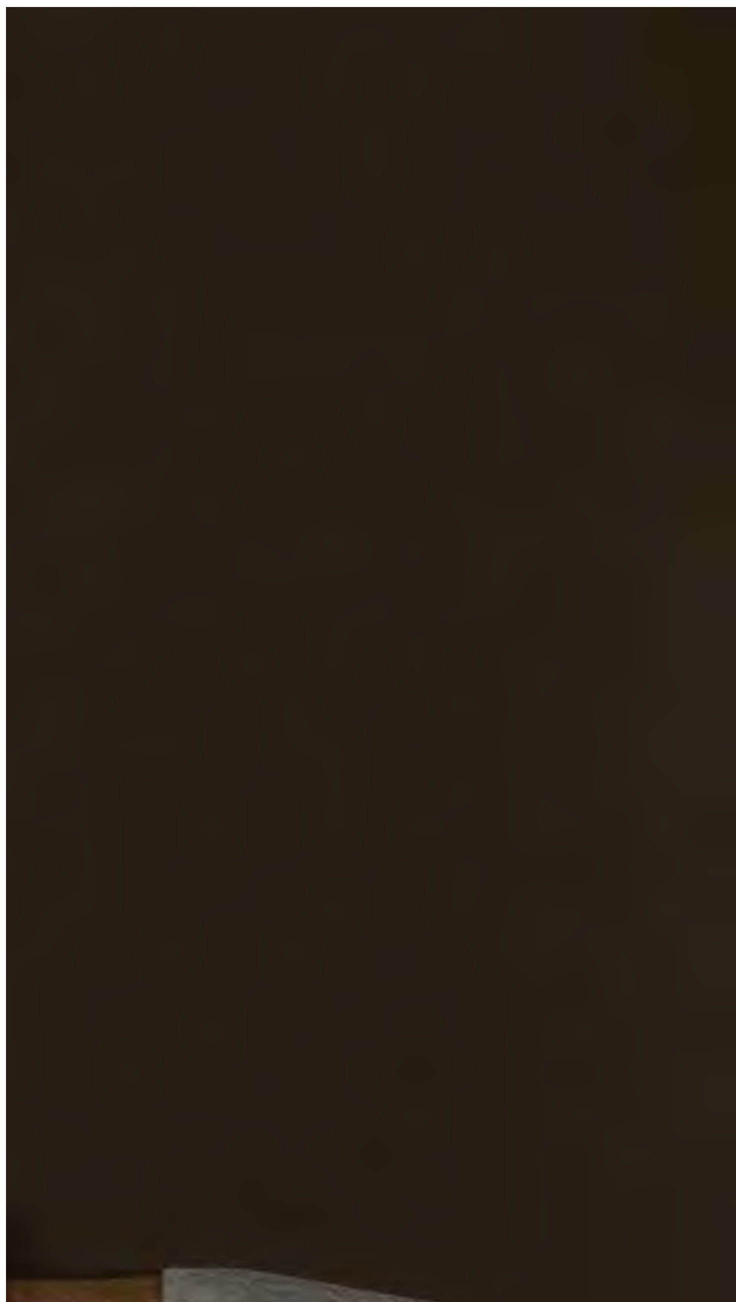








ANNUAIRE

DU CALVADOS.

Prix : 2 francs.

SE TROUVE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

DU DÉPARTEMENT.

ERRATA.

Page 95, ligne 5, 5 min.; *lisez* : 53 min.
Id., ligne 19, 49e. deg., 51 min.; *lisez* : 48e. deg. 50 m.

IM

ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DU CALVADOS,

POUR

L'ANNÉE 1829.



CAEN,

IMPRIMERIE DE F. POISSON.

1829.

PRÉFACE.

Le projet de faire rédiger la Statistique du département du Calvados fut formé, il y a environ 20 ans, par *M. Caffarelli*, qui en dirigeait alors l'administration. Des invitations furent adressées aux Sociétés savantes; il paraît même que quelques matériaux furent réunis; mais aucun plan ne fut arrêté, et le projet n'eut *pas de suite*, uniquement peut-être parce qu'au nombre des personnes qui étaient appelées à concourir à l'exécution, on n'aperçut pas celle qui devait la diriger.

Une pareille entreprise exigeait, en effet, un centre commun placé hors de l'action des réunions scientifiques qui pouvaient fournir des documens très-précieux, sans doute, mais nécessairement isolés..

M. le comte de Montlivault, par le désir qu'il éprouve de seconder toutes les idées

utiles à la prospérité du département qu'il administre, vient d'embrasser dans son ensemble le projet que M. Caffarelli n'avait fait qu'indiquer. Il a jugé, comme son prédécesseur, qu'un ouvrage de ce genre devait se composer du tribut de toutes les connaissances acquises dans les sciences qu'il comporte; mais il a pensé en même-temps que son classement et sa rédaction devaient être, autant que possible, renfermés dans la même main. Ces considérations l'ont porté à confier la composition de la Statistique à M. Le Grip, conseiller de préfecture, et à M. Boisard, l'un des chefs de division de ses bureaux.

Ce magistrat a senti qu'un ouvrage de cette importance nécessiterait de longs travaux et une foule de documens et de pièces justificatives qui ne pourraient être recueillis que dans un délai plus ou moins éloigné, mais dont il était difficile de fixer le terme.

En attendant qu'on pût s'occuper avec succès de sa rédaction, il a jugé utile de fa-

ciliter la reprise des publications de l'*Annuaire du département*, qui sont suspendues depuis 23 ans. *L'Annuaire*, a-t-il dit dans le discours par lequel il a ouvert, le 8 septembre 1828, la session du Conseil-général, *ne sera que l'esquisse d'un tableau plus complet, et la préface d'un ouvrage plus important.*

Ce Conseil a bien voulu, par une délibération spéciale, se réunir à M. le comte de Montlivault pour encourager cette entreprise. Il a considéré qu'indépendamment des documens officiels sur l'administration que devait renfermer un Annuaire, ce serait un cadre où viendraient se placer successivement les élémens d'une Statistique raisonnée, et que sa publication avait évidemment, sous ce double rapport, un but d'utilité publique.

Cette publication était annoncée pour le 1er. janvier 1829, et il n'y avait pas un instant à perdre pour s'en occuper. Quelque distance qu'il y ait entre un opuscule de ce

genre et une Statistique, il exigeait cependant des renseignemens assez nombreux qui ne pouvant être réunis qu'à la hâte et d'une manière fort incomplète, devaient, d'une part, n'être employés qu'avec circonspection, et laisser, de l'autre, dans la disposition du plan, un vide qu'il était impossible de remplir. C'est ainsi que quelques divisions importantes, comme l'agriculture et le commerce, sont loin d'avoir été traitées avec le développement qu'elles exigeaient, même dans un Annuaire.

On conçoit, par la même raison, que la partie historique a dû nécessairement y être omise. Il aurait été difficile, en effet, de s'occuper des recherches approfondies et des vérifications scrupuleuses qu'elle aurait exigées, dans l'intervalle, à peine d'un mois, qui a séparé l'époque où l'on a commencé à recueillir des matériaux, de celle où le manuscrit a été livré à l'impression.

Quoiqu'on se soit particulièrement attaché

à ne faire usage que des seuls documens dont l'authenticité paraissait incontestable, il est impossible que des erreurs n'aient pas échappé à une rédaction rapide, quoique minutieuse. On ne peut manquer non plus d'y remarquer de nombreuses omissions; mais des fautes de ce genre, qui seraient graves dans une Statistique, sont à-peu-près sans conséquence dans un recueil qui offre des moyens faciles de les réparer dans le cours de ses publications périodiques; et comme l'unique mérite d'un Annuaire consiste à-peu-près dans son exactitude, loin de craindre la manifestation de ces fautes, on doit la provoquer, pour s'empresser de les faire disparaître. Ce sera avec reconnaissance qu'on recevra toutes les observations qui tendraient à ce but. (1)

Le plan adopté pour l'Annuaire de 1829 subira nécessairement quelques changemens

(1) On prie les personnes qui auraient des réclamations à former ou des renseignemens à donner au Rédacteur, de vouloir bien les adresser au secrétariat des Sous-Préfectures.

dans les publications subséquentes. Ils y seront introduits dans la vue d'éviter les répétitions qui ne seraient pas indispensables. On se propose d'ailleurs d'y traiter des matières nouvelles, tels que les Résumés des Mémoires publiés par les Sociétés savantes du département, et l'analyse des travaux des Chambres législatives. Il n'est point de localité pour lesquelles ce dernier objet ne soit aujourd'hui d'un intérêt immédiat. Le temps n'est plus où les lois, élaborées en secret dans les conseils des princes, n'étaient connues qu'en devenant obligatoires : soumises aujourd'hui à des discussions publiques, elles peuvent être considérées comme l'expression de la volonté générale, selon leur ancienne définition, et tout ce qui se rattache à leur formation ne peut être indifférent aux citoyens qu'elles doivent régir.

ÉPOQUES DE L'ANNÉE 1829.

Années 6542 de la période Julienne.
2582 de la fondation de Rome, selon Varron.
2576 de l'ère de Nabonassar.
2605 des Olympiades, ou la 1re année de la 652e.
1244 des Turcs.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.		QUATRE-TEMPS.	
Nombre d'or en 1829. .	6	Mars,	11, 13 et 14.
Epacte.	XXV	Juin,	10, 12 et 13.
Cycle Solaire.	18	Septembre,	16, 18 et 19.
Indiction Romaine	2	Décembre,	16, 18 et 19.
Lettre Dominicale	D		

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 15 février.
Les Cendres, 4 mars.
PAQUES, 19 avril.
Les Rogations, 25, 26, 27 mai.
ASCENSION, 28 mai.
PENTECOTE, 7 juin.
La Trinité, 14 juin.
La Fête-Dieu, 18 juin.
1er. Dimanche de l'Avent, 29 novembre.

SIGNES DU ZODIAQUE.

♈ *Aries*, le Bélier.
♉ *Taurus*, le Taureau.
♊ *Gemini*, les Gémeaux.
♋ *Cancer*, l'Ecrevisse.
♌ *Leo*, le Lion.
♍ *Virgo*, la Vierge.
♎ *Libra*, la Balance.
♏ *Scorpius*, le Scorpion.
♐ *Sagittarius*, le Sagittaire.
♑ *Capricornus*, le Capricorne.
♒ *Aquarius*, le Verseau.
♓ *Pisces*, les Poissons.

PLANÈTES.

☿ Mercure.
♀ Vénus.
♁ Terre.
♂ Mars.
Cérès.
Pallas.
Junon.
Vesta.
♃ Jupiter.
♄ Saturne.
Uranus.

☉ Soleil.
☾ Lune.

ÉCLIPSES DE 1829.

Le 20 Mars, éclipse de lune, invisible à Paris.
Le 3 Avril, éclipse de soleil, invisible à Paris.
Le 13 Septembre, éclipse de lune, en partie visible à Paris.

Commencement de l'éclipse à 5 h. 34 m. du matin.
Coucher de la lune à . . . 5 h. 37 m
Milieu à . . . . 6 h. 46 m. 1/4.
Fin à . . . . 7 h. 58 m. 1/2.
Grandeur de l'éclipse, 6 doigts 6 m.

Le 28 Septembre, éclipse de soleil, invisible à Paris.

FIGURES DES LUNAISONS.

● Nouvelle Lune.	☺ Pleine Lune.
☽ Premier Quartier.	☾ Dernier Quartier.

SAISONS.

Le Printemps commencera le 20 Mars, à 8 h. 46' du soir.
L'Été commencera le 21 Juin, à 6 h. 17' du soir.
L'Automne commencera le 23 Septembre, à 8 h. 26' du m.
L'Hiver commencera le 22 Décembre, à 1 h. 28' du matin.

Table des plus grandes Marées de l'an 1829.

Jours de la Syzygie.		Heures.	Hauteur.
5 Janv.	N. L.	4 h. 2 m. du soir.	0,96
20	P. L.	0 h. 26 m. du mat.	0,80
4 Fév.	N. L.	2 h. 40 m. du mat.	1,12
18	P. L.	7 h. 25 m. du soir.	0,85
5 Mars.	N. L.	0 h. 46 m. du soir.	1,16
20	P. L.	2 h. 0 m. du soir.	0,88
3 Avril.	N. L.	10 h. 52 m. du soir.	1,12
19	P. L.	6 h. 52 m. du mat.	0,88
3 Mai.	N. L.	8 h. 6 m. du mat.	1,00
18	P. L.	7 h. 59 m. du soir.	0,88
2 Juin.	N. L.	9 h. 21 m. du mat.	0,89
17	P. L.	6 h. 24 m. du mat.	0,95
1 Juillet.	N. L.	4 h. 55 m. du mat.	0,83
16	P. L.	2 h. 52 m. du soir.	0,98
30	N. L.	5 h. 49 m. du soir.	0,82
14 Août.	P. L.	10 h. 36 m. du soir.	1,06
29	N. L.	9 h. 5 m. du mat.	0,85
13 Sept.	P. L.	6 h. 40 m. du mat.	0,97
28	N. L.	2 h. 12 m. du mat.	0,87
12 Octob.	P. L.	3 h. 38 m. du soir.	1,14
27	N. L.	7 h. 53 m. du soir.	0,86
11 Nov.	P. L.	1 h. 55 m. du mat.	1,05
26	N. L.	0 h. 41 m. du soir.	0,86
10 Déc.	P. L.	1 h. 48 m. du soir.	0,94
26	N. L.	3 h. 46 m. du mat.	0,90

JANVIER.

Le Soleil entre dans le Verseau le 20, à 5 h. 53′ du matin.

◉ N. L. le 5, à 4 h. 2′ du soir.
☽ P. Q. le 12, à 7 h. 29′ du matin.
☺ P. L. le 20, à 0 h. 26′ du matin.
☾ D. Q. le 28, à 5 h. 29′ du matin.

Les jours croissent de 31′ le matin et de 32′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Cou. H.	M.	Lune. Lever H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	jeudi.	CIRCONCISION.	7	52	4	8	2	55 Matin.	1	0 Soir.	26
2	vendr.	s. Basile, év.	7	52	4	8	3	59	1	40	27
3	samedi.	ste. Genn., V.	7	51	4	9	5	7	2	29	28
4	*Dim.*	s. Tite, évêque.	7	51	4	10	6	11	3	26	29
5	lundi.	s. Siméon Stylite.	7	50	4	10	7	8	4	32	30
6	mardi.	L'ÉPIPHANIE.	7	49	4	11	7	58	5	44	1
7	mercr.	s. Aldric, évêq.	7	48	4	12	8	40	6	59	2
8	jeudi.	s. Lucien, Mart.	7	48	4	13	9	17	8	17	3
9	vendr.	ste. Marcienne.	7	47	4	13	9	49	9	33	4
10	samedi.	s. Guillaume, év.	7	46	4	14	10	20	10	48	5
11	1. *Dim.*	s. Hygin, P. et M.	7	45	4	15	10	50	11	59	6
12	lundi.	s. Satyre, Mart.	7	44	4	16	11	19			7
13	mardi.	Baptême de N. S.	7	43	4	17	11	51	1	9 Matin.	8
14	mercr.	s. Hylaire, év.	7	42	4	18	0	26 Soir.	2	15	9
15	jeudi.	s. Maur, abbé.	7	41	4	19	1	4	3	19	10
16	vendr.	s. Paul, hermite.	7	40	4	20	1	48	4	18	11
17	samedi.	s. Antoine, abbé	7	39	4	21	2	36	5	12	12
18	2. *Dim.*	Chaire de s. Pierre	7	38	4	23	3	29	6	0	13
19	lundi.	s. Contest, év.	7	37	4	24	4	26	6	42	14
20	mardi.	s. Fab. et Séb., m.	7	35	4	25	5	24	7	18	15
21	mercr.	ste. Agnès, v.	7	34	4	26	6	23	7	48	16
22	jeudi.	s. Vincent, m.	7	33	4	27	7	25	8	16	17
23	vendr.	ste. Emérantienne	7	32	4	29	8	23	8	42	18
24	samedi.	s. Timothée, év.	7	30	4	30	9	24	9	7	19
25	3. *Dim.*	Conv. de s. Paul.	7	29	4	32	10	25	9	31	20
26	lundi.	s. Polycarpe, év.	7	28	4	33	11	27	9	55	21
27	mardi.	s. Julien, év.	7	26	4	34			10	22	22
28	mercr.	s. Jean Chrysost.	7	25	4	36	0	51 Matin.	10	53	23
29	jeudi.	s. Fr. de Salles.	7	23	4	37	1	55	11	29	24
30	vendr.	ste. Bathilde, v^e^.	7	22	4	39	2	39	0	10 Soir.	25
31	samedi.	ste. Honorine, v.	7	21	4	40	3	41	1	0	26

FÉVRIER.

Le Soleil entre dans les Poissons le 18, à 8 h. 3′ du soir.

◉ N. L. le 4, à 2 h. 40′ du matin.
☽ P. Q. le 10, à 7 h. 32′ du soir.
☺ P. L. le 18, à 7 h. 25′ du soir.
☾ D. Q. le 26, à 8 h. 30′ du soir.

Les jours croissent de 45′ le matin et de 45′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	*4. Dim.*	s. Ignace, év.	7	19	4	42	4 (Matin.)	41	1 (Soir.)	59	27
2	lundi.	*La Purification.*	7	18	4	43	5	33	3	8	28
3	mardi.	ste. Perpétue et F.	7	16	4	45	6	21	4	23	29
4	mercr.	s. Eutiche, m.	7	14	4	46	7	3	5	41	1
5	jeudi.	ste. Agathe, v.	7	13	4	48	7	40	7	1	2
6	vendr.	s. Vaast, év.	7	11	4	49	8	13	8	20	3
7	samedi.	s. Romuald.	7	10	4	51	8	45	9	36	4
8	*5. Dim.*	s. Honorat, év.	7	8	4	53	9	14	10	49	5
9	lundi.	ste. Apolline, v.	7	6	4	54	9	48			6
10	mardi.	ste. Scolastique.	7	5	4	56	10	23	0 (Matin.)	0	7
11	mercr.	s. Severin, év.	7	3	4	58	11	1	1	6	8
12	jeudi.	ste. Eulalie, v.	7	2	4	59	11	43	2	7	9
13	vendr.	s. Licin, év.	7	0	5	1	0 (Soir.)	30	3	8	10
14	samedi.	s. Valentin.	6	58	5	3	1	20	3	53	11
15	*Dim.*	*Septuagésime.*	6	56	5	4	2	15	4	37	12
16	lundi.	ste. Julienne, v.	6	55	5	6	3	14	5	15	13
17	mardi.	s. Silvain, év.	6	53	5	8	4	13	5	48	14
18	mercr.	s. Siméon, év.	6	51	5	9	5	13	6	18	15
19	jeudi.	s. Gabin, prêtre.	6	50	5	11	6	13	6	44	16
20	vendr.	s. Eucher, év.	6	48	5	13	7	14	7	9	17
21	samedi.	s. Pepin, duc.	6	46	5	15	8	15	7	34	18
22	*Dim.*	*Sexagésime.*	6	44	5	16	9	17	8	0	19
23	lundi.	s. Sirenne, m.	6	43	5	18	10	19	8	26	20
24	mardi.	s. Mathias, ap.	6	41	5	20	11	22	8	55	21
25	mercr.	s. Florent.	6	39	5	22			9	28	22
26	jeudi.	s. Félix, pape.	6	37	5	24	0 (Matin.)	26	10	6	23
27	vendr.	s. Nestor, év.	6	36	5	25	1	27	10	51	24
28	samedi.	s. Romain, abbé.	6	34	5	27	2	26	11	44	25

MARS.

Le Soleil entre dans le Bélier le 20, à 8 h. 46′ du soir.

● N. L. le 5, à 0 h. 46′ du soir.
☽ P. Q. le 12, à 9 h. 58′ du matin.
○ P. L. le 20, à 2 h. 0′ du soir.
☾ D. Q. le 28, à 7 h. 29′ du matin.

Les jours croissent de 54′ le matin et 54′ le soir.

Jours du mois.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Jours de la lune.
1	*Dim.*	*Quinquagésime.*	6	32	5	29	5	21	0	46	26
2	lundi.	s. Simplice, pape.	6	30	5	31	4	11	1	56	27
3	mardi.	ste. Cunegonde.	6	29	5	32	5	36	3	12	28
4	mercr.	*Les Cendres.*	6	27	5	34	5	54	4	51	29
5	jeudi.	s. Drausin, év.	6	25	5	36	6	9	5	51	30
6	vendr.	ste. Colette, rel.	6	23	5	38	6	45	7	10	1
7	samedi.	s. Théophile, év.	6	21	5	40	7	16	8	29	2
8	1. *Dim.*	*Quadragésime.*	6	20	5	41	7	49	9	44	3
9	lundi.	Les 40 Martyrs.	6	18	5	43	8	30	10	54	4
10	mardi.	s. Doctrovée, ab.	6	16	5	45	9	5			5
11	mercr.	*Quatre-Temps.*	6	14	5	47	9	45	0	0	6
12	jeudi.	s. Maximilien, m.	6	12	5	49	10	32	1	4	7
13	vendr.	ste. Euphrasie, v.	6	10	5	50	11	29	1	56	8
14	samedi.	s. Lubin, év.	6	9	5	52	0	26	2	40	9
15	2. *Dim.*	*Reminiscere.*	6	7	5	54	1	18	3	20	10
16	lundi.	s. Cyriaque, d.	6	5	5	56	2	12	3	55	11
17	mardi.	s. Patrice, év.	6	3	5	58	3	11	4	26	12
18	mercr.	s. Cyrile, év.	6	1	5	59	4	12	4	54	13
19	jeudi.	s. Joseph.	6	0	6	1	5	13	5	20	14
20	vendr.	s. Nicette, év.	5	58	6	3	6	15	5	45	15
21	samedi.	s. Lucipin, abbé.	5	56	6	6	7	17	6	11	16
22	3. *Dim.*	*Oculi.*	5	54	6	7	8	19	6	37	17
23	lundi.	s. Victorien, m.	5	52	6	9	9	22	7	6	18
24	mardi.	s. Pigménie, pr.	5	51	6	10	10	26	7	38	19
25	mercr.	*L'Annonciation.*	5	49	6	12	11	27	8	14	20
26	jeudi.	s. Ludger, év.	5	47	6	14			8	56	21
27	vendr.	s. Rupert, év.	5	45	6	15	0	26	9	45	22
28	samedi.	s. Gontran, roi.	5	43	6	18	1	21	10	43	23
29	4. *Dim.*	*Lætare.*	5	42	6	19	2	11	11	47	24
30	lundi.	s. Jean-Climaque.	5	40	6	21	2	56	0	59	25
31	mardi.	s. Guy, abbé.	5	38	6	23	3	36	2	15	26

AVRIL.

Le Soleil entre dans le Taureau le 20, à 9 h. 17′ du matin.

● N. L le 3, à 10 h. 32′ du soir.
☽ P Q. le 11, à 2 h 16′ du matin.
☺ P. L. le 19, à 6 h. 32′ du matin.
☾ D. Q. le 26, à 3 h. 5′ du soir.

Les jours croissent de 49′ le matin et de 49′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mercr.	s. Hugues ; év.	5	36	6	25	4	9	3	29	27
2	jeudi.	s. Franç. de Paule.	5	34	6	26	4 Matin.	44	4 Soir.	48	28
3	vendr.	s. Richard, év.	5	33	6	28	5	19	6	7	29
4	samedi.	s. Ambroise, év.	5	31	6	30	5	51	7	26	1
5	5. *Dim.*	*La Passion.*	5	29	6	32	6	26	8	40	2
6	lundi.	s. Sixte, pape.	5	27	6	34	7	4	9	50	3
7	mardi.	s. Hégésippe	5	26	6	35	7	45	10	55	4
8	mercr.	s. Gautier, abbé.	5	24	6	37	8	31	11	52	5
9	jeudi.	s. Eupsyche, m.	5	22	6	39	9	21			6
10	vendr.	*N. D. de pitié.*	5	20	6	41	10	16	0	43	7
11	samedi.	s. Eustorge, pr.	5	19	6	42	11	13	1 Matin.	26	8
12	6. *Dim.*	*Les Rameaux.*	5	17	6	44	0	11	2	3	9
13	lundi.	s. Justin, mart.	5	15	6	46	1 Soir.	11	2	36	10
14	mardi.	s. Lambert, év.	5	13	6	48	2	11	3	4	11
15	mercr.	s. Crescent, mart.	5	12	6	49	3	12	3	31	12
16	jeudi.	s. Paterne, év.	5	10	6	51	4	13	3	57	13
17	vendr.	*Vendredi-Saint.*	5	8	6	53	5	15	4	22	14
18	samedi.	s. Eleuthère, év.	5	6	6	54	6	18	4	48	15
19	*Dim.*	PAQUES.	5	5	6	56	7	22	5	16	16
20	lundi.	s. Marcellin, év.	5	3	6	58	8	26	5	46	17
21	mardi.	s. Anselme, év.	5	1	7	0	9	29	6	22	18
22	mercr.	ste. Opportune.	5	0	7	1	10	29	7	2	19
23	jeudi.	s. Georges, m.	4	58	7	3	11	24	7	49	20
24	vendr.	s. Sabas, mart.	4	56	7	5			8	43	21
25	samedi.	s. Marc, évang.	4	55	7	6	0	15	9	45	22
26	1. *Dim.*	*Quasimodo.*	4	53	7	8	1 Matin.	1	10	52	23
27	lundi.	s. Anthime, év.	4	51	7	9	1	42	0	4	24
28	mardi.	ss. Vital et Agric.	4	50	7	11	2	17	1 Soir.	18	25
29	mercr.	s. Robert, abbé.	4	48	7	13	2	51	2	33	26
30	jeudi.	s. Eutrope, év.	4	47	7	14	3	22	3	49	27

MAI.

Le Soleil entre dans les Gémeaux le 21, à 9 h. 39′ du matin.

N. L. le 3, à 8 h 6′ du matin.
P. Q. le 10, à 7 h. 45′ du soir.
P. L. le 18, à 7 h 59′ du soir.
D. Q. le 25, à 8 h. 28′ du soir.

Les jours croissent de 39′ le matin et de 38′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	vendr.	s. Jacq. et s. Phil.	4	45	7	16	3 Matin.	54	5 Soir.	6	28
2	samedi.	s. Athanase, év.	4	43	7	17	4	27	6	21	29
3	2. *Dim.*	Inv. de la Ste. Cr.	4	42	7	19	5	2	7	34	1
4	lundi.	ste. Monique, v^e^.	4	40	7	20	5	41	8	42	2
5	*mardi.*	*s. Pie V, pape.*	4	39	7	22	6	25	9	45	3
6	mercr.	s. Jèan P.-Lat.	4	37	7	23	7	14	10	39	4
7	jeudi.	ste. Marie Egyp.	4	36	7	25	8	8	11	25	5
8	vendr.	s. Viron, év.	4	34	7	26	9	5			6
9	samedi.	s. Grég. de Naz.	4	33	7	28	10	5	0 Matin.	6	7
10	3. *Dim.*	s. Dioscoride, m.	4	31	7	29	11	5	0	41	8
11	lundi.	s. Mamert, év.	4	30	7	31	0 Soir.	5	1	11	9
12	mardi.	s. Epiphane, év.	4	28	7	32	1	4	1	38	10
13	mercr.	s. Servais, év.	4	27	7	34	2	5	2	4	11
14	jeudi.	s. Pacôme, abbé.	4	26	7	35	3	6	2	28	12
15	vendr.	ste. Dimpne, v.	4	24	7	36	4	9	2	54	13
16	samedi.	s. Regnobert, év.	4	23	7	38	5	11	3	21	14
17	4. *Dim.*	ste. Restitue, v.	4	22	7	39	6	16	3	50	15
18	*lundi.*	*s. Venant, mart.*	4	20	7	40	7	21	4	24	16
19	mardi.	s. Yves, prêtre.	4	19	7	41	8	24	5	1	17
20	mercr.	s. Paul, év.	4	18	7	43	9	22	5	46	18
21	jeudi.	s. Hospice, solit.	4	17	7	44	10	16	6	39	19
22	vendr.	ste. Julie, v. et m.	4	16	7	45	11	3	7	38	20
23	samedi.	s. Didier, év.	4	14	7	46	11	44	8	44	21
24	5. *Dim.*	s. Donatien, m.	4	13	7	47			9	55	22
25	lundi.	*Rogations.*	4	12	7	48	0 Matin.	21	11	7	23
26	mardi.	s. Augustin, év.	4	11	7	49	0	55	0 Soir.	21	24
27	mercr.	s. Evroult, abbé.	4	10	7	50	1	26	1	35	25
28	jeudi.	ASCENSION.	4	9	7	51	1	55	2	49	26
29	vendr.	s. Maximin, év.	4	8	7	52	2	26	4	2	27
30	samedi.	s. Félix, p. et m.	4	7	7	53	2	59	5	14	28
31	6. *Dim.*	ste. Pétronille, v.	4	6	7	54	3	55	6	25	29

JUIN.

Le Soleil entre dans le Cancer le 21, à 6 h. 17′ du soir.

N. L. le 1, à 5 h. 58′ du soir.
P. Q. le 9, à 1 h. 32′ du soir.
P. L. le 17, à 6 h. 24′ du matin.
D. Q. le 24, à 1 h. 6′ du matin.

Les jours croissent de 8′ le matin et de 7′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi.	s. Pamphile.	4	6	7	55	4	Matin. 16	7	Soir. 28	30
2	mardi.	s. Pothin et ses C.	4	5	7	56	5	1	8	26	1
3	mercr.	ste. Clotilde, R.	4	4	7	56	5	53	9	17	2
4	jeudi.	s. Quirin, év.	4	3	7	57	6	48	10	0	3
5	vendr.	s. Boniface, év.	4	3	7	58	7	47	10	57	4
6	samedi.	*Vigile-jeûne.*	4	2	7	58	8	47	11	16	5
7	*Dim.*	PENTECOTE.	4	1	7	59	9	47	11	58	6
8	lundi.	s. Médard, év.	4	1	8	0	10	47			7
9	mardi.	ste. Félicité, m.	4	0	8	0	11	48	0	Matin. 4	8
10	mercr.	*Quatre-Temps.*	4	0	8	0	0	Soir. 49	0	50	9
11	jeudi.	s. Barnabé.	3	59	8	1	1	51	0	54	10
12	vendr.	s. Basilide et ses C.	3	59	8	1	2	53	1	19	11
13	samedi.	s. Antoine, her.	3	58	8	2	3	57	1	47	12
14	1. *Dim.*	TRINITÉ.	3	58	8	2	5	1	2	17	13
15	lundi.	s. Modeste, m.	3	58	8	2	6	5	2	52	14
16	mardi.	s. Cyr, mart.	3	57	8	3	7	7	3	54	15
17	mercr.	s. Avit, abbé.	3	57	8	3	8	4	4	24	16
18	jeudi.	FÊTE-DIEU.	3	57	8	3	8	55	5	22	17
19	vendr.	ss. Gerv. et Prot.	3	57	8	3	9	40	6	27	18
20	samedi.	s. Silvère, pape.	3	57	8	3	10	19	7	58	19
21	2. *Dim.*	ss. Naz. et Celse.	3	57	8	3	10	54	8	51	20
22	lundi.	s. Paulin, év.	3	57	8	3	11	25	10	5	21
23	mardi.	ste. Marie.	3	57	8	3	11	55	11	20	22
24	mercr.	*s. Jean-Baptiste.*	3	57	8	3			0	Soir. 54	23
25	jeudi.	s. Prosper, év.	3	57	8	3	0	Matin. 25	1	46	24
26	vend.	ss. Jean et Paul, m.	3	57	8	3	0	56	2	57	25
27	samedi.	s. Ladislas, roi.	3	57	8	3	1	30	4	6	26
28	3. *Dim.*	*Sacré-Cœur.*	3	58	8	2	2	8	5	11	27
29	lundi.	*ss. Pierre et Paul.*	3	58	8	2	2	51	6	11	28
30	mardi.	Comm. de s. Paul.	3	58	8	2	3	59	7	5	29

JUILLET.

Le Soleil entre dans le Lion le 23, à 5 h. 10′ du matin.

● N. L. le 1, à 4 h. 55′ du matin.
☽ P. Q. le 9, à 6 h. 40′ du matin.
○ P. L. le 16, à 2 h. 52′ du soir.
☾ D. Q. le 23, à 6 h. 24′ du matin.
● N. L. le 30, à 5 h. 49′ du soir.

Les jours diminuent de 28′ le matin et de 29′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mercr.	s. Martial.	5	59	8	1	4	matin. 33	7	soir. 51	1
2	jeudi.	Visit. de la Ste. V.	5	59	8	[illegible]	5	30	8	50	2
3	vendr.	s. Anatole, év.	4	[illegible]	8	0	6	29	9	4	3
4	samedi	Transl. de s. Mart.	4	[illegible]	8	[illegible]	7	29	9	54	4
5	4. *Dim.*	*ste. Zoé, mart.*	4	1	7	59	8	31	10	1	5
6	lundi.	*s. Tranquille.*	4	2	7	58	9	32	10	27	6
7	mardi.	s. Allire, év.	4	2	7	58	10	32	10	52	7
8	mercr.	ste. Elizabeth.	4	3	7	57	11	52	11	18	8
9	jeudi.	ste. Anatolie, v.	4	3	7	56	0	soir. 33	11	43	9
10	vendr.	Les 7 Frères, m.	4	4	7	56	1	34			10
11	samedi.	s. Benoit, abbé.	4	5	7	55	2	37	0	matin. 10	11
12	5. *Dim.*	LA DÉDICACE.	4	6	7	54	3	41	0	42	12
13	lundi.	s. Silas, ap.	4	7	7	53	4	44	1	21	13
14	mardi.	s. Loup et s. Vigor.	4	8	7	52	5	45	2	7	14
15	mercr.	s. Thomas d'Aq.	4	9	7	51	6	40	3	1	15
16	jeudi.	s. Vitalien, év.	4	10	7	50	7	28	4	3	16
17	vendr.	s. Alexis.	4	11	7	49	8	11	5	15	17
18	samedi.	*s. Clair, pr. et m.*	4	12	7	48	8	49	6	28	18
19	6. *Dim.*	*s. Arsène, diacre.*	4	13	7	47	9	25	7	44	19
20	lundi.	ste Marguerite, v.	4	14	7	46	9	54	9	1	20
21	mardi.	ste. *Praxède*, v.	4	15	7	45	10	26	10	18	21
22	mercr.	ste. Marie-Mad.	4	16	7	44	10	58	11	33	22
23	jeudi.	ss. Raven et Ras.	4	17	7	42	11	52	0	soir. 44	23
24	vendr.	s. Vincent de P.	4	18	7	41			1	55	24
25	samedi.	s. Jacques, ap.	4	19	7	40	0	matin. 8	2	59	25
26	7. *Dim.*	*ste Anne.*	4	20	7	39	0	48	4	0	26
27	lundi	ste. Anthuse, v.	4	22	7	37	1	33	4	56	27
28	mardi.	s. Pantaléon, m.	4	23	7	36	2	24	5	45	28
29	mercr.	ste. Marthe.	4	25	7	35	3	20	6	29	29
30	jeudi.	s. Ignace de Loyola.	4	26	7	34	4	19	7	5	30
31	vendr.	s. Germain, év.	4	27	7	32	5	18	7	55	1

AOUT.

Le Soleil entre dans la Vierge le 23, à 11 h. 43′ du matin.

☽ P. Q. le 7, à 10 h. 23′ du soir.
○ P. L. le 14, à 10 h. 36′ du soir.
☾ D. Q. le 21, à 1 h. 44′ du soir.
● N. L. le 29, à 9 h. 5′ du matin.

Les jours diminuent de 47′ le matin et de 48′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	samedi.	s. Exup. 1r év. de B.	4	29	7	31	6	17 Matin.	8	4 Soir.	2
2	8. *Dim.*	s. Pierre ès liens.	4	30	7	29	7	17	8	32	3
3	lundi.	Inv. de s. Etienne.	4	31	7	28	8	18	8	57	4
4	mardi.	s. Dominique, pr.	4	33	7	26	9	18	9	21	5
5	mercr.	ste Afre, mart.	4	34	7	25	10	20	9	46	6
6	jeudi.	Transfig. de N. S.	4	36	7	24	11	22	10	13	7
7	vendr.	s. Donat, év.	4	37	7	22	0	24 Soir.	10	43	8
8	samedi.	Oct. de s. Exupère.	4	39	7	21	1	25	11	18	9
9	9. *Dim.*	s. Romain, soldat.	4	40	7	19	2	26	11	59	10
10	lundi.	s. Laurent, diacre.	4	42	7	18	3	27			11
11	mardi.	ste. Suzanne.	4	43	7	16	4	24	0	47 Matin.	12
12	mercr.	ste. Claire, vierge.	4	45	7	14	5	16	1	45	13
13	jeudi.	s. Hipolyte, m.	4	46	7	13	6	3	2	51	14
14	vendr.	*Vigile-jeune.*	4	48	7	11	6	46	4	4	15
15	samedi.	L'ASSOMPTION.	4	50	7	10	7	23	5	21	16
16	10 *Dim.*	s. Roch, laïque.	4	51	7	8	7	56	6	40	17
17	lundi.	s. Mammez, m.	4	53	7	6	8	29	7	59	18
18	mardi.	ste. Hélène, imp.	4	55	7	5	9	1	9	17	19
19	mercr.	s. Magne, év.	4	56	7	3	9	36	10	35	20
20	jeudi.	s. Bernard, abbé.	4	58	7	2	10	12	11	47	21
21	vendr.	s. Privat.	4	59	7	0	10	52	0	56 Soir.	22
22	samedi.	Oct. de l'Assomp.	5	1	6	58	11	37	1	59	23
23	11 *Dim.*	ste. Chantal, ve.	5	3	6	57			2	56	24
24	lundi	s. Barthélemi, ap.	5	4	6	55	0	26 Matin.	3	47	25
25	mardi.	s. Louis, roi de F.	5	6	6	53	1	19	4	31	26
26	mercr.	s. Zéphirin, pape.	5	8	6	52	2	17	5	10	27
27	jeudi.	s. Césaire, év.	5	10	6	50	3	16	5	43	28
28	vendr.	s. Augustin, év.	5	11	6	48	4	15	6	13	29
29	samedi.	ste. Sabine, ve.	5	13	6	46	5	15	6	40	1
30	12 *Dim.*	s. Fiacre, solit.	5	15	6	45	6	15	7	6	2
31	lundi.	ss. Félix et Adaucte	5	16	6	43	7	15	7	31	3

SEPTEMBRE.

Le Soleil entre dans la Balance le 23, à 8 h. 26′ du matin.

☽ P. Q. le 6, à 0 h. 10′ du soir.
☺ *P. L.* le 13, à 6 h. 39′ du matin.
☾ D. Q. le 20, à 0 h. 15′ du matin.
● N. L. le 28, à 2 h. 12′ du matin.

Les jours diminuent de 52′ le matin et de 51′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	NOMS des Saints.	SOLEIL. Lev. H.	SOLEIL. Lev. M.	SOLEIL. Cou. H.	SOLEIL. Cou. M.	LUNE. Lev. H.	LUNE. Lev. M.	LUNE. Couc. H.	LUNE. Couc. M.	J. de la L.
1	mardi.	*s. Gilles, abbé.*	5	18	6	41	8	Matin. 17	7	Soir. 56	4
2	mercr.	*s. Antonin, mart.*	5	20	6	39	9	19	8	22	5
3	jeudi.	Transl. de S. Regn.	5	22	6	58	10	20	8	51	6
4	vendr.	s. Grég. le Grand.	5	23	6	56	11	21	9	24	7
5	samedi	s. Victorin, év.	5	25	6	54	0	21	10	2	8
6	15 *Dim.*	s. Joachim.	5	27	6	33	1	Soir. 20	10	45	9
7	lundi.	s. Cloud, prêtre.	5	29	6	31	2	17	11	36	10
8	mardi.	*Nativité de la V.*	5	30	6	29	3	11			11
9	mercr.	s. Gorgon et ses C.	5	32	6	27	3	59	0	Matin. 57	12
10	jeudi.	ste. Pulchérie, v.	5	34	6	25	4	41	1	45	13
11	vendr.	s. Hyacinthe, m.	5	36	6	24	5	21	2	59	14
12	samedi.	s. Révérend, pr.	5	37	6	22	5	58	4	17	15
13	14 *Dim.*	s. Maurille, év.	5	39	6	20	6	33	5	37	16
14	*lundi.*	*Exalt. de la ste. †*	5	41	6	18	7	7	6	58	17
15	mardi.	Oct. de la Nativ.	5	42	6	17	7	41	8	17	18
16	mercr.	*Quatre-Temps.*	5	44	6	15	8	17	9	34	19
17	jeudi.	s. Lambert, év.	5	46	6	13	8	59	10	48	20
18	vendr.	s. Ferréol, mart.	5	48	6	11	9	44	11	57	21
19	samedi.	s. Janvier, év.	5	50	6	10	10	31	0	58	22
20	15 *Dim.*	s. Eustache, m.	5	52	6	8	11	23	1	Soir. 32	23
21	lundi.	s. Mathieu, ap.	5	55	6	6			2	39	24
22	mardi.	s. Maurice, mart.	5	55	6	4	0	Matin. 20	3	19	25
23	mercr.	ste. Thècle, v.	5	57	6	2	1	19	3	54	26
24	jeudi.	s. Gérard, év.	5	59	6	0	2	18	4	25	27
25	vendr.	s. Firmin, év.	6	0	5	59	3	17	4	55	28
26	samedi.	s. Fauste, mart.	6	2	5	57	4	17	5	19	29
27	16 *Dim.*	s. Côme et s. Dam.	6	4	5	55	5	18	5	44	30
28	lundi.	ste. Liobe, vierge.	6	6	5	53	6	19	6	9	1
29	mardi.	s. Michel, Arch.	6	8	5	52	7	20	6	36	2
30	mercr.	s. Jérôme, pr. et d.	6	10	5	50	8	20	7	4	3

OCTOBRE.

Le Soleil entre dans le Scorpion le 23, à 4 h. 38′ du soir.

☽ P. Q. le 5, à 11 h. 58′ du soir.
☺ P. L. le 12, à 3 h. 38′ du soir.
☾ D. Q. le 19, à 2 h. 40′ du soir.
● N. L. le 27, à 7 h. 53′ du soir.

Les jours diminuent de 53′ le matin et de 52′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	jeudi.	s. Rémi, év.	6	11	5	48	9	20 (Matin.)	7	35 (Soir.)	4
2	vendr.	ss. Anges Gard.	6	13	5	46	10	23	8	10	5
3	samedi.	s. Candide, mart.	6	15	5	44	11	23	8	51	6
4	17 *Dim.*	s. François d'Ass.	6	17	5	43	0	20 (Soir.)	9	39	7
5	lundi.	s. Placide, moine.	6	18	5	41	1	13	10	34	8
6	mardi.	s. Bruno, solitaire.	6	20	5	39	2	2	11	37	9
7	mercr.	ste. Justine, v.	6	22	5	37	2	46			10
8	jeudi.	ste. Réparate, v.	6	24	5	36	3	26	0	46 (Matin.)	11
9	vendr.	s. Dénis, év.	6	26	5	34	4	2	2	0	12
10	samedi.	s. Géréon et ses C.	6	27	5	32	4	55	3	17	13
11	18 *Dim.*	s. Nicaise, év.	6	29	5	30	5	9	4	36	14
12	lundi.	s. Wilfrid, év.	6	31	5	28	5	43	5	57	15
13	mardi.	s. Géraut, comte.	6	33	5	27	6	19	7	17	16
14	mercr.	s. Caliste, pape.	6	34	5	25	6	58	8	34	17
15	jeudi.	ste. Thérèse, v.	6	36	5	23	7	41	9	46	18
16	vendr.	s. Gal, abbé.	6	38	5	21	8	29	10	52	19
17	samedi.	ste. Hedwige, v^e^.	6	40	5	20	9	22	11	51	20
18	19 *Dim.*	s. Luc, évang.	6	41	5	18	10	18	0	41	21
19	lundi	s. Aquilin, év.	6	43	5	16	11	17	1	24 (Soir.)	22
20	mardi.	s. Caprais, mart.	6	45	5	14			2	2	23
21	mercr.	ste. Ursule et ses C.	6	47	5	13	0	17 (Matin.)	2	35	24
22	jeudi.	s. Mellon, év.	6	48	5	11	1	18	3	5	25
23	vendr.	s. Romain, év.	6	50	5	10	2	18	3	29	26
24	samedi.	s. Magloire, év.	6	52	5	8	3	17	3	54	27
25	20 *Dim.*	s. Loup, év. de B.	6	53	5	6	4	16	4	19	28
26	lundi.	s. Amand.	6	55	5	4	5	17	4	44	29
27	mardi.	s. Frumence, év.	6	57	5	2	6	19	5	10	30
28	mercr.	ss. Simon et Jude.	6	58	5	1	7	21	5	40	1
29	jeudi.	s. Quentin, év.	7	0	4	59	8	22	6	15	2
30	vendr.	s. Léon, pape et d.	7	2	4	58	9	22	6	55	3
31	samedi.	*Vigile-jeûne.*	7	4	4	56	10	21	7	59	4

NOVEMBRE.

Le Soleil entre dans le Sagittaire le 22, à 1 h. 2′ du soir.

☽ P. Q. le 4, à 10 h. 0′ du matin.
◉ P. L. le 11, à 1 h. 55′ du matin.
☾ D. Q. le 18, à 9 h. 0′ du matin.
● N. L. le 26, à 0 h. 41′ du soir.

Les jours diminuent de 39′ le matin et de 39′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	21 *Dim.*	LA TOUSSAINT.	7	5	4	54	11 Matin	16	8 Soir	52	5
2	lundi.	*Les Trépassés.*	7	7	4	53	0 Soir	5	9	32	6
3	mardi.	s. Marcel, év.	7	8	4	51	0	47	10	56	7
4	mercr.	s. Charles Borrom.	7	10	4	49	1	27	11	49	8
5	jeudi.	s. Vigor, év. de B.	7	11	4	48	2	3			9
6	vendr.	s. Léonard, abbé.	7	13	4	46	2	36	1 Matin	0	10
7	samedi.	s. Florent, év.	7	15	4	45	3	8	2	14	11
8	22 *Dim.*	stes. Reliques.	7	16	4	43	3	40	3	29	12
9	lundi.	s. Théodore, m.	7	18	4	42	4	14	4	44	13
10	mardi.	s. Martin, pape.	7	19	4	40	4	51	6	2	14
11	mercr.	s. Martin, év.	7	21	4	39	5	51	7	19	15
12	jeudi.	s. Ruf, év.	7	22	4	37	6	17	8	52	16
13	vendr.	s. Brice, év.	7	24	4	36	7	8	9	57	17
14	*samedi.*	*s. Laurent, év.*	7	25	4	34	8	5	10	33	18
15	23 *Dim.*	s. Malo, év.	7	27	4	33	9	5	11	21	19
16	lundi.	s. Eucher, év.	7	28	4	32	10	5	0 Soir	1	20
17	mardi.	s. Grég.-Thaum.	7	29	4	30	11	4	0	35	21
18	mercr.	s. Odon, abbé.	7	30	4	29			1	5	22
19	jeudi.	ste. Elizabeth, R.	7	32	4	28	0 Matin	5	1	31	23
20	vendr.	s. Edmond, roi.	7	33	4	26	1	6	1	56	24
21	samedi.	*Prés. de la Ste. V.*	7	34	4	25	2	6	2	21	25
22	24 *Dim.*	ste. Cécile, v. et m.	7	35	4	24	3	6	2	47	26
23	lundi.	s. Clément, pape	7	37	4	23	4	6	3	12	27
24	mardi.	s. Chrysogone, m.	7	38	4	22	5	7	3	39	28
25	mercr.	ste. Catherine, v	7	39	4	21	6	9	4	11	29
26	jeudi.	s. Lin, pape.	7	40	4	19	7	11	4	49	30
27	vendr.	s. Maxime, év.	7	41	4	18	8	11	5	33	1
28	samedi.	s. Sostène.	7	42	4	17	9	7	6	23	2
29	1. *Dim.*	*L'Avent.*	7	43	4	16	9	58	7	20	3
30	lundi.	s. André, apôtre.	7	44	4	15	10	43	8	23	4

DÉCEMBRE.

Le Soleil entre dans le Capricorne le 22, à 1 h. 28′ du matin.

☽ P. Q. le 3, à 6 h. 42′ du soir.
☺ P. L. le 10, à 1 h. 48′ du soir.
☾ D. Q. le 18, à 6 h. 14′ du matin.
● N. L. le 26, à 3 h. 46′ du matin.

Les jours diminuent de 8′ le matin et de 8′ le soir.

J. du M.	Jours de la Semain.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Cou. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mardi.	s. Eloi, év.	7	45	4	15	11	25	9	30	5
2	mercr.	s. François-Xavier	7	46	4	14	0	0	10	41	6
3	jeudi.	s. Lucius, roi.	7	47	4	13	0	53	11	55	7
4	vendr.	s. Gerb. et ste. B.	7	48	4	12	1	4			8
5	samedi.	s. Sabas, abbé.	7	49	4	11	1	54	1	8	9
6	2. *Dim.*	s. Nicolas, év.	7	49	4	10	2	4	2	23	10
7	lundi.	s. Ambroise, év.	7	50	4	10	2	36	5	37	11
8	mardi.	*Conc. de la Ste. V.*	7	51	4	9	3	14	4	51	12
9	mercr.	ste. Léocadie, v.	7	51	4	9	3	57	6	3	13
10	jeudi.	s. Melchiade, p.	7	52	4	8	4	45	7	9	14
11	vendr.	s. Damase, pape.	7	52	4	7	5	58	8	9	15
12	samedi.	s. Sinésius, mart.	7	53	4	7	6	55	9	2	16
13	3. *Dim.*	ste. Luce, vierge.	7	53	4	7	7	36	9	47	17
14	lundi.	s. Gratien, év.	7	54	4	6	8	59	10	25	18
15	mardi.	Oct. de la Concep.	7	54	4	6	9	41	10	57	19
16	mercr.	*Quatre-Temps.*	7	54	4	6	10	42	11	25	20
17	jeudi.	ste. Olympiade.	7	54	4	5	11	42	11	49	21
18	vendr.	ss. Ruf et Zozime.	7	53	4	5			0	13	22
19	samedi.	s. Némèse, mart.	7	55	4	5	0	42	0	37	23
20	4. *Dim.*	s. Philogone, év.	7	55	4	5	1	42	1	3	24
21	lundi.	s. Thomas, ap.	7	55	4	5	2	43	1	30	25
22	mardi.	s. Ischirion, m.	7	55	4	5	3	45	1	59	26
23	mercr.	ste. Victoire, v.	7	55	4	5	4	46	2	33	27
24	jeudi.	*Vigile-jeûne.*	7	55	4	5	5	47	3	13	28
25	vendr.	NOËL.	7	55	4	5	6	46	4	1	29
26	samedi.	*s. Etienne, 1er. M.*	7	54	4	6	7	40	4	57	1
27	*Dim.*	s. Jean, ap. et év.	7	54	4	6	8	28	5	59	2
28	lundi.	ss. Innocens.	7	54	4	6	9	11	7	6	3
29	mardi.	s. Thomas, év.	7	53	4	7	9	50	8	17	4
30	mercr.	s. Ursin, év.	7	53	4	7	10	25	9	30	5
31	jeudi.	s. Sylvestre, pape.	7	53	4	7	10	56	10	43	6

(Lune: Lev. 1–4 Soir.; Couc. 1–3 Soir.; Couc. 5–8 Matin.; Lev. 19–22 Matin.; Couc. 19–21 Soir.)

PRINCIPALES PUISSANCES DE L'EUROPE.

FRANCE.

CHARLES X, né à Versailles le 9 octobre 1757, roi *de* France et de Navarre le 16 septembre 1824, sacré à Reims le 29 mai 1825, veuf (2 juin 1805) de Marie-Thérèse de Savoie, princesse de Sardaigne.

LOUIS-ANTOINE DE FRANCE, *Dauphin*, né à Versailles le 6 août 1775, marié le 10 juin 1799, à

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE, fille de Louis XVI, née à Versailles le 19 décembre 1778, *Dauphine.*

CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE, *Madame*, princesse des Deux-Siciles, née le 5 novembre 1798, mariée le 17 juin 1816, à

CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS, *duc de Berry*, veuve le 14 février 1820. De ce mariage :

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE D'ARTOIS, *Mademoiselle, née à Paris le 21 septembre 1819.*

HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ D'ARTOIS, *duc de Bordeaux*, né à Paris le 29 septembre 1820.

ESPAGNE.

FERDINAND VII, né le 13 octobre 1784, roi d'Espagne et des Indes le 19 mars 1808, veuf le 21 mai 1806 et le 26 décembre 1818, remarié le 20 octobre 1819, à

MARIE-JOSEPHE-AMÉLIE DE SAXE, née le 6 décembre 1803.

CHARLES-MARIE-ISIDOR, Infant d'Espagne, frère du Roi, né le 9 mars 1788.

PORTUGAL.

MARIE II, fille de PIERRE, empereur du Brésil, née le 4 avril 1819, reine de Portugal et des Algarves, fiancée à Vienne, le 29 octobre 1826, à

Don MIGUEL, son oncle, Infant de Portugal.

DEUX-SICILES.

FRANÇOIS, né le 19 août 1777, roi des Deux-Siciles le 4 janvier 1825, veuf le 15 novembre 1801 de Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche, remarié le 6 octobre 1802, à

MARIE-ISABELLE, Infante d'Espagne, née le 6 juillet 1789. Du premier lit est née :

CAROLINE, duchesse de Berry ; et du second, le 12 janvier 1810 :

FERDINAND-CHARLES, prince héréditaire des Deux-Siciles, prince de Calabre.

ETATS ROMAINS.

LÉON XII (Annibal della Genga), né à la Genga, près Spolette, le 2 août 1760, cardinal le 8 mars 1816, élu pape le 27 septembre 1823, couronné le 6 octobre suivant, a pris possession le 13 juin 1824.

SARDAIGNE.

CHARLES-FÉLIX DE SAVOIE, né le 6 avril

1765, roi de Sardaigne le 13 mars 1821, marié le 7 mars 1807, à

MARIE-CHRISTINE-AMÉLIE-THÉRÈSE, sœur de François Ier., roi des Deux-Siciles, née le 17 janvier 1799.

AUTRICHE.

FRANÇOIS Ier., né le 12 février 1768, roi de Hongrie et de Bohême le 1er. mars 1792, empereur d'Autriche le 11 août 1804, remarié en quatrième noces, le 10 novembre 1816, à

CHARLOTTE-AUGUSTE, princesse de Bavière, née le 8 février 1792.

FERDINAND-CHARLES-LÉOPOLD-FRANÇOIS-MARCELLIN, né le 19 avril 1793, archiduc d'Autriche, prince impérial, prince royal de Hongrie et de Bohême.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

GEORGES IV, né le 12 août 1762, roi d'Angleterre le 29 janvier 1820, veuf le 7 août 1821.

GUILLAUME-HENRI, duc de Clarence, frère du Roi, né le 21 août 1765, marié le 11 juillet 1818, à

AMÉLIE-ADÉLAÏDE-LOUISE, fille du feu duc de Saxe-Meinungen, née le 13 août 1792.

BAVIÈRE.

LOUIS, né le 25 août 1786, roi de Bavière le 13 octobre 1825, marié le 12 octobre 1810, à

THÉRÈSE-CHARLOTTE-LOUISE-FRÉDÉRIQUE-AMÉLIE, née le 8 juillet 1792, fille de Frédéric, duc régnant de Saxe-Altenbourg.

MAXIMILIEN, prince royal, né le 28 novembre 1811.

WURTEMBERG.

GUILLAUME, né le 27 septembre 1781, roi de Wurtemberg le 30 octobre 1816, veuf le 9 janvier 1819 de Catherine Paulowna, sœur de l'empereur de Russie, remarié le 15 avril 1820, à

PAULINE, princesse de Wurtemberg, née le 11 septembre 1800.

CHARLES-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE, né le 6 mars 1823, prince royal.

SAXE.

ANTOINE, né le 27 décembre 1755, roi de Saxe le 5 mai 1827, veuf en secondes noces le 7 novembre 1827, de Marie-Thérèse-Josephe-Charlotte-Jeanne, sœur de l'empereur d'Autriche.

MAXIMILIEN-MARIE, né le 13 avril 1759, frère du Roi, marié en secondes noces, le 7 novembre 1825, à

MARIE-LOUISE-CHARLOTTE, née le 2 octobre 1802, sœur de Charles-Louis, duc régnant de Lucques.

PAYS-BAS.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC, né le 24 août 1772, roi des Pays-Bas le 16 mars 1815, marié le 1er. octobre 1791, à

FRÉDÉRIQUE-LOUISE-WILHELMINE DE PRUSSE, née le 18 novembre 1774.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC-GEORGES-LOUIS, prince

d'Orange, né le 6 décembre 1792, marié le 21 février 1816, à

ANNE PAULOWNA, grande-duchesse et sœur de l'empereur de Russie, née le 18 janvier 1795.

DANEMARCK.

FRÉDÉRIC VI, né le 28 janvier 1768, roi de Danemarck le 13 mars 1808; marié le 31 juillet 1790, à

MARIE-SOPHIE-FRÉDÉRIQUE, fille de Charles Landgrave de Hesse, née le 28 octobre 1767.

CAROLINE, née le 28 octobre 1793, princesse royale.

SUÈDE ET NORWÈGE.

CHARLES-JEAN, né le 26 janvier 1764, roi de Suède et de Norwège le 5 février 1818, marié le 16 août 1798, à

EUGÉNIE-BERNARDINE-DÉSIRÉE, née le 8 novembre 1781.

JOSEPH-FRANÇOIS-OSCAR, prince royal, né le 4 juillet 1799, marié le 19 juin 1823, à

La princesse JOSÈPHINE DE LEUCHTENBERG, fille du *prince Eugène.*

PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, né le 3 août 1770, roi de Prusse le 16 novembre 1797, veuf le 19 juillet 1810, de Louise-Auguste-Wilhelmine de Mecklembourg-Strelitz, née le 10 mars 1776.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, prince royal, né le 15 octobre 1795, marié le 29 novembre 1823, à

ELISABETH-LOUISE DE BAVIÈRE.

RUSSIE.

NICOLAS PAULOWITCH, né le 2 juillet 1796, empereur de toutes les Russies et roi de Pologne le 1er. decembre 1825, marié le 13 juillet 1817, à

La grande-duchesse ALEXANDRA-FEODOROWNA-FRÉDÉRIQUE-LOUISE-CHARLOTTE-WILHELMINE, née le 13 juillet 1798, fille de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse.

ALEXANDRE-NICOLAOWITCH, né le 29 avril 1818, prince impérial.

TURQUIE.

MAHMOUD II, né le 20 juillet 1785, proclamé empereur le 28 juillet 1808.

ABDUL-MEDJID, né le 20 avril 1823, prince impérial.

COMPOSITION DU MINISTÈRE.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

S. Exc. le comte PORTALIS, pair de France, garde-des-sceaux, ministre et secrétaire-d'état.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. le comte DE LA FERRONNAYS, pair de France, ministre et secrétaire-d'état.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. le vicomte DE MARTIGNAC, ministre et secrétaire-d'état.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

S. Exc. le vicomte DE CAUX, ministre secrétaire-d'état.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

S. Exc. le comte ROY, pair de France, ministre et secrétaire-d'état.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. le baron HYDE DE NEUVILLE, ministre et secrétaire-d'état.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE ET DES MANUFACTURES.

S. Exc. le comte DE SAINT-CRICQ, ministre secrétaire-d'état.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

S. Exc. Mgr. FEUTRIER, évêque de Beauvais, ministre secrétaire-d'état.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE:

S. Exc. M. DE VATIMESNIL, ministre secrétaire-d'état, grand-maître de l'Université.

DIRECTIONS GÉNÉRALES.

Douanes. Le baron de VILLENEUVE, directeur-général.

Ponts-et-Chaussées. M. BECQUEY, directeur-général.

Enregistrement et Domaines. M. BOURDEAU, directeur-général.

Contributions Indirectes. Le baron BACOT DE ROMAND, directeur-général.

Postes. Le marquis DE VAULCHIER, directeur-général.

Forêts. Le marquis de BOUTHILLIER, directeur-général.

ANNUAIRE

DU

CALVADOS.

CHAPITRE Ier.

TOPOGRAPHIE.

LE département du Calvados, situé dans la partie nord-ouest de la France, a été formé des contrées désignées autrefois sous les noms du *Bessin*, du *Bocage*, de la *Campagne de Caen*, du *Pays-d'Auge* et du *Lieuvain*, dépendant de la Basse-Normandie. Situation.

Il tire son nom d'un rocher (1) situé dans la mer, à peu de distance de ses côtes, entre l'embouchure de l'Orne et de la Vire, et dont la longueur est d'environ 5 lieues.

Il s'étend principalement de l'est à l'ouest entre le 1er. degré 52 minutes et le 3e. degré

(1) Ce nom a été emprunté, dit-on, d'un navire espagnol qui y fit naufrage, et qui appartenait à cette flotte *invincible* de Philippe II, détruite par les Anglais et par les vents en 1588.

Limites. 27 minutes de longitude à l'ouest du méridien de Paris, et entre le 48e. degré 47 minutes et le 49e. degré 25 minutes de latitude septentrionale. Ses limites sont formées, au nord, par la partie de l'Océan connue sous le nom de Canal de la Manche, au midi par le département de l'Orne et une petite partie du département de la Manche, à l'est par le département de l'Eure, et à l'ouest par celui de la Manche.

Etendue. Il forme une espèce de quadrilatère; de l'est à l'ouest, sa plus grande longueur, prise de la commune de la Folletière-Abenon, près d'Orbec, à la commune de St.-Aubin-des-Bois, près de St.-Sever, est de 12 myriamètres 8 kilomètres. Sa plus grande largeur, du sud au nord, prise de l'extrémité méridionale de la commune du Gast, aux rochers de Maisy, au-dessus de la commune de ce nom, n'est guère que de 7 myriamètres.

On évalue sa superficie à environ 570,000 hectares, donnant 288 lieues carrées ordinaires, et 375 lieues de 2,000 toises ou de poste (1).

(1) D'après les documens recueillis par la Direction des Contributions, l'étendue du département ne serait que de

Le département du Calvados, après avoir subi des changemens assez considérables dans son organisation administrative, a été enfin divisé, par un arrêté des consuls du 6 brumaire an 10, en 37 cantons, répartis ainsi qu'il suit entre six arrondissemens : Division territoriale.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Cantons. Balleroy, Bayeux, Caumont, Isigny, Ryes, Trévières.

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Cantons. Bourguébus, Caen est, Caen ouest, Creully, Douvres, Evrecy, Tilly-sur-*Seulles*, *Troarn*, Villers-Bocage.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

Cantons. Bretteville-sur-Laize, Coulibœuf, Falaise 1re. section, Falaise 2e. section, Harcourt.

545,011 hectares. L'opération cadastrale pourra seule donner des résultats positifs. Voici, en attendant, comment, d'après les mêmes documens, cette contenance se subdivise entre les divers arrondissemens :

Caen. . .	110,652
Bayeux. . .	89,903
Falaise. . .	84,840
Lisieux. . .	90,541
Pont-l'Evêque.	74,750
Vire. . .	94,525

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX.

Cantons. Lisieux 1re. section, Lisieux 2e. section, Livarot, Mézidon, Orbec, Saint-Pierre-sur-Dives.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE.

Cantons. Blangy, Cambremer, Dives, Honfleur, Pont-l'Évêque.

ARRONDISSEMENT DE VIRE.

Cantons. Aunay, Bény-Bocage, Condé, St.-Sever, Vassy, Vire.

ASPECT ET DISPOSITION DU SOL.

Le Calvados présente une assez grande variété dans son aspect extérieur. La campagne de Caen est un pays de plaines; le pays d'Auge et le Lieuvain, qui sont entrés dans la composition des arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque, offrent une suite continuelle de collines et de vallées; le Bessin, dont la plus grande partie forme l'arrondissement de Bayeux, est remarquable par ses riches prairies; mais la contrée la plus pittoresque est, sans comparaison, le Bocage, c'est-à-dire, celle qui se trouve aujourd'hui divisée entre les arrondissemens

de Vire, de Bayeux, et de Falaise, et dont il suffit de rappeler le nom pour se dispenser de la décrire.

Il n'existe point de montagnes dans le Calvados, car on ne peut pas donner ce nom à des collines dont généralement les points culminans ne s'élèvent guères au-delà de 75 mètres du niveau des plaines environnantes. Ces collines sont les dernières assises des hauteurs qui forment la séparation des bassins de la Seine et de la Loire. Les plus hautes, qui sont situées dans l'arrondissement de Vire, sont une continuation de la chaîne granitique qui vient du département de l'Orne et qui se termine à Cherbourg. C'est dans cet arrondissement, et dans la commune du Plessis-Grimoult, que se trouve le *Montpinçon*, dont l'élévation, calculée par M. Delcros, est de 233 mètres 12 centimètres au-dessus du sol d'Aunay, et de 363 mètres 49 centimètres au-dessus du niveau de la mer : c'est le point le plus élevé du département. Les autres hauteurs un peu remarquables sont, dans l'arrondissement de Bayeux, la Butte de Caumont; dans celui de Caen, les Buttes de Hamars et les monts d'Ancre près de Valcongrain, la Croix des Filandriers sur Esquay Collines.

Principales hauteurs.

et Bougy, le Mont-Aigu à St.-Martin-de-Sallen, la Hoguette de Moult, l'Abbaye d'Ardennes près de Caen ; dans l'arrondissement de Falaise, la Chapelle St.-Clair de la Pommeraie, le Mont de la Chaize à Combray, la Bruyère et l'Eminence de Clécy, les Monts d'Eraines ; dans l'arrondissement de Lisieux, la Butte St.-Laurent ; dans celui de Pont-l'Evêque, la Côte de Grâce à Honfleur ; et dans celui de Vire, la Butte des Houlles sur Roullours, celles de Jurques et de Brémoy, celle de Montbosq au nord-est de St.-Martin-des-Besaces, la Bruyère de Montchauvet, les Roches de Campeaux et les Buttes de St.-Martin-Don.

Côtes.

La côte maritime du département court de l'est à l'ouest. Entre Honfleur et Dives, elle est formée par de hautes falaises qui ne s'interrompent qu'en face de la vallée de Touques. Elle est défendue par des dunes de sable de la Dives à la Seulles, et par des falaises et des terres élevées entre cette dernière rivière et la Vire. La hauteur de ces falaises ne dépasse guères 40 toises.

Indépendamment du rocher qui a donné son nom au département, on trouve en mer, à peu de distance des côtes, les Roches de

Maisy, le Raz de Langrune, les Roches de Lion, celles qui sont connues sous le nom de *Vaches Noires*, en face de Villers-sur-Mer, non loin du bourg de Dives, et plus à l'est les Roches de Hennequeville. On prétend qu'elles ont dû leur naissance à l'action de la mer sur ses rivages.

Les vallées du Calvados forment la partie la plus riche de son territoire. Telles sont celles de Trévières, d'Isigny, de Corbon, de St.-Samson, de Pont-l'Evêque et de Touques. Le sol, gras et fertile, y donne d'excellens pâturages. Malheureusement plusieurs de ces vallées sont sujettes à être inondées par les rivières qui les arrosent. Vallées.

La plupart des bruyères qui s'y trouvaient autrefois sont en partie rendues à l'agriculture. On cite particulièrement celles de Fontfréville dans l'arrondissement de Caen, de la Hoguette et de Clécy dans celui de Falaise; et celles de Jurques et de Montchauvet dans l'arrondissement de Vire. Bruyères.

Rivières.

Le Calvados est arrosé par un grand nombre de rivières, dont cinq seulement sont navi-

Rivières.

gables. On pourrait les diviser en deux classes, et placer dans la première celles qui portent leurs eaux à la mer ; la deuxième se composerait de celles qui, après s'être grossies des petits cours d'eau, viennent elles-mêmes se perdre dans les rivières de la première classe. Nous indiquerons celles-ci avec quelque détail, en suivant l'ordre géographique de leur position de l'est à l'ouest ; les secondes prendront place dans ce tableau sous le titre *d'affluens.*

La Morelle, qui sépare le département du Calvados de celui de l'Eure dans toute la longueur du canton d'Honfleur, prend sa source dans ce dernier département, et se jette dans la mer à l'embouchure de la Seine, à l'ouest de Ficquefleur, après avoir arrosé dans le Calvados les communes de Quetteville, Genneville et Ablon. Elle coule du sud au nord. Ce n'est, à proprement parler, qu'un ruisseau qui n'a d'importance que comme limite.

La Touques prend sa source dans le département de l'Orne, aux environs de la commune d'Orgères, à 40 kilomètres d'Alençon. Elle entre dans le Calvados au midi des Moutiers-Hubert, traverse du sud au

nord l'arrondissement de Lisieux, où elle arrose les communes de Notre-Dame de Courson, Fervaques, Auquainville, Prêtreville, St.-Germain-de-Livet, St.-Martin-de-la-Lieue, St.-Hyppolite-des-Prés, Lisieux, Ouilly-le-Vicomte; entre, au-dessus de Coquainvilliers, dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque; arrive à cette ville après avoir parcouru de riches vallées célèbres par leurs pâturages, et baigné les communes du Breuil, Manneville-la-Pipart et Pierrefitte; passe, au-dessous de Pont-l'Évêque, par Roncheville et le bourg de Touques, dont elle forme *le port*, et *va se jeter dans* la *mer* au gué de Trouville. Elle est *navigable*, dans sa partie inférieure, jusqu'à la commune du Breuil, à 7 kilomètres au-dessus de Pont-l'Evêque. Rivières.

Ses principaux affluens sont, à droite, *l'Orbec ou l'Orbiquet*, *qui part* de la Folletière-Abenon, coule du sud-est au nord-ouest par la ville d'Orbec, les communes de Bienfaite, la Chapelle-Yvon, St.-Pierre et Saint-Denis-de-Mailloc, Mesnil-Guillaume, Glos, et se réunit à la Touques à Lisieux; *la Calonne*, qui prend son origine dans le département de l'Eure, au nord de Thi-

Rivières.

berville. Elle entre dans le Calvados par Bonneville-la-Louvet, y arrose les Authieux, Saint-Julien, l'Aunay-sur-Calonne, Saint-Melaine, et va se perdre dans la Touques à Pont-l'Evêque. Elle coule du sud-est au nord-ouest.

La Dives a sa source dans le département de l'Orne, entre la ville d'Hiémes ou Exmes et le bourg de Gacé, à 41 kilomètres d'Alençon. Elle y traverse les bourgs de Chamboy et de Trun, et après avoir parcouru la commune d'Ommoy, elle entre dans le Calvados entre les communes de Fourches et du Marais-la-Chapelle, arrose Beaumais, Morteaux, Coulibœuf, Jort, St.-Pierre-sur-Dives, Bretteville, Ouville, Ecajeul, Mézidon, Magny-le-Freule, Méry-Corbon, Cléville, St.-Samson, Bures, Robehomme; se divise ensuite en plusieurs bras qui forment des îlots entre Varaville, Périers et Brucourt; se réunit au-dessus de Dives, et se décharge dans la Manche à peu de distance de ce bourg, sous la côte de Beuzeval. Sa direction est du sud au nord. Elle est navigable depuis Mery-Corbon jusqu'à la mer.

Cette rivière a un grand nombre d'affluens, parmi lesquels il faut distinguer, à sa droite,

Rivières.

la Vie, qui part du département de l'Orne, où elle arrose Vimoutiers. Un peu au-dessous de ce bourg, elle entre dans le Calvados par la commune de Saint-Germain-de-Montgommery, y traverse Livarot, Saint-Julien-le-Faucon, Mesnil-Mauger, Crèvecœur, Biéville, et se perd dans la Dives au-dessous de Méry-Corbon; elle coule du sud-est au nord-ouest; *la Dorette* et *la Botte*, qui arrosent le canton de Cambremer, où elles prennent leur source et se réunissent à la Dives, la première auprès de Hottot-en-Auge, et la seconde non loin de Saint-Samson; *l'Ancre*, partant des environs d'Annebault, et qui, après avoir passé par Angerville, se jette, près de Brucourt, dans le bras droit de la Dives.

Elle reçoit à gauche, un peu au-dessous de Crocy, *la Filaine*, qui vient du département de l'Orne et passe par Fourches; au-dessus de Couliboeuf *le Perreux*, qui part de St.-Martin-du-But et arrose le territoire des communes de la Hoguette et de Villy; *l'Ante*, qui prend naissance à l'ouest de Martigny, et coule à l'est par Noron, Falaise, Eraines, Damblainville et Monteaux; *le Laison*, dont la source est au sud-ouest de Villers-Canivet, dans la

Rivières. bruyère de Martigny, qui arrose Soulangy, Bons, Potigny, Saint-Quentin-la-Roche, Rouvres, Mezières, Ernes, Ifs et Condé-sur-Laison, Magny-la-Campagne, Canon, Ouezy, Croissanville et Cléville, où il se confond avec la Dives; *la Muance*, qui part de St.-Silvain, s'y jette à Bures, après avoir arrosé Fierville-la-Campagne, Bray, Airan, Moult, Argences, Rupierre, Janville et Troarn; *la Divette*, qui part de la chaussée de Robehomme, traverse les herbages de Varaville, et se perd dans la Dives à Cabourg.

L'Orne, qui est la principale rivière du Calvados, prend sa source dans le département auquel elle donne son nom et dans la commune d'Aunou, à une lieue et demie de la ville de Seés. Elle y parcourt environ 80 kilomètres, y arrose Seés, Argentan, s'augmente des eaux de plusieurs rivières, et entre dans le Calvados par le territoire de Mesnil-Villement. Sa direction dans ce département porte du sud au nord-est. Elle coule dans un lit étroit et bordé de rochers à travers un grand nombre de communes, et notamment celles d'Ouilly-le-Basset, de Clécy, du Vey, de Saint-Rémy, de Caumont et d'Harcourt, où on la traverse sur un Bac. Elle parcourt

ensuite les territoires de Croisilles, Grimbosq, Mutrecy, Amayé-sur-Orne, Bully, Feugrolles, Saint-André-de-Fontenay, arrose les prairies d'Allemagne, de Louvigny et de Caen; elle forme le port de cette ville, et, prenant ensuite sa direction vers les communes de Mondeville, Collombelles, Hérouville, Ranville, Bénouville, Ouistreham, Sallenelles, va se confondre dans l'Océan à la pointe de Merville. Son cours total est d'environ 40 lieues, dont 24 sont parcourues dans le Calvados. Rivières.

L'Orne n'est navigable qu'à partir du port de Caen; elle le serait dans une grande partie de son cours si l'ancien projet de la faire communiquer à la Loire par la Sarthe et la Mayenne, qu'on a repris dernièrement, et dont il paraît qu'on s'occupe toujours, reçoit enfin son exécution.

Ses principaux affluens dans le Calvados sont, à droite, *la Baïse*, qui s'y perd au sud-est de Mesnil-Villement; *la Laize*, qui s'y réunit non loin de Laize-la-Ville, en face de Bully, après avoir arrosé Fresné-le-Puceux, Bretteville-sur-Laize et Urville; elle prend sa source près de Saint-Germain-Langot; à gauche, *le Noireau* s'y jette auprès du pont

Rivières. d'Ouilly, après avoir arrosé la ville de Condé; il prend naissance dans le département de l'Orne; *la Guine*, qui arrose Vieux et se jette dans l'Orne à Bully; *l'Odon*, dont le confluent est à Caen, et qui a sa source à Ondefontaine, dans le canton d'Aunay; il passe par ce bourg, reçoit *la Douvette* et *l'Ajon*, coule par le Locheur, Arry, Bougy, Gavrus, Baron, Fontaine-Etoupefour, Verson, Bretteville-sur-Odon et Venoix.

La Seulles prend naissance dans la commune de St.-Pierre-du-Fresne, canton d'Aunay, arrondissement de Vire. Elle passe par Saint-Vaast, Juvigny, Tilly-sur-Seulles, Chouain, Condé-sur-Seulles, Sainte-Marguerite-de-Ducy, Nonant, Vaux-sur-Seulles, Esquay, Vienne, le Manoir, Saint-Gabriel, Creully, Amblie, Reviers, Gray, où on la traverse sur un pont, et Courseulles, où elle se jette dans la mer et dont elle forme le port. Sa direction est du sud-est au nord-ouest.

Ses affluens sont : *la Seuline*, qu'elle reçoit près de Saint-Louet-sur-Seulles, et qui vient des environs de Coulvain; *la Thue*, qui part de Sainte-Croix-Grand-Tonne, et qui s'y réunit à l'ouest d'Amblie; *la Mue*, qui vient

s'y perdre au-dessous de Reviers, et qui a sa source à Cheux. Rivières.

La Vire naît dans le département de la Manche, au pied de la butte de Brimballe, commune de Saint-Sauveur-de-Chaulieu. Elle entre dans le Calvados par le territoire de la Lande-Vaumont, vient serpenter autour de Vire, reçoit *la Virenne* à gauche, et plus bas à droite les eaux de *l'Allière*, qui a sa source entre la Rocque et Estry, et passe par Presles et Burcy. La Vire traverse ensuite les communes d'Etouvy et de la Graverie, s'augmente près de Campeaux des eaux de *la Souleuvre*, qui la coupe à angle droit, et porte sa direction de l'est à l'ouest par Pontbellenger et Pontfarcy, où elle quitte le département pour rentrer dans celui de la Manche. Elle y coule de nouveau du sud au nord, baigne les murs de Saint-Lo, reparaît dans le Calvados au confluent de *l'Elle*, forme sur ce point la ligne de démarcation des deux départemens, passe près d'Isigny, où son lit, élargi d'une manière considérable, a été resserré dans ces derniers temps sous un pont de granit dont il sera parlé ailleurs. C'était autrefois un passage dangereux qu'on appelait les *Veys*. Au-dessous du pont elle forme des îlots et des

Rivières. bancs de sable très-étendus, et va se perdre dans la mer par plusieurs embouchures, à l'ouest des roches de Maisy. Elle porte bateau dans sa partie inférieure, et est navigable jusqu'à Saint-Lo.

Son affluent le plus important est *l'Aure inférieure*, qui s'y réunit au-dessous d'Isigny. Cette rivière prend sa source à l'ouest de Maisons, dans le canton de Trévières, passe à Etreham, Surrain, Engranville, Trévières, Agnerville, reçoit *la Tortonne* à gauche et ensuite près de Caenchy, *l'Esques* qui prend naissance dans la forêt de Cerisy, et passe par la Haye-Piquenot, Notre-Dame et Saint-Martin-de-Blagny (1). Elle n'est considérée comme navigable que depuis Isigny.

L'Aure supérieure et *la Dromme* sont deux autres rivières de l'arrondissement de Bayeux qui sont remarquables en ce qu'elles n'ont pas d'embouchure; la première prend sa

(1) Selon la carte de Cassini, la Tortonne et l'Esques se jetteraient l'une dans l'autre; c'est une erreur qui a été remarquée par M. Simon, géomètre en chef du cadastre du département du Calvados. Elles se jettent toutes deux dans l'Aure à une distance de 4,200 mètres. Plusieurs autres inexactitudes du même genre pourraient être remarquées sur cette Carte, qui est cependant encore la meilleure qui existe.

source au Val d'Aure, près de Caumont, se dirige du sud au nord, passe entre Livry et Saint-Martin-le-Vieux, à l'ouest de Bernières, de Juaye, d'Ellon, entre Monceaux et Gueron, à Bayeux, à Vaux-sur-Aure. La Dromme, qui sort de l'arrondissement de Vire, où elle arrose *Dampierre*, la Lande-sur-Dromme, coule presque parallèlement avec l'Aure, passe par Balleroy, Noron, Agy, Ranchy, Barbeville, Vaucelles, Sully et Maisons, où elles viennent se perdre l'une et l'autre dans les fosses du Soucy (1). On a cru long-temps que l'Aure inférieure devait sa naissance aux Rivières.

(1) L'*Annuaire du Calvados* pour l'an XIV (1805-1806), donne sur cette singularité des détails qu'on ne retrouvera pas ici sans intérêt.

« Ces fosses sont répandues dans une prairie qui se termine au pied d'une élévation appelée le mont Escures. Dans l'été, l'eau arrive à peine aux bouches les plus éloignées ; elle se perd par les betoires dont le lit de la rivière est percé au-dessus de l'endroit où elle disparaît tout-à-fait. En hiver, ces eaux, trop abondantes pour être toutes absorbées, se débordent, inondent la vallée voisine, et coulent à la mer en se réunissant à l'Aure inférieure. Le mont Escures, qui arrête ces rivières dans leurs cours, est composé de bancs de pierre calcaire. L'eau, pour franchir cet obstacle, s'est frayé une route souterraine jusqu'à la mer : on la voit reparaître en jets et en ruisseaux dans le sable qui compose la grève auprès de Port-en-Bessin. Le pays qui est entre le lieu où ces rivières cessent de couler à la surface de la terre et la mer, est rempli de cavernes creusées par l'infiltration des eaux. »

Rivières. eaux de ces deux rivières qui ressortaient de sous terre; mais le nivellement de leurs cours a prouvé que cette opinion n'était pas fondée. Il est certain du moins que les submersions fréquentes de la vallée qui porte son nom sont dues en partie à leur débordement, et il est à regretter, sous ce rapport, que le canal qui fut entrepris au commencement de la révolution pour porter leurs eaux à la mer, ait été abandonné.

MÉTÉOROLOGIE.

L'air y est en général fort pur, quoiqu'il soit plus humide que sec. Il faut en excepter cependant la partie occidentale du canton d'Isigny, qui est arrosée par la Vire et les vallées marécageuses de l'Aure, de la Dives et de la Touques.

La température y éprouve de grandes variations, qui tiennent sans doute à la disposition du sol et au voisinage de la mer. Ces variations sont aussi subites que fréquentes; il n'est pas rare que d'un jour, et même d'une heure à l'autre, on n'y éprouve la température de deux saisons opposées. On a remarqué qu'elle est plus froide dans l'arrondisse-

ment de Vire que dans la plaine de Caen, et plus sèche dans celle-ci que dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque.

Climat.

Le printemps y est communément froid et pluvieux, excepté au commencement et à la fin. La chaleur y est assez forte depuis la mi-juillet jusqu'à la mi-août. Le mois de septembre n'y est pas toujours aussi beau que celui d'octobre. Les brumes et les pluies froides commencent en novembre et durent souvent jusqu'à Noël. Les neiges ne devancent guères cette époque, excepté dans le Bocage, où elles sont souvent très-hautes avant qu'il en tombe dans la plaine. Le mois de janvier est ordinairement le plus rigoureux de l'année. Les dégels arrivent en février ou au commencement de mars.

Il est rare cependant que les hivers aient la durée et l'âpreté qui les signalent ailleurs sous les mêmes latitudes. Les froids les plus rigoureux dont on ait gardé le souvenir sont ceux des années 1789 et 1794.

Les plus beaux printemps sont ceux qui succèdent aux plus longs hivers. Lorsque cette dernière saison a été tempérée, comme en 1828, il arrive quelquefois qu'une partie des espérances qu'annonçait celle qui lui

Climat. succède est détruite par des gelées tardives ou d'autres intempéries.

Les vents qui y soufflent le plus habituellement sont ceux du nord, de l'ouest et du sud. Ils y causent des froids, des pluies et des chaleurs humides dans toutes les saisons. Les jours sereins y sont dus aux vents du septentrion, et surtout à ceux de l'est, qui sont les plus salutaires.

Les tempêtes y sont fréquentes aux approches des équinoxes et des solstices. Elles occasionnent des naufrages sur la côte et des dégâts dans les plantations. Les orages n'y sont pas moins communs. Quoiqu'ils y soient presque toujours accompagnés de grêle, il est rare cependant qu'ils y causent de grands ravages. Ils sont habituellement annoncés ou déterminés par des coups de tonnerre, et se renouvellent souvent pendant huit ou neuf jours (1).

(1) Le 15 mai 1828, au moment où l'on célébrait à Maisoncelles-la-Jourdan, près de Vire, la solennité de l'Ascension, la foudre abattit une partie du clocher et se précipita avec elle dans l'intérieur de l'église, où se trouvaient réunis en grand nombre les habitans de cette commune populeuse. Plus de 250 personnes éprouvèrent les effets de cette terrible détonnation; une seule fut tuée; dix autres sont mortes depuis de leurs blessures et des effets de la commotion électrique.

On a remarqué dans ce département, comme dans beaucoup d'autres, que depuis environ un demi-siècle la température des saisons y a éprouvé des variations qui n'avaient pas été observées par nos pères. M. de Magneville, qui en a recherché la cause avec sa sagacité ordinaire, ne pense pas qu'on puisse les attribuer aux déboisemens qui y ont été à-peu-près nuls. Ces changemens pourraient cependant être le résultat des immenses défrichemens qui ont eu lieu dans la France en général. Quelle qu'en soit la raison, il paraît certain que la marche des saisons a éprouvé des variations importantes. Les froids n'y sont plus l'attribut exclusif des hivers; il est rare que les neiges, qui protègent la végétation des céréales et les délivrent de la poursuite des insectes, y tombent avec abondance, et il arrive souvent que le printemps et l'été sont marqués par des intempéries fâcheuses. Climat.

ETANGS ET MARAIS.

Les étangs, qui sont en petit nombre dans ce département, se trouvent principalement dans l'arrondissement de Vire. Les plus considérables sont ceux de Chenedollé et de Etangs.

Vassy. La superficie du premier est de 13 hectares 54 ares; celle du deuxième n'est que de 3 hectares 4 ares.

Marais. Les marais y sont, pour la plupart, placés sur les bords de l'Aure inférieure, de la Dives et de la Touques. Deux syndicats, savoir, un pour la vallée d'Aure et l'autre pour la vallée de la Dives, sont chargés par l'administration de veiller à l'entretien des digues et des autres travaux qu'ils comportent.

Indépendamment de ces marais, on cite, dans l'arrondissement de Caen, ceux de Colleville, de Ranville, de Mondeville, d'Allemagne, des Terriers, de Chicheboville et de Bavent, et ceux de Basseneville et de Hottot dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque. Le marais des Terriers, situé dans le canton de Troarn, était un des plus remarquables. Il est aujourd'hui rendu à l'agriculture. Les autres, qui donnent d'abondans pâturages, mais d'une qualité plus ou moins médiocre, sont encore sujets à des inondations dont il serait possible de les préserver, à l'aide de quelques travaux d'art bien entendus et bien exécutés.

RÈGNE MINÉRAL.

Nature du sol.

La nature du sol variant en raison de celle des terrains sur lesquels il repose, et ces terrains présentant eux-mêmes plusieurs variétés dans chaque arrondissement, on ne pourrait la faire connaître avec quelque détail qu'en traçant la carte géologique du département. On y verrait le *terrain primitif* ou *granitique* occuper la partie sud-ouest de l'arrondissement de Vire, le *terrain intermédiaire ou de transition* s'étendre dans l'autre avec ses schistes, ses grauwackes, ses grès, et former une large bande passant par Rieu, Littry, Castillon, le Pont de Landes, Curcy, Harcourt et Falaise; le même terrain former, hors de ces limites, une partie des falaises de l'Orne, de l'Odon, et de quelques autres rivières; les *terrains secondaires* occuper par des pierres calcaires la plaine de Caen et une portion des arrondissemens de Bayeux, de Falaise et de Lisieux, et par des craies et des argiles le reste de ce dernier arrondissement, et presque en totalité celui de Pont-l'Evêque; enfin, le terrain crayeux recouvert, dans l'arrondissement de Lisieux,

par quelques dépôts *tertiaires* peu étendus, et composés d'argiles et de grès.

Règne minéral

Ces études, si neuves encore et si fécondes en découvertes, ont occupé, dans ces derniers temps, plusieurs de nos géologues, notamment M. de Magneville, qui les envisage dans leur rapport avec l'agriculture, M. Herault, ingénieur en chef au corps royal des Mines, et M. de Caumont qui, très-jeune encore, s'y livre avec cette persévérance infatigable qui est, dans les sciences, la condition et la garantie du succès. M. Herault divise en 14 parties le sol du Calvados, eu égard aux substances minérales qu'il présente à sa surface (1).

(1) Quoique cet ouvrage de M. Herault soit dans les mains de tous les savans, et que l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen l'ait inséré en partie dans ses Mémoires, nous pensons qu'on nous saura gré d'en reproduire ici une courte analyse.

1°. *Alluvions*.

a. *Modernes*. La plage est couverte de *cailloux roulés* de différentes natures. On y voit, ainsi qu'à l'embouchure des rivières, des dépôts d'un sable silicéo-calcaire, appelé *tangue*, et qui est employé comme engrais. Dans l'arrondissement de Bayeux, cette plage offre des blocs souvent considérables d'un *tuf-calcaire*, déposé par les eaux qui sortent des falaises. On y trouve encore de la *tourbe* et des *pyrites* qui servent à alimenter la fabrique d'acide et de sels minéraux d'Honfleur, lorsqu'elle est en activité. En face de Bernières elle laisse apercevoir, lorsque la marée est basse,

On peut voir, par la classification qu'il en donne, que si ce département abonde en pierres à bâtir, en matériaux de toute es- Règne minéral.

des *troncs d'arbres* qu'on regarde comme les restes d'une ancienne forêt dont le sol aurait été envahi par la mer.

Le fond des vallées présente des couches de *sable*, *d'argile*, et autres débris des terrains dans lesquels elles sont creusées, ou qui y ont été apportés par les eaux.

b. Anciennes. Elles sont principalement formées par une couche d'argile jaune pâle, qui renferme des fragmens roulés, dont la nature varie ordinairement suivant celle du terrain qui la recouvre. Son épaisseur n'est pas très-considérable au-dessus du terrain calcaire; elle est de 1 à 8 mètres sur les terrains primitifs et intermédiaires, et elle s'élève à plus de 25 dans certaines parties du terrain crayeux. C'est elle qui alimente toutes les tuileries et toutes les briqueteries des arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque.

2°. *Grès supérieur à la craie.*

On trouve sur les côteaux qui sont aux environs d'Orbec un *grès blanc sans coquilles*, dont les couches horizontales et peu suivies sont ordinairement séparées par des lits minces d'argile plastique. Le même grès a été reconnu récemment dans le bois de Neuville, près de Livarot.

3°. *Argile plastique.*

Elle se trouve recouverte seulement par la terre végétale et par une glaise rougeâtre à Manerbe, au Prédauge, à la Boissière, etc. Elle est blanche, jaune, rouge, violette ou verte, et renferme des silex blonds qui y sont disséminés irrégulièrement dans des proportions quelquefois si considérables, qu'on les exploite pour réparer les chemins. On trouve au Prédauge celle qu'on appelle *argile à foulon*; elle est verte ou blanchâtre. Il en existe une semblable à Courtonne-la-Ville.

4°. *Craie chloritée, avec craie siliceuse, argile, marne et silex.*

Elle occupe la surface du sol dans presque toute l'étendue

Substances minérales.

pèce pour l'entretien de ses routes, en carbonate calcaire ou *pierre à chaux*, également propre aux constructions et aux engrais ; en terres argileuses pour les poteries, les tuileries, les briqueteries, il présente peu de ressources quant aux métaux propre-

des cantons de Livarot, Orbec, Lisieux 1re. section, Blangy, Pont-l'Evêque, Honfleur, et dans une portion de ceux de Dives, Cambremer, Lisieux 2e. section, Mézidon, Saint-Pierre-sur-Dives; elle renferme une assez grande quantité de fossiles.

5°. *Sables vert et ferrugineux.*

Ils se trouvent principalement dans l'arrondissement de Lisieux et sur quelques points de la côte entre Honfleur et Dives.

6°. *Système supérieur d'Oolithes.*

Dans cette division viennent se ranger, savoir : *L'argile bleue d'Honfleur, la calcaire d'un grain terreux*, connu sous le nom de pierre à chaux; *le calcaire à grandes astroïtes*, qu'on trouve dans les arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque; *le calcaire à coquilles en spire*, qu'on voit dans les carrières de Glos, des Loges, de la butte de St-Désir, etc.; *le calcaire à oolithes supérieur* des carrières de St-Laurent et de Glos; *l'argile bleue de Dives, le calcaire dur argileux* de St-Samson, Bréville, Sallenelles, etc.; *l'argile bleue à petites huîtres*, qui forme le penchant occidental de la butte de Troarn.

7e. *Système inférieur d'Oolithes.*

Il comprend le *calcaire à polypiers*, qui se trouve à la surface du sol dans la plaine de Cormelles et dans la partie septentrionale du territoire de Caen, ainsi qu'à Hérouville, Sallenelles, Ranville, Creully, Port-en-Bessin, Vendœuvre, le Marais-la-Chapelle, Eraines, Versainville, etc.

Le *Calcaire de Caen*, pierre à bâtir qui s'exploite à Allemagne, à Fontenay-le-Marmion, à Quilly, à Aubigny à

ment dits, à l'exception du fer, qui s'y rencontre dans plusieurs endroits, notamment à Feugrolles, à May, à Vacognes, à Littry, à Caumont, à Urville, et dans beaucoup de communes du canton d'Aunay. Fer.

Quoique ce fer soit cassant à chaud, comme

Ussy, à Carpiquet, à Sainte-Croix-Grand-Tonne, etc. Le *Calcaire marneux* d'un gris bleuâtre ou jaunâtre : on le trouve dans les falaises de Villerville, de Port-en-Bessin et d'Arromanches; enfin, le *Calcaire à oolithes inférieur*, qu'on rencontre dans les carrières d'Evrecy, la Caine, Curcy, Maltot, Boulon, Villers-Bocage, etc.

8°. *Calcaire à gryphées arquées.*

Il contient plusieurs espèces de fossiles dans les bancs blanchâtres et peu épais qui forment ordinairement sa partie supérieure, et est appelé *castine* par les ouvriers. Dans quelques endroits il offre un banc propre à faire des pierres à litographier. On le trouve dans les carrières de Saon et de Cartigny-l'Epiney. Entre Bayeux et Isigny il occupe souvent la surface du sol.

9°. *Cal caire d'Osmanville.*

Ce calcaire s'exploite à Osmanville sur une épaisseur de 4 à 5 mètres. Il ne renferme qu'un petit nombre de fossiles, et est ordinairement blanchâtre. Le grain est assez grossier; on en trouve d'une dureté moyenne, et d'autre qui étincelle sous le briquet.

10°. *Argile, sable et galets du grès bigarré.*

On les trouve principalement à Isigny, à Castilly, Vouilly, Tournières, le Tronquay, le Molay, etc.

11°. *Calcaire magnésifère fragmentaire.*

On le voit à Isigny, Neuilly, etc. Il forme des espèces de couches, séparées par des lits d'une argile rouge. Au petit Vey, près d'Isigny, il est recouvert par un banc de quarz, dont on aperçoit les blocs au pied de la falaise.

12°. *Terrain houiller et grès rouge ancien.*

Le terrain houiller paraît se prolonger de Littry vers le

Mines de fer.

tous ceux des terrains intermédiaires de la Basse-Normandie, il n'en serait pas moins propre à plusieurs usages. La cherté des combustibles est le seul obstacle qui s'oppose à son exploitation; et ce ne peut être que cette raison qui a fait abandonner la grosse forge de Balleroy depuis long-temps, et celle de Danvou depuis 1802.

Au mois de mai 1822, M. Doray, ancien notaire à Bretteville-sur-Laize, obtint du Gouvernement la concession de la mine de fer d'Urville, mais elle n'a pas été exploitée. Le minerai y constitue cependant une couche puissante, et elle eût été bien située sous le rapport des bois qui pouvaient l'alimenter.

nord-ouest, jusque dans le département de la Manche. Il est presque partout recouvert par le grès rouge ancien, qui se trouve quelquefois à la surface du sol.

13°. *Terrain intermédiaire, schiste, argileux, avec grauwacke, grès, calcaire marbre, etc.*

Ce terrain se rencontre dans toute l'étendue de l'arrondissement de Vire et dans plusieurs parties des arrondissemens de Bayeux, Caen et Falaise.

14°. *Granite avec pegmatite, micaschiste subgranulaire, et schiste luisant primitif.*

Ce terrain se montre à la surface du sol, ou recouvert seulement par une légère couche de terre végétale, à Vire, au Gast, à St.-Martin et à St.-Germain-de-Tallevende, à Vaudry, à Roullours, et dans quelques autres communes des environs.

Il y a peu de temps qu'on a découvert, dans l'ardoisière de Curcy, l'existence de *grains d'argent natif*, dont quelques-uns, examinés par M. Herault, sont de la grosseur d'une balle de fusil, mais qui, le plus ordinairement cependant, ne sont pas plus gros que du plomb de chasse. Ces grains, accompagnés d'une pyrite jaune-pâle qui n'est pas argentifère, se trouvent principalement dans les fissures transversales que présente souvent le schiste ardoisé. M. Herault a fait connaître que, d'après l'essai qui en a été fait au laboratoire de l'école royale des Mines, à Paris, l'argent de Curcy contient : Mine d'argent.

Argent. . . .	0,90
Cuivre. . . .	0,10

Cette composition est exactement la même que celle de l'argent monnoyé.

Houille ou charbon de terre. La mine de houille de Littry fut découverte en 1741. Houille. Elle se compose aujourd'hui de deux bassins. Le premier, dit encore M. Herault, est celui qui a donné lieu à ce qu'on appelle l'*ancienne exploitation*. Sa forme est celle d'un ellipsoïde dont le grand diamètre est d'environ 1,000 mètres, et le petit de 760 mètres. La couche de houille s'y relève, vers

Houille. le midi, d'une profondeur de 112 mètres, presque jusqu'au jour.

Cette exploitation offre quatre puits servant à l'extraction de la houille. Une machine à feu, placée en l'an 7 sur le plus profond (il a 122 mètres), épuise les eaux des travaux, et c'est sur un autre que fut établie, l'année suivante, la première machine à vapeur qui ait été employée en France à sortir de la houille au jour. Depuis cette époque, trois nouvelles machines du même genre ont été placées sur divers puits de l'établissement.

Le second bassin houiller est au nord du premier. Sa largeur moyenne n'est guère que de 60 mètres. On y exploite la houille par trois puits.

Grâces aux soins d'une administration sage et éclairée, le produit de cette mine a répondu jusqu'à présent aux dépenses considérables qu'exige son exploitation. On évalue à 340,000 quintaux métriques la quantité moyenne de houille exploitée annuellement depuis dix ans, et la recette brute à 500,000 francs par année. Elle sert à alimenter une grande partie des fours à chaux des arrondissemens de Bayeux, de Vire, et de la partie

limitrophe du département de la Manche. La mine de Littry occupe habituellement de 5 à 600 ouvriers.

Pierres à bâtir. La plupart des anciens monumens du pays, presque tous remarquables par leur élégance et leur solidité, sont construits avec cette pierre que M. Herault a désignée sous le nom de calcaire de Caen, et qu'on appelle dans la contrée *pierre de taille* ou *carreau*. Selon M. de la Rue, elle a été, dans le moyen âge, l'objet d'un commerce considérable. C'est avec cette pierre que les principaux édifices de Londres ont été bâtis. Indépendamment des carrières d'Allemagne, de la Maladrerie et de Carpiquet, qui s'exploitent par des souterrains ou par des puits profonds, il y en avait autrefois un très-grand nombre dans les environs de Caen, qui ont été abandonnées. Cette pierre est d'un blanc tirant légèrement sur le jaune. Elle se durcit en vieillissant, et prend alors une teinte grisâtre. Celle d'Allemagne supporte, en général, mieux l'action de l'air que celle de la Maladrerie. Le carreau de Creully, de Quilly, et surtout d'Aubigny, est d'un grain plus serré et résiste très-bien à la gelée et dans l'eau. On exploite, dans les carrières de Ran-

Pierres à bâtir.

ville, une autre pierre rangée dans les calcaires à polypiers, d'une teinte jaunâtre et dont le grain est plus gros et plus dur. Elle est excellente pour les constructions hydrauliques, quand elle est bien choisie. On l'a employée avec succès à bâtir les quais du port de Caen, et une grande partie des jetées du Hâvre. Il se fait chaque année, dans le port de Caen, des chargemens considérables de *carreau* qui s'expédient pour l'intérieur ou pour l'étranger.

Granite. Le *granite*, qu'on rencontre à la surface du sol dans les environs de Vire, et surtout dans le canton de Saint-Sever, est une des meilleures pierres à bâtir qui existe. Sa couleur varie depuis le blanc gris, le gris à reflets roussâtres, jusqu'au noirâtre. Le plus estimé est celui qu'on tire de la commune du Gast, dans la forêt de Saint-Sever. On en trouve dans cette forêt qui se sépare en tablettes à l'aide de coins de fer; on l'appelle dans le pays *carreau de Saint-Sever*.

Les carrières de granite s'exploitent avec facilité et peuvent fournir des blocs d'une grande dimension. On a offert d'expédier à Paris des pièces de 24 pieds de diamètre pour les vasques des fontaines et des fûts de co-

lonne de 31 pieds de hauteur: les difficultés du transport ont fait ajourner l'entreprise. Ces difficultés, qui paraissent tenir surtout à la traverse de la ville de Vire, circonscrivent à peu près l'emploi du granite dans cet arrondissement. Celui qui s'expédie au-dehors est ordinairement façonné en auges, en bornes ou en dalles.

Carbonate calcaire. La pierre à chaux est abondante dans les arrondissemens de Caen, de Bayeux et de Falaise. M. Pattu, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département du Calvados, a remarqué que les chaux de Fontenay-le-Pesnel, de Villers-Bocage et de Hottot, étaient particulièrement propres aux constructions hydrauliques. Celle d'Ussy leur est bien inférieure sous ce rapport, mais les ouvriers l'estiment, parce qu'elle est *grasse* et qu'elle *foisonne* plus que les autres. Dans les lieux qui sont trop éloignés de la mine de Littry, on emploie à la cuisson de la chaux, le bois, le genêt et surtout le jonc-marin. Chaux.

Grès. Les grès sont communs : on en exploite pour faire des pavés à May, à Feugrolles, à Soumont, à St.-Quentin-la-Roche, au pont de la Landelle, à Jurques, et dans plu- Grès.

sieurs autres lieux. On trouve aussi à Orbec un grès qu'on emploie à paver et à bâtir dans l'arrondissement de Lisieux.

Les grès fournissent quelques pierres à aiguiser; les meilleures sont celles qui proviennent d'une carrière récemment ouverte à Livry, et qui sont faites avec diverses roches, telles que la grauwacke commune et la grauwacke schisteuse.

Marbres. *Marbres.* On trouve aussi dans le terrain intermédiaire du Calvados différentes espèces de marbres dont les couleurs sont très-variées. On le rencontre sur les côteaux de Vieux, de Baron, de Laize-la-Ville, de Clinchamps, de Saint-Laurent-de-Condel, de Bretteville-sur-Laize, de Fourneaux, de Pierrefitte, etc. L'épaisseur de ses couches, selon M. Herault, ne dépasse jamais quelques décimètres. Le plus connu est celui de Vieux.

Il est susceptible de prendre un très-beau poli; mais malheureusement il est presque toujours rempli de gerçures qui le rendent cassant et ne permettent que rarement d'en tirer des blocs d'une dimension convenable à l'architecture.

Il paraît néanmoins constant que les Romains ont exploité les carrières des environs

de Vieux, et qu'ils en employaient les produits à l'embellissement des édifices élevés dans cette partie des Gaules. On croit avoir retrouvé ce marbre dans les bains récemment découverts à Bayeux, et l'on assure que le cardinal de Richelieu l'a fait employer dans la construction de la chapelle de la Sorbonne.

M. Herault a remarqué qu'on pouvait l'employer avec succès à faire des tables, des chambranles de cheminée et autres objets de cette nature. Les variétés de couleurs tendres, telles que les blanches nuancées de rose, les rosâtres nuancées de rouge, s'allient très-bien, dit-il, avec les ornemens en cuivre doré, et sont fort recherchées dans la capitale, à cause de cette propriété, pour faire des montures de pendules. Ce genre d'exploitation, qui ne comporterait pas de grands frais, offrirait des bénéfices certains.

Ardoises. On tire aujourd'hui des ardoises des carrières de Curcy, dans l'arrondissement de Caen, et de Castillon, de la Bazoque et de Litteau, dans l'arrondissement de Bayeux. On en a extrait, il y a quelques années, des carrières du Pont-Féron, près de Vire. Quoique ces ardoises, communément épaisses et remplies de fissures transversales, soient, Ardoises.

sous ces rapports, inférieures à celles d'Angers, elles paraissent avoir sur ces dernières l'avantage de la durée. Le schiste argileux qui en forme la base abonde dans le Calvados, et il est possible qu'en étendant les recherches, on en obtint d'une qualité plus fine et plus belle.

On a découvert à Maltot, à Clinchamps, à Avenay et ailleurs, un schiste d'un gris jaunâtre ou d'un vert olive clair, légèrement nuancé de rougeâtre, dont on fait de bons crayons pour écrire sur l'ardoise et des pierres à repasser les rasoirs.

Argiles.

Argiles. On a vu que les argiles y étaient communes, et qu'on en distinguait de plusieurs espèces. Nous ne les rappellerons ici que sous leur rapport industriel.

L'argile glaise, employée à la fabrication des tuiles et des briques, est abondante dans les arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque. Elle se pétrit facilement et prend une couleur rougeâtre au feu.

A Noron, dans le canton de Balleroy, et dans les communes environnantes, on en trouve de jaune et de rouge dont on fait des poteries de grès de toute espèce, ainsi que des briques et des faîtières. Les meilleures

bouteilles à bière viennent des fours de Noron.

L'argile est grise et jaunâtre à Lison, dans le canton d'Isigny, où on en fait de la vaisselle vernissée qui s'exporte dans le département de la Manche. L'espèce jaunâtre est encore commune au Prédauge.

La terre à foulon se rencontre sur les côtes de Courseulles, à Ste.-Croix-Grand-Tonne, à Hottot, à Dives, dans l'arrondissement de Lisieux et aux environs de Vire : elle est employée au dégraissage des étoffes de laine.

L'argile ocreuse ou *bol* est rouge près de Vacognes et jaune aux environs de Landelles et Coupigny. On en trouve à Gouvix, dont on fait d'excellent mortier.

Marne. Les arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Évêque sont les plus abondans en marne. Les environs de Falaise, des Moutiers, d'Amblie en produisent ; mais elle n'est guère employée, comme engrais, que dans les deux premières localités. Marne.

Il y a deux espèces de marne : la blanche, qui est la plus prisée, et celle qui est d'un gris-bleuâtre. Cette dernière espèce abonde dans les environs d'Honfleur.

Tourbe. On en trouve principalement à

Biéville, Rots, Secqueville-en-Bessin, Hermanville, Colleville, Courseulles, St.-Pair, Chicheboville, Billy, aux Marais des Terriers; dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque; à Villers-Canivet dans celui de Falaise; aux environs de Lisieux, et dans quelques parties de l'arrondissement de Bayeux.

Eaux minérales.

Eaux minérales. Les eaux minérales, qui sont communes dans le Calvados, sont presque toutes ferrugineuses. Les plus renommées sont celles de Brucourt, dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque; celles de Roques, près de Lisieux; de Touffréville, dans le canton de Troarn, et celles de l'Hôtel-Dieu de Caen. On ne fréquente guère que celles de Brucourt.

Fossiles.

Fossiles. Les corps organisés fossiles s'y trouvent en abondance; il en existe jusque dans le grès intermédiaire, et il est peu de curieux qui n'en possèdent des collections qu'ils ont en partie formées eux-mêmes.

On a découvert, en 1817, un crocodile fossile dans les carrières de la commune d'Allemagne, et postérieurement un fort beau dans celles de Quilly. Des dents d'éléphant ont été trouvées à Villers-sur-Mer.

Différentes espèces de coquilles, telles

que les térébratules, les cérites, les ammonites, les élemnites, sont, après les polypiers, les fossiles les plus communs. Des ossemens humains ont été trouvés sous une pirogue dans les fouilles du nouveau canal de l'Orne, exécutées il y a plus de quarante ans.

RÈGNE ANIMAL.

Les productions animales de ce département, considérées sous le rapport de l'économie rurale, forment une branche importante de son commerce et de son revenu : nous en parlerons au chapitre de l'agriculture.

Les bêtes fauves y étaient communes autrefois. La sévérité des lois sur la chasse et les braconniers, et une armée de gardes particuliers, veillaient incessamment à leur conservation. La révolution, en brisant la plupart de ces liens, donna le signal d'une destruction à-peu-près complète. La forêt de Cinglais était particulièrement célèbre par le grand nombre de ses fauves, et ses chasses presque royales. Au son du cor des piqueurs, des troupeaux de cerfs s'élançaient au-dessus des taillis ou dans l'immensité de ses vieilles futaies; peu de jours ont suffi pour faire dis- Fauves.

paraître ces objets de l'amusement des grands qu'on y entretenait avec une si jalouse sollicitude. Quelques dénominations locales rappellent encore cette époque et ces plaisirs bruyans, auxquels a succédé un silence qui n'est troublé aujourd'hui que par la hache du bûcheron ou par de rares coups de fusils tirés sur le lièvre timide ou la bécasse passagère.

On trouve cependant encore des sangliers dans cette forêt et dans celle de Cerisy. Il est probable que la fécondité de ces animaux et le danger qu'on court en les attaquant, les y maintiendront long-temps. Ils causèrent des ravages notables, il y a quelques années, dans les récoltes de plusieurs communes des cantons d'Harcourt et de Bretteville-sur-Laize. Il paraît aussi qu'il existe encore, mais en petit nombre, des cerfs et des biches dans les forêts de Cerisy et de St.-Sever.

Animaux nuisibles.

Les loups y sont heureusement assez rares; il n'en est pas de même du renard, de la marte et de la fouine : cette dernière cause souvent de grands dégâts dans les basses-cours et les jardins.

On n'y voit guère de blaireaux.

Le putois, l'écureuil, le hérisson se trou-

vent dans les bois; la belette, la musaraigne, aux environs des villages. Les taupes y sont communes, et devraient y être l'objet d'une guerre plus active; mais le véritable fléau des terres labourables et des prairies, c'est le campagnol, que l'on connaît vulgairement sous le nom de *mûlot*. Lorsque l'hiver les a ménagés, ils pullulent avec une promptitude effrayante qui échappe à tous les piéges de leurs ennemis. Au mois de juillet 1819, la plupart de ceux de la vallée de Corbon furent détruits par une inondation subite: on les voyait grimper par milliers jusque sur les plantes un peu élevées, telles que le sennevé et le chardon bonnetier, qui, s'affaissant bientôt sous leur poids, les rendaient à l'élément qu'ils voulaient fuir. Ce fut pour leur race un véritable déluge universel. Malheureusement ceux qui échappèrent ont suffi en peu de temps pour y en reproduire des myriades.

Les lièvres, très-communs il y a trente ans, y sont devenus plus rares. Il y a des localités qui en sont presque entièrement privées. Lièvres et lapins.

Il en était de même du lapin. Les garennes du Bocage et des bords de la mer sont presque encore totalement dépeuplées; on en voit

rarement dans celle de Cabourg, où ils abondaient autrefois. Cependant plusieurs propriétaires se sont occupés, dans ces derniers temps, de la multiplication de ce gibier, qui commence à reparaître sur nos tables.

Oiseaux.

Indépendamment des volatiles domestiques dont il sera parlé ailleurs, le Calvados nourrit une grande quantité d'oiseaux, dont les uns sont les hôtes permanens de nos bocages, et les autres, des voyageurs qui passent la belle saison dans nos campagnes, ou ne les visitent que l'hiver.

Gibier. Le gibier, qui abondait sur notre territoire, y devient rare, depuis que l'exercice de la chasse au tir n'éprouve plus d'entraves, et qu'on ne réprime pas la licence de la chasse au filet. La perdrix rouge, qui habite les cantons boisés et montueux, n'a peut-être pas diminué d'une manière aussi sensible que la perdrix grise, sans doute parce qu'elle s'y dérobe plus facilement à la poursuite du chasseur.

Le râle de genet se trouve partout, mais particulièrement dans le Bocage.

La bécasse n'y est commune que dans les hivers rigoureux, qui en déterminent plus particulièrement l'émigration.

La bécassine, les râle d'eau et marouettes, les poules d'eau, abondent dans les prairies et dans les lieux marécageux.

Le *pigeon ramier* est quelquefois très-abondant à son passage dans les cantons boisés. La tourterelle grise y est assez répandue.

Les cailles y arrivent dans la première quinzaine d'avril, et s'en retournent dans celle d'octobre. Depuis 25 ans on n'y en avait pas vu en aussi grand nombre qu'en 1828.

Les merles et les grives, assez communs, n'y sont pas, comme dans d'autres départemens, l'objet d'une chasse particulière.

Le pluvier et le vanneau s'y rencontrent en grandes troupes dans l'arrière-saison.

Le pluvier guignard, qu'on y désigne sous le nom de la *petite de terre*, s'y trouve au printemps et à la fin de l'été. C'est un gibier délicat et très-recherché.

Cette dernière époque est remarquable par le passage d'une assez grande quantité d'oiseaux de mer qu'on voit ou qu'on entend dans les campagnes, où il est rare qu'ils s'arrêtent: c'est ce qu'on appelle la *volée d'août*. Oiseaux de mer.

Aux approches de l'hiver, ces oiseaux reviennent en longues caravanes aborder sur nos plages, d'où ils se répandent bientôt dans l'intérieur, en remontant de préférence le cours des rivières. Parmi les espèces qui en sont aussi nombreuses que variées, on distingue les oies, les canards, les sarcelles, les courlis, les mauves, les pluviers, les hérons, etc. Les froids rigoureux nous envoient les cignes, la spatule, le cormoran, et quelquefois la cigogne. Ce dernier oiseau, si commun en Allemagne et dans tout le nord, ne séjourne pas dans le Calvados, où sans doute il n'a pas trouvé la protection qu'on lui accorde dans ces contrées.

Oiseaux de proie. Les oiseaux de proie les plus communs sont la buse, l'épervier, le tiercelet, la pie-grièche, le corbeau, la corneille noire, le freux et la corneille mantelée, qui n'y arrive qu'à l'arrière saison, le moyen et le petit duc, les chouettes et quelques autres oiseaux de nuit. On y voit aussi le milan, le petit aigle, et assez souvent l'orfraie, ou *grand aigle de mer.*

Reptiles.

La vipère se trouve particulièrement dans

le Bocage; mais beaucoup moins communément que la couleuvre ordinaire ou à collier. Le lézard s'y trouve partout, ainsi que l'orvet et la salamandre terrestre. Reptiles.

Poissons.

Les poissons de mer sont moins abondans qu'autrefois sur les côtes du Calvados. Les raisons n'en sont pas bien connues; on les a successivement attribuées aux filets à petites mailles qu'on emploie à la pêche, et à la présence des *squalles* ou chiens de mer qui paraissent s'y être excessivement multipliés. En admettant que ces causes, et particulièrement la seconde, aient contribué à la rareté actuelle du poisson, il faut s'empresser de reconnaître qu'elles ne sont pas les seules, car il est constant qu'il abonde sur des plages où les mêmes causes de destruction pourraient être signalées. Il est probable que les autres tiennent à un ordre de lois qui n'est pas dans le domaine de l'homme : ce serait dès-lors se livrer à des recherches sans objet et purement spéculatives que de vouloir les déterminer. Poissons de mer.

Les espèces de poisson les plus habituelles sont le turbot, la barbue, la raie, la sole, la

plie, le surmulet, le congre. Le maquereau y arrive vers la fin du printemps; l'équille s'y trouve pendant l'été, et le merlan en automne et en hiver. On y pêche le bar, la morue et quelquefois l'esturgeon.

Depuis long-temps le hareng est devenu rare sur nos côtes: cette diminution ne s'est pas fait remarquer au même degré sur celles de l'Angleterre, qui leur sont opposées.

Poissons d'eau douce.

Les meilleurs poissons qu'on pêche dans les rivières sont le saumon, le brochet, la truite, la perche, la carpe, la tanche, le meunier et l'anguille. On y trouve l'alose au printemps et au commencement de l'été. Le goujon y est commun dans beaucoup d'endroits, et notamment dans l'Orne au pont d'Ouilly. La brême et le dard y abondent; mais ils ne sont pas estimés (1).

Crustacées et mollusques.

Le rocher du Calvados fournit le homard,

(1) Depuis le mois de mars jusqu'au commencement de mai, les marées amènent à Caen un petit poisson qu'on y appelle *montie*. On la prend le soir avec des tamis, à la lueur des lanternes. Le spectacle de ces feux répandus au loin sur les deux rives de l'Orne, a quelque chose de pittoresque. Ce poisson, qu'on regarde comme le frai du congre, se retrouve dans la Dives et dans la Touques.

le poupart ou tourteau, l'étrille, la squille, qui y est connue sous le nom de *crevette franche*, et le crangon, qu'on y désigne sous ceux de *cardon* ou simplement de *crevette*. On y pêche aussi, mais plus rarement, la langouste et l'airaignée de mer, qui était autrefois très-abondante. Le crabe, dont il se fait une grande consommation, quoique sa chair soit peu estimée, est excessivement commun sur les bords de la mer et jusque dans les marais et les fossés voisins dans lesquels remonte l'eau salée. Les meilleurs coquillages se pêchent sur la partie occidentale du rocher. On trouve sur toute sa longueur les grandes huîtres. Les petites, qu'on parque à Courseulles et à Bernières, viennent de Cancale. On ramasse chaque jour à la mer basse des quantités prodigieuses de moules depuis l'embouchure de l'Orne jusqu'à celle de la Seulles. On les transporte par bannelées dans les campagnes, où le peuple les achète. Elles sont en général d'une qualité médiocre et remplies d'une petite espèce de crabes. Les meilleures, qui viennent d'Isigny et de la côte de Villerville, ne présentent pas cet inconvénient. On y recueille encore deux autres espèces de bivalves très-communes, auxquelles on donne le nom de *coques* et de *flions*.

Coquillages.

L'écrevisse se trouve dans plusieurs de nos rivières, et notamment dans la Dives et la Laize. Elles y sont d'une grosseur médiocre.

Amphibies.

Amphibies. On y prend quelques loutres le long des rivières, et l'espèce de phoque connue sous le nom de *veau marin.*

Insectes.

Insectes. M. de Brebisson, l'un de nos naturalistes les plus distingués, qui s'est beaucoup occupé de l'entomologie du département, élève à environ deux mille le nombre des espèces d'insectes qui s'y trouvent.

La cantharide se récolte sur les frênes dans l'arrondissement de Vire.

Le hanneton est un des fléaux de nos campagnes, soit qu'on le considère dans l'état de larve ou dans celui de coléoptère. Il ne prend des aîles que pour dévorer le feuillage des arbres dont il attaquait dangereusement les racines avant sa métamorphose. Dans le premier état, il cause aussi les plus grands dommages aux céréales. Heureusement il ne paraît guère en grand nombre que tous les

trois ans, et il serait facile d'en diminuer l'espèce, si dans la saison des labours, on s'attachait à détruire ses larves. Mais les cultivateurs montrent à cet égard une indifférence qui ne se borne pas à ce seul fléau. Les chenilles n'y sont guère plus poursuivies que le hanneton, quels que soient les ravages qu'elles causent dans les arbres fruitiers. Les règlemens sur cet objet semblent être tombés en désuétude, quoique l'article 471 du Code pénal en ait maintenu les dispositions.

La société d'agriculture, qui a déjà rendu au département d'éminens services, s'est occupée, dans ces dernières années, des moyens de détruire le puceron *lanigère* qui attaque les pommiers, et les fait périr en peu de temps. Différens mémoires ont déjà été publiés sur cet objet.

Règne végétal.

M *De Roussel*, ancien professeur d'histoire naturelle à Caen, a publié, il y a environ trente ans, une Flore du Calvados. Avant lui, le savant professeur de botanique *Démoueux* y avait fait aimer cette science, dont le goût est aujourd'hui généralement répandu. Une Plantes.

société pleine de zèle et de lumières y consacre maintenant ses veilles ; déjà les mousses, les algues, les lichens et plusieurs autres classes ont été l'objet de ses investigations, et l'on peut espérer que, dans quelques années, toutes nos richesses en ce genre seront recueillies dans des corps d'ouvrages qui ne laisseront rien à désirer.

Bois et Forêts.

Bois et forêts. D'après des renseignemens fournis par la Direction des contributions, mais qui ne pourront être garantis que par le cadastre, l'étendue des bois du département ne s'élèverait pas au-dessous de 45,000 hectares : c'est à-peu-près le 12e. de sa superficie totale. Sur ce nombre, 5,364 hectares appartiennent au domaine de l'Etat, 313 à des établissemens publics, et le surplus à des particuliers.

Ces bois sont répartis entre les arrondissemens dans les proportions suivantes :

Etendue. Falaise, 12,000 hectares ; Lisieux, 9,000 hectares ; Bayeux, 7,000 hectares ; Vire, 7,000 hectares ; Pont-l'Evêque, 6,000 hectares ; Caen, 4,000 hectares.

Bois de l'Etat.

Les bois de l'Etat sont au nombre de sept ; savoir : La forêt de Cerisy, le Bois-l'Abbé de Cerisy, la forêt de St.-Sever, la forêt de St.-André, le bois de Villers-Canivet, le bois de la Haye, et le bois taillis des Houlettes. Bois de l'Etat.

Forêt de Cerisy. Les plans exécutés en 1674, 1688 et 1810 en portent la contenance à 1,879 hectares. Elle est située à l'ouest de l'arrondissement de Bayeux, et relève de la commune de Montfiquet.

Cette forêt est toute en plaine, à l'exception de la petite partie qui avoisine Balleroy, et qui présente un côteau peu élevé. Le sol en est humide et profond en terre végétale dans la plus grande partie ; il est médiocre ou mauvais dans quelques autres. Elle est traversée par de belles routes qui en rendent l'exploitation d'autant plus facile, qu'on trouve dans les carrières de la forêt des matériaux propres à leur entretien.

Son aménagement actuel est de 100 à 120 ans pour la futaie dont l'essence dominante est le chêne et le hêtre, et de 45 à 50 ans pour les bois blancs, tels que le bouleau et le tremble.

Bois de l'Etat.

L'exploitation annuelle est de 15 à 20 hectares dans chaque série : on les subdivise en plusieurs coupes.

Le Bois-l'Abbé touche à la forêt de Cerisy et provient de l'ancienne abbaye de cette commune, qui est située sur le département de la Manche. Il consiste en bois taillis, renfermant quelques mauvais arbres de haute-futaie. Son sol est médiocre et généralement très-humide. Son étendue est de 293 hectares.

Ce bois, qui ne forme, à proprement parler, qu'un massif de la forêt de Cerisy, est aménagé en 12 coupes.

La forêt de St.-Sever est située dans le canton de ce nom, à l'ouest de l'arrondissement de Vire. Sa contenance passe pour être d'environ 1,690 hectares. Elle appartenait à l'ancien domaine. Le sol en est singulièrement accidenté, notamment dans le canton qu'on appelle la *Butte du Mesnil.* Il est, en général, peu profond, et, par conséquent, peu convenable pour élever des futaies.

L'aménagement de cette forêt était autrefois de 70 à 100 ans. Un arrêt du conseil du Roi, du 27 juin 1780, l'a réglé à 30. L'exploitation embrasse par exercice de 50 à 60

hectares, repartis en 7 ou 8 coupes qui renferment encore des arbres de l'ancien aménagement. Bois de l'État.

On trouve dans le même arrondissement les petits bois taillis *de la Haye* et des *Houlettes*, provenant de l'abbaye du Plessis-Grimoult. Leur contenance totale n'est que d'environ 2 hectares 40 ares. Ils se coupent tous les 15 ans.

La forêt de Saint-André, qui a appartenu au clergé, passe pour contenir 1400 hectares. Elle est située en partie sur la commune de la Hoguette, dans l'arrondissement de Falaise.

Elle est en plaine dans presque toute son étendue. Le sol, qui y est profond dans quelques parties et pierreux dans d'autres, ne présente ailleurs à sa surface que des roches et des bruyères incultes.

L'aménagement, qui n'était que de 10 ans, vient d'être porté à 15. L'étendue des coupes annuelles sera réglé d'après cette dernière base.

Cette forêt est traversée par la route royale de Tours à Caen.

Le bois de Villers-Canivet est aussi d'ori-

gine du clergé. Sa contenance est de 100 hectares; il est aménagé à 12 ans.

Bois des Établissemens publics.

Bois des Hospices.

Les hospices sont les seuls établissemens publics qui possèdent des bois dans le Calvados; il n'y existe point de bois communaux.

L'hospice de Caen y en possède deux: le *bois de la Rouelle*, situé à Curcy. Il contient 65 hectares 66 ares.

Le bois de Grand-Mesnil, situé à Norrey, dans le canton de Coulibœuf, et d'une superficie de 50 hectares. Le premier est aménagé à 12 ans, le deuxième à 10.

L'hospice de Lisieux ne possède que *le bois Braffy*, situé à Saint-Ouen-le-Pin, dans le canton de Cambremer, et qui n'est d'aucune importance, sa contenance ne s'élevant pas à 4 hectares.

L'hospice d'Orbec en possède un de 12 hectares 85 ares dans la commune de Meullés.

L'hospice d'Honfleur en possède trois qui sont placés dans l'arrondissement de Lisieux. *Le bois de Courtonne-la-Ville*, qui renferme 67 hectares; *le bois de Belle-Place*, situé à

Saint-Martin-des-Noyers, contenant 32 hectares 64 ares; *le Bois de la Vigne et l'Évêque*, à Ouillye-le-Vicomte : contenance, 81 hectares. Ils sont aménagés à 10 ans.

L'escence dominante dans ces bois est le hêtre et le chêne.

Bois des particuliers.

On a vu que les particuliers possédaient la majeure partie des bois du Calvados. Nous indiquerons les plus importans. Bois des particuliers.

La forêt de Cinglais, qui se divise en deux parties principales, *la forêt d'Harcourt* et *le bois d'Alençon*, présente une des plus grandes masses de bois du département. Elle est située dans l'arrondissement de Falaise, à 3 lieues au sud de Caen, et dans la partie occidentale du canton de Bretteville-sur-Laize.

Le bois d'Alençon, qui est situé sur la commune de Boulon, contient 654 hectares; la forêt d'Harcourt, qui est rattachée en grande partie à la commune de Saint-Laurent-de-Condel, en renferme 1583.

Les essences qui dominent dans la forêt de Cinglais sont le chêne et le hêtre.

Le même canton renferme plusieurs autres

Bois des particuliers. bois, tels que ceux de Gouvix et de Saint-Germain-le-Vasson.

Il en existe aussi dans les communes de Donnay, Angoville, Bonœil, Pierrefitte, St.-Omer, Saint-Pierre-Canivet et quelques autres, qui sont d'une étendue assez considérable.

Ceux de l'arrondissement de Vire sont très-multipliés. Celui du *Gast* renferme 150 hectares; celui de *la Haye*, dans Tallevende-le-Grand, 165; celui de *la Boullaye*, dans Montchauvet, 122.

Les bois présentent des masses plus compactes dans l'arrondissement de Bayeux, où l'on trouve, indépendamment des bois de l'État que nous avons cités, *la forêt de Neuilly*, dépendant de la commune de ce nom et de celles de Lison et de Castilly : contenance, 679 arpens; *le bois de Saint-Paul-du-Vernay*, qui en renferme 548; celui *du Tronquay*, 519; celui *de Torteval*, 423; *de Planquery*, 370; *de Montaubeuf*, dans Sallen, 163; *du Molay*, 147, et plusieurs autres d'une moindre étendue.

On ne peut citer dans l'arrondissement de Caen que *le bois de Bavent*, qui contient 220 hectares; celui *de Troarn*, sur la commune de

Bures, qui en renferme 276, et quelques autres moins importans dans les cantons d'Evrecy, et de Villers-Bocage, qui sont les plus boisés de cet arrondissement. Bois des particuliers.

La forêt de Touques, située dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque, sur la commune de St.-Gatien, est d'une contenance de 3,394 hectares. On trouve dans le même arrondissement *le Bois du Val-Richer*, qui dépendait autrefois de l'ancienne abbaye de ce nom : il contient 135 hectares, et est situé en partie sur la commune de Manerbe.

Dans l'arrondissement de Lisieux, *le Bois de Moutiers-Hubert* renferme 380 hectares; celui de *Roques* 227; celui de *Montpinçon* 214; celui de *Quévru*, rattaché à la commune de Mittois par l'ordonnance royale du 28 août 1822, contient 178 hectares. On en pourrait citer plusieurs autres, tels que ceux d'*Orbec*, de *St.-Martin-de-Bienfaitte*, etc.

Les masses dont nous venons d'indiquer la situation et la contenance approximative sont loin de former toutes les richesses que le département du Calvados possède en bois.

Dans tout le Bocage et dans la plus grande Essences. partie des arrondissemens de Bayeux, de Lisieux et de Pont-l'Evêque, les propriétés

sont divisées par des haies épaisses plantées pour la plupart d'arbres de haute futaie.

Il en est de même des anciennes routes et des chemins vicinaux. L'orme, qui est le meilleur bois à brûler, et qu'on emploie presque exclusivement au charronnage ; le chêne, le hêtre, croissent dans ces haies et y acquièrent souvent de grandes proportions. Le frêne vient parfaitement dans les terres calcaires des arrondissemens de Caen et de Falaise. Le châtaignier, dont le bois était autrefois employé dans toutes les constructions, ne se trouve plus guère que dans l'arrondissement de Vire. Le peuplier vient partout; mais il n'acquiert promptement de grandes dimensions que dans les terrains d'une certaine profondeur.

Les peupliers du Canada et de la Caroline y sont cultivés avec le plus grand succès.

Plantations. Depuis moins d'un demi-siècle, nous avons fait, dans le règne végétal, d'autres conquêtes non moins intéressantes. Nos bois, nos parcs, nos bosquets, nos jardins, doivent des embellissemens nouveaux à ces productions étrangères.

L'abord de la plupart des châteaux s'annonçait autrefois par de vastes avenues où le

chêne, l'orme et le hêtre se trouvaient souvent réunis. La vente de quelques-unes de ces propriétés, et d'autres circonstances de la législation nouvelle, en ont fait abattre un grand nombre. Ce sont des pertes qui peuvent être considérées comme irréparables. Les goûts ont changé; on abandonne aux villes ces plantations symétriques qui sont quelquefois d'un si grand effet, mais qui ne conviennent pas à toutes les localités. Elles exigent d'ailleurs des sacrifices de terrain auxquels les propriétaires ne se résignent que difficilement. Les plantations de bosquets, qui promettent des jouissances prochaines et qui n'exigent pas de grandes dépenses, se multiplient à l'infini; mais il est rare, en Normandie, que les spéculations d'aucune espèce embrassent un avenir trop éloigné; on n'y plante guère pour ses arrières-neveux, comme le bon vieillard de La Fontaine.

D'un autre côté, la vente ou la remise des bois du clergé ou du domaine a exposé la conservation de ces bois à toutes les chances de la fortune des nouveaux propriétaires. La plupart des futaies ont successivement disparu. Le code forestier s'oppose bien aux défrichemens; mais peut-être néglige-t-il trop le ba- Code forestier.

livage, en ce qui concerne les bois des particuliers. Il est à craindre que la faculté d'abattre tous les arbres autres que les chênes, et même ceux-ci, lorsqu'ils n'ont pas une dimension déterminée, n'ait bientôt de fâcheux résultats. L'éducation des futaies semblait réclamer quelques mesures dont on ne s'est peut-être pas assez occupé.

VILLES.

Villes. Les villes du Calvados sont au nombre de dix : Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Vire, Pont-l'Evêque, Honfleur, Condé, Orbec et Isigny. Les six premières sont les chefs-lieux des arrondissemens auxquels elles donnent leur nom.

Caen, ancienne capitale de la Basse-Normandie, est la principale ville et le chef-lieu du département.

Elle est située sur l'Orne et l'Odon, à 3 lieues de la mer, sous le 49e. deg. 11 min. 12 sec. de latitude septentrionale, et le 2e. deg. 41 min. 53 sec. de longitude occidentale. On ne la croit pas d'une antiquité antérieure au Xe. siècle. Son accroissement et plusieurs de ses édifices sont dus aux ducs de Normandie, qui y fixaient souvent leur résidence. Guil-

Villes.

laume-le-Conquérant y repose dans l'église Saint-Etienne, qu'il a bâtie. Cette ville a souffert plusieurs siéges : elle fut prise par les Anglais en 1346 et en 1417.

Elle est célèbre par son université, fondée par Henri VI, roi d'Angleterre, et par les grands-hommes qu'elle a produits. Sa population est de 38,161 habitans.

La ville de Caen est assise dans une vallée étroite formée par le lit de l'Orne. Les épaisses murailles qui la défendaient autrefois ont presqu'entièrement disparu, et il ne reste plus que l'enceinte du château fort qui la dominait, et que la révolution a détruit en 1793. Indépendamment des prairies qui la bornent au midi et au nord, elle est entourée de promenades qui ne le cèdent en beauté et en étendue à aucune autre ville du royaume.

Bayeux est regardée comme une des villes les plus anciennes des Gaules. Elle est située sur l'Aure, au 49e. deg. 16 min. 34 sec. de latitude septentrionale, et au 3e. deg. 2 min. 11 sec. de longitude occidentale, à 2 lieues de la mer, et à 6 de Caen. Elle a été, dès l'origine du christianisme, et elle est encore le siége d'un évêché dont le Calvados forme aujourd'hui le diocèse. Autrefois fortifiée,

Villes. c'est maintenant une ville ouverte, comme toutes celles du département. Ravagée lors des invasions des Normands, prise et brûlée en 1106 par Henri Ier., roi d'Angleterre, elle fut enlevée aux Anglais par les Français en 1450. Elle a 10,060 habitans.

Le principal édifice est la cathédrale. On y a découvert des antiquités romaines. Elle possède la fameuse tapisserie, faussement attribuée à la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant.

Lisieux. Cette ville est située sur la Touques, au confluent de l'Orbec, par le 49e. degré 8 min. 50 sec. de latitude, et le 2e. deg. 6 min. 28 sec. de longitude occidentale. Détruite par les Barbares au temps de la décadence de l'empire romain, elle a été rebâtie dans sa position actuelle, qui n'est pas celle de l'ancienne ville.

Henri V, roi d'Angleterre, s'en empara en 1417; elle fut reprise par les troupes de Charles VII en 1449. C'était, avant la révolution, le siége d'un évêché.

Elle est assez mal percée et presqu'entièrement bâtie en bois ou en briques; ses promenades et sa situation pittoresque au milieu d'un vallon bordé de collines charmantes, rachè-

tent ces inconvéniens. C'est d'ailleurs la ville la plus commerçante du département. Sa population est de 11,706 âmes. Villes.

Falaise, sur l'Ante, et sous le 48°. deg. 54 min. 35 sec. de latitude, et le 2°. deg. 33 min. 40 sec. de longitude occidentale. C'est la patrie de Guillaume-le-Conquérant. Cette ville est remarquable par ses fontaines et les ruines d'un château des Ducs de Normandie. Elle est d'ailleurs bien bâtie et agréablement située. Sa population est de 9,962 habitans.

Si l'on en croit la Chronique de Normandie, ouvrage du XVe. siècle, elle avait déjà quelque importance au Xe. Elle a soutenu plusieurs siéges. Henri IV la prit en 1590.

Vire est aussi une ville du moyen âge. Elle est située sur la rivière de ce nom, par le 48°. deg. 50 min. de latitude, et le 3°. deg. 14 min. de longitude occidentale, à environ 6 myriamètres au sud-ouest de Caen. C'était la capitale du Bocage. Elle est presque entièrement bâtie en granite. Les calvinistes la saccagèrent en 1663. On y voit les ruines d'un ancien château, dont l'origine n'est pas connue. Les collines qui l'environnent y forment les *Vaux de Vire*, qu'Olivier Basselin

a rendus célèbres. On y trouve des papete-
Villes. ries et des manufactures de draps. Sa population est de 8,116 habitans.

Pont-l'Evêque, sur la Touques et la Calonne, vers le 49e. deg. 17 min. de latitude, et le 2e. deg. 10 min. de longitude occidentale, à environ 10 lieues à l'est de Caen. Sa population n'est que de 2,009 habitans. Elle doit toute son importance à sa position, qui l'a fait choisir pour le chef-lieu d'une sous-préfecture et le siége d'un tribunal de première instance.

Honfleur, ville du même arrondissement, sur la rive gauche de la Seine, en face du Havre, fut prise par les Anglais en 1450, et par les protestans en 1562. Elle défendit le parti de la Ligue jusqu'en 1589.

Elle est dominée par la côte de Grâce. Latitude, 49 deg. 25 min. 13 sec.; longitude occidentale, 2 deg. 6 min. 1 sec. Sa population est de 9,798 habitans. C'est de son port que partit le capitaine Gonneville, qui découvrit les terres australes en 1504.

Condé, seconde ville de l'arrondissement de Vire, et la troisième du département pour l'industrie. Les derniers récensemens élèvent à 5,051 habitans sa population, qui s'accroît de

jour en jour. Elle est située sur le Noireau, à environ 6 lieues à l'est de Vire.

Isigny, deuxième ville de l'arrondissement de Bayeux, placée au confluent de l'Aure, non loin de l'embouchure de la Vire. Elle est célèbre par ses beurres. Population, 2,121 habitans.

Orbec, deuxième ville de l'arrondissement de Lisieux, située sur la petite rivière qui porte son nom, à 4 lieues sud-ouest de Lisieux. Elle renferme 3,170 habitans.

PORTS.

Les ports de ce département sont au nombre de six : Honfleur, Trouville, Touques, Caen, Courseulles et Isigny.

Le port d'Honfleur se compose d'un grand avant-port, d'un autre moins considérable, qu'on appelle le port des passagers, de deux bassins où l'on peut renfermer 80 à 90 bâtimens de deux cents à six cents tonneaux, et d'une petite retenue employée à repousser à la mer les énormes quantités de vase qu'apporte le flot. Il reçoit non-seulement les bâtimens qui y déchargent leurs cargaisons, mais encore ceux qui, devant remonter la

Port d'Honfleur.

Seine, sont obligés d'attendre des marées assez fortes pour franchir les hauts-fonds existant entre Quillebœuf et Caudebec.

Depuis que le Havre est devenu un des premiers ports du royaume, celui de la ville d'Honfleur a perdu une grande partie de son importance. On pourrait la lui rendre, et ajouter encore à celle de sa rivale, si le grand projet du perfectionnement de la navigation de la Seine venait à s'effectuer sur d'autres plans que ceux qui consistent à ouvrir un canal latéral sur l'une des deux rives. Le gouvernement n'a point encore rendu sa décision à cet égard; il faut espérer qu'elle sera favorable à celui de ces plans qui concilie les plus hauts intérêts et qui fait honneur à l'esprit humain par sa hardiesse et les immenses résultats qu'on doit en attendre.

Ports de Trouville et de Touques.

Les ports de Trouville et de Touques, situés sur la rivière de ce nom, entre Honfleur et Caen, sont fréquentés par des sloops de 25 à 30 tonneaux, qui y font le commerce de la pêche. Le premier, qui est à l'embouchure de cette rivière, est éclairé par deux feux placés sur la rive gauche, devant la commune de Deauville.

Les améliorations dont la navigation de

l'Orne est susceptible ont fait naître un grand nombre de projets, depuis Vauban, qui voulait créer à son embouchure un grand port pour les vaisseaux de guerre. On peut voir la description de ces projets dans des considérations publiées en 1804 par M. Pattu, et insérées dans les Mémoires de la Société royale d'agriculture et de commerce; de nouveaux plans ont été présentés depuis 1824. Celui qu'on doit à l'ingénieur en chef qui vient d'être cité, a réuni les suffrages de l'administration, des négocians, des armateurs, des marins et d'une association qui offre de faire les frais de l'entreprise : il consiste à barrer l'embouchure de l'Orne, entre les *pointes du Siége* et de *la Roque*, par une levée, et à placer une écluse à portes de flot et à sas dans la Pointe-du-Siége, pour mettre en sûreté et faire passer dans la rivière les bâtimens qui arrivent à cette pointe, où commencent les dangers actuels de la navigation. La retenue formée par ce barrage serait assez considérable pour qu'en tout temps ces navires pussent remonter ou descendre la rivière. Ce projet, qui se discute maintenant dans les conseils des ponts et chaussées, et dont l'exécution ne doit comporter qu'une

Port de Caen.

dépense de 600,000 fr., intéresse tout le commerce de Caen, qui attend avec une vive impatience la décision du Gouvernement.

Depuis le 1er. février 1828, deux fanaux sont établis à l'embouchure de l'Orne; l'un dans le clocher de l'église d'Ouistreham, à 28 mètres au-dessus du niveau de la mer, et l'autre sur une dune élevée, auprès de la redoute qui porte le nom de cette commune.

Le port de Caen est formé par le lit de l'Orne et celui de l'Odon. Il a été question d'y exécuter de grands travaux qui sont détaillés dans un plan de cette ville, que M. le Febvre, ingénieur en chef, fit graver avant la révolution, et qui est devenu assez rare. C'est à cet ingénieur qu'on doit le redressement du lit de ces deux rivières et le commencement des murs du quai, que l'on prolonge peu à peu. Voilà tout ce qui reste des vastes projets qu'il avait conçus.

Port de Courseulles.

Le port de Courseulles, dans le village de ce nom, à 5 lieues nord-ouest de Caen, et à l'embouchure de la Seulles, recevait autrefois des bâtimens qui tiraient sept à huit pieds d'eau. Il a été comblé par la mer, et ces bâtimens sont aujourd'hui forcés de rester au large et d'y débarquer leurs cargaisons.

Une compagnie a fait approuver le projet qu'elle a présenté pour les travaux qu'il faudrait exécuter afin de former sur ce point un nouveau port où non-seulement les bateaux chargés d'huîtres entreraient en tout temps, mais qui pourrait encore servir de hâvre de relâche ou de refuge pour les navires du cabotage, et même de station militaire pour des bâtimens tirant au moins dix pieds d'eau. Les dépenses seraient remboursées par un droit de péage perpétuel dont le tarif est actuellement soumis à l'approbation du Gouvernement.

Le port d'Isigny, situé dans les terres, à 16 kilomètres de la haute mer, est formé par l'Aure inférieure. En approchant de la ville, cette rivière a dix ou douze mètres de largeur. La mer la remontait autrefois jusqu'à Trévières; mais vers l'an 1710, on plaça des portes de flot dans les ponts construits dans Isigny même; et par ce moyen l'on dessécha de vastes prairies qui sont aujourd'hui d'une grande fertilité; mais il en est résulté que la navigation de l'Aure a été presque entièrement arrêtée à ce barrage: on ne voit plus au-dessus que quelques barques plates qui descendent des foins et des bois de chauf-

Port d'Isigny.

sage, et ne remontent ensuite la rivière qu'avec beaucoup de difficultés.

Le port d'Isigny reçoit des bâtimens de 100 à 120 tonneaux, d'un tirant d'eau de trois mètres.

GRANDES ROUTES DU DÉPARTEMENT.

Routes Royales.

Routes royales.

Le Calvados est traversé par neuf routes royales, dont une est de première classe et les huit autres de troisième.

La route de première classe est celle de *Paris à Cherbourg*. Elle est comprise entre les limites du département de l'Eure, à l'Hôtellerie, et celles du département de la Manche, au pont du Petit-Vey, près d'Isigny. Sa longueur totale est de 122,002 mètres : cette route porte le n°. 13.

Elle passe par Lisieux, et les communes de St.-Laurent-du-Mont, Estrées, Corbon, Croissanville, Moult, Vimont, Bellengreville, Cagny, Caen, St.-Germain-la-Blanche-Herbe, Bretteville-l'Orgueilleuse, Carcagny, St.-Martin-des-Entrées, Bayeux, Tour, Engran-

ville, Formigny, Longueville, la Cambe, Osmanville et Isigny (1). Routes royales.

Les ponts les plus remarquables qu'elle traverse sont : A Lisieux, le pont de Caen, sur la Touques : il est en pierre de taille et a quatre arches ; le pont de Dives, sur la rivière de ce nom, à Biéville : il a cinq arches ; le pont de Vaucelles, à Caen, sur l'Orne : il a trois arches de dix mètres d'ouverture chacune, et est entièrement bâti en granite de la Manche. Sa largeur est de 14 mètres.

Ce pont, construit aux frais de l'Etat, du département et de la ville, et dont la première pierre fut posée le 21 juillet 1825 par M. le comte de Montlivault, conseiller-d'état, préfet du Calvados, assisté de M. Achard de Bonvouloir, président du conseil général, et de M. le comte Louis d'Osseville, maire de Caen, a été livré au public le 4 novembre de l'année suivante, en remplacement du pont de pierre bâti grossièrement par des engagistes en 1530, et qui déjà menaçait d'une ruine prochaine. Ses arches sont en arc de cercle,

(1) Par *communes* on désigne ici, comme à l'article des rivières, tantôt le territoire, tantôt l'agglomération des habitations.

Routes royales.

à Caen : longueur, 46,770 mètres. Elle traverse St.-Denis-de-Méré, Clécy, St.-Rémy, Caumont, Harcourt, Croisilles, les Moutiers, St.-Laurent-de-Condel, Boulon, Laize-la-Ville, May, St.-Martin-de-Fontenay et Allemagne.

Les principaux ponts sur cette route sont : ceux de Condé sur le Noireau, qui va être reconstruit ; le pont de la Landelle à Clécy, sur l'Orne : il est en charpente, à piles et à culées en pierre de taille, a trois travées, et a été reconstruit en 1811 ; le pont de Laize, sur la rivière et dans la commune de ce nom.

Route de Granville à Bayeux (n°. 172). Elle a 21,595 mètres de long, depuis les limites du département de la Manche, dans la forêt de Cerisy, jusqu'à la rencontre de la route royale n°. 13, dans Bayeux.

En partant de Bayeux, elle passe par St.-Loup-Hors, Gueron, Subles, où elle traverse un pont construit sur la Dromme, Noron, Vaubadon et Montfiquet.

Route de Cherbourg à Vire) n°. 174). Longueur, 13,318 mètres, depuis les limites du département de la Manche, au commencement du territoire de Montbertrand, jusqu'à la rencontre de la route de Caen à Rédon,

n°. 177, dans la commune de la Graverie; elle traverse Montbertrand, Campeaux, Ste.-Marie-Laumont et Etouvy, et passe la Vire dans cette commune, sur un pont en pierre qui a trois arches. Routes royales.

Route de Caen à Granville (n°. 175). Cette route, qui n'est point terminée, aura 59,158 mètres de long, depuis son embranchement avec la route n°. 13, dans le faubourg l'Abbé à Caen, jusqu'à la fin du territoire de Pontfarcy, sur la limite du département de la Manche.

Elle passe par Bretteville-sur-Odon, Verson, Mouen, Mondrainville, Noyers, Villers-Bocage, Coulvain, Cahagnes, St.-Pierre-du-Fresne et St.-Martin-des-Besaces. La partie qui s'étendra entre cette commune et Pontfarcy n'est pas encore ouverte. Les rivières qu'elle traverse maintenant sont la Seuline, sur le pont de la *Queue au Renard*, à Villers, et la Seulles, sur le pont de Beneville, à Coulvain.

Plus de 24,000 toises de cette route restent encore à terminer dans l'arrondissement de Vire.

Route de Caen à Rédon (n°. 177), comprise depuis l'embranchement avec la route

Routes royales.

de Caen à Granville, dans la commune de Coulvain, jusqu'à la frontière du département de la Manche, à l'extrémité du territoire de St.-Germain-de-Tallevende; elle a une longueur de 36,792 mètres, et passe par Jurques, Mesnil-Ozouf, Montamy, Saint-Pierre-Tarentaigne, Bény-Bocage, la Graverie, Neuville et Vire.

Route d'Honfleur à Alençon (n°. 179), depuis le port d'Honfleur jusqu'au pont de Lisores, sur la limite du Calvados et de l'Orne: longueur, 58,525 mètres. Elle passe à Equemauville, St.-Gatien, Coudray, St.-Melaine, Launay-sur-Calonne, Manneville-la-Pipard, le Breuil, Coquainvilliers, Bouttemont, Ouillye-le-Vicomte, Lisieux, St.-Hyppolite-des-Prés, St.-Martin-de-la-Lieue, St.-Germain-de-Livet, Mesnil-Germain, Livarot, La Brevière, Ste.-Foy de Montgommery et Lisores.

Ponts. Les principaux sont ceux de St.-Melaine et de Launay sur Calonne.

Route d'Honfleur à Caen (n°. 180), depuis le commencement de la rue St.-Léonard à Honfleur, jusqu'au pont de Ficquefleur, sur la Morelle: longueur, 5,315 mètres.

Elle traverse les communes de la Rivière

et d'Ablon, et le pont de St.-Samson, sur le ruisseau d'Orange.

La longueur totale de ces routes, qui ont été tracées sur les cuivres de la carte de Cassini, sera de 404,341 mètres, lorsqu'elles seront entièrement terminées.

Routes Départementales.

Les Routes départementales établies dans le Calvados sont au nombre de quatorze; neuf sont à l'entretien, cinq sont en construction. On se dispose à en faire classer deux autres, l'une de Périers (Manche) à Bayeux, par la mine de Littry; l'autre de Verneuil à Granville, par Tinchebray et Vire. Nous allons présenter un aperçu sur chacune de ces routes, en les citant dans l'ordre de leur classement. Routes départementales.

1°. *Route de Falaise à Granville.* Elle commence à Falaise, à l'embranchement de la route royale n°. 158, et se termine au pont de Sienne, dans la commune de St.-Aubin-des-Bois, sur la limite du département de la Manche. Elle passe par Ouilly-le-Basset, où elle traverse l'Orne sur un pont de huit arches. Interrompue à la route d'Angers à

Routes départementales.

Caen, dans la commune de Clécy, au hameau du Fresne, elle reprend à Condé, et se prolonge par Vassy, Vire, près de laquelle elle traverse la rivière de ce nom, sur le pont de Martilly, Clinchamps, St.-Sever et St.-Martin-des-Bois. Sa longueur est de 71,819 mètres.

2°. *Route de Lisieux à Orléans.* Elle part de la route royale n°. 179, à Lisieux, et passe par Orbec. On doit la continuer de cette ville jusqu'à la limite du département de l'Eure. Sa longueur sera alors de 21,785 mètres; la partie terminée est de 19,285.

3°. *Route de Rouen à Caen.* Elle s'étend sur une longueur de 42,658 mètres, depuis son embranchement avec la route royale n°. 179 à Pont-l'Evêque, jusqu'à sa rencontre à l'entrée de Caen avec la route royale n°. 13. Elle passe par les bourgs de Dozuley et de Troarn, et traverse la Touques et la Calonne sur plusieurs ponts à Pont-l'Evêque, et la Dives à St.-Samson.

4°. *Route de Rouen à Falaise.* Elle est comprise entre les limites du département de l'Eure, près d'Orbec, et la rencontre auprès de Falaise de la route royale n°. 158, et passe ou passera par Orbec, Notre-Dame-

de-Courson, Livarot, Mittois, Boissey, St.-Pierre-sur-Dives, Jort et Versainville. Sa longueur totale sera de 56,352 mètres. La partie comprise entre le bois de Livarot et ce bourg, est terminée sur une longueur de 2,009 mètres. Il en est de même de celle qui s'étend de St.-Pierre-sur-Dives à Falaise : longueur, 17,833 mètres. Elle traverse la Dives sur trois ponts à Jort. Routes départementales.

5°. *Route de Bayeux à Isigny*, par la mine de Littry. Elle s'embranche à Bayeux avec la route royale n°. 172, et à Isigny avec la route royale n°. 13. Longueur, 33,601 mètres. Elle passe par Campigny, Crouay, Littry, le Molay, Bricqueville, Colombières, Vouilly et les Oubeaux. Les rivières qu'elle traverse sont la Dromme à Barbeville, sur le pont *Roch*, et l'Esques sur le pont de Bernesq.

6°. *Route de Port-en-Bessin à Falaise*. Elle part des rivages de la mer, à Port-en-Bessin, traverse Maisons et la rivière d'Aure sur le *pont Fatu*, Sully, Bayeux, Chouain, Tilly, Juvigny et la rivière de Seulles, St.-Vaast, Villy et Villers-Bocage, Longvillers, Saint-Georges-d'Aunay, Aunay et la rivière d'Odon. Toute cette partie est à l'entretien sur une longueur de 40,162 mètres. Il reste à termi-

Routes départementales. ner celle qui s'étend jusqu'à Harcourt par Bonnemaison, Valcongrain et Hamars; la partie comprise entre Harcourt et la rencontre de la route royale n°. 158 à Aubigny, sur une longueur de 19,588 mètres, n'est qu'un chemin vicinal entretenu aux frais du département. Les distances à terminer sont évaluées à 16,313 mètres. La longueur totale de cette route sera de 76,063.

7°. *Route de Caen à Courseulles.* Elle part de la route royale n°. 13, au carrefour St.-Pierre à Caen, et se rend sur la côte par les communes d'Épron, Mathieu, Douvres, Langrune, Bernières et Courseulles: longueur, 21,037 mètres.

8°. *Route de Caen à Aunay.* La partie comprise depuis l'embranchement de la route royale n°. 175, dans Bretteville-sur-Odon, jusqu'au pont de Landes, sur la rivière d'Ajon, est terminée. Sa longueur est de 16,920 mètres. L'autre partie aura 7,000 mètres, depuis ce pont jusqu'au bourg d'Aunay.

Cette route passe par Louvigny, Eterville, où elle traverse l'Odon et sur le pont du *Mesnil*, Fontaine-Etoupefour, Baron, Evrecy, Vacognes et Landes. On la continuera par Mesnil-au-Grain et Beauquay.

Routes départementales.

9°. *Route de Caen à Thorigny*. Elle commence à St.-Germain-la-Blanche-Herbe, sur la route royale n°. 13, et se termine sur le Calvados à l'extrémité de la commune de la Lande-sur-Dromme, après avoir traversé Carpiquet, St.-Manvieu, Cheux, Fontenay-le-Pesnel, Juvigny, Hottot, Longraye, St.-Germain-d'Ectot, Torteval, Livry, Caumont et Sept-Vents. Longueur, 37,311 mètres.

10°. *Route d'Isigny à St.-Lo par la forêt de Cerisy*. Elle est comprise entre la route départementale n°. 5, depuis le carrefour de la mine de Littry jusqu'à la rencontre de la route royale n°. 172, dans la forêt de Cerisy. Longueur, 5,516 mètres.

11°. *Route d'Isigny à St.-Lo par la forêt de Neuilly*. Elle s'étend sur une longueur de 7,946 mètres, depuis Isigny, où elle s'embranche avec la route départementale n°. 5, jusqu'aux limites des départemens du Calvados et de la Manche, dans la commune de Lison. Elle traverse les Oubeaux et Neuilly.

12°. *Route de Bayeux à Creully*. Elle part de Bayeux, où elle s'embranche avec la route royale n°. 13, et vient gagner Creully par Sommervieu, Vienne et le Manoir. Sa longueur, entre ces deux extrémités, sera de

Routes départementales.

11,700 mètres ; mais on n'en a encore achevé que 6,800.

13°. *Route de Caen à St-Lo.* Elle commence à *Tilly-sur-Seulles*, à l'embranchement de route départementale n°. 6, et se termine pres du bourg de Balleroy, à la rencontre de la route royale n°. 172 : longueur, 18,906 mètres. Elle passe par Lingèvres et St.-Paul-du-Vernay.

14°. *Route de Caen à Tinchebray.* Elle s'étend depuis l'embranchement de la route royale n°. 182, dans Condé-sur-Noireau, jusqu'à la limite des départemens du Calvados et de l'Orne. Longueur, 1,437 mètres.

La longueur totale de ces routes est de près de 440,000 mètres.

Service des ponts et chaussées.

Le service des ponts et chaussées du département est dirigé par un ingénieur en chef ayant sous ses ordres trois ingénieurs ordinaires placés à Honfleur, à Vire et à Bayeux.

CHAPITRE II.

POPULATION.

D'après un récensement fait en 1800, la population du Calvados était de 451,836 habitans, divisés ainsi qu'il suit : Population.

Hommes mariés ou veufs. . .	94,222
Femmes mariées ou veuves. .	106,921
Garçons de tout âge. . . .	108,152
Filles de tout âge.	133,128
Militaires.	9,413

Les récensemens officiels prescrits depuis par l'administration ont donné les résultats ci-après :

1813.	505,420
1820.	492,613
1827.	500,956.

En divisant ce dernier nombre par 288, on aurait par lieue ordinaire 1739 habitans.

Cette population assigne aujourd'hui au Calvados le quinzième rang parmi les départemens du royaume.

Population.

Mouvement de la population en 1827.

Naissances.

Enfans légitimes.	Garçons	4,370	8,341
	Filles. .	3,971	
Enfans naturels reconnus.	Garçons	143	290
	Filles. .	147	
Enfans naturels non reconnus.	Garçons	639	1,218
	Filles. .	579	
Total des naissances.* . .			9,849

Mariages.

Entre garçons et filles.	2,765
Entre garçons et veuves. . . .	70
Entre veufs et filles.	262
Entre veufs et veuves.	45
Total des mariages. . .	3,142

Décès.

Garçons.	2,735
Hommes mariés.	1,648
Veufs.	721
Filles.	2,526
Femmes mariées.	1,358
Veuves.	1,402
Total des décès. . .	10,390

Il suit du tableau qui précède que, dans cette année, les décès ont excédé les naissances de 541. Population.

L'exécution des lois du 10 mars 1818 et du 9 juin 1824 sur le recrutement a donné, sur la partie de la population qui y est soumise, des renseignemens qu'on présente ici avec la plus grande confiance dans leur exactitude.

CLASSES.	NOMBRE de Jeunes Gens.	CONTINGENT.	TAILLE moyenne.
			mètr. mill.
1816	4,220	698	1 675
1817	4,745	698	1 670
1818	4,961	696	1 659
1819	4,738	696	1 668
1820	4,686	696	1 670
1821	4,336	647	1 672
1822	4,204	647	1 667
1823	4,371	647	1 664
1824	4,003	971	1 663
1825	4,349	971	1 665
1826	4,153	944	1 672
TOTAUX.	48,766	8,311	1 667

La population totale du département est

Population. répartie ainsi qu'il suit entre les arrondissemens, les cantons et les communes :

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX. *Popul.*, 81,052.

Canton de Balleroy. Pop., 15,969.

Balleroy, 1,329. Baynes, 154. Bazoques (la), 502. Bernières, 216. Bucéels, 412. Cahagnoles, 469. Campigny, 283. Castillon, 842. Chouain, 319. Condé-sur-Seulles, 267. Couvert, 349. Ellon, 524. Haye-Piquenot (la), 180. Juaye, 640. Laurent-du-Rieu (St.), 55. Lingèvres, 820. Litteau, 621. Littry, 1,811. Martin-de-Blagny (St.), 381. Molay (le), 613. Monfiquet, 453. Noron, 340. Notre-Dame-de-Blagny, 103. Paul-du-Vernay (St.), 1,176. Planquery, 565. Tournières, 332. Tronquay (le), 1,184. Trungy, 449. Vaubadon, 580.

Canton de Bayeux. Population, 15,295.

Agy, 326. Amator (St.), 56. Argenchy, 295. Barbeville, 250. Bayeux, 10,060. Cottun, 176. Cussy, 194. Gueron, 370. Loup-Hors (St.), 279. Martin-des-Entrées (St.), 391. Monceaux, 304. Nonant, 580. Ranchy, 403. Subles, 305. Sully, 215. St.-Sulpice,

148. Vaucelles, 257. Vigor-le-Grand (St.), 686. Population.

Canton de Caumont. Population, 11,468.

Anctoville, 1,164. Caumont, 870. Cormolain, 936. Feuguerolles-sur-Seulles, 205. Foulognes, 321. Germain-d'Ectot (St.), 482. Honorine-de-Ducy (Ste.), 331. Hottot, 669. Landé-sur-Drôme (la), 129. Livry, 1,225. Longraye, 435. Martin-le-Vieux (St.), 132. Orbois, 252. Parfouru-l'Eclin, 385. Quesnay-Guesnon, 155. Sallen, 970. Sept-Vents, 978. Sermentot, 329. Torteval, 667. Vacquerie, 833.

Canton d'Isigny. Population, 14,699.

Asnières, 224. Cambe (la), 906. Canchy, 447. Cardonville, 165. Cartigny-l'Epiney, 350. Cartigny-Tesson, 830. Castilly, 635. Clément (St.), 221. Cricqueville, 437. Deux-Jumeaux, 209. Englesqueville, 475. Folie (la), 336. Fontenay, 168. Géfosse, 228. Germain-Dupert (St.), 280. Grand-Camp, 1,278. Isigny, 2,121. Lison, 616. Longueville, 593. Maisy, 566. Marcouf (St.), 271. Mestry, 255. Monfreville, 316. Neuilly, 991. Osmanville, 494. Oubeaux (les), 549. Pierre-Dumont (St.), 219. Vouilly, 529.

Population.

Canton de Ryes. Population, 11,466.

Argouges-sur-Aure, 35. Arromanches, 499. Asnelles, 432. Banville, 611. Bazenville, 409. Colombiers-sur-Seulles, 407. Côme-de-Fresné (St.), 273. Commes, 421. Crépon, 487. Croix-sur-Mer (Ste.), 286. Esquay, 363. Fontenailles, 188. Graye, 499. Hérils, 86. Longues, 433. Magny, 168. Manoir (le), 239. Manvieux, 225. Marigny, 410. Meuvaines, 384. Port-en-Bessin, 600. Ryes, 584. Sommervieu, 438. Tierceville, 199. Tracy-sur-Mer, 477. Vaux-sur-Aure, 330. Ver, 1,372. Vienne, 306. Villiers-le-Sec, 304.

Canton de Trévières. Population, 12,155.

Agnerville, 421. Bernesq, 600. Blay, 474 Breuil (le), 326. Bricqueville, 452. Colleville, 350. Colombières, 574. Crouay, 686. Ecrammeville, 442. Engranville, 244. Etreham, 588. Formigny, 571. Honorine-des-Pertes (Ste.), 558. Huppain, 201. Laurent (St.), 320. Louvières, 223. Maisons, 427. Mandeville, 480. Mosles, 517. Rubercy, 267. Saon, 420. Saonnet, 304. Surrain, 472. Tessy, 185. Tour, 737. Trévières, 972. Vierville, 344.

Arrondissement de Caen. *Popul.*, 133,765. Population.

Canton de Bourguébus. Popul., 9,122.

Aignan-de-Cramesnil (St.), 328. Airan, 626. André-de-Fontenay (St.), 442. Bellengreville, 429. Bénéauville, 160. Billy, 296. Bourguébus, 284. Cesny-aux-Vignes, 238. Chicheboville, 304. Cinq-Autels, 70. Clinchamps, 912. Conteville, 128. Fontenay-le-Marmion, 750. Frenouville, 497 Grentheville, 136. Hubert-Folie, 100. Laize-la-Ville, 212. Martin-de-Fontenay (St.), 451. May, 484. Moult, 682. Ouezy, 351. Poussy, 147. Rocquancourt, 205. Garcelles-Secqueville, 400. Soliers, 362. Tilly-la-Campagne, 128.

Canton de Caen (est). Population, 23,157.

Caen (première partie de la ville), 18,916. Contest (St.), 896. Epron, 198. Cormelles, 195. Hérouville, 580. Mondeville, 781. Ifs, 763. Allemagne, 828.

Canton de Caen (ouest). Population, 21,334.

Caen (deuxième partie de la ville), 19,245. Bretteville-sur-Odon, 778. Germain-la-Blan-

Population. che-Herbe (St.), 295. Louvigny et Athis, 602. Venoix, 414.

Canton de Creully. Population, 13,899.

Anguerny, 567. Amblie, 572. Anisy, 465. Basly, 517. Bény-sur-Mer, 660. Brécy, 96. Cairon, 640. Cainet, 92. Cambes, 286. Colomby-sur-Than, 312. Coulombs, 350. Courseulles, 1,443. Creully, 1,014. Cully, 472. Fontaine-Henry, 559. Fresne-Camilly (le), 647. Gabriel (St.), 372. Lantheuil, 423. Lasson, 474. Martragny, 440. Pierrepont, 146. Reviers, 738. Rosel, 402. Rucqueville, 122. Secqueville-en-Bessin, 369. Thaon, 961. Vaux-sur-Seulles, 504. Villons-les-Buissons, 256.

Canton de Douvres. Population, 15,614.

Aubin-d'Arquenay (St.), 409. Bénouville, 394. Bernières-sur-Mer, 1,459. Beuville, 443. Biéville, 412. Blainville, 389. Colleville, 772. Cresserons, 641. Douvres, 1,699. Hermanville, 839. Langrune, 2,196. Lion, 1,153. Luc, 1,947. Mathieu, 894. Ouistreham, 1,161. Periers, 223. Plumetot, 464. Tailleville, 119.

Canton d'Évrecy. Population, 13,016. Population.

Amayé-sur-Orne, 460. Avenay, 423. Baron, 476. Bougy, 142. Bully, 179. Caine (la), 121. Curcy, 818. Esquay, 358. Éterville, 241. Évrecy, 808. Feugrolles-sur-Orne, 436. Fontaine-Étoupefour, 624. Gavrus, 187. Goupillières, 186. Hamars, 822. Honorine-du-Fay (Ste.), 796. Maizet, 353. Maltot, 340. Martin-de-Sallen (St.), 1,256. Montigny, 163. Neuilly-le-Malherbe, 252. Ouffières, 372. Préaux, 277. Tourville, 311. Trois-Monts, 576. Vacognes, 259. Verson, 1,238. Vieux, 552.

Canton de Tilly-sur-Seulles. Popul., 14,130.

Audrieu, 864. Authie, 578. Bretteville-l'Orgueilleuse, 836. Bretteville-sur-Bordel, 69. Brouay, 401. Carcagny, 553. Carpiquet, 906. Cheux, 1,080. Cristot, 506. Croix-Grand-Tonne (Ste.), 508. Ducy-Ste.-Marguerite, 282. Fontenay-le-Pesnel, 840. Grainville, 441. Juvigny, 125. Loucelles, 231. Louet-près-Authie (St.), 15. Manvieu (St.), 837. Mesnil-Patry (le), 286. Mondrainville, 246. Mouen, 469. Norrey, 432. Putot, 436. Rots, 1,325. Tessel, 233. Tilly-sur-Seulles, 1,040. Vaast (St.), 221. Vendes, 370.

Population. *Canton de Troarn.* Population, 11,760.

Amfréville, 554. Argences, 1,468. Banneville-la-Campagne, 167. Bavent, 940. Bréville, 331. Bures, 321. Cabourg, 231. Cagny, 450. Collombelles, 324. Cuverville, 139. Démouville, 488. Emiéville, 175. Escoville, 290. Giberville, 309. Gonneville-sur-Merville, 542. Hérouvillette, 471. Janville, 313. Merville, 306. St.-Pair, 145. Petiville, 208. Ranville, 687. Robehomme, 334. Sallenelles, 370. Sannerville, 470. Touffréville, 260. Troarn, 941. Varaville, 322. Vimont, 204.

Canton de Villers-Bocage. Popul., 11,723.

Agnan-le Malherbe (St.), 259. Amayé-sur-Seulles, 516. Arry, 69. Banneville-sur-Ajon, 474. Bonnemaison, 639. Campandré, 277. Courvaudon, 634. Epinay-sur-Odon, 931. Landes, 434. Locheur (le), 295. Longvillers, 515. Louet-sur-Seulles (St), 329. Maisoncelles-Pellevey, 449. Maisoncelles-sur-Ajon, 255. Mesnil-au-Grain, 203. Missy, 567. Monts, 622. Noyers, 918. Parfouru-sur-Odon, 193. Tournay, 629. Tracy-Bocage, 526. Valcongrain, 50. Villers-Bocage, 1,208. Villy-Bocage, 731.

Arrondissement de Falaise. *Popul.*, 64,203. Population.

Canton de Bretteville-sur-Laize.
Population, 14,369.

Barbery, 643. Boulon 695. Bray-en-Cinglais, 152. Bray-la-Campagne, 141. Bretteville-le-Rabet, 229. Bretteville-sur-Laize, 872. But-sur-Rouvres (le), 159. Cauvicourt, 333. Cingal, 43. Cinteaux, 199. Condé-sur-Laizon, 432. Etrées-la-Campagne, 290. Fierville-la-Campagne, 252. Fontaine-Halbout, 107. Fontaine-le-Pin, 257. Fresney-le-Puceux, 1,033. Fresney-le-Vieux, 287. Germain-le-Vasson (St.), 422. Gouvix, 431. Grainville-la-Campagne, 190. Grimbosq, 428. Ifs-sur-Laizon, 151. Laurent-de-Condel (St.), 499. Magny-la-Campagne, 544. Maizières, 716. Mesnil-Touffrey, 148. Moulines, 179. Moutiers-en-Cinglais (les), 444. Mutrecy, 429. Ouilly-le-Tesson, 1,003. Quatre-Puits, 85. Quesnay, 122. Quilly, 172. René-Mesnil, 19. Rouvres, 330. St.-Silvain, 863. Soignolles, 160. Urville, 677. Vieux-Fumé, 233.

Canton de Coulibœuf. Popul., 10,229.

Ailly, 105. Anne-d'Entremont (St^e.), 58.

Population. Barou, 211. Beaumais, 734. Bernières, 193. Couliboeuf, 402. Courcy, 374. Crocy, 757. Epaney, 668. Ernes, 533. Escures, 194. Favières, 143. Fourches, 450. Grisy, 179. Jort, 411. Louvagny, 173. Marais-la-Chapelle (le), 321. Moutiers-en-Auge (les), 407. Morières, 155. Morteaux, 584. Norrey, 349. Olendon, 342. Perrières, 394. Pont, 89. Quentin-de-la-Roche (St.), 116. Sassy, 518. Tassilly, 197. Vendœuvre, 297. Vicques, 181. Vignats, 694.

Canton de Falaise (première section).
Population, 10,059.

Damblainville, 448. Eraines, 299. Falaise (première partie de la ville), 6,387. Fresné-la-Mère, 775. Hoguette (la), 665. Ners, 135. Pertheville, 320. Versainville, 534. Villy, 496.

Canton de Falaise (deuxième section).
Population, 14,269.

Aubigny, 341. Bonnœuil, 309. Bons, 242. Cordey, 202. Détroit (le), 402. Falaise (deuxième partie de la ville), 3,575. Fourneaux, 276. Germain-Langot (St.), 578. Isles-Bardel (les), 250. Leffart, 257. Loges-

Saulces (les), 371. Martigny, 389. Martin-du-But (St.), 400. Mesnil-Villement, 479. Noron, 384. Ouilly-le-Basset, 863. Pierre-Canivet (St.), 296. Pierre-du-But (St.), 411. Pierrefitte, 666. Pierrepont, 215. Potigny, 382. Rapilly, 214. Soulangy, 346. Soûmont, 348. Torp, 81. Tréperel, 311. Ussy, 885. Vigor-de-Mieux (St.), 170. Villers-Canivet, 626. Population.

Canton d'Harcourt. Popul., 15,277.

Acqueville, 477. Angoville, 170. Benin (St.), 182. Bô (le), 383. Caumont, 134. Cauville, 467. Cesny-Bois-Halbout, 548. Clécy, 2,120. Combray, 567. Cossesseville, 342. Croisilles, 755. Culey-le-Patry, 728. Denis-de-Meré (St.), 955. Donnay, 371. Esson, 479. Espins, 286. Lambert (St.), 822. Mare-d'Ouilly (St.), 878. Martainville, 238. Meslay, 382. Omer (St.), 507. Placy, 241. Pommeraye (la) 179. Rémy (St.), 680. Thury-Harcourt, 973. Tournebû, 535. Vey (le), 257. Villette (la), 612.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX. *Popul.*, 71,983.

Canton de Lisieux (1re. *section*). Pop. 14,643.

Beuvillers, 291. Courtonne-la-Meurdrac

Population. 962. Faugnernon, 365. Firfol, 215. Fumichon, 431. Glos, 732. Hermival-les-Vaux, 847. Hostellerie (l'), 282. Hypolite-de-Canteloup (St.), 302. Lisieux (première partie de la ville), 5,407. Marolles, 865. Mesnil-Guillaume, 448. Moyaux, 1,350. Ouilly-du-Houley, 458. Ouillye-le-Vicomte, 401. Pin (le), 938. Roques, 349.

Canton de Lisieux (2e. *section*), Pop., 13,867.

Bossière (la), 121. Desir (St.), 1,688. Germain-de-Livet (St), 745. Houblonnière (la), 294. Hypolite-des-Prés (St.), 78. Jacques (St.), 1,844. Jean-de-Livet (St.), 276. Lessard et le Chêne, 326. Lisieux (deuxième partie de la ville), 5,299. Martin-de-la-Lieue (St.), 345. Mesnil-Eudes (le), 429. Mesnil-Simon (le), 306. Monceaux (les) 146. Motte (la), 138. Pierre-des-Ifs (St.), 231. Pré-d'Ange (le), 799. Prêtreville, 802.

Canton de Livarot. Population, 10,657.

Aubin-sur-Auquainville (St.), 103. Auquainville, 502. Autels (les), 85. Bazile, (St.), 78. Bellon, 359. Bellouet, 158. Brevière (la), 227. Chapelle-Hautegrüe (la), 93. Cheffreville, 359. Fervacques, 1,235. Foy-de-Montgom-

mery (Ste.), 293. Germain-de-Montgommery (St.), 431. Heurtevent, 303. Lisores, 703. Livarot, 1,050. Marguerite-des-Loges, (Ste.), 541. Martin-des-Noyers (St.), 72. Mesnil-Bacley (le), 211. Mesnil-Durand (le), 497. Mesnil-Germain (le), 472. Michel-de-Livet (St.), 303. Montiers-Hubert (les) 257. Mesnil-Oury (le), 106. Notre-Dame-de-Courson, 1,218. Ouen-le-Houx (St.), 334. Pierre-de-Courson (St.), 143. Tonnencourt, 198. Tortisambert, 326. Population.

Canton de Mézidon. Population, 8,613.

Aubin-sur-Algot (St.), 534. Authieux-Papillon, 199. Biéville, 247. Bissières, 196. Breuil (le), 241. Canon, 183. Canteloup, 166. Castillon, 336. Coupesarte, 109. Crespin (St.), 203. Crèvecœur, 294. Croissanville, 223. Doux-Marais, 84. Ecajeul, 310. Grandchamp, 173. Julien-le-Faucon (St.), 320. Laurent-du-Mont (St.), 201. Lécaude, 366. Loup-de-Fribois (St.), 201. Maclou (St.), 77. Magny-le-Freûle, 479. Marie-aux-Anglais (Ste.), 131. Méry-Corbon, 929. Mesnil-Mauger, 424. Mézidon, 494. Mirebel, 123. Mouteille, 198. Notre-Dame-de-Livaye, 194.

Population. Pair-du-Mont (St.), 256. Percy, 286. Querville, 135. Quetiéville, 254. Soquence, 47.

Canton d'Orbec. Population, 14,718.

Cernay, 274. Cerqueux, 264. Chapelle-Yvon (la), 535. Cordebugle, 405. Courtonne-la-Ville, 995. Cressonnière (la), 250. Croupte (la), 311. Cyr-du-Ronceray (St.), 641. Denis-de-Mailloc (St.), 239. Familly, 458. Friardel, 341. Folletière-Abenon (la), 377. Julien-de-Mailloc (St.), 761. Martin-de-Bienfaite (St.), 684. Martin-de-Mailloc (St.), 818. Meulles, 1,161. Orbec, 3,170. Paul-de-Courtonne (St.), 453. Pierre-de-Mailloc (St.), 814. Préaux, 116. Tordouet, 1,263. Vespière (la), 388.

Canton de Saint-Pierre-sur-Dives. Population, 9,485.

Abbeville, 137. Ammeville, 242. Berville, 241. Boissey, 487. Bretteville-sur-Dives, 193. Carel, 110. Douville, 272. Ecots, 341. Garnetot, 225. Georges-en-Auge (St.), 265. Grand-Mesnil, 283. Gravelle (la), 181. Hiéville, 308. Lieurey, 263. Marguerite-de-Viette (Ste.), 896. Martin-de-Fresnay (St.), 410. Mittois, 211. Montpinçon, 347. Montviette, 354.

Notre-Dame-de-Fresnay, 337. Ouville-la-Bien-Tournée, 307. Pierre-sur-Dives (St.), 1,725. Réveillon, 172. Thiéville, 194. Tilleul (le), 65. Tôtes, 195. Vaudeloges, 229. Vieux-Pont, 495. Population.

Arrondissement de Pont-l'Évêque.

Population, 60,662.

Canton de Blangy. Population, 10,871.

Authieux-sur-Calonne (les), 642. Blangy, 951. Bonneville-la-Louvet, 1,283. Breuil (le), 558. Brévedent (le), 256. Cocquainvilliers, 667. Faulq (le), 397. Fierville, 165. Hébertot (St.-André-d'), 1,040. Hébertot (St.-Benoit-d'), 496. Julien-sur-Calonne (St.), 313. Launay, 250. Manerbe, 989. Manneville-la-Pipard, 388. Mesnil-sur-Blangy (le), 474. Norolles, 278. Parcs-Fontaines (les), 113. Philbert-des-Champs (St.), 720. Pierrefitte, 342. Torquesne (le), 319. Vieux-Bourg (le), 230.

Canton de Cambremer. Population, 9,560.

Aubin-Lébisay (St.), 273. Authieux-sur-Corbon (les), 74. Auvillars, 493. Beaufour, 321. Beuvron, 539. Bonnebosq, 950. Brocotte, 134. Cambremer, 1,274. Chapelle-

Population. Hainfray (la), 154. Clermont, 102. Cléville, 577. Corbon, 125. Druval, 239. Estrées (Notre-Dame-d'), 383. Eugêne (St.), 155. Formentin, 323. Fournet (le), 154. Gerrôts, 95. Gilles-de-Livet (St.), 87. Grandouet, 199. Groisilliers (les), 31. Ham (le), 129. Héritot, 123. Hernetot, 48. Hotot, 445. Léaupartie, 210. Montreuil, 174. Ouen-du-Mesnil-Auger (St.), 69. Ouen-le-Pin (St.), 378. Pierre-du-Jonquet (St.), 98. Pontfol, 148. Repentigny, 150. Roque-Baignard (la), 294. Rumesnil, 130. Rupierre, 96. Valsemé, 273. Victot, 123.

Canton de Dives. Population, 9,995.

Angerville, 304. Annebault, 471. Auberville, 218. Basseneville, 349. Beuzeval, 322. Blonville, 354. Bourgeauville, 361. Branville, 242. Brucourt, 139. Clair-de-Basseneville (St.), 336. Cresseveulle, 375. Cricqueville, 350. Danestal, 462. Dives, 572. Douville, 399. Dozuley, 514. Glanville, 409. Gonneville-sur-Dives, 576. Grangues, 338. Heuland, 232. Jouin (St), 352. Léger-Dubosq (St.), 398. Periers, 92. Pierre-Azif (St.), 459. Putot, 228. Samson (St.), 207. Vaast (St.), 171. Vauville, 275. Villers-sur-Mer, 490.

Canton d'Honfleur. Population, 17,310. Population.

Ablon, 1,034. Barneville, 308. Cricqueville, 109. Equemauville, 515. Fourneville, 616. Gatien (St.), 1,060. Genneville, 846. Gonneville-sur-Honfleur, 779. Honfleur, 9,798. Léonard (St.) ou le hameau de-la-Rivière, 791. Pennedepie, 372. Quetteville, 634. Theil (le), 313. Vasouy, 135.

Canton de Pont-l'Évêque. Popul., 12,926.

Arnoult (St.), 162. Beaumont, 1,003. Bénerville, 121. Bonneville-sur-Touques, 430. Canapville, 241. Clarbec, 670. Coudray, 251. Deauville, 79. Drubec, 310. Englesqueville, 267. Etienne-la-Thillaye (St.), 614. Hennequeville, 555. Hymer (St.), 645. Martin-aux-Chartrains (St.), 417. Melaine (St.), 273. Pont-l'Évêque, 2,009. Reux, 363. Surville, 328. Touques, 1,177. Tourgéville, 391. Tourville, 336. Trouville, 1,341. Villerville, 943.

ARRONDISSEMENT DE VIRE. *Popul.*, 89,291.

Canton d'Aunay. Population, 13,312.

Aunay, 2,073. Bauquay, 312. Bigne (la), 329. Brémoy, 555. Cahagnes, 1,798. Coul-

Population. vain, 508. Dampierre, 655. Danvou, 346. Ferrière-au-Doyen (la), 235. Ferrière-Duval (la), 192. Georges-d'Aunay (St.), 1,615. Jean-des-Essartiers (St.), 508. Jurques, 767. Loges (les), 337. Mesnil-Auzouf, 654. Ondefontaine, 781. Pierre-du-Fresne (St.), 363. Plessis-Grimoult (le), 862. Roucamp, 422.

Canton de Bény-Bocage. Populat., 14,212.

Arclais, 161. Beaulieu, 245. Bény-Bocage (le), 866. Bures, 412. Campeaux, 806. Carville, 706. Denis-Maisoncelles (St.), 300. Étouvy, 209. Ferrière-Harang (la), 826. Graverie (la), 954. Malloué, 98. Marie-Laumont (Ste.), 1,156. Martin-des-Besaces (St.), 1,359. Martin-Don (St.), 642. Montamy, 255. Montbertrand, 552. Montchauvet, 1,085. Ouen-des-Besaces (St.), 694. Pierre-Tarentaine (St.), 712. Reculey (le), 359. Tourneur (le), 1,815.

Canton de Condé. Population, 13,339.

Chapelle-Engerbold (la), 408. Condé-sur-Noireau, 5,051. Germain-du-Crioult (St.), 1,534. Jean-le-Blanc (St.), 1,319. Lassy, 1,262. Lénault, 585. Périgny, 208. Pierre-la-Vieille

(St.), 1,085. Pontécoulant, 143. Proussy, 906. Vigor-des-Meserets (St.), 838. Population.

Canton de St.-Sever. Population, 15,878.

Annebecq, 404. Aubin-des-Bois (St.), 593. Beaumesnil, 425. Boisbenâtre, 204. Campagnolles, 877. Champ-du-Boult, 1,489. Clinchamps, 1,580. Courson, 1,518. Fontenermont, 310. Gast (le), 1,053. Landelles-et-Coupigny, 1,608. Manvieu (St.), 871. Marie-Outre-l'Eau (Ste.), 358. Mesnil-Benoist, 140. Mesnil-Caussois, 260. Mesnil-Robert, 341. Pleinesœuvres, 423. Pontbellanger, 262. Pontfarcy, 923. Sever (St.), 1,505. Septfrères, 734.

Canton de Vassy. Population, 13,079.

Bernières-le-Patry, 1,450. Burcy, 728. Charles-de-Percy (St.), 495. Chêne-Dollé, 457. Désert (le), 258. Estry, 1,048. Mont-Champ-le-Grand, 1,075. Pierres, 726. Presles, 575. Rocque (la), 161. Rully, 885. Theil (le), 900. Vassy, 3,098. Viessoix, 1,223.

Canton de Vire. Population, 19,471.

Coulonces, 1,136. Germain-de-Tallevende

Population. (St.), 3,292. Lande-Vaumont (la), 322. Maisoncelles-la-Jourdan, 830. Martin-de-Tallevende (St.), 663. Neuville, 986. Roullours, 1,004. Trutemer-le-Grand, 1,206. Trutemer-le-Petit, 460. Vaudry, 1,456. Vire, 8,116.

Il résulte des tableaux que nous avons donnés ci-dessus, que 100,154 individus, c'est-à-dire environ le cinquième de la population, habitent les villes, et que le reste, au nombre de 400,802, est réparti dans les 831 communes rurales du département.

Maisons.

Un récensement, opéré en 1822, porte à 114,147 le nombre des maisons du Calvados; les villes en prennent 15,359, et les communes rurales 98,788.

Ce nombre se répartit entre les divers arrondissemens de la manière suivante:

Bayeux, 19,717; Caen, 27,276; Falaise, 15,489; Lisieux, 17,920; Pont-l'Évêque, 13,586; Vire, 20,159.

Il serait curieux de rapprocher de ce récensement ceux qui ont été faits antérieurement; mais les données qu'on a pu se pro-

curer à cet égard n'offrent pas assez de garantie pour qu'on ait dû se permettre d'en faire usage. Il est du moins certain que le nombre des habitations augmente chaque année d'une manière remarquable. Il suffit de parcourir le département pour s'en convaincre : des constructions nouvelles s'élèvent dans presque toutes les communes auxquelles leur situation donne quelque importance, telles que celles qui sont traversées par nos grandes communications.

Maisons.

Les maisons sont bâties en pierre, en briques, en charpente ou en terre.

Les constructions en pierre sont particulières aux arrondissemens de Caen, de Bayeux, de Falaise et de Vire. Dans les arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Évêque, les maisons sont presque toutes bâties en charpente, même dans les villes ; mais à l'exception des arrondissemens de Caen et de Vire, où elles sont fort rares, on voit encore, dans les parties reculées des autres localités, des cabanes construites en terre.

La plupart des maisons rurales sont encore couvertes en chaume. On en trouve dans l'arrondissement de Vire qui sont couvertes en

bois, comme en Pologne et dans plusieurs parties de l'Allemagne.

Assurances contre l'Incendie.

Assurances contre l'incendie.

Il existe daus le Calvados une société d'assurance mutuelle contre l'incendie, pour les trois départemens de la division, et plusieurs compagnies d'assurances *à prime*, c'est-à-dire qui, pour une redevance déterminée, garantissent les propriétés bâties et les meubles : de ce nombre sont les Assurances générale et royale et celle du Phénix.

La société d'assurance mutuelle, qui ne compte que huit années d'existence (1), fut, dès son origine, accueillie comme un bienfait. Sa faveur n'a fait qu'augmenter depuis, et on peut lui prédire que ses accroissemens n'auront de bornes que celles que l'imprévoyance et la légèreté apportent souvent sans le savoir aux meilleures institutions.

Dix millions et demi de valeurs assurées composaient son capital en 1821, lorsqu'elle commença ses opérations ; le tableau ci-après présente sa situation au 1er. octobre 1828.

(1) Elle a été autorisée par ordonnance royale du 9 avril 1820, et n'a été mise en activité que le 16 octobre de la même année.

Valeur des propriétés assurées.

Nombre des Sociét^es	Départemens.	Arrondissemens.	Valeurs assurées.	Total par Départem.
			f.	
		Caen.	51,009,120	
		Bayeux.	11,502,629	f.
		Pont-l'Evêq.	16,693,455	114,834,085
13,929	CALVADOS.	Lisieux.	9,205,332	
		Falaise.	10,377,689	
		Vire.	16,045,860	
		Domfront.	11,434,247	
		Argentan.	8,528,170	59,728,387
5,606	ORNE.	Alençon.	8,831,170	
		Mortagne.	10,933,800	
		Valognes.	21,5[illegible]4,545	
		St-Lo.	8,497,285	
10,052	MANCHE.	Mortain.	8,388,115	73,408,525
		Avranches.	16,372,530	
		Coutances.	15,148,250	
		Cherbourg.	13,678,200	
29,587		Total général.		227,970,997

Il est établi, dans le dernier compte rendu au conseil général de la société, que pendant ces huit années, les incendies n'ont coûté à chaque sociétaire qu'une somme totale de 2 francs 14 centimes par 1,000 francs de valeurs assurées, non compris le droit annuel de 30 centimes pour les frais d'administration, ce qui fait par année une moyenne proportionnelle de 26 centimes 7/8es.

Constitution physique.

Les habitans du Calvados sont en général

bien faits et robustes. Leur stature, élevée dans les pays de plaine, l'est beaucoup moins dans quelques parties des arrondissemens de Lisieux et de Vire. Les femmes sont remarquables par la beauté des formes et la fraîcheur de la carnation.

Caractère et mœurs.

Le peuple y est intelligent, réfléchi, laborieux, plein de courage et jaloux de ses droits jusqu'à l'opiniâtreté. Cette dernière nuance de son caractère l'a fait regarder comme processif par les étrangers, qui n'ont vu dans sa circonspection qu'un défaut de franchise. Mais ce n'est pas sur des dictons populaires qu'il faut juger les nations; il faut les suivre dans les progrès de la civilisation et dans les développemens que les phases de l'histoire impriment à leurs actions et à leur génie. Elle tiendra toujours un rang distingué dans le royaume, la contrée qui a donné des rois à l'Angleterre, et qui la gouverne encore par ses lois; qui étonne les voyageurs par la beauté de ses monumens, et qui contemple au sommet du Parnasse français les grands-hommes qu'elle a produits.

Langage.

Le langage s'y est amélioré d'une manière

sensible depuis trente ans. L'aisance, l'éducation, les communications commerciales et le système administratif, qui nécessite de fréquentes relations entre les citoyens, ont dû nécessairement amener ce résultat. Langage.

La prononciation, indépendamment de l'éducation et des localités, est en général lourde, traînante et trop fortement accentuée. Elle l'est surtout d'une manière fort désagréable dans les environs de Falaise et de Vire. Dans le Pays-d'Auge, l'accent est moins lent, mais la prononciation est encore plus vicieuse.

Croyances populaires.

Les idées superstitieuses y ont peut-être moins de crédit qu'ailleurs, sans doute parce qu'il n'y a rien qu'on y craigne plus que d'être dupe; cependant le peuple n'en est pas entièrement exempt. Les tireuses de cartes ont encore quelques priviléges, mais du moins personne n'en convient. La jeune fille qui va les consulter le soir à l'insçu de ses parens a trop d'intérêt à le cacher, et la mère de famille qui les interroge sur l'existence ou sur le retour d'un fils absent, ne voudrait pas exposer ses espérances au danger d'une révélation indiscrète.

Préjugés populaires. Les revenans ne font plus autant parler d'eux; les feux folets n'inspirent plus des inquiétudes aussi vives; les fétiches y ont perdu presque toute leur réputation. Il n'en est pas tout-à-fait de même des bergers : leur vie errante et inoccupée a quelque chose qui prête au merveilleux; les anciens leur attribuaient l'invention de l'astronomie; on croit encore dans nos campagnes qu'ils *lisent dans les astres*, mais surtout qu'ils peuvent exécuter des choses extraordinaires au moyen de certaines plantes dont ils connaissent seuls la vertu.

Il existe un genre de sorciers plus dangereux, parce qu'ils ont des occasions plus fréquentes d'exercer leur savoir-faire : ce sont ceux dont le métier consiste à promettre de bons numéros aux jeunes gens appelés à prendre part au tirage du recrutement. Des pratiques mystérieuses, à travers lesquelles se cache ordinairement une pièce d'or qui n'a pas eu cours (ou qui du moins n'en aura plus pour celui qui la donne); des paroles sacramentelles en approchant de l'urne; la manière d'y placer la main gauche, de saisir le numéro et de le retirer : voilà ordinairement en quoi consiste tout le secret. Il

est gardé, lorsque le sort est favorable; mais dans le cas contraire, les mauvais numéros mettent ordinairement en évidence une dupe et un fripon. Préjugés populaires.

D'autres misérables vendent des secrets pour procurer à ces jeunes gens des infirmités soi-disant momentanées, et qui durent quelquefois toute leur vie.

Les baguettes divinatoires sont à-peu-près discréditées. On se permet aujourd'hui de creuser les puits à sa convenance, sans avoir recours à la branche de coudrier, qui indiquait autrefois la présence et le degré de profondeur de l'eau.

Il est rare que les épidémies soient maintenant attribuées à des *sorts*, et l'on commence à croire dans le Pays-d'Auge que les eaux de *Saint-Mein* peuvent rendre la santé sans qu'il soit besoin de mendier de porte en porte le prix de la tasse dans laquelle on doit les boire.

Déplacemens de la population.

Aux approches de la moisson, on voit arriver dans nos villes

> Ce peuple bocager, qu'en nos fertiles champs
> Le gain de la moisson attire tous les ans.
>
> SEGRAIS.

Déplacemens de la population. Armés de faux, de faucilles et de fourches de bois, ces moissonneurs se réunissent dès le point du jour sur la place que leur assigne la police municipale. Ils y attendent les cultivateurs des environs, avec lesquels ils prennent des arrangemens pour le temps de la récolte; ils les suivent par ateliers dans les campagnes, et retournent dans le Bocage aussitôt que la moisson est achevée.

Depuis que l'usage de la faux a généralement prévalu sur celui de la faucille, on ne voit plus dans ces ateliers autant de femmes qu'autrefois.

L'arrondissement de Vire a d'autres émigrans qui s'en éloignent souvent pour longtemps; mais qui finissent presque toujours par y revenir; car l'amour du pays natal est une des vertus des *Bocains*. Ce sont pour la plupart des chapeliers, des marchands d'habits, des taillendiers et des rémouleurs.

Sobres, économes comme l'Auvergnat ou le Savoyard, mais plus industrieux et plus habiles, ils ne se reposent que lorsqu'ils ont amassé la valeur d'une petite propriété, qu'ils acquièrent de préférence dans la commune qui les a vus naître.

Les tailleurs de pierres, qui abondent dans

la plaine de Caen et dans une partie de l'arrondissement de Falaise, quittent aussi le pays pour aller travailler à Paris et dans d'autres villes où la main-d'œuvre se paie fort cher; mais ils reviennent ordinairement aux approches de l'hiver.

Fêtes et divertissemens.

Indépendamment des fêtes patronales qui se célèbrent dans presque toutes les communes, il s'y tient des *assemblées* à différentes époques, mais notamment vers celle de la Nativité de la Vierge. Ces dernières sont désignées sous le nom de *Saint-Gorgon*. Elles sont ordinairement très-nombreuses. Divertissemens.

Le jeu de quilles, qui exige de la force et de l'adresse, est à-peu-près le seul qui soit aujourd'hui en usage dans nos campagnes. On y a presque abandonné l'exercice du mail, qui était naguère fort en vogue dans quelques localités.

Les fêtes de Pâques ramènent chaque année un divertissement barbare qui consiste à tuer des coqs à coups de pierre ou de fusil. Celui qui les fournit les place à une distance déterminée et convient d'une rétribution pour

chaque coup. Il faut que la victime qui vient d'être frappée succombe dans un délai très-court pour qu'elle appartienne au vainqueur. Des querelles s'engagent d'abord sur les distances, qui ne sont pas toujours respectées; elles recommencent avec plus de force à la question de l'agonie, et finissent quelquefois par des rixes sanglantes.

La civilisation aurait dû faire proscrire ces jeux cruels, qui rappellent trop les mœurs sauvages de nos ancêtres et de quelques-uns de nos voisins.

Salles de spectacle.

Théâtres. Le département du Calvados compose, avec ceux de l'Orne et de la Manche, le 7e. arrondissement théâtral.

Il n'y existe que deux salles de spectacle; car il ne faut pas parler de celle de Falaise, qui n'est ouverte que pendant la foire de Guibray, ni de celle de Bayeux, qui souvent est fermée des années entières.

Ces salles sont celles de Caen et de Lisieux. La première est la seule où le directeur entretienne habituellement une troupe de comédiens, et seulement depuis le mois

de novembre jusqu'à la fin du Carême; elle peut contenir plus de 600 personnes. Théâtres.

La construction de ces salles est aussi mal entendue que leur décoration est négligée.

Le théâtre de Caen a joui autrefois d'une célébrité méritée. On se souvient que c'est sur notre scène que se formèrent Fleury et d'autres acteurs distingués.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION.

DIVISION POLITIQUE.

En 1808, on comptait dans le département 897 communes. Le nombre s'en trouve réduit à 841, par suite des réunions qui ont été successivement opérées.

Nous avons donné au chapitre de la population la liste nominative de ces communes, avec l'indication des cantons et des arrondissemens dont elles font partie.

La circonscription cantonale n'a subi qu'une seule modification depuis l'an x. Par ordonnance du 27 février 1828, la commune de la Rocque a été distraite du canton de Condé, et rattachée à celui de Vassy.

Le tableau suivant fera connaître les communes qui ont été réunies administrativement par suite des opérations cadastrales.

CANTONS.	NOMS DES COMMUNES SUPPRIMÉES.	DATES DES SUPPRESSIONS.	OBSERVATIONS.
	Arrondissement de BAYEUX.		
Bayeux.	St-Germain-de-la-Lieue.	Ord. du 25 février 1818.	Cette commune est réunie à St-Martin-des-Entrées.
Isigny.	Lépiney-Tesson.	Ord. du 6 janvier 1826.	Le territoire de cette commune est réuni à celle de Cartigny, qui est elle-même divisée en deux nouvelles communes, sous les noms de *Cartigny-Lépiney* et de *Cartigny-Tesson*.
	Cartigny.		
	Létanville.	Ord. du 22 Décembre 1824.	Réunie à Grandcamp.
Trévières.	Argouges-sur-Mosles	Ord. du 14 janvier 1824.	Réunie à Russy.
	Houtteville.	*Idem.*	Réunie à Surrain.
	Neuville.	Ord. du 14 août 1824.	Réunie à Huppain.
	Russy.	Ord. du 15 août 1827.	Réunie à Etreham.
	Véret.	Ord. du 12 novembre 1825.	Réunie à Formigny.
	Villiers-sur-Port.	Ord. du 14 avril 1824.	Réunie à Huppain.
	Arrondissement de CAEN.		
Bourguébus.	Étavaux.	Ord. du 31 janvier 1827.	Réunie à St-André-de-Fontenay.
	Garcelles.	*Idem.*	Réunie à Secqueville-la-Campagne. La réunion prend le nom de *Garcelles-Secqueville*.
	Le Poirier.	Ord. du 15 août 1827.	Réunie à Frénouville.
Creully.	Valmeray.	Ord. du 30 juillet 1828.	Réunie à Airan.
	Fresné-le-Crotteur.	Ord. du 15 août 1827.	Réunie à St-Gabriel.
	Moulineaux.	Ord. du 27 septembre 1827.	Réunie à Fontaine-Henry.
	Vaussieux.	Ord. du 15 août 1827.	Réunie à Vaux-sur-Seulles.
Évrecy.	Fierville-en-Bessin.	*Idem.*	Réunie à Avenay.

CANTONS.	NOMS DES COMMUNES SUPPRIMÉES.	DATES DES SUPPRESSIONS.	OBSERVATIONS.
	Suite de l'arrondissement de CAEN.		
Troarn.	Le Buisson.	Ord. du 29 novembre 1826.	Réunie à Merville.
	Guillerville.	Ord. du 25 juin 1828.	Réunie à Banneville.
	Liroze.	*Idem.*	Réunie à Sannerville
	Manneville.	*Idem.*	Réunie à Banneville.
	Le Mesnil-Frementel.	Ord. du 25 octobre 1826.	Réunie à Cagny.
	St-Pierre-Oursin.	Ord. du 29 novembre 1826.	Réunie à Vimont.
	Arrondissement de FALAISE.		
Bretteville-sur-Laize.	St-Martin-des-Bois.	Ord. du 1er. septembre 1825.	Réunie à St-Silvain.
	Vaux-la-Campagne.	Décret du 9 septembre 1811.	Réunie à Magny-la-Campagne.
Coulibœuf.	La Chapelle-Souquet.	Ord. du 15 août 1825.	Réunie au Marais. La réunion prend le nom de *Marais-la-Chapelle.*
Falaise, 1re. section.	Angloischeville.	Ord. du 17 avril 1827.	Réunie à Fresné-la-Mère.
	Vesqueville.	Ord. du 6 décembre 1827.	Réunie à la Hoguette.
Falaise, 2e. section.	St-Christophe.	Ord. du 27 décembre 1826.	Réunie à Ouilly-le-Basset.
	St-Loup-Canivet.	Ord. du 2 juillet 1828.	Réunie à Soulangy.
Harcourt.	La Mousse.	Ord. du 28 novembre 1827.	Réunie à St-Rémy.
	Arrondissement de LISIEUX.		
Lisieux, 1re. section.	Bouttemont.	Ord. du 22 septembre 1824.	Réunie à Ouillye-le-Vicomte.
	Cirfontaines.	Ord. du 1er. septembre 1825.	Réunie à Marolles.
	Ouillye-la-Ribande.	Ord. du 28 décembre 1825.	Réunie à St-Léger-du-Houley. La réunion prend le nom d'*Ouilly-du-Houley.*
	St-Pierre-de-Canteloup.	Ord. du 31 mars 1825.	Réunie à St-Hypolite-de-Canteloup.
	Les Vaux.	Ord. du 22 juin 1825.	Réunie à Hermival, sous le nom d'*Hermival-les-Vaux.*
	Villers-sur-Glos.	Ord. du 28 décembre 1825.	Réunie à Glos.

CANTONS.	NOMS DES COMMUNES SUPPRIMÉES.	DATES DES SUPPRESSIONS.	OBSERVATIONS.
Suite de l'arrondissement de LISIEUX.			
Livarot.	Pontalery.	Ord. du 19 juillet 1826.	Réunie à Mesnil-Durand.
Méaidon.	Cerqueux.	Ord. du 28 septembre 1815.	Réunie à St-Crespin.
Orbec.	Abenon.	Ord. du 22 juin 1825.	Réunie à la Folletière.
	Bennerey.	*Idem.*	Réunie à la Chapelle-Yvon.
	Courtonnel.	Ord. du 31 mars 1825.	Réunie à Cordebugle.
	La Halboudière.	*Idem.*	Réunie à Familly.
	Notre-Dame-de-Livet.	Ord. du 20 octobre 1824.	Réunie à St-Paul-de-Courtonne.
Arrondissement de PONT-L'ÉVÊQUE.			
Blangy.	Écorcheville.	Ord. du 28 novembre 1827.	Réunie au Breuil.
	Tontuit.	Ord. du 14 octobre 1827.	Réunie à St-Benoît-d'Hébertot.
Dives.	Angoville.	Ord. du 21 novembre 1827.	Réunie à Cricqueville.
	Le Caudemuche.	Ord. du 15 août 1827.	Réunie à Cresseveulle.
	Goustranville.	Ord. du 27 septembre 1827.	Réunie à St-Clair-de-Basseneville. Par ordonnance du 6 février 1828, le chef-lieu de la réunion est placé à Goustranville.
	Trousseauville.	Ord. du 19 juillet 1826.	Réunie à Dives.
Honfleur.	Abléville.	Décret du 15 octobre 1809.	Réunie à Ablon.
	Crémanville.	*Idem.*	*Idem.*
	St-Martin-le-Vieux.	Arr. du préfet du 26 mai 1815.	Réunie à Genneville.
Pont-l'Évêque.	St-Cloud.	Ord. du 14 octobre 1827.	Réunie à St-Étienne-la-Thillaye.
	Dauboeuf.	*Idem.*	Réunie à Touques.
	Rabut.	Ord. du 15 août 1828.	Réunie à Coudray.
	Roncheville.	Ord. du 1er. juin 1828.	Réunie à St-Martin-aux-Chartrains.

COLLÈGE ÉLECTORAL.

La circonscription électorale du département a été déterminée par la loi du 16 mai 1821. Elle comprend 4 arrondissemens composés :

Le 1er., de l'arrondissement de Caen et du canton de Dives ;

Le 2e., de l'arrondissement de Bayeux, et de l'arrondissement de Vire, moins les cantons de Condé et de Vassy ;

Le 3e., de l'arrondissement de Falaise, des cantons de Condé et de Vassy, et des cantons de Mézidon et de St.-Pierre-sur-Dives ;

Le 4e., de l'arrondissement de Lisieux, moins les deux derniers cantons ci-dessus, et de l'arrondissement de Pont-l'Evêque, moins le canton de Dives.

Chacun de ces arrondissemens nomme un député ; le collége du département en nomme 3, ce qui porte à 7 la députation du Calvados.

Les listes électorales publiées en 1827, à l'époque du renouvellement intégral de la chambre des députés, comportaient 2,440 électeurs, répartis comme il suit :

Arrondissement électoral de Caen. . 887. Collège électoral.

Arrondissement électoral de Bayeux 503.

Arrondissement électoral de Falaise 456.

Arrondissement électoral de Lisieux 594.

Le collège départemental, composé du quart du nombre total des électeurs, s'éleva à 610.

Le nombre des éligibles était de 521.

2,016 électeurs concoururent à l'élection dans les collèges d'arrondissement, savoir :

Dans le collège de Caen, qui nomma M. Adam de la Pommeraye. . . . . . 764.

Dans celui de Bayeux, qui nomma M. Tardif. . . . . 386.

Dans celui de Falaise, qui nomma M. Fleury. . . . . 381.

Et dans celui de Lisieux, qui nomma M. Vauquelin. . . . . 485.

Et 499 dans le collège départemental, où furent nommés MM. de Bellemare, de Fontette et Leclerc, députés actuels.

Organisation administrative.

Les intendans, supprimés en 1790, furent remplacés par une administration supérieure

Administration civile. composée d'un directoire et d'un procureur-général-syndic, nommé par le Roi.

Une administration centrale fut substituée à cette autorité par la constitution de l'an III. Elle était composée de cinq membres et d'un commissaire du directoire exécutif. Des administrations municipales par canton furent établies sur des bases à-peu-près semblables.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) modifia cette dernière organisation. L'administration centrale fut remplacée par un préfet, un secrétaire-général et un conseil-général de département; les administrations municipales par des sous-préfets et des conseils d'arrondissement.

Le préfet fut seul chargé de l'administration.

Un conseil de préfecture (composé de cinq membres dans le Calvados) eût des attributions spéciales.

L'administration communale fut confiée à des *maires* ayant des *adjoints* pour les remplacer en cas d'empêchement. Chaque commune eut en outre son conseil municipal, composé de 10 membres pour celles dont la population ne s'élève pas à 2,500 habitans,

de 20 pour celles de 2,500 à 5,000, et de 30 pour celles de 5,000 et au-dessus.

La police municipale *intérieure* fut exercée par des maires et des adjoints, et par des *commissaires* dans les villes de 5,000 âmes et au-dessus; la police *rurale* le fut par des gardes champêtres, sous la surveillance de l'autorité locale.

Cette organisation, simple et forte, a été conservée par la restauration.

Clergé.

Le département du Calvados forme l'arrondissement Diocésain de l'évêché de Bayeux, l'un des plus anciens et des plus célèbres de la chrétienté. Clergé.

Les diocèses du royaume sont divisés en quatorze provinces : celui de Bayeux appartient à la troisième, et est le premier suffragant de la métropole de Rouen.

Le chapitre de la cathédrale est composé de deux grands-vicaires, l'un doyen, l'autre sous-doyen, et de neuf chanoines titulaires, la cure de *Notre-Dame* étant réunie au chapitre. Il y a, en outre, des chanoines honoraires dont le nombre n'est pas limité.

Les paroisses se distinguent en *cures* de

Clergé. première et de deuxième classe et en *succursales*. Les chefs-lieux de canton sont en général érigés en cures. Le nombre des succursales augmente chaque année : il était de 598 au 1er. novembre 1828 ; celui des cures était, à la même époque, de 62.

Quelques communes ont été érigées en *chapelles vicariales* ; on en comptait 13 dans le département. Sur ces 673 églises légalement ouvertes au culte, 38 étaient dépourvues de pasteurs (1).

Répartition de ces églises entre les arrondissemens.

Arrondissemens.	Cures.	Succursales.	Chapelles vicar.
Bayeux.	12	109	6
Caen.	18	141	2
Falaise.	7	96	»
Lisieux.	9	88	1
Pont-l'Ev.	7	84	2
Vire.	9	80	2
Totaux.	62	598	13

(1) Il y avait donc à cette époque 635 curés ou desservans en exercice dans le département, sans y comprendre 98 vicaires, et les ecclésiastiques chargés des oratoires dans les hospices et dans les prisons.

On comptait parmi les premiers 338 sexagénaires, répartis ainsi qu'il suit dans les divers arrondissemens :

Bayeux, 61. Caen, 79. Falaise, 56. Lisieux, 41. Pont-l'Evêque, 46. Vire, 55.

Le nombre des élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique était de 945. Ils étaient répartis de la manière suivante : Clergé.

Séminaire diocésain à Bayeux. . . 195

Ecole secondaire ecclésiastique à Lisieux. 120

Ecole secondaire ecclésiastique à Villiers-le-Sec. 180

Pensionnats ecclésiastiques et colléges. 400

Chez MM. les curés. 50

Les pensionnats ecclésiastiques dont il est parlé ci-dessus sont ceux de Bayeux, de Caen, de Falaise, de Pont-l'Evêque, et la salle d'étude de Vire.

Congrégations Religieuses.

Des communautés religieuses ont la direction de la plupart des hospices : celles qui se livrent à l'éducation et à d'autres œuvres de religion ou de charité, sont, à Bayeux :

Les Ursulines, les Bénédictines et les Religieuses de Notre-Dame de la Charité;

A Juaye : les Religieuses-Trapistes, dans l'ancienne abbaye de *Mondaye*;

A Caen : la Maison de la Charité-du-Refuge, la Visitation, les Bénédictines du St.-

Clergé. Sacrement, les Ursulines, le Bon-Sauveur, l'un des plus importans et des plus vastes établissemens du royaume;

A Lisieux: les Bénédictines et les Sœurs de la Providence;

A Orbec et à Honfleur: les Augustines de Notre-Dame.

Depuis peu d'années, on a formé au hameau de la Délivrande, dans le canton de Douvres, un établissement de Prêtres auxiliaires pour les missions diocésaines.

CULTE PROTESTANT.

Culte réformé. L'église consistoriale réformée de Caen embrasse dans son arrondissement les départemens du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Elle se divise en trois sections: Caen, Condé-sur-Noireau et Cherbourg.

Elle est administrée par un consistoire composé de pasteurs et de membres laïques, et qui siége à Caen.

La population protestante du Calvados peut être évaluée à trois mille individus, dont les 4/5es. résident dans l'arrondissement du chef-lieu, et le reste à Condé-sur-Noireau.

Elle a des temples à Caen, à Périers, à Courseulles et à Condé. On en élève un cinquième à Cresserons, et il est question d'en construire un autre à Beuville.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Caen est le siége d'une cour royale, qui a dans son ressort les départemens qui forment la 14e. division militaire. Cour royale et tribunaux.

Cette cour est composée d'un premier président, de quatre présidens de chambre, de vingt-cinq conseillers et de six conseillers-auditeurs.

Parquet. Un procureur-général, trois avocats-généraux et deux substituts.

Greffe. Un greffier en chef et cinq commis assermentés.

Chaque chef-lieu d'arrondissement est le siége d'un tribunal de première instance: celui de Caen est divisé en deux chambres.

Des tribunaux de commerce ont été établis à Caen, à Bayeux, à Isigny, à Falaise, à Lisieux, à Honfleur, à Vire et à Condé.

Il y a une justice de paix par canton, composée d'un juge, de deux suppléans et d'un greffier.

Organisation judiciaire.

Toutes les villes du département ont des commissaires de police, à l'exception de celles de Pont-l'Evêque, Isigny et Orbec.

Le nombre des avocats attachés à la cour ou aux tribunaux de première instance est indéterminé. Celui des avoués a été fixé par des règlemens. Il en est de même du nombre des huissiers.

Notaires.

Le nombre des notaires en exercice, au 1er. novembre 1828, était de 95; savoir: 25 dans l'arrondissement de Caen; 16 dans celui de Bayeux, 12 dans celui de Falaise et 14 dans chacun des arrondissemens de Lisieux, Pont-l'Evêque et Vire. 44 de ces notaires étaient *certificateurs* (1).

Commissaires-priseurs-vendeurs.

Il en a été créé dans les villes de Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque, Honfleur et Vire.

Prisons.

Il existe une *maison d'arrêt* dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

(1) On donne ce nom aux notaires qui ont reçu du ministre des finances l'autorisation de délivrer des certificats de vie aux pensionnés de l'Etat.

Le local dans lequel elle est placée à Caen renferme la *maison de justice* pour les accusés renvoyés devant la cour d'assises. Organisation judiciaire.

Des *dépôts de sûreté* ont été établis à Honfleur, à Condé, et dans les communes de Villers-Bocage, Croissanville, l'Hostellerie et Dozuley.

Maison centrale de détention. Cet établissement, qui porte encore les noms de *Beaulieu* et de *Bicêtre*, renfermait, à la fin d'octobre 1828, 713 détenus; savoir: 416 hommes et 297 femmes. Le nombre pourra en être porté à 1,600, lorsque les aggrandissemens qu'on y exécute en ce moment seront terminés.

Un entrepreneur est chargé de pourvoir aux dépenses de cette maison. On y a établi des filatures de coton et de laine, et des fabriques de calicot et de bas. Les détenus s'y divisent en plusieurs ateliers, selon les professions qu'ils exerçaient avant leurs condamnation ou celles qu'on leur a apprises depuis (1).

(1) Voici quelle était la composition de ces ateliers dans les derniers mois de 1828:

75 hommes, et à-peu-près autant de femmes, s'y livraient à la fabrication du calicot; 105 ouvriers et 55 ouvrières

ORGANISATION MILITAIRE.

Service militaire.

Le département du Calvados compose, avec ceux de la Manche et de l'Orne, la 14e. division militaire, qui a son chef-lieu à Caen; il en forme la 1re. subdivision avec le département de l'Orne.

L'arsenal et le magasin à poudre sont placés dans le château de Caen. Il y réside un capitaine commandant le génie sous les ordres du directeur du Havre, et un chef de bataillon d'artillerie qui commande cette arme sous les ordres du directeur de Cherbourg.

Gendarmerie.

Caen est le chef-lieu de la 4e. légion de la gendarmerie.

La compagnie du département se compose

étaient employés à filer du coton; 26 métiers étaient occupés par des toiliers; 27 individus composaient un atelier d'ouvriers en bois, tels que menuisiers, tourneurs, ébénistes, scieurs de long; 5 fabriquaient des sabots; il y avait 28 basestamiers, 33 cardeurs et fileurs de laine; 26 tailleurs, cordonniers et polisseurs de chaises; 24 manœuvres pour les constructions de l'établissement; 2 détenus y faisaient des paniers; un autre y fabriquait des objets de serrurerie. Le surplus se composait des gens de service, tels que cuisiniers, boulangers, infirmiers, tireurs-d'eau, casseurs de bois, et des infirmes et des malades.

d'un chef d'escadron, 1 capitaine-lieutenant, résidant au chef-lieu, 1 lieutenant-trésorier, et 5 lieutenans résidant au chef-lieu des autres arrondissemens. Sa force est de 26 brigades, dont 21 à cheval et 5 à pied, formant un complet de 156 hommes, non compris les officiers (1).

Garde nationale.

Un ordonnance du Roi, du 20 août 1817, a autorisé l'organisation d'une force de garde nationale dans les villes de Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque et Vire; mais jusqu'à présent cette organisation n'a été que provisoire. Gardes nationales.

Des corps de sapeurs-pompiers ont été créés, sur la demande des conseils municipaux, dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, et, en outre, à Honfleur, à Condé-sur-Noireau, à Saint-Pierre-sur-Dives et à

(1) Emplacement des brigades au 1er. novembre 1818.

Brigades à cheval : Caen, Creully, Tilly-sur-Seulles, Villers-Bocage. — Bayeux, Formigny, Vaubadon. — Falaise, Langannerie (hameau d'Urville), Harcourt. — Lisieux, Orbec, Croissanville, Livarot, l'Hostellerie, Saint-Pierre-sur-Dives. — Pont-l'Evêque, Honfleur. — Vire, Condé, Mesnil-Ozouf.

Brigades à pied : Caen, Caumont, Isigny, Dozuley et Vire.

Balleroy. Ces corps sont placés sous les ordres immédiats des maires, qui ne peuvent les employer qu'au service des incendies.

MARINE.

Marine. L'organisation maritime y comprend :

Le quartier de Caen, qui s'étend de l'est à l'ouest sur la côte, depuis la rive gauche de la Touques jusqu'à la commune de Saint-Laurent, dans le canton de Trévières.

Il se subdivise en cinq syndicats : Caen, Sallenelles, Ouistreham, Bernières et Port-en-Bessin.

Le reste du département, depuis Saint-Laurent jusqu'à la Vire, fait partie du *quartier de la Hougue*, et est administré par un commis de marine, résidant à Isigny, et qui a un syndic sous ses ordres.

Les quartiers de Caen, de la Hougue et de Cherbourg forment un sous-arrondissement maritime.

La partie littorale du Calvados qui est placée à l'est de la Touques, forme le *quartier d'Honfleur* ; elle comprend deux syndicats : Honfleur et Trouville, et ressort du sous-arrondissement maritime du Havre.

Des écoles d'*hydrographie* ou de *navigation* ont été établies à Caen et à Honfleur.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'université de Caen, fondée en 1439 par les Anglais, et confirmée onze ans après par Charles VII, jouissait d'une juste réputation qu'elle devait moins à son ancienneté qu'aux hommes distingués qu'elle a produits, ou qui ont occupé ses chaires. **Académie.**

Aujourd'hui l'Académie de Caen comprend dans son arrondissement les départemens du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

Elle se compose de trois Facultés, celle de *droit*, celle des *sciences* et celle des *lettres*.

Les collèges qui en dépendent sont ceux de Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque et Vire.

Il existe à Caen une école secondaire de médecine, et une école gratuite de dessin et d'architecture, entretenues aux frais de la ville.

On ne compte dans le département que sept établissemens dirigés par des maîtres de pension, savoir : quatre au chef-lieu, un à Honfleur, un à Condé-sur-Noireau, et le sep-

Instruction primaire.

tième à Saint-Ouen-du-Mesnil-Auger, dans le canton de Cambremer.

Au 1er. novembre 1828, l'instruction primaire était confiée dans le Calvados à 17 frères des écoles chrétiennes, 412 instituteurs et 120 institutrices, indépendamment des sœurs de la Providence.

Il y avait en outre deux écoles d'enseignement mutuel, l'une à Caen et l'autre à Honfleur. La première, qui est dirigée avec une rare intelligence par M. Boyan, compte ordinairement une centaine d'élèves; la seconde est gratuite, et en renferme un tiers de moins.

Les écoles chrétiennes sont établies à Caen, à Bayeux, à Falaise et à Lisieux; près de 1,400 élèves y sont reçus gratuitement.

On a évalué à 17,300 le nombre des enfans confiés aux instituteurs primaires, ce qui donnerait par maître un terme moyen de 42 élèves. Il est probable que ce calcul est exagéré.

D'un autre côté, on est autorisé à penser que le nombre des élèves qui fréquentent les écoles tenues par les institutrices et par les sœurs de la Providence, ne dépasse pas 4 à 5 mille.

On peut donc conclure de ce qui précède que le bienfait de l'instruction primaire s'étend à peine dans le Calvados à 22,000 individus, c'est-à-dire à moins du tiers de ceux qui, selon les calculs les plus modérés, seraient susceptibles de le recevoir.

Instruction primaire.

Un document précieux, qu'à la demande du ministère on a recueilli en 1828, fera connaître avec exactitude dans quelle proportion cet enseignement y était répandu entre les jeunes gens appelés à concourir au tirage de la classe de 1827.

Arrondissemens.	JEUNES GENS				
	Qui ont tiré au sort.	Qui savent lire.	Qui savent lire et écrire	Qui ne savent ni lire ni écrire.	Dont l'instruction est douteuse.
Bayeux. . . .	651	47	329	267	8
Caen.	1,022	82	583	337	20
Falaise. . . .	519	64	226	200	29
Lisieux. . . .	484	53	211	194	26
Pont-l'Evêque	436	31	160	185	60
Vire.	781	132	425	210	14
Totaux. .	3,893	409	1,934	1,393	157

Instruction primaire.

Les résultats que présente ce tableau sont loin d'être satisfaisans. Il est à regretter que l'enseignement primaire ne soit pas plus répandu dans un département qui se distingue sous tant d'autres rapports. Au lieu de voir dans cet état de choses des entraves préméditées, comme le font aujourd'hui quelques esprits inquiets ou préoccupés, il faut s'empresser de reconnaître qu'il tient uniquement à la mesure d'économie publique qui laisse depuis si long-temps cet enseignement à la charge exclusive des communes. Il se trouve ainsi subordonné non-seulement à des ressources bien faibles ou bien précaires, mais encore à la volonté plus ou moins éclairée des autorités locales. Il y a dans le Calvados une foule de petites communes qui ne comptent pas 300 habitans, et qui n'ont pour tous revenus que leurs centimes additionnels. De là la nécessité d'en réunir plusieurs pour contribuer aux frais d'une même école, et par suite la difficulté de faire consentir les conseils municipaux à cette contribution, lorsque l'instituteur ne réside pas dans la commune à laquelle ils appartiennent. De là encore le peu d'empressement que les personnes capables d'exercer l'enseignement doivent mon-

trer à embrasser une profession qui procure à peine les moyens de vivre, sans espoir d'un meilleur avenir. Ces inconvéniens disparaîtront aussitôt qu'on verra figurer dans les budgets de l'Etat et des départemens, des allocations proportionnées aux besoins de l'instruction élémentaire; et l'on peut espérer avec confiance que toute la sollicitude du Gouvernement va se porter bientôt sur une partie si intéressante de l'administration.

Sociétés savantes.

La ville de Caen en renferme six.

Il existait dans cette ville, depuis plus d'un siècle et demi, une réunion académique lorsque M. l'intendant Foucault obtint pour elle, au mois de janvier 1705, des lettres-patentes de création sous le titre d'*Académie des sciences et belles-lettres*, qu'elle conserva jusqu'à la révolution. Réorganisée à la fin de 1800, sous le nom de *Lycée*, par M. le général Dugua, alors préfet du Calvados, elle reprit deux ans après celui d'*Académie des sciences, arts et belles-lettres*, qu'elle a conservé depuis. Elle a publié quelques volumes de Mémoires qui ont été accueillis avec intérêt. Sociétés savantes.

La Société d'agriculture, dont la création

remonte vers l'an 1760, et qui, comme l'institution précédente, avait subsisté jusqu'à la révolution, fut rétablie en 1801, sous sa dénomination actuelle de *Société d'agriculture et de commerce*. Indépendamment de deux volumes de Mémoires qu'elle a donnés au public, elle s'est attachée à propager les découvertes et les observations intéressantes. Il est peu de parties de l'agriculture qui n'aient été l'objet de ses méditations et de ses expériences, et presque toutes ont profité de ses lumières. Citer une institution dont M. Lair est le secrétaire depuis 27 ans, c'est caractériser l'utilité de ses travaux, et faire assez connaître que ses veilles sont consacrées à la prospérité du pays.

La Société de médecine fut instituée à Caen en 1798 par l'administration centrale, sous le titre de *Conseil de santé*. Elle acquit en 1802 une nouvelle importance par l'association de tous les membres de l'ancienne Faculté de médecine. Ce fut alors qu'elle prît la dénomination qu'elle a conservée depuis, et sous laquelle elle est avantageusement connue.

Deux sociétés plus récentes, puisque leur formation ne remonte qu'à l'année 1823, la

Société des antiquaires de Normandie, et la *Société Linnéennc*, ont déjà publié plusieurs volumes de Mémoires qui ont fondé leur réputation.

Enfin, il s'est établi à Caen, à la fin de 1826, une *Société philharmonique* qui a pour but de cultiver l'art musical et d'en répandre le goût.

Bibliothèques.

Les villes de Caen, de Bayeux, de Vire et de Falaise, sont les seules qui possèdent des bibliothèques. Biblio-thèques.

On voit dans les savans écrits de M. l'abbé de la Rue qu'il avait existé à Caen plusieurs bibliothèques avant celle de l'Université, dont le premier établissement remonte à 1457. En 1515, celle-ci possédait 278 volumes : il n'en a été conservé que 11. Cette bibliothèque a subsisté jusqu'au commencement du 18e. siècle. On en forma une nouvelle en 1736, qui fut enrichie par les libéralités du cardinal de Fleury et les dons d'un imprimeur de Caen nommé Cavelier; mais surtout par le présent que M. de Colleville lui fit de celle de son grand-père, le fameux Samuel Bochart. Elle s'est augmentée ensuite des livres sau-

Biblio-thèques. vés du pillage des monastères, de ceux qu'elle a reçus du Gouvernement et de plusieurs particuliers. Depuis qu'elle est devenue la propriété de la ville, le conseil municipal y consacre un fonds spécial. Elle est aujourd'hui composée d'environ 25,000 volumes, et tient un rang distingué parmi les bibliothèques des départemens, autant sous le rapport des ouvrages qu'elle renferme que sous celui du grand nombre de lecteurs qui la fréquentent.

On a formé à Bayeux une bibliothèque assez considérable pour remplacer celle du chapitre. Il est à regretter qu'elle ne soit pas ouverte au public.

La ville de Vire en possède une qui renferme environ 7,000 volumes. On l'a formée de la réunion de l'ancienne bibliothèque des avocats aux livres donnés par M. Pichon-Tyrel, natif de cette ville et mort en Angleterre à la fin du siècle dernier. Elle s'est augmentée de quelques ouvrages tirés des maisons religieuses.

L'établissement de la bibliothèque de Falaise ne remonte pas à plus de quatre ans. Il est dû à quelques amis des lettres qui conçurent l'idée de la former au moyen d'une sous-

cription annuelle. Elle renferme déjà près de 2,400 volumes. L'administration municipale, s'empressant de contribuer à la prospérité de cet établissement, l'a placé dans l'Hôtel-de-Ville, et y consacre des fonds particuliers qui, avec le produit des souscriptions et le zèle du bibliothécaire distingué auquel elle est confiée, lui procureront bientôt l'accroissement que tous ces avantages lui garantissent.

Musées.

La ville de Caen possède une galerie de tableaux, parmi lesquels il s'en trouve de très-remarquables; de ce nombre sont: Musées.

Le mariage de la Vierge, peint sur bois par le Perugin, mort en 1524, et qui a compté Raphaël parmi ses élèves;

La mort d'Adonis, esquisse du Poussin;

Judith et la *tentation de Saint Antoine*, par Paul Véronèse;

Une copie de l'école d'Athènes de Raphaël, par Stella, peintre français, mort en 1657;

Un trait de l'Histoire des Hébreux, par Rubens (1);

(1) Probablement Melchisédech offrant du pain et du vin, et bénissant Abraham. *Gen. ch.* 14.

Le vœu de Louis XIII, et surtout *la Samaritaine*, par Philippe Champagne, né à Bruxelles et mort à Paris en 1674 ;

Le passage du Rhin et son pendant, par Vander-Meulen, peintre flamand qui suivait Louis XIV dans ses campagnes ;

Le Baptême de Saint-Jean, par le Brun ;

Tithon et l'Aurore, par Vien, qui fut le maître de David.

Il y a quelques années qu'on a commencé à y former un cabinet d'histoire naturelle destiné aux productions du pays. Ces établissemens sont placés dans les bâtimens de l'Hôtel-de-Ville.

Imprimerie, Librairie, Journaux.

Imprimerie, librairie, journaux.

Il existait à Caen des imprimeries à une époque où ces établissemens étaient encore fort rares dans une grande partie de la France (1).

Les imprimeurs y sont aujourd'hui au

(1) Il parait que l'établissement de l'imprimerie à Caen remonte à l'année 1480, et qu'on le doit à Durand et à Gilles Quijoue. C'est dans cette ville que Christophe Plantin, né en 1514, et l'un des plus célèbres typographes de son siècle, apprit les élémens de son art chez l'imprimeur Robert Macé.

On conserve un Térence imprimé à Caen chez Martin

nombre de six. Il y en a, en outre, dans tous les chefs-lieux d'arrondissement.

Toutes les villes ont des *Feuilles d'annonces*. Il s'imprime au chef-lieu du département deux journaux, celui du *Calvados* et celui de *Caen et de la Normandie*, qui paraissent deux fois la semaine. Le premier est le seul qui traite des affaires politiques.

Le nombre des libraires y est plus considérable qu'autrefois; mais, à une ou deux exceptions près, la vente des livres n'y est pas l'objet de spéculations importantes.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les contributions directes se composent de la contribution foncière, de la contribution personnelle et mobilière, de la contribution des portes et fenêtres et de la contribution des patentes. Les trois premières sont des impôts de répartition, la quatrième est un impôt de quotité. Contribut. directes.

et Pierre Philippe en 1554, sous le règne de Henri II, dans le temps où le célèbre Robert Etienne dirigeait l'imprimerie royale, fondée en 1531 par François Ier.

Contributions Directes de 1829, non compris les frais de perception.

PRINCIPAL et centimes additionnels.	CONTRIBUTIONS Foncier. f.	c.	Personnel. et mobil. f.	c.	Portes et Fenêtr. f.	c.
Principal.	3,745,318	»	604,544	»	234,856	»
10 c. sans affectation spéciale.	374,331	80	60,434	40	23,485	60
19 c. pour dép. fixes, variables et fonds comm. du dépt. .	711,250	42	114,825	36	»	»
2 c. pour secours et non-valeurs. . . .	74,866	36	12,086	88	»	»
Cs fac. { 5 c. pour dép. d'utilité dépt.	187,165	90	30,217	20	»	»
Cs fac. { 75/100e. de c. pr les op. cadast.	28,074	88	»	»	»	»
5 c. pour confect. de rôles et dégrèvs.	»	»	»	»	11,742	80
3 c. extraord. autorisés par la loi du 1er. juin 1828. . .	112,299	54	18,150	52	»	»
Totaux. . .	5,231,286	90	840,038	16	270,084	40

Répartition entre les Arrondissemens.

	Foncier. f.	c.	Personnel et mob. f.	c.	Portes et Fenêtr. f.	c.	Total. f.	c.
Bayeux.	973,867	44	126,031	30	41,850	10	1,141,754	84
Caen.	1,256,128	90	261,987	20	86,237	35	1,604,353	45
Falaise.	577,270	91	92,332	14	27,345	85	696,948	90
Lisieux.	909,370	02	138,402	30	48,116	»	1,095,888	32
Pont-l'Evêq.	939,097	64	109,501	42	40,206	30	1,088,805	36
Vire.	575,551	99	111,783	80	26,348	80	713,684	59
Totaux.	5,231,286	90	840,038	16	270,084	40	6,341,415	46

On n'a pu faire figurer dans ces tableaux la contribution des patentes, dont le montant n'était pas encore connu. Il différera peu, sans doute, de celui de la même contribution pour 1828, qui s'élevait à 287,183 fr. 36 c., répartis comme il suit entre les arrondissemens : Contribut. directes.

Bayeux, 28,248 f. 82 c. Caen, 116,875 f. 32 c. Falaise, 33,681 f. 90 c. Lisieux, 49,351 f. 5 c. Pont-l'Évêque, 25,741 f. 1 c. Vire, 33,285 f. 26 c.

Les travaux relatifs à l'assiette des contributions, la confection des rôles et l'instruction des réclamations en matière d'impôt, sont confiés à une direction composée maintenant d'un directeur, d'un inspecteur, d'un contrôleur principal et de neuf contrôleurs, dont plusieurs sont de première classe.

Des surnuméraires sont attachés à cette direction.

Le cadastre s'exécute sous sa surveillance.

Cette opération, destinée dans l'origine à constater et à fixer les revenus de tous les propriétaires, et par suite le revenu total de la France, était conçue sur les larges bases qui caractérisaient la plupart des plans de cette époque; mais cette conception si vaste

Contribut. directes.

exigeait dans l'application des connaissances pratiques difficiles à acquérir, et une abnégation de tout intérêt de localité encore plus rare.

De vives, de nombreuses inquiétudes se manifestèrent en 1814, c'est-à-dire, aussitôt qu'il y eut une voie d'ouverte aux réclamations. Le gouvernement les accueillit d'abord avec un peu trop de crédit peut-être, puisque le ministère alla jusqu'à suspendre les travaux, et remettre en question le cadastre lui-même. Les évènemens de 1815, en faisant peser sur la France des charges énormes, donnèrent une nouvelle direction aux idées: on sentit que ces charges auraient été moins intolérables, si elles eussent été mieux réparties. L'ancienne opération reprit quelque faveur et fut continuée; mais on n'y affecta que de modiques sommes, jusqu'au moment où la loi du 31 juillet 1821 modifia l'ancien ordre de choses en circonscrivant le cadastre dans chaque département. Il ne fut plus question de coordonner les expertises sur tous les points du royaume, de manière à en faire le régulateur des quatre degrés de la répartition: leur objet se réduisit à rectifier la répartition individuelle dans chaque commune.

Depuis cette époque, le cadastre s'est poursuivi à la charge des départemens ; c'est-à-dire, que chacun a fait les frais des travaux qu'il voulait faire exécuter. L'arpentage a été confié à un géomètre en chef, nommé par le préfet, et ayant le choix de ses collaborateurs.

Quinze cantons ont été cadastrés d'après l'ancien système ; onze l'ont été jusqu'à présent depuis le nouveau (1).

Le recouvrement des contributions directes est confié à un receveur général, à cinq receveurs particuliers et à 185 percepteurs.

La proportion ordinaire des frais de poursuites est inférieure à un quart de centime par franc.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Une direction est chargée de l'enregistrement, des domaines, du timbre et des hy- Enregist. et domaines.

(1) Cantons cadastrés antérieurement à la loi de finance de 1821 : Douvres, Honfleur, Ryes, Bretteville-sur-Laize, Caen est et ouest (les communes rurales seulement), Méaidon, Aunay, Creully, Cambremer, Bourguébus, Bayeux, Caen (la ville), Coulibœuf, Bény-Bocage, Lisieux 2e. section.

Depuis cette loi : Trévières, Isigny, Orbec, Lisieux 1re. section, Condé, Vassy, Dives, Troarn, Harcourt, Evrecy, Falaise 1re. section.

pothèques. Elle se compose d'un directeur, trois inspecteurs, trois vérificateurs, un premier commis, un garde-magasin du timbre; trente-deux receveurs et six conservateurs des hypothèques. Plusieurs surnuméraires y sont attachés.

EAUX ET FORÊTS.

Eaux et forêts.

Le Calvados fait partie de la troisième conservation forestière, dont le chef-lieu est à Rouen.

Un inspecteur forestier y est chargé du service : il a sous ses ordres un sous-inspecteur résidant à Bayeux, deux gardes-généraux et dix-huit gardes à pied.

DOUANES.

Douanes.

La partie orientale du Calvados, à partir de la Touques, est administrée par la direction des douanes de Rouen; l'autre est régie par la direction de Cherbourg. Le service départemental est confié à deux inspecteurs, dont l'un réside à Caen et l'autre à Honfleur.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

L'administration des contributions indi-

rectes est chargée de la perception des droits sur les boissons, les cartes, les voitures publiques, la marque d'or et d'argent, la navigation intérieure, les bacs, etc. Contribut. indirectes.

Ces attributions sont exercées dans le Calvados par une direction composée d'un directeur de département et de cinq directeurs d'arrondissement, un contrôleur de comptabilité chargé du service de l'arrondissement de Caen, un premier commis de direction, trois contrôleurs ambulans, six receveurs principaux, trois contrôleurs de ville et plusieurs autres employés d'un rang inférieur.

Il y a dans chaque arrondissement un entreposeur des tabacs et des poudres.

Octrois.

Toutes les villes du département ont des octrois, à l'exception d'Isigny. Ceux de Caen et de Pont-l'Evêque sont affermés; celui de Lisieux est géré par la direction des contributions indirectes : les autres sont en régie simple. Octrois.

Établissemens de Bienfaisance.

Dans un département qui se recommande par tant d'établissemens utiles, de nombreux

Etablissemens de bienfaisance.

asiles ont dû être ouverts au malheur et à l'indigence : c'était, pour les autorités locales, un devoir sacré qu'elles ont rempli dans toute son étendue.

Les hospices sont au nombre de 18 ; savoir :

A Caen : l'Hôtel-Dieu, l'hospice St.-Louis;

A Bayeux, à Falaise, à Lisieux et à Vire : l'Hôtel-Dieu et l'hôpital-général ;

A Pont-l'Évêque : l'hospice civil ;

A Honfleur : l'hôpital général ;

A Orbec et à Condé : l'hospice civil.

Des hospices moins importans sont établis à Cesny-Bois-Halbout, à Troarn, à Villers-Bocage et à St.-Pierre-sur-Dives.

Ces établissemens, à l'exception de ceux de Condé, de Villers-Bocage et de Saint-Pierre-sur-Dives, sont confiés à des communautés religieuses.

Des *bureaux de bienfaisance* ont, en outre, été formés dans toutes les villes et dans un grand nombre de communes rurales.

Ces derniers établissemens sont, ainsi que les hospices, régis par des commissions administratives présidées par les maires (1).

(1) Un dépôt de mendicité avait été établi à Caen à la fin de 811. On y entretenait habituellement environ 400 pau-

Le plus remarquable des établissemens de bienfaisance est le *Bon-Sauveur* ; que nous avons déjà eu l'occasion de citer. Il fut fondé en 1720 par la demoiselle Anne Leroi, de Caen, mais ce n'est que depuis la restauration qu'il a acquis ce haut degré d'importance auquel nous le voyons parvenu. Etablissemens de bienfaisance

Indépendamment de la communauté religieuse qui l'administre, il renferme dans son enceinte :

Un pensionnat de jeunes demoiselles ;

Un emplacement provisoire pour les malades et les blessés ;

Une école gratuite pour les filles ;

Une institution de sourds-muets ;

Un établissement pour les aliénés.

On y reçoit, en outre, comme pensionsionnaires, les dames qui désirent y être admises.

L'éducation des sourds-muets y est dirigée avec un succès qui a dépassé toutes les espérances, par M. l'abbé Jamet, recteur de l'académie, à qui le Calvados est redevable de cette institution, et la science d'une mé-

vres, sans compter les infirmes. Il a été supprimé en 1818.

thode nouvelle dans cet enseignement, dont la seule étude est un bienfait (1).

LOTERIES.

Loteries. Il existe dans le Calvados 15 bureaux de loterie ; savoir : 7 à Caen, 2 à Bayeux, 2 à Lisieux, et un dans chacune des villes de Falaise, Vire, Pont-l'Evêque et Honfleur.

CHRONOLOGIE DES PRÉFETS DU CALVADOS.

1800. M. Collet-Descotils.
1800. M. le général Dugua.
1801. M. Caffarelli.
1810. M. le baron Méchin.
1814. M. Séguier.
1815. M. le baron Richard.
1815. M. Ramel.
1815. M. le vicomte d'Houdetot.
1815. M. le comte de Berthier.
1817. M. le comte de Montlivault.

(1) Au 1er. novembre 1818, les sourds-muets y étaient au nombre de 51, dont 7 aux frais du département et 44 au compte des familles. Il s'y trouvait 249 aliénés, dont 78 y étaient entretenus par le département et 171 par les familles et les communes.

CHAPITRE IV.

AGRICULTURE.

Nous allons présenter maintenant l'aperçu rapide des principales productions que le cultivateur obtient chaque année de la terre ; de celles qui, comme les plantations, exigent des travaux moins assidus, et, enfin, des richesses que le règne animal prodigue à ses soins, et qui complètent pour lui la série des biens de la nature.

Le sol du département se partage en trois grandes divisions, les pâturages, les plaines et le Bocage.

Pâturages.

Le Pays d'Auge, c'est-à-dire, la partie des arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Évêque, arrosée par la Touques, la Vie et la Dives, et la vallée de l'Aure inférieure dans l'arrondissement de Bayeux, nourrissent et engraissent, dans leurs fertiles pâturages, un grand nombre de bestiaux. La vallée d'Aure Pâturages.

donne les excellens beurres de Trévières et d'Isigny, dont il se fait un grand commerce. Dans le Pays-d'Auge, le lait se convertit plus particulièrement en fromages. Ceux de Livarot, de Pont-l'Évêque, et celui qu'on désigne sous le nom de *Mignot*, ont une réputation justement méritée (1).

Culture des Céréales.

Céréales. Dans la plus grande partie de ces arrondissemens, la culture des céréales n'est qu'un objet secondaire : le produit des terres arables n'y peut suffire à la consommation des habitans ; mais elle est d'une haute importance dans le pays de plaine, dont elle constitue le premier produit.

L'assolement triennal y est adopté dans la plupart des localités : le seigle, l'orge ou l'avoine succèdent au froment ; le sarrasin ou les plantes légumineuses, tels que les pois, les hivernaches, viennent ensuite.

On ne voit presque plus de jachères dans

(1) On avait formé, il y a quelques années, à Varaville, dans l'arrondissement de Caen, un établissement où l'on fabriquait des fromages façon de Hollande : il a été abandonné. Un essai semblable avait eu lieu auparavant, sans plus de succès, à Neuilly, dans les environs d'Isigny.

la plaine, où on les a remplacées par des prairies artificielles qui reposent les terres et les préparent à recevoir le blé. Céréales.

Les labours se font presque généralement avec des chevaux; on n'y emploie aujourd'hui les bœufs que dans une partie de l'arrondissement de Vire. On donne au moins trois façons à la terre pour le froment: les avoines, les hivernaches et d'autres fourrages n'en exigent pas autant. On conçoit, au reste, que le nombre de ces labours doit varier selon la nature et l'état particulier des terrains qui les reçoivent. La seule charrue qu'on y emploie est celle qui s'appuie sur un avant-train à deux roues, et qui n'a qu'un versoir fixe à oreilles de fer ou de bois. On y attèle deux ou trois chevaux, ou deux bœufs et même quatre bœufs et un cheval en arbalète. La herse à dents de fer ou de bois et le rouleau sont les autres instrumens aratoires. On n'attèle ordinairement qu'un seul cheval sur les herses en bois: les grandes herses à dents de fer en exigent au moins deux et quelquefois trois ou quatre.

Les céréales qu'on cultive dans le Calvados sont le froment, le seigle, l'orge, le sarrasin et l'avoine.

Céréales. On y sème différentes espèces de froment susceptibles d'être divisées en deux classes, les blés *barbus* et les blés *sans barbe*. Ces derniers sont, en général, plus hâtifs que les autres.

La culture du seigle, qui n'exige pas des terres aussi fortes ni des préparations aussi coûteuses, y était autrefois très-étendue; il n'en est plus de même aujourd'hui, et il est probable qu'on finirait par l'abandonner entièrement dans les plaines, si sa paille n'était pas plus propre que toute autre à faire des liens.

L'orge est, de toutes les céréales, celle qui rend le plus de grain. On la mélange avec le blé pour en faire du pain. Elle alimente les brasseries, et sert, avec l'avoine et le sarrasin, à la nourriture des volailles. On la cultive avec succès dans les terres légères des arrondissemens de Caen, de Falaise et du canton de Ryes.

Le sarrasin, autrefois presque exclusivement cultivé dans le Bocage, s'est introduit dans la plaine, où il vient fort bien, même dans les terres les plus légères. On en distingue de deux sortes, le gris et le noir.

L'avoine s'accommode mieux des terres

froides et glaiseuses. Celle du Bocage est la plus lourde et la plus prisée. On préfère sa culture à celle de l'orge dans l'arrondissement de Lisieux, où elle succède toujours au blé.

Semailles.

Celles d'automne ont lieu en septembre pour les seigles, en octobre et en novembre pour les blés. Les avoines, les pois et les vesces d'hiver se sèment dans le même temps que les seigles. Semailles.

Les semailles de printemps sont celles des orges et des avoines, qui ont lieu en mars et en avril. Quelques blés se sèment aussi à cette époque, mais il est rare qu'ils prospèrent.

Les sarrasins se sèment ordinairement dans les premiers jours de l'été.

L'ensemencement des terres exige de grands soins de la part du cultivateur : il ne suffit pas qu'elles soient préparées d'une manière convenable, il faut que le grain qu'on leur confie soit parfaitement choisi et répandu dans des proportions qui varient en raison de son espèce et de la qualité du sol. En général, on sème trop épais dans nos campagnes : c'est une vérité d'observation démontrée par une foule d'exemples qui n'ont

pas encore prévalu sur la routine. On y persiste aussi mal à propos dans l'habitude de se servir toujours de semences récoltées sur les lieux, quoique l'expérience ait fait reconnaître que les céréales, et particulièrement le froment, s'appauvrissent dans les mêmes localités, et s'améliorent au contraire quand on les change de terrain.

Récoltes.

Récoltes. Dans l'intervalle de la semence à la récolte, les blés sont exposés à des fléaux dont quelques-uns, tels que les intempéries, ne peuvent être ni prévenus ni arrêtés par la prudence de l'homme.

Dans les hivers doux, le campagnol, les vers et plusieurs autres insectes leur causent quelquefois d'assez grands dommages.

Les plantes qui leur nuisent le plus sont une espèce de folle-avoine qu'on y désigne sous le nom d'*averon*, l'ivraie, le bluet, le coquelicot, la camomille, la nielle, et, dans les terres glaiseuses, une espèce de vesceron, connu vulgairement sous le nom de *guergerie*.

Les blés sont, en outre, sujets à des maladies qu'on désigne et que souvent on con-

fond sous les noms de *carie* et de *charbon*. Au lieu de grain, l'épi ne donne qu'une poussière noire qui, indépendamment de la perte qu'elle occasionne, a, dit-on, l'inconvénient d'altérer les semences. Cette maladie des blés est désignée, dans quelques parties de la plaine de Caen, sous le nom de *nuile*. On pense qu'un moyen de les en garantir est de *chauler* les sémences : il faudrait d'abord commencer par les changer. Le *chaulage* est aussi regardé par quelques cultivateurs, et avec plus de raison peut-être, comme un préservatif contre les insectes.

Récoltes.

Les seigles commencent à épier à la fin d'avril ; les blés à la fin de mai et au commencement de juin.

La récolte des premiers et celle des blés hâtifs se fait en juillet ; celle des autres a ordinairement lieu dans le courant du mois d'août.

Dans les terres froides de l'arrondissement de Vire, la moisson des blés ne commence souvent que lorsqu'elle est entièrement terminée dans les pays de plaines.

On ne les coupait autrefois qu'avec la faucille ; la faux était réservée pour les orges et les avoines : on n'a recours aujourd'hui à la

faucille que pour la moisson des blés versés ou de ceux qui sont trop hauts et trop épais pour permettre sans inconvénient l'usage de la faux.

Récoltes.

On a conservé, dans quelques parties de l'arrondissement de Lisieux, l'habitude de couper les blés près de l'épi, c'est-à-dire de manière à laisser dans le champ une partie considérable de paille. C'est ce qu'on appelle le *chaumage*. On réunit le grain en grosses gerbes, qu'on lie quelquefois avec des harts, et on les place ensuite dans les granges. Plus tard, dans le courant des mois d'octobre ou de novembre, on coupe avec une petite faux le restant de la paille, dont on fait de petites bottes qu'on tasse en mulons près des fermes. Cette paille, qu'on nomme *feure*, sert à faire la litière des bestiaux.

Les frais de cette seconde récolte s'élèvent à la moitié de la somme que coûte la première. Un usage aussi onéreux ne peut s'expliquer que par la difficulté de construire des bâtimens dans un pays où les matériaux sont fort rares; mais pourquoi n'y introduirait-on pas celui de mettre le blé en meules, ainsi que cela se pratique avec succès dans une grande partie de la France?

Non-seulement dans l'arrondissement dont nous venons de parler, mais encore dans tous les autres, on place en général le blé dans les granges ; on le bat au fur et à mesure des besoins. Il existe dans le département plus de 800 moulins à eau où nos céréales sont converties en farine (1). Les principaux marchés où il se vend sont ceux de Troarn, d'Argences, de Bretteville-l'Orgueilleuse, de Caen, de Bayeux et de Lisieux. Céréales.

Les pluies abondantes de l'été de 1828 avaient donné d'assez vives inquiétudes sur les produits de la récolte : elles ne se sont pas confirmées ; il est du moins certain que l'on s'était exagéré les pertes dont on paraissait menacé. Ces craintes ont suffi toutefois pour porter le prix des grains à un taux élevé. On en pourra juger par les rapprochemens ci-après :

Prix moyen de l'hectolitre des céréales pendant l'année 1827.

Froment, 18 fr. 02 c. ; seigle, 10 fr. 02 c. ; orge, 9 fr. 07 c. ; sarrasin, 8 fr. 55 c. ; avoine, 8 fr. 54 c.

(1) Le département doit à M. Defaucamberge le premier moulin à vapeur qu'on y ait établi.

Tableau du prix moyen des grains pendant les neuf premiers mois de 1828.

	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai.	Juin.	Juill.	Août	Sept.
Froment	18 79	18 55	18 36	18 64	19 22	21 05	21 46	23 52	24 25
Seigle.	12 44	12 11	11 81	11 50	11 85	12 28	11 65	12 03	12 63
Orge.	8 80	8 31	8 51	8 54	8 28	8 88	8 92	10 »	9 81
Sarrasin	8 15	8 33	8 08	7 99	7 94	8 46	8 15	8 95	8 77
Avoine.	7 69	7 80	7 93	7 67	7 55	7 56	7 58	6 29	8 46

Prairies artificielles.

Fourrages. Depuis environ un tiers de siècle la culture des prairies artificielles a fait dans le Calvados des progrès d'autant plus heureux qu'ils n'ont eu lieu en grande partie qu'au détriment des jachères. Elles se composent des sainfoins, des trèfles et des luzernes. Les sainfoins, qui tiennent le premier rang parmi ces fourrages, sont de deux espèces : *la petite graine*, qui est la plus prisée, mais qui ne donne qu'une coupe et un regain, et *la grande graine*, qui donne deux coupes lorsque la saison est favorable.

Le trèfle y en donne deux; la luzerne jusqu'à trois.

On cultive depuis quelques années le *trèfle incarnat*, qui se sème dans l'été et donne au

printemps suivant une récolte fort abondante.

On a calculé que plus d'un cinquième des terres arables était annuellement occupé par les prairies artificielles.

Graines employées comme fourrages.

Ce sont les pois verts et les pois gris, les lentilles, les vesces d'hiver ou hivernaches et les vesces d'été.

Légumes.

On cultive partout la pomme de terre. Parmi ses espèces, qui sont infiniment multipliées, on distingue la hâtive, qu'on se procure dès la fin de mai ou dans les premiers jours de juin. **Légumes.**

On ensemence particulièrement le littoral de l'arrondissement de Caen, dont les terres sont d'un prix très-élevé, en navets, haricots, oignons, choux et autres légumes.

Le melon vient parfaitement à Honfleur et à Lisieux, où on peut l'obtenir sans couches et sans cloches. **Melons.**

Plantes oléagineuses et textiles.

La navette, le lin et le chanvre, étaient les

Culture du colza. seules plantes oléagineuses qu'on cultivait il y a trente ans dans le Calvados. Le *colza*, qui faisait depuis long-temps une des principales richesses agricoles de la Flandre, n'y était pas connu. Ce n'est guère que depuis 1800 que l'on a commencé à l'y semer. Il y fut introduit par M. Auguste Lecavelier-Moisson, auquel le département du Calvados doit cette branche importante de son commerce.

Le chanvre ne se sème guère que dans les jardins ou dans des enclos voisins des habitations. La culture du lin est peu importante, excepté peut-être dans quelques parties de l'arrondissement de Lisieux.

Plantes tinctoriales.

Il paraît certain que celle du pastel était autrefois très-répandue dans nos contrées. On ne le sème aujourd'hui qu'en petite quantité et dans la partie maritime de l'arrondissement de Caen, où il est connu sous le nom de *vouède*.

Engrais.

La nature et la proportion des engrais variant en raison des cultures auxquelles on les emploie le plus communément, on a cru

devoir n'en parler ici qu'après les avoir indiquées. Engrais.

Les principaux engrais qui servent à fertiliser les terres sont les fumiers de basse-cour, les boues des rues, la chaux, la marne, le plâtre, la poudrette et la charrée.

On emploie sur les côtes la tangue, le varech, les astéries ou étoiles de mer, qu'on y désigne sous le nom de *fisottes*.

Depuis que la culture du colza a multiplié les moulins à huile, on se sert pour fumer les terres, des *tourteaux*, qui sont les résidus des graines oléagineuses. On les réduit en poudre et on les sème particulièrement sur les fonds préparés pour recevoir le blé. Le prix de cet engrais, eu égard aux proportions dans lesquelles on peut l'employer et à la facilité du transport, n'est pas inférieur à celui des fumiers de basse-cour; mais on ne paraît pas encore fixé sur la question de savoir s'il agit aussi long-temps, ou si son influence marquée sur le produit de la première récolte dédommage suffisamment le cultivateur.

La multiplication des prairies artificielles a déterminé celle des bestiaux, et par suite celle des engrais. Cette augmentation dans les moyens d'amender les terres n'a pas entière-

Engrais. ment tourné au profit des céréales : la culture des plantes oléagineuses en emporte une grande partie ; mais comme en résultat ces plantes produisent elles mêmes des engrais, et que l'usage des plâtres n'est pas ancien dans le département, que celui de la chaux s'y est considérablement répandu depuis que la mine de Littry offre un combustible abondant à tous les fours des environs, il n'est pas douteux que cette puissante ressource de l'agriculture n'ait influé d'une manière remarquable sur ces produits, qui ont presque doublé depuis 30 ans, dans certaines localités.

La marne, pour agir avec efficacité, doit être répandue dans des proportions qui varient de 40 à plus de 100 bannelées par hectare, suivant la nature du sol et l'espèce qu'on emploie. Son action dure de 15 à 20 ans. Elle ne dispense pas des engrais ordinaires.

Chaux. La chaux paraît être l'amendement le plus convenable pour les terres froides du Bocage. On la regarde cependant dans l'arrondissement de Vire comme nuisible à la culture du seigle et à la reproduction spontanée des genêts dans les terres laissées en jachères.

La charrée, dont on fait un grand usage

dans le même arrondissement, n'y agit que par le salin qu'elle renferme. Il est douteux que cet engrais soit toujours bien approprié à la nature des terres légères et sans consistance sur lesquelles on le répand. Charrée.

L'emploi du plâtre, comme engrais, est d'invention moderne. Le plâtre cuit paraît préférable à celui qui ne l'est pas. On le sème en mars, principalement sur les prairies artificielles, dont il excite la végétation d'une manière surprenante, aussitôt que les pluies du printemps ont imprégné la terre de ses sels. Plâtre.

La poudrette, dont il y a à Caen un dépôt considérable, s'emploie presque exclusivement dans l'arrondissement de Vire.

Les engrais marins, tels que les varechs et les astéries, agissent puissamment sur les terres du littoral de l'arrondissement de Caen, qui, indépendamment des légumes qu'on y cultive avec succès, produisent les plus belles récoltes du Calvados en céréales, en prairies artificielles et en plantes oléagineuses. Engrais marins.

La tangue n'est guère employée que dans la vallée d'Aure. C'est un sable vaseux qui se trouve près des embouchures des rivières, et particulièrement dans les *veys* de la Vire.

PLANTATIONS.

Culture de la vigne.

Vignobles. Les monumens historiques recueillis et compulsés par M. l'abbé de la Rue avec une persévérance et un discernement qui lui ont assigné un rang si élevé parmi nos antiquaires, lui ont fait retrouver les traces de la plupart des vignobles qu'on cultivait autrefois dans nos contrées. Il y en avait aux environs de Caen, sur les côteaux d'Allemagne, de Mondeville, d'Hérouville, de la Folie et surtout de Carpiquet; dans plusieurs communes du canton d'Argences, notamment à Moult, qui en était entièrement planté, à Bellengreville, à Airan, à Cesny et à Ouezy *aux Vignes*, à Canon, etc. On les cultivait encore à Soulangy, près de Falaise, dans les environs de Lisieux, et même sur les bords de la mer, dans la commune de Dives.

Ceux d'Argences et de Moult, et surtout d'Airan, produisaient des vins très-renommés.

Il ne reste plus aujourd'hui de toutes ces plantations que quelques arpens de vignes

situés à Argences, et qui donnent de quatre à cinq mille litres de vin blanc (1).

Il s'en faut de beaucoup qu'il ait conservé la réputation qu'il avait autrefois. Il s'y trouve cependant une espèce de raisin blanc très-sucré qui donne à ceux qui savent le préparer un vin qui n'est guère inférieur à celui des côteaux de Saumur, avec lequel il a quelque analogie.

Pommiers.

Si la culture des vignobles est à peu près nulle dans le Calvados, celle des pommiers y est d'une haute importance. Pommiers à cidre.

Il paraît qu'ils furent apportés dans le treizième siècle de la Biscaye ou de la Navarre (2). Ce qui est demeuré constant, c'est

(1) On lui a donné depuis fort long-temps le nom de *vin-hüet*, qui, selon M. l'abbé de la Rue, vient des mots saxon *wine withe*, vin blanc.

(2) La culture des pommiers est encore aujourd'hui fort répandue dans ces provinces, où ils croissent vite, mais où ils n'acquièrent pas, à beaucoup près, la dimension qu'ils ont ordinairement en Normandie. Celui qui rédige cette note a eu l'occasion de recueillir un fait qu'on peut citer à l'appui de l'opinion des écrivains qui les font venir de ces contrées. Dans la langue *basque*, dont l'antiquité n'est pas contestée, on donne à la boisson qu'on obtient des pommes le nom de *cidra*. Les savans qui font venir notre mot *cidre* de l'hébreu *sicera* ignoraient sans doute cette circonstance.

Pommiers à cidre. que l'usage de la liqueur qu'on extrait de leur fruit ne remonte pas au-delà de cette époque. La boisson des Normands se composait de vin et surtout de bière, qui est encore celle de la plupart des peuples septentrionaux.

Les terres calcaires de la plaine conviennent peu à la culture du pommier, toutes les fois que le sol n'a pas une certaine profondeur, qu'elle n'exige point au reste dans les terrains légèrement humides. Cet arbre, qui est d'une beauté remarquable dans le Pays-d'Auge et dans une partie de l'arrondissement de Bayeux, vient très-vite dans celui de Vire, mais y a moins de durée. Cette dernière localité est aussi convenable aux pépinières que le Pays-d'Auge et l'arrondissement de Bayeux. On y greffe les sujets à quatre ou cinq ans ; ailleurs il faut qu'ils en aient six ou huit. Le pommier se greffe aussi, dans beaucoup d'endroits, sur la place qu'il doit occuper.

On le plante dans les *cours*, qui sont des vergers situés dans le voisinage des habitations rurales, sur le bord des routes, en quinconces dans les terres arables, et souvent en ceinture autour des champs.

On en cultive de beaucoup d'espèces qui

donnent des pommes douces et des pommes amères que l'on a soin de mélanger dans la préparation des cidres. Ces espèces ont été énumérées dans plusieurs ouvrages. Elles pourraient se diviser en deux classes, eu égard à l'époque de leur floraison. Celle de la première a lieu en mai, celle de la deuxième en juin. Ces pommiers donnent trois espèces de cidre: celui du Pays-d'Auge, qui se garde plusieurs années, est capiteux, coloré et d'un goût âcre: on en tire beaucoup d'alcool; celui de Bayeux, qui en donne moins, est d'une saveur douce et agréable: c'est le meilleur des cidres du pays, quand on le boit dans l'année; enfin, celui du Bocage, qui est excessivement léger, tourne facilement à l'aigre et n'a pas de durée. Pommiers à cidre.

Dans toutes ces localités, l'âge des plants et leur position influent d'une manière remarquable sur la qualité des cidres.

Le commerce de cette boisson et de l'eau-de-vie qu'on en obtient forment une des branches importantes de l'économie rurale.

POIRIERS.

Les poiriers viennent fort bien dans la plus mauvaise terre du Bocage. Ils sont plus

Poiriers. robustes et plus élevés que les pommiers. Leur fruit, excessivement âcre, donne une boisson claire et agréable, lorsqu'elle n'a pas subi tous les degrés de la fermentation, mais dont l'usage n'est pas sans inconvénient pour les personnes nerveuses. On en retire un alcool qu'on regarde comme supérieur à l'eau-de-vie de cidre.

Le *poiré* de Clécy est le plus estimé du département.

On ne croit point devoir faire mention des arbres qui donnent leurs fruits à nos tables: ce sont tous ceux qu'on cultive aux environs de Paris, et dont on trouve la nomenclature dans la plupart des livres de jardinage.

CHEVAUX.

Chevaux. Un des plus grands produits du département consiste dans le commerce de ses chevaux. La beauté des formes, la taille, la vigueur du cheval normand lui ont acquis une réputation européenne. Le Gouvernement, qui attache un grand prix à la conservation des races, a établi, dans les départemens de la Seine Inférieure, de l'Orne et de la Manche, les haras du *Bec*, du *Pin* et de *St.-Lo*,

qui fournissent à la monte dans celui du Calvados. Plusieurs propriétaires entretiennent des étalons pour le même objet. Chevaux.

Le conseil général alloue des fonds spéciaux qui sont distribués en primes d'encouragement, aux foires d'Argences et de Bayeux, aux propriétaires des plus belles jumens poulinières. Le Gouvernement a, dans le même but, fait établir à Caen un dépôt de remonte où tous les cultivateurs sont admis à faire recevoir leurs chevaux, sans avoir, comme autrefois, recours à l'entremise ruineuse des tiers. Enfin, une décision royale, toute récente, qui porte qu'à l'avenir les chevaux des quatre compagnies des gardes-du-corps seraient achetés en Normandie, va ajouter un nouveau débouché à nos produits territoriaux, et donner à ce genre de commerce une nouvelle émulation.

Indépendamment de celles dont on vient de parler, les principales foires aux chevaux du département se tiennent à Caen le premier lundi de Carême, et à Guibray, faubourg de Falaise, à la mi-août.

Le nombre des chevaux du département, compris dans les états matrices de la prestation, rédigés en exécution de la loi du 28

Chevaux. juillet 1824 sur les chemins communaux, est d'environ 50,000. On peut porter à plus de la moitié de ce nombre ceux qui n'ont pas été récensés, soit parce qu'ils appartenaient aux villes ou à d'autres communes qui n'ont pas recours à la prestation pour réparer leurs chemins, soit parce qu'ils n'y étaient pas sujets, en raison de leur âge ou de leur affectation à des services publics.

Mulets et Anes.

Mulets et ânes. D'après les mêmes états, le nombre des mulets ne s'éleverait qu'à quelques centaines; celui des ânes serait au moins dix fois plus considérable.

Bêtes à cornes.

Bêtes à cornes. Il est difficile d'apprécier, sur de simples données, le nombre des bêtes à cornes qu'on élève ou qu'on engraisse dans le département. Si l'on en croit des renseignemens fournis à l'administration il y a plus de vingt ans, ce nombre s'élevait à plus de 30,000 pour le seul arrondissement de Lisieux. Celui des bœufs y était cinq fois supérieur à celui des vaches. La proportion, qui est à-peu-près la même dans l'arrondissement de Pont-l'E-

vêque, est presque en sens inverse dans celui de Bayeux, où les vaches à lait peuvent être comptées pour 1/2, les vaches de graisse pour 1/3, et les bœufs pour 1/6e.

Ces bœufs sont en grande partie amenés maigres du fond de la Bretagne et des plaines du Poitou, et revendus gras au marché de Poissy. Les vaches à lait, dont l'espèce est fort belle, sont en général élevées dans le pays.

On peut évaluer à 6 ou 7,000 le nombre des bœufs employés à l'agriculture.

Bêtes à laine.

Avant qu'on se livrât dans le Calvados à l'éducation des moutons de race espagnole, on n'y en connaissait que de deux espèces, la grande et la petite : la première est celle du Pays-d'Auge et du Bessin, qui produit une laine longue et rude au toucher ; la deuxième, circonscrite en grande partie dans le Bocage, a la laine plus courte et plus douce. C'est à cette dernière espèce, qui pâture sur des collines où ne croît qu'une herbe maigre, mais odoriférante, qu'appartiennent les moutons de Condé, d'Aunay et

Moutons.

de Vassy, dont la chair est d'une qualité bien supérieure à celle des autres.

L'introduction des mérinos dans nos contrées est due à quelques propriétaires amis de leur pays, et aux encouragemens de la Société d'agriculture et de commerce. La reconnaissance publique a placé au premier rang de ces agronômes M. le comte de Polignac, qui est parvenu à vaincre les préjugés de la routine et les défiances que lui opposait l'intérêt privé. Il possède maintenant dans le pays 11,000 mérinos de la plus belle espèce, formant environ 80 troupeaux.

Chèvres.

Chèvres. Les chèvres y sont en petit nombre ; on y en élève seulement par curiosité ou pour faire usage de leur lait dans les maladies de poitrine. Elles paissent isolément, ou quelquefois confondues avec les troupeaux de moutons.

Porcs.

Porcs. Presque tous les cultivateurs en élèvent pour leur consommation. Les porcs sont très-multipliés dans l'arrondissement de Bayeux, où on les nourrit avec le lait aigre dont on

a extrait le beurre, et avec le marc des cidres. Il se fait à Isigny des salaisons considérables de chair de porc qu'on transporte au Hâvre pour la marine, nos colonies et l'étranger.

Dans l'arrondissement de Vire, on trouve les moyens de nourrir les porcs à peu de frais avec les glands et les faînes. Tous ceux qui n'y servent pas à la consommation des habitans sont enlevés par des marchands qui les revendent dans les villes du Calvados ou dans les départemens voisins.

Volailles.

Les volailles sont l'objet d'un commerce fort étendu. Le nombre de celles qu'on transporte à Paris de l'arrondissement de Lisieux est incalculable. Les énormes chapons et les poulardes de Crèvecœur ont une grande réputation, qui doit céder cependant à celle des gélinottes de Caumont, qui sont plus fines et plus recherchées. Les premières se nourrissent avec l'orge, les secondes avec le sarrasin. Volailles.

Dindons. On en élève des quantités considérables, particulièrement dans le Pays-d'Auge, la plaine de Caen et une partie du

Bessin. Pendant le jour, on les voit se répandre dans les champs par troupes de plusieurs centaines. On les ramène le soir dans les fermes, où ils prennent place sur un immense juchoir disposé à cet effet en plein air. Il s'en fait des ventes considérables dans plusieurs marchés, et notamment à Troarn.

Oies. On en élève principalement dans le Pays-d'Auge : leur plume est l'objet d'un commerce de quelque importance à Saint-Pierre-sur-Dives et dans quelques autres localités.

Pigeons. *Pigeons.* Les anciens colombiers ont été conservés pour la plupart, mais la plupart aussi sont déserts. La chouette et le tiercelet les choisissent d'ordinaire pour leur asile. Il faut en excepter quelques-uns qui font partie des grandes exploitations.

Abeilles.

Abeilles. On se livre dans le Calvados, avec plus de zèle que d'intelligence à l'éducation des abeilles, qui donnent dans la plaine un miel qui égalait en bonté et en beauté celui de Narbonne avant que la culture du colza s'y fût multipliée. Dans le Bocage, où celle du sarrasin est extrêmement répandue, le miel est rouge et d'une saveur âcre.

DES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE EN GÉNÉRAL.

Progrès de l'agriculture

De toutes les parties du département, l'arrondissement de Vire est celle où l'agriculture a fait le plus de progrès. L'aridité du sol y a été vaincue par l'industrie. Il n'y a pas quarante ans qu'on n'y cultivait que le seigle, le sarrasin, l'orge et l'avoine, et que des friches de cinq années étaient jugées indispensables au bout de deux ou trois récoltes consécutives. Réduites de près de moitié pour la durée, les jachères l'ont été bien davantage pour l'étendue. Le blé s'y récolte maintenant partout, et les prairies artificielles y entrent dans les assolemens comme dans les pays de plaine. Les chevaux, qui y étaient excessivement rares, se sont multipliés au point d'être aujourd'hui l'objet d'un commerce important. Il en est de même des bestiaux, qui y sont, au reste, d'une taille généralement moins développée que dans les autres parties du département.

En assignant, comme on le fait ordinairement, à l'époque de la révolution le commencement des progrès que l'agriculture a faits de nos jours, on en a suffisamment indi-

qué les causes. Il était de convention depuis long-temps, de l'appeler le *premier des arts*, mais les corvées, dont l'abolition n'est due qu'à Louis XVI, mais les dîmes, mais les redevances de toute espèce pesaient toujours dans la balance comme le contre-poids de cette dénomination. D'un autre côté, la réunion des grands domaines dans un petit nombre de mains plus ou moins oisives; un système administratif paternel, mais presque sans action; la difficulté des communications et les autres entraves du commerce, ne lui permettaient pas de prendre un grand développement. Elle l'a reçu tout-à-coup de ce bouleversement politique qui fit sortir de ses ruines une foule d'existences nouvelles. Les préjugés s'anéantirent; les propriétés se divisèrent; l'instruction pénétra dans les campagnes; d'immenses débouchés s'y ouvrirent aux productions agricoles; les propriétaires donnèrent eux-mêmes l'exemple d'une culture raisonnée. Toutes ces causes réunies devaient avoir une influence puissante sur des améliorations qui ne peuvent qu'augmenter sous l'heureux gouvernement qui régit la France.

Fermes. Au reste, le département du Calvados n'est pas, à proprement parler, un pays de grande

culture (1). Les fermes au-dessus de 10,000 francs n'y sont pas très-nombreuses. Dans l'arrondissement de Vire, il est rare qu'elles s'élèvent au tiers de cette somme. D'un autre côté, elles sont loin d'être établies sur ces beaux modèles qui distinguent quelques autres parties de la Normandie, comme le Pays-de-Caux. En général, elles sont incommodes, sales, insalubres. Les grands propriétaires qui n'habitent pas le département, y ont des fondés de pouvoir remplis de zèle, lorsqu'il s'agit d'élever le prix des baux et d'assurer la rentrée des fermages, mais qui négligent plus ou moins toutes les améliorations.

Durée des baux.

Un autre inconvénient du système de notre économie agricole, c'est la courte durée des baux. Ils sont ordinairement de neuf ans dans les pays de plaines, et seulement de cinq ou de sept dans le Bocage. On ne les renouvelle habituellement qu'en y ajoutant

(1) Les biens fonds y sont possédés par 165,987 propriétaires répartis ainsi qu'il suit : Bayeux, 27,967 ; Caen, 42,700 ; Falaise, 24,677 ; Lisieux, 21,986 ; Pont-l'Evêque, 18,522 ; Vire, 28,135.

On n'a pas entendu décider ici que les grandes exploitations sont plus favorables que les petites à la prospérité de l'agriculture. Les questions de ce genre seront examinées dans la Statistique.

de nouvelles charges. La briéveté de ces termes nuît essentiellement à l'amélioration des fonds. Elle est ruineuse pour le fermier, et mal entendue de la part des propriétaires qui stipulent des augmentations de prix avec plus de facilité qu'ils n'en obtiennent le paiement. Si l'on comparait les pertes énormes qu'ils ont éprouvées depuis vingt ans avec la surévaluation donnée à leurs fermes, la balance ne serait sans doute pas en faveur de cette dernière. Il en est résulté qu'on a consommé sans fruit la ruine d'une foule de familles industrieuses.

CHAPITRE V.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Après avoir présenté l'aperçu des produits du département, il nous reste à dire un mot de l'industrie qui les met en œuvre, et du commerce qui les échange.

Nous suivrons, autant que possible, dans cette indication, l'ordre des règnes auxquels appartiennent ces produits. Un article particulier sera ensuite consacré au commerce maritime.

DE L'INDUSTRIE APPLIQUÉE AUX PRODUITS DU RÈGNE MINÉRAL.

Considérés sous le rapport de l'importance des produits, les arts qui ont pour objet l'emploi du fer sont loin d'avoir fait des progrès depuis trente ans. L'impulsion donnée aux travaux agricoles et l'établissement des filatures ont dû enlever beaucoup de bras à toutes les professions qui exigent des apprentissages longs et pénibles. La ville de Caen possède

Serrurerie, coutellerie, cloûterie. cependant plusieurs artistes distingués dans la *serrurerie*. Les fabriques de *couteaux* de l'arrondissement de Falaise sont tombées, et la *cloûterie* n'occupe plus dans l'arrondissement de Vire autant d'artisans qu'autrefois.

Il existe depuis long-temps à Caen une fabrique de plomb de chasse.

Nos *potiers d'étain*, qui ne font presque plus de vaisselle, fabriquent des mesures de capacité en assez grand nombre pour entretenir encore ce genre d'industrie.

Porcelaine. *Porcelaine*. On avait établi à Caen, il y a une trentaine d'années, une manufacture de porcelaine qui s'annonça sous des auspices favorables, mais qui cependant n'a pu se maintenir.

Il s'en est formé, depuis, une autre à Bayeux, qui remplace avantageusement la première. Dirigée avec intelligence par M. Langlois, à qui la Société d'encouragement pour l'industrie nationale vient de décerner une médaille d'or, cette manufacture jouit depuis long-temps d'une juste réputation qu'elle doit à la qualité de ses produits et à l'heureuse application que cet habile fabricant en a fait à des arts qui ne paraissaient pas devoir la comporter.

Honfleur possède une manufacture d'acide sulfurique, de sulfate de fer et d'alumine.

On a parlé ailleurs de l'emploi industriel des pierres, des argiles et de plusieurs autres substances minérales.

DE L'INDUSTRIE APPLIQUÉE AUX PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL.

Bois. Des quantités considérables de chêne sont employées chaque année aux constructions navales de Caen et de Honfleur. Le haut prix auquel se maintient ce bois lui fait préférer le sapin du nord dans celles de la plupart des habitations. Emploi des bois.

Le hêtre se façonne en sabots, dans nos forêts; on en fait des pelles, des attelles et une foule d'ustensiles de ménage. Le bouleau, le saule et d'autres bois blancs, sont employés à faire des cercles.

Le tourneur et l'ébéniste tirent de nos haies et de nos forêts les mérisiers, dont ils se servent avec un grand succès pour la fabrication des meubles, et notamment des fauteuils et des chaises, qu'on travaille à Caen avec une rare perfection, et qui s'exportent dans les départemens voisins.

La commune de Gonneville, dans le can-

ton d'Honfleur, est remarquable par l'établissement d'une usine où l'on scie le bois avec une telle précision qu'en sortant de l'atelier, on peut l'employer à faire des parquets sans qu'il ait besoin d'aucune autre préparation.

On convertit beaucoup de bois en charbon dans les forêts de Cerisy et de Saint-Sever. Le charbon de cette dernière se transporte à Ville-Dieu, dont il alimente les usines.

Chanvres, lins, cotons. Il existe des *corderies* sur presque tous les points du département. La navigation intérieure et maritime donne une assez grande activité à celles de Caen et de Honfleur. Le nord fournit les chanvres dont on fait les câbles.

Toiles. Les fabriques de toiles *crétonnes* de Lisieux et des environs. ont soutenu leur ancienne réputation, qnoiqu'elles soient maintenant dans un état peu prospère. On obtient dans le pays une partie des lins qu'elles emploient : le surplus se tire du département de l'Eure et du Pays-de-Caux.

On a établi, avec succès, dans la même ville, ainsi qu'à Orbec et à l'Hostellerie, des fabriques de rubans de fil, dont Rouen est le principal débouché.

Le bourg de Mézidon, dans le même arrondissement, possède une filature de lin. Filature de lin.

Le bas prix des calicots a fait diminuer dans le département la fabrication des toiles de fil. On a presque abandonné celle des toiles ouvrées, pour les services de table de Saint-Quentin.

L'usage des tissus de coton s'est introduit jusque dans nos campagnes, où, par une économie mal entendue, on l'a substitué à ces excellentes toiles de ménage, qui se conservaient dans les familles pendant plusieurs générations.

On fabrique à Condé des *chaînes de fil*, qui servent ensuite au tissage des étoffes.

La commune de Magny-la-Campagne, dans le canton de Bretteville-sur-Laize, possède une des meilleures fabriques de *canevas* de la France.

Les filatures de Caen, de Bayeux, d'Aunay et surtout de Condé, sont les plus remarquables du département. L'eau, la vapeur et les chevaux sont les forces qui les mettent en action. On élève à un million de kilogrammes la quantité de cotons filés annuellement à Condé à l'aide de ces mécaniques. Filatures de coton.

Les fabriques de toiles de coton sont nombreuses dans le département. Celles de reps,

de futaines, de siamoises et de coutils, occupent beaucoup d'ouvriers à Condé et à Falaise. Les produits s'en expédient, en général, sur Bordeaux, d'où ils passent en Espagne.

Bonneterie. La *bonneterie* est, pour les villes de Caen et de Falaise, l'objet d'un commerce très-étendu.

On sait qu'on attribue à un Normand l'invention du métier à bas, et l'on connaît l'anecdote peu vraisemblable qui a valu aux Anglais l'honneur de cette invention.

Il existe à Caen un grand nombre de *basestamiers*. Les fabriques de cette ville qui réunissent la qualité à la beauté, sont parvenues, grâces aux efforts de feu M. Bellamy, de M. John-Destruissard et de quelques autres fabricans, à un degré de perfection qu'on peut atteindre, mais qu'il est difficile de surpasser.

Les fabriques de bonnets de coton sont presque totalement circonscrites dans l'arrondissement de Falaise, et particulièrement dans le chef-lieu (1).

Blanchisseries.

Blanchisseries. Il existe dans le Calvados, et notamment

(1) Les auteurs de la statistique de cet arrondissement ont établi qu'on y fabriquait annuellement 175,000 douzaines de bonnets, savoir : environ 90,000 dans la ville, et le surplus dans les communes environnantes.

à Lisieux et à Caen, plusieurs blanchisseries où l'on emploie indifféremment les méthodes de Berthollet et de Chaptal.

Teintureries.

Nos teintureries sont en général demeurées fort inférieures à celles de Paris et de Rouen. La ville de Condé possède une usine hydraulique pour la préparation des bois qui servent à la teinture. Teintures.

Dentelles, blondes, tulles brodés.

Les Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce font ressortir l'importance de nos fabriques de dentelles, dont les produits ont tenu un rang distingué dans toutes les expositions publiques. Pour en donner une idée, il suffira de rappeler que près de cinquante mille ouvrières exercent cette industrie dans le département, et que le prix des dentelles livrées par le commerce à l'étranger s'élève annuellement à plusieurs millions. Dentelles.

Il y a quinze ou vingt ans que le fil entrait pour les trois-quarts dans les produits de nos manufactures de dentelles. Il en est encore

de même dans l'arrondissement de Bayeux, où M. Tardif et Mme. le Carpentier ont maintenu avec succès ce genre de fabrication.

La mode ayant fait prévaloir l'usage des dentelles de soie, MM. Bonnaire, Leblond, et quelques autres fabricans de l'arrondissement de Caen, les ont portées à un degré de perfection, de richesse et d'élégance qui font rechercher dans toute l'Europe, et jusque dans le Nouveau-Monde, les produits de leurs manufactures.

Tulles. Depuis quelques années, la fabrication et la broderie des tulles, industrie empruntée à l'Angleterre, et qui paraît susceptible d'accroissement, occupe dans le Calvados un assez grand nombre d'ouvrières.

Papeteries.

Papeteries. Nos papeteries les plus remarquables sont situées dans les environs de Vire. M. Désétables a introduit dans la sienne l'usage du cylindre et de la presse hydraulique. Sa manufacture est la plus importante du département, et elle rivaliserait avec les premières papeteries du royaume, si l'intelligence et le zèle suffisaient toujours pour assurer la prospérité des établissemens industriels.

Il existe à Caen une fabrique de papiers peints, dont il se fait un débit considérable.

Raffineries.

A l'époque où la politique du dernier Gouvernement encourageait, par tous les moyens, l'industrie nationale, qui tendait à nous affranchir des tributs que nous payons à l'étranger, l'administration avait fait établir à Cormelles une fabrique de sucre de betteraves. Soit qu'elle fût mal dirigée, ou bien qu'on ne fît pas encore usage des procédés employés aujourd'hui avec succès dans ce genre de manufactures, ses résultats ne répondirent pas aux dépenses dont elle avait été l'objet (1). Elle fut remplacée, dans les premières années de la restauration, par une raffinerie de sucre de canne qui a été abandonnée au commencement de 1827. Raffineries.

Une autre raffinerie a été établie à Caen, il y a deux ou trois ans, d'abord sans beaucoup de succès, quoique sur un plan plus

(1) On vient de créer à Mathieu, dans le canton de Douvres, une nouvelle manufacture de sucre de betteraves, dont les résultats peuvent présenter les plus grands avantages pour l'agriculture et le commerce du département.

vaste et mieux entendu. Elle est maintenant en pleine activité, et tout annonce qu'elle ne peut que prospérer dans les mains qui la dirigent aujourd'hui. (1).

La ville d'Honfleur possède deux raffineries de sucre dont l'une, surtout, est remarquable par son importance et la perfection de ses produits.

Huiles de Graines.

Huiles. Il se fait dans le Calvados un commerce considérable d'huiles de graines, dont le chef-lieu est le principal entrepôt.

On les obtient particulièrement des moulins de Verson, de Laize-la-Ville, de Fresné-le-Puceux, de Bretteville-sur-Laize, dont l'eau est le moteur, et du moulin à vent que M. Danjou a fait construire à Caen. Cette ville possède plusieurs fabriques d'épuration. Les graines oléagineuses récoltées dans le Calvados suffisent à peu-près aujourd'hui à l'entretien de ces usines.

Nous avons déjà indiqué l'usage des *tourteaux* ou résidus des huiles comme engrais:

(1) Cette manufacture livre actuellement au commerce plus de 1200 pains de sucre par semaine.

ils servent encore à la nourriture des bêtes à cornes.

Les huiles de graines s'expédient par mer sur Bordeaux et Marseille, où elles sont principalement employées à la confection des savons.

Brasseries.

La plupart des villes du département ont des brasseries : il en existe plusieurs à Caen. Brasseries.

DE L'INDUSTRIE APPLIQUÉE AUX PRODUCTIONS ANIMALES.

Tanneries, Mégisseries.

Les cantons de Bretteville-sur-Laize et d'Harcourt réunissent un assez grand nombre de tanneries. Il en existe aussi à Caen, à Bayeux, à Lisieux, à Orbec, à Condé et ailleurs. Tanneries.

Cette industrie s'exerce sur les cuirs indigènes et sur ceux que le commerce maritime nous apporte du Brésil.

Nos mégisseries sont moins remarquables. Il en existe à Caen, à Lisieux, et dans presque toutes les villes du département. Mégisseries.

Colle-Forte.

La ville de Caen possède deux fabriques de colle-forte : il y a quelque temps qu'on en a établi une autre à Mondeville, près de Caen.

Laines.

Laines. Lisieux, Vire et Condé ont des filatures de laines. Les produits de celle de Condé sont expédiés sur Paris pour la fabrication des châles-cachemires.

Quoique la *bonneterie* appliquée aux laines occupe encore un assez grand nombre d'ouvriers, elle a perdu depuis quelques années une partie de son importance.

Lisieux, Orbec et leurs environs ont des fabriques d'étoffes de laines connues sous le nom de *frocs, flanelles et molletons*, qui, depuis long-temps, sont l'objet d'un commerce considérable, et qui feront la matière d'un des articles les plus intéressans de la Statistique du Calvados.

On fabrique à Condé des tissus de laine connus sous le nom de *lingette*, et qui se vendent en Bretagne.

Les *draperies* de Vire, qui s'étaient placées au premier rang de nos établissemens indus-

triels, et dont les produits rivalisent avec ceux des manufactures d'Elbœuf, paraissent manquer aujourd'hui des débouchés nécessaires pour soutenir la concurrence avec celles du département de la Seine-Inférieure. L'administration et le conseil-général ont plusieurs fois exprimé le vœu de les voir appelées à prendre part dans les fournitures pour l'habillement des troupes. Il est à désirer qu'il soit promptement exaucé.

Tissus de poil de Lapin d'angora.

La ville de Caen possédait, dans les premières années de ce siècle, des fabriques de châles et de gants d'angora qui occupaient beaucoup d'ouvriers. Ce genre d'industrie, dont les produits s'exportaient dans le nord de l'Europe, a perdu une partie de son importance. Tissus d'angora.

Chapelleries.

On ne fabrique guère dans le Calvados que des chapeaux communs; les autres se tirent de Paris et de Lyon. Chapelleries.

Il résulte de ce qui précède que Caen, Lisieux, Condé, Vire, Falaise et Orbec peuvent être considérées comme les seules villes manufacturières du département.

COMMERCE MARITIME.

Commerce maritime.

Le commerce maritime est susceptible de prendre un grand développement dans un pays dont la côte forme une espèce de baie entre les départemens de la Seine-Inférieure et de la Manche. Nous avons parlé de plusieurs projets conçus dans ce but, et qui sont maintenant soumis à l'approbation du Gouvernement.

Pêches.

Avant la révolution, plus de 60 *bâtimens* s'armaient annuellement à Honfleur pour la pêche de la morue. Depuis la restauration, la ville de Caen en envoyait quelques-uns à Terre-Neuve pour le même objet. Il est fâcheux d'apprendre qu'au mois de novembre 1828, aucun armement de ce genre n'avait encore été fait dans ces deux ports.

La pêche du hareng, jadis si abondante sur nos côtes, y est devenue à peu près nulle. Nos marins vont aujourd'hui chercher ce poisson sur celles de l'Angleterre, où ils se le procurent difficilement.

On espère cependant que les produits de la pêche du hareng seront plus considérables

Pêches.

cette année qu'ils ne l'ont été depuis long-temps.

On saure et on sale le hareng dans les communes littorales du département, et particulièrement à Honfleur et à Luc.

La pêche du hareng commence au mois d'août et finit en février; celle du maquereau dure depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juillet. On y emploie les mêmes bâtimens.

On entretient dans la plupart des communes de la côte, et particulièrement à Honfleur, à Trouville, à Dives, à Luc, à Port-en-Bessin et à Isigny, une foule de petits bateaux pêcheurs qui approvisionnent nos poissonneries et celles de la capitale.

Le petit port de Courseulles est l'entrepôt d'un commerce considérable d'huîtres qui y occupent une grande quantité de parcs. On évalue à près de cinquante millions, année commune, le nombre de celles qu'on en tire pour la consommation de Paris (1).

Importations.

Les importations qui forment la partie la plus importante de notre commerce mari-

(1) Nous devons à M. Lair un Mémoire fort intéressant sur la pêche, le parcage et le commerce des huîtres.

Commerce maritime. time, consistent principalement en cotons des Etats-Unis, café, sucre brut, oranges, citrons, huiles d'olive, indigo, bois de teinture, riz, avoines, graines oléagineuses, épiceries, lins, chanvres, vins, savons, bois du nord, cuirs de Buénos-Ayres et du Brésil, suifs de Russie, plâtre, houille, meulles à moulin et à aiguiser, plomb, fer d'Angleterre et de Suède.

Les bois du nord nous sont apportés par des navires étrangers.

Exportations.

Les céréales, les graines de trefle, les huiles de colza, les pommes à cidre, les cidres, les eaux-de-vie, les œufs, la poterie de Noron et les pierres à bâtir, sont l'objet de nos principales exportations.

Le port d'Isigny expédie chaque année sur le Havre une grande quantité de beurres et de porc salé pour la marine et les colonies.

La balance de notre commerce en importations et en exportations, est à-peu-près de moitié en faveur des premières.

Institutions commerciales.

Les institutions qui ont pour objet de protéger l'industrie sont, indépendamment des

tribunaux de commerce dont nous avons parlé : *la chambre de commerce*, instituée à Caen par ordonnance royale du 23 mai 1821 ; *les chambres consultatives* de Bayeux, Falaise, Lisieux et Vire, établies par l'arrêté des consuls du 12 germinal an XII, et les *conseils de prud'hommes*, créés à Vire par ordonnance du 26 octobre 1814, et à Caen par celle du 21 août 1822.

Les places de Caen et de Honfleur sont les seules où il ait été établi des courtiers de commerce.

Six vérificateurs, dont les bureaux sont établis au chef-lieu de chaque arrondissement, sont chargés du service des *poids et mesures*. Un aide-vérificateur a été adjoint à celui de Caen.

Il faut ranger au nombre de ces institutions les expositions publiques des produits de l'industrie, auxquelles on est redevable de cette heureuse émulation qui est la source des progrès dans tous les arts.

FOIRES DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 1829.

Janvier.

Balleroy, le 6 et le 1er. mardi de chaque mois. Creully, le 7 et le 1er. mercredi de chaque mois. Saint-Germain-du-Crioult, le 15. Villers-Bocage, le 8.

Février.

Condé-sur-Noireau, le 19. Douvres, le 3, *la Chandeleur.* St.-Sever, le 3.

Mars.

Argences, le 17, 2 j. Caen, le 9, 1er. *lundi de Carême ;* le 27, *la mi-Carême.* Condé-sur-Noireau, le 26. Fervaques, le 30. Harcourt, le 17. Honfleur, le 27, 2 j. Lisieux, le 4. Notre-Dame-de-Fresnay, le 12. St.-Martin-des-Besaces, le 20. Ouilly-le-Basset, le 2 et le 30. St.-Pierre-sur-Dives, le 2 et le 26. St.-Sever, le 1er. et le 22. Tilly-sur-Seulles, le 16. Villers-Bocage, le 26.

Avril.

Beaumont, le 9 et le 30. Caen, le 17, *Vendredi-saint.* Caumont, le 30. Cesny-Bois-Halbout, le 17. Coulibœuf, le 23. Dozuley, le 21. Falaise le 25 et tous les samedis jusqu'à la St-Michel. St.-Germain-du-Crioult, le 25. Harcourt, le 14. St.-Julien-le-Faucon, le 23.

Lisieux, le 16. Montamy, le 27. St.-Sever, le 23. Touques, le 20. Troarn, le 21. Vassy, le 21. Vire, le 10, 2 j.

Mai.

Aunay, le 2. Caen, le 3, *foire franche*, 15 j. Condé-sur-Noireau, le 27. Crèvecœur, le 27. Falaise, le 21. Glanville, le 3. Livarot le 14. St.-Pierre-sur-Dives, le 1er. Pont-l'Evêque, le 4. Roncheville, le 27. St.Sever, le 25. Vire, le 29, *les Rogations*, 8 j.

Juin.

Bayeux, le 25. Caen, le 15, *la Trinité*. Condé-sur-Noireau, le 17. Dozuley le 25. Falaise, le 20. Harcourt, le 2. Landelles et Coupigny, le 6. Lisieux, le 11, 8 j., et le 30, 2 j. Notre-Dame-de-Fresnay, le 3. St.-Martin-Don, le 26. Plessis-Grimoult (le), le 9. Pont-l'Evêque, le 1er. St.-Sever, le 19. Trévières, le 14. Vassy, le 2 et le 23. Villers-Bocage, le 30, 2 j.

Juillet.

Annebault, le 22. Aunay, le 28. Balleroy, le 20. Banneville-sur-Ajon, le 18. Bonnebosq, le 25. Bourgeauville, le 18. Cambremer, le 18. Caumont le 18. Cesny-Bois-Halbout, le 26. Dozuley, le 25 et tous les mardi de chaque semaine. Formigny, le 4. Harcourt, le 24

Isigny, le 20, *la Madeleine*. Notre-Dame-de-Fresnay, le 14. St.-Julien-sur-Calonne, le 25. St.-Léonard, le 17, 12 j. St.-Omer, le 18. Orbec, le 22. Ouilly-le-Basset, le 13. St.-Pierre-sur-Dives, le 22. St.-Sever, le 14. Sept-Vents, le 26. Tilly-sur-Seulles, le 6. Torquesne (le), le 22 et le 29. Touques, le 22. Vassy, le 28.

Août.

Beaumont, le 6. La Cambe, le 1er. Falaise, le 10 et le 15, *foire de Guibray*, 10 j. St.-Laurent-sur-Mer, le 2. Lisieux, le 1er. Ouilly-le-Basset, le 31. Sept-Vents, le 11. St.-Sever, le 24. Torquesne (le), le 5. Villers-Bocage, le 27.

Septembre.

Bayeux, le 14 Blangy, le 14. Caen, le 29, *St.-Michel*. Clécy, le 8. Condé-sur-Noireau, le 1er., 8 j. Dives, le 9, 3 j. Etouvy, le 10. Falaise, le 15, *la Petite Guibray*, 8 j. Harcourt, le 22, 3 j. St.-Julien-le-Faucon, le 16, 2 j. Notre-Dame-de-Fresnay, le 25. Montamy, le 13. Orbec, le 30. St.-Pierre-sur-Dives, le 9, 4 j. Plessis-Grimoult (le), le 14. Pont-l'Evêque, le 30. St.-Sever, le 25. Tilly-sur-Seulles, le 7. Vassy, le 8. Vire, le 29, *St.-Michel*, 8 j.

Octobre.

Annebault, le 1er. Argences, le 18, 2 j. Bayeux, le 18, 2 j. Caen, le 28. St.-Denis-Maisoncelles, le 10. Etouvy, le 28. Falaise, le 1er, Fervaques, le 5, 2 j. Honfleur, le 18, 2 j. Lisieux, le 16. St.-Sever, le 25. St.-Silvain, le 6. Touques, le 28. Vassy, le 20.

Novembre.

Bayeux, le 3, *foire Toussaint*, 2 j. Bretteville-sur-Laize, le 2. Caumont, arrondissement de Bayeux, le 12. Condé-sur-Noireau, le 12. Cormolain, le 30. Coulibœuf, le 9. Crèvecœur, le 4. Falaise, le 22. Harcourt, le 10. Honfleur, le 26. Isigny, le 11, 3. j. St.-Martin-Don, le 8. Mézidon, le 12, 2 j. Montamy, le 15. Neuville, le 26. Ouilly-le-Basset, le 2. St.-Pierre-sur-Dives, le 29. Plessis-Grimoult (le), le 23. Pont-l'Evêque, le 12. St.-St.-Sever, le 18. Tilly-sur-Seulles, le 9. Trevières, le 19, 3 j. Troarn, le 14. Vire, le 15, 2 j.

Décembre.

Bayeux, le 6. Bonnebosq, le 26. Caen, le 28. Caumont, le 26. St.-Hyppolite-de-Canteloup, le 6. Livarot, le 1er. Neuville, le 7. St.-Sever, le 31.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Lundi.

Caen, Condé-sur-Noireau, Pont-l'Evêque, Vire; Beuvron, Fervaques, Ouilly-le-Basset, St.-Pierre-sur-Dives, Tilly-sur-Seulles.

Mardi.

Lisieux, Balleroy, Cheux, Dozuley, Dives, Harcourt, St.-Julien-le-Faucon, Vassy.

Mercredi.

Caen, Falaise, Honfleur, Isigny, Orbec, Vire, Bonnebosq, Blangy, Crèvecœur, Creully, Villers-Bocage.

Jeudi.

Lisieux, Condé-sur-Noireau, Argences, Beaumont, Bény-Bocage, Bretteville-l'Orgueilleuse, Caumont, Evrecy, Littry, Livarot.

Vendredi.

Caen, Pont-l'Evêque, Vire, Cesny-Bois-Halbout, Trévières.

Samedi.

Bayeux, Falaise, Honfleur, Lisieux, Aunay, le Billot (*hameau de Notre-Dame-de-Fresnay*), la Délivrande (*hameau de Douvres*), St.-Martin-de-Fresnay, Mézidon, St.-Sever, Touques, Troarn.

CHAPITRE VI.

PERSONNEL.

§ Ier. *Ministère de l'intérieur.*

PRÉFECTURE.

M. le comte de Montlivault, conseiller-d'Etat, gentilhomme de la chambre du Roi, officier de la légion-d'honneur, chevalier des ordres de St.-Louis, de Malte, de St.-Maurice, etc., *préfet.*

M. Charles de Montlivault, *secrétaire général.*

Conseil de Préfecture.

MM. Lair, Legrip, membre de la légion-d'honneur, Chrétien, Pfistre-Duvant, Lance, membre de la légion-d'honneur. (1)

Conseil général du département.

MM. le marquis de Mathan, pair de France. Brunet, président du tribunal civil de Falaise. Le marquis Rioult de Neuville, pair de France. Signard d'Ouffières. Le marquis l'Hoste de Livry, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite. Lance, conseiller de préfecture. Labbey de Druval, colonel de cavalerie en retraite. Le comte d'Osseville, maire de Caen. De Folleville, ancien député. Le vicomte de St.-Pierre, gentilhomme de la chambre du Roi. Achard de St.-Manvieux, propriétaire. Noël Durocher, propriétaire. Achard de Bonvouloir, maire. De Cacheleu, propriétaire. Thierry, professeur de chimie. Le comte de Germiny, maire. Le chevalier Le Jumel, maire d'Honfleur. Dufour de Quetteville, maire. De Bellemare, maire de Lisieux, membre de la chambre des députés. Vicomte de Labbey, maire de Falaise. Huillard Daignaux, maire de Vire.

(1) Il n'a pas été possible de se procurer cette année les renseignemens qui étaient nécessaires pour désigner tous les fonctionnaires décorés. Cette omission sera réparée dans l'Annuaire de 1830.

Leclerc, membre de la chambre des députés. Grandcourt, propriétaire. Le comte de Polignac, maréchal-de-camp.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Caen.

Les fonctions de *Sous-Préfet* y sont remplies par le secrétaire-général de la préfecture.

Conseil d'arrondissement. MM. Raoul de Laitre, Frédéric Signard, Adjutor de Tilly, le comte de Fouchécour, de St.-Manvieu, Dumesnil-Dubisson, de Banneville, Dubisson (Frédéric), de Banville, de Grenonville.

Arrondissement de Bayeux.

M. Génas-Duhomme, membre de la légion-d'honneur, *sous-préfet.*

Conseil-d'arrondissement. MM. Le Véel-Desjardins, de Cussy, Montégu, d'Argouges, Lechevalier-de-Longueville, Conseil, *Goubot*, Canteil de Condé, Hue de Lérondel, Douesnel-Dubosq, Achard de Vacognes.

Arrondissement de Falaise.

M. de Rulhière, membre de la légion-d'honneur, *sous-préfet.*

Conseil-d'arrondissement. MM. de Brebisson, Bellencontre, Mesley de la Moissonnière, de Subtil de Martainville, le marquis d'Oilliamson, de Lannoy, de Terrats, le baron de la Fresnaye, Lebourgeois-Lahoussaye, le comte de Beaurepaire.

Arrondissement de Lisieux.

M. de Coniac, membre de la légion-d'honneur, *sous-préfet.*

Conseil-d'arrondissement. MM. Foubert-Delaize, Becquemont, Riquier, Lebailly, Hélix-d'Hacqueville, Dutrosne de Glatigny, Pesquet, Pain, de Piperey, Gannel, Sevestre.

Arrondissement de Pont-l'Evêque.

M. le comte de Gasville, officier de la légion-d'honneur, *sous-préfet.*

Conseil-d'arrondissement. MM. Duhamel, Decacheleu, Denis de Cantepie, Thillaye de

Leanpartie, Duhamel-Rivière, Pâris, Varin de Prétreville, Mouillard, Gillotin, de Vauquelin.

Arrondissement de Vire.

M. Desmoutis, membre de la légion-d'honneur, *sous-préfet.*

Conseil-d'arrondissement. MM. Moulien de Perthou, Leconte-Grimouville, Huillard-Daignaux, Roger, Chemin, de Carville, de Prépetit, Lechevalier, Tardif de Petiville, Lecordier, Leprince.

MAIRIES DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Canton de Balleroy.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Balleroy.	Le Rouget.	Pottier.
Baynes.	De Sallen.	Gilles.
Bazoque (la).	Duchemin.	Harivel.
Bernières.	Artur.	Eudine.
Bucéels.	Bures.	Lemonnier.
Cahagnolles.	Goude-Dumesnil.	Levard.
Campigny.	Cottun.	Chirot.
Castillon.	Ch. de Longueville.	Languehard.
Chouain.	Le Cocq.	Dubosq.
Condé-sur-Seulles.	Canteil de S. Laurent	Girard.
Couvert.	Collin.	Brachet.
Ellon.	Fauchon dit Mondeval.	Mesnage.
La Haye-Piquenot.	Pezeril.	Rupaley.
Juaye.	Enault.	Menard.
St.-Laur.-du-Rieu.	Dupont.	Pezeril.
Lingèvres.	Brucoté - Descoutures.	Travers.
Litteau.	Dargouges.	Hebert.
Littry.	Deschamps.	Hebert.
S.-Mart.-de-Blagny.	Le Camu.	Le Cavelier.
Le Molay.	Jouas dit le Baron.	Néel.
Monfiquet.	Fouques.	Pottier.
Noron.	Perchaye.	Millet.
N.-D.-de-Blagny.	Gassion.	Rogier-Dubuisson.
S.-Paul-du-Vernay.	Langlois.	Morel.
Planquery.	Pottier.	Le Landais.
Tournières.	Letual de la Heuderie.	Le Boiteux.
Le Tronquay.	Le Valois.	Bailhache.
Trungy.	Dubosq.	Rouxeville.
Vaubadon.	Le Bègue de Germiny.	Ecolasse.

Canton de Bayeux.

Agy.	Le Gendre.	Chirot.
St.-Amator.	Gassion.	Lemarchand.
Arganchy.	Dubreuil.	Godefroy.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Barbeville.	Decourseulles.	Pigault.
Bayeux.	Conseil.	Le Tellier, 1er. Despallières, 2e.
Cottun.	Le Pelletier de Molandé.	Pigault.
Cussy.	Verdelet dit Lamare.	Labbey.
Gueron.	Lesueur-Desfresnes	Le Hérisson.
St.-Loup-Hors.	Roque-Deslongch.	Le Bel.
Martin-des-Entrées.	Mallet.	Regnault.
Monceaux.	Le Parfait.	Girard.
Nonant.	Scelles.	Dupont.
Ranchy.	Amey.	Le Bel.
Subles.	Bouillon.	James.
Sully.	Delamare de Crux.	Madeleine.
St.-Sulpice.	Pitard Dumesnil.	Conard.
Vaucelles.	Le Petit.	Laurent.
St.-Vigor-le-Grand.	Duhamel de Rougemont.	Bachelot.

Canton de Caumont.

Anctoville.	Jacqueline.	Bacon.
Caumont.	Goubot.	Vintras.
Cormolain.	Lefrançois.	Bertrand.
Feuguerolles-sur-S.	Bailleul.	Colleville.
Foulognes.	Aveline.	Lebreton.
St.-Germ.-d'Ectot.	Quesnel.	Quesnel.
Ste.-Hon.-de-Ducy.	Dubourg.	Authie.
Hottot.	Mauminot.	Gueroult.
La Lande-s.-Drôme	Goubot.	Delauney.
Livry.	Deshayes.	Deshayes.
Longraye.	Richet.	Dumont.
St-Martin-le-Vieux.	Roger.	Paysant.
Orbois.	Gouley.	Rouelle.
Parfouru-l'Eclin.	Ygouf.	Travers.
Quesnay-Guesnon.	Porée de Valhebert.	Cauvin.
Sallen.	Martin.	James.
Sept-Vents.	Barey.	Laurent.
Sermentot.	Flaust.	Samson.
Torteval.	Richet.	Pley.
La Vacquerie.	Rouxeville.	François.

Canton d'Isigny.

Asnières.	Hergats.	Couillard.
Canchy.	Dupont.	Saintlo.
La Cambe.	De Cussy.	Buisson.
Cardonville.	Darthenay.	Debaute.
Cartigny-l'Epiney.	Pagny.	Tillard.
Cartigny-Tesson.	Langlois.	Aubry.
Castilly.	Regnauld.	Menard.
St.-Clément.	Leromain.	Binet.
Cricqueville.	Verel.	Marguet.
Deux-Jumeaux.	Le Petit.	Maresq.
Englesqueville.	Lepoutrel.	Lenoir.
La Folie.	Dupetit-Bosq.	Jouas dit le Baron.
Fontenay.	De Bechevel.	Carbonnel.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Géfosse.	Thourel.	Caraboeuf.
Saint-Germain-du-Pert.	Siméon.	Picquot.
Grandcamp.	Binet.	Hue.
Isigny.	Enault.	Choisy.
Lison.	De la Jumelerie.	Lavallay-Duperroux
Longueville.	Depierre.	Picard.
Maisy.	Dillée.	Canu.
St.-Marcouf.	Deslandes.	Deschamps.
Mestry.	De Braqué.	Ouzouf.
Monfréville.	Dethan.	Marie.
Neuilly.	Foucher.	Leprestre.
Osmanville.	Marie.	Normand.
Les Oubeaux.	Hue.	Hue.
S.-Pierre-du-Mont.	Laurent.	Guerin.
Vouilly.	Le Bouvier.	Le Chartier.

Canton de Ryes.

Argouges-sur-Aure.	Guillot.	Châtel.
Arromanches.	Bouillot.	Philippe.
Asnelles.	Lucas.	Carra.
Banville.	Hervot.	Lesage.
Bazenville.	De Grimouville.	Guillot.
Colombiers-s.-Seul.	Nicolle.	Caumont.
S.-Côme-de-Fresné.	Hebert.	Barbey.
Commes.	Costil.	Helie.
Crépon.	Hue de Lérondel.	Lecomte.
Ste.-Croix-sur-Mer.	Yvray.	Costil.
Esquay.	Lesueur.	Pelhate.
Fontenailles.	Lahaye.	Le Dorey des Noireterres.
Graye.	Roland.	Leroy.
Hérils.	Parfouru.	Heroult.
Longues.	Leromain.	Loiseleur.
Magny.	Achard de Bonvouloir.	Lebret.
Le Manoir.	Adeline-Duquesnay.	Etienne.
Manvieux.	Delan.	Burel.
Marigny.	Lefèvre.	Liégard.
Meuvaines.	Boutrais.	Boudeville.
Port-en-Bessin.	Guillot.	Marie.
Ryes.	Quignot.	Jourdain.
Sommervieu.	Douesnel-Dubosq.	Colleville.
Tierceville.	Planchon.	Chirot.
Tracy-sur-Mer.	Heroult-Duhamel.	Lidhard.
Vaux-sur-Aure.	Cottun.	Mouillard.
Ver.	Desaunais.	Colleville.
Vienne.	Lepelletier.	Etienne.
Villiers-le-Sec.	Du Merle.	De Malherbe.

Canton de Trévières.

Agnerville.	Le Poutrel.	Cardon.
Bernesq.	Lelong.	Le Royer.
Blay.	Adeline.	Duclos.
Le Breuil.	Crepel.	Lefrançois.
Bricqueville.	Daon.	Frestel.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Colleville.	De Marguerie.	Druvasal.
Colombières.	Devaux.	Devaux.
Crouay.	Furon.	Houel.
Ecrammeville.	Marie, dit Bulot.	Roger.
Engranville.	Desaffray.	Groult.
Etreham.	Dubosq.	Henry.
Formigny.	Potier.	Lepetit du Carel.
S.-Honor.-des-Pert.	Poitevin.	Gouye.
Huppain.	Thomine.	Lebas.
St.-Laurent.	Paris.	Delonches.
Louvières.	Depierres.	Seigle.
Maisons.	Lefrançois.	Lefrançois.
Mandeville.	Lefournier.	elamare.
Mosles.	Thorel.	Roulland.
Rubercy.	Gilbert de Mondejeu	Gautier.
Saon.	Lebacheler.	Vimard.
Saonnet.	Simon.	Boudet.
Surrain.	Vimard.	Lefevre.
Tessy.	Baussy.	Vimard.
Tour.	Achard de Vacognes	Simon.
Trévières.	Dubosq.	Bachelet.
Vierville.	Demarguerie.	Ygouf.

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Canton de Bourguébus.

St.-Aignan-de-Cramesnil.	Marquis de St.-Aignan.	Castel.
Airan.	De la Rosière.	Chauvel.
S.André-de-Fonten.	Lafaverie.	Barassin.
Bellengreville.	Lair.	Huet.
Béneauville.	Defribois.	Bouffey.
Billy.	Bence.	Clément.
Bourguébus.	Mauger.	Bisson.
Cesny-aux-Vignes.	Poussardin.	Sebastien dit Larivière.
Chicheboville.	Hue de Mathan.	Laffaitey.
Cinq-Autels.	Ruel.	Lemonnier.
Clinchamps.	De Cauvigny.	Lefebvre.
Conteville.	Prempain.	Tardif.
Fontenay-le-Marm.	Chollet.	Julien.
Frenouville.	Cheruel.	Lecœur.
Grentheville.	Canivet.	Bouquet.
Hubert-Folie.	Leger.	Touchet.
Laize-la-Ville.	De Sainte-Marie.	Lenormand.
S.Mart.-de-Fonten.	Penon.	Le Maître.
May.	Auvray de Coursanne.	Hervieu.
Moult.	Helie.	Dufayel.
Ouezy.	De Bonchamp.	Feron.
Poussy.	Levillain.	Mauger.
Rocquancourt.	Desloges.	Marie.
Secqueville-la-Campagne.	Lefevre-Dufresne.	Maubant.
Soliers.	Lentaigne-Logivière	Lepelletier.
Tilly-la-Campagne.	Leroy.	Lancelin.

Cantons de Caen (est et ouest).

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Allemagne.	De Ste.-Marie.	Barbey.
Bretteville-s.-Odon.	Allain.	Jouenne.
Caen.	Le Cte. d'Osseville	1er. Delalonde. 2e. Dubisson. 3e. D'Emiéville.
St.-Contest.	Cher. Delaveyne.	Le Dru.
Cormelles.	Bonnaire.	Le Roy.
Epron.	Le Courtois.	Duhomme.
St-Germain-la-Blanche-Herbe.	Marie.	Heuzey.
Hérouville.	Le Barrillier.	Dethan.
Ifs.	Le Brethon.	Salles.
Louvigny et Athis.	Guillot.	Delaunay.
Mondeville.	Varin.	Lefevre.
Venoix.	Délandes.	Guilbert.

Canton de Creully.

Anguerny.	Auvray de Coursanne.	Basley.
Amblie.	De Cairon.	Morel.
Anisy.	Léchaudé-d'Anisy.	Daumalle.
Basly.	Burel.	Voisin.
Bény-sur-Mer.	Le Courtois de Montamy.	Elie.
Brécy.	Malherbe.	Maufras.
Cairon.	Hamelin.	Hettier.
Cainet.	Jean.	Le Sueur.
Cambes.	Le Cocq.	Douesnel.
Colomby-s.-Thaon.	De Colomby.	Le Bret.
Coulombs.	Mezaize.	Lair.
Courseulles.	Outin.	Villy.
Creully.	Morice.	Louis.
Cully.	Jean.	Bellier.
Fontaine-Henry.	De Canisy.	Paris.
Fresne-Camilly.	Foucher.	Martin.
St-Gabriel.	Barbey.	Veziel.
Lantheuil.	Le Renard.	Morin.
Lasson.	Violette.	Gueroult.
Martragny.	Adeline.	Nicolle.
Pierrepont.	Le Brun.	Le Retour.
Reviers.	Picot.	Delandes.
Rosel.	Brunon.	Grouet.
Rucqueville.	Fossey.	Lemarchand.
Secqueville-en-Bess.	Dupontavice.	Le Couturier.
Thaon.	Dethan.	Foucher.
Vaux-sur-Seulles.	Duhamel.	Julien.
Villons-les-Buissons	Gautier.	Capon.

Canton de Douvres.

S.-Aubin-d'Arquen.	Le Gentil.	Vimard.
Benouville.	Pierre.	Oulardel.
Bernières-sur-Mer.	De Beausamy.	Lair.
Beuville.	Le Cocq de Beuville	Buisson.
Biéville.	Londes.	Durand.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Blainville.	Goujon.	Martin.
Colleville.	Blot.	Auvray.
Cresserons.	Marc.	Laporte.
Douvres.	Patey.	Guillemette.
Hermanville.	Lehodey.	Luard.
Langrune.	Jacquemin.	Omont.
Lion.	Simon-Lecoin.	Patey.
Luc.	Duval-Vautier.	Launay.
Mathieu.	Marc.	Jouin.
Ouistreham.	Lair.	Letellier.
Periers.	Tranchant.	Castel.
Plumetot.	Hue.	Sainte-Croix.
Tailleville.	Tanquerel.	Desloges.

Canton d'Evrecy.

Amayé-sur-Orne.	Mirey.	Champin.
Avenay.	Touraille.	Touroude.
Baron.	Mauger.	Dolandon.
Bougy.	Hué de Bougy.	Bénard.
Bully.	Champin.	
La Caine.	Salles.	Foucher.
Curcy.	Nicolle.	Bellenger.
Esquay.	Guillot.	Noury.
Eterville.	Le Dard.	Brard.
Evrecy.	Lair-Beauvais.	Le Saulnier.
Feugrolles-s.-Orne.	Delaveyne.	Binet.
Fontaine-Etoupef.	Gervais.	Mauger.
Gavrus.	Le Part.	Eustache.
Goupillières.	De Gallery.	Boulardière.
Hamars.	Maugenest.	Lelièvre.
Se-Honorine-du-Fay	Leharivel de Flagy.	Delafontaine.
Maizet.	Le Gras.	
Maltot.	De Montpinçon.	Castel.
S.-Mart.-de-Sallen.	Desmezières.	Frigault.
Montigny.	Salles.	Godard.
Neuilly-le-Malherbe	De Saint-Pol.	Malvoisin.
Ouffières.	Duchemin.	Duvelleroy.
Préaux.	Marais.	Houel.
Tourville.	Lamoureux.	Renée.
Trois-Monts.	De Gallery.	Laffetey.
Vacognes.	Achard de Vacognes	Lemercier.
Verson.	Jouin.	Le Duc.
Vieux.	Bosniere.	Bonpain.

Canton de Tilly-sur-Seulles.

Audrieu.	Le Carpentier.	Bonet.
Authie.	Lepetit.	Dumois.
Bretteville-l'Orgse.	Picot.	Guilbert.
Bretteville-s.-Bord.	De Banville.	Sénécal.
Brouay.	Rogier de Premesnil	Barbay.
Carcagny.	Flambart.	Guillot.
Carpiquet.	Lamy.	Lepesant.
Cheux.	Delalande.	Daudeville.
Cristot.	Guilbert.	Jean.
Ste.-Croix-Grand-T.	Descelles.	Jeanne.
Ducy-Ste.-Marguer.	Le Comte.	Le Grand.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Fontenay-le-Pesnel	Martin.	Massieu.
Grainville.	Lacourt.	Onfroy.
Juvigny.	Lefrançois.	Heuzé.
Loucelles.	Hamelin.	Picard.
St.-Louet-près-Aut.	Vautier.	Hettier.
St.-Manvieu.	Gervais.	Bardel.
Le Mesnil-Patry.	Pierre.	Rivière.
Mondrainville.	Simon.	Guillot.
Mouen.	Jardin.	Levallois.
Norrey.	Saulet.	Lefebvre.
Putot.	Aude.	Benard.
Rots.	Duval.	Larcher.
Tessel.	Binet.	Le Grand.
Tilly-sur-Seulles.	Lamoureux.	Guilmin.
St.-Vaast.	Amey.	Massieu.
Vendes.	Langlois.	Michel.

Canton de Troarn.

Amfréville.	Le Batard.	Le Roux.
Argences.	Duport.	Ancelle.
Banneville.	De Fouchécourt.	De Banneville.
Bavent.	Boutens.	Outardel.
Bréville.	De Chaumontel.	Torcapel.
Bures.	Le Bey.	Bazire.
Cabourg.	Le Sieur.	Cleret.
Cagny.	Boisard.	Le Cerf.
Collombelles.	Raoul de Laître.	Basly.
Cuverville.	Le Coq.	Delaunay.
Demouville.	Delaunay.	Cassigneul.
Emiéville.	Le Boucher.	Paris.
Escoville.	Julien.	Cabouret.
Giberville.		Collette.
Gonneville-sur-M.	Benoit.	Le Cornu.
Hérouvillettè.	De la Barthe.	Ducelier.
Janville.	Bequet.	Lefresne.
Merville.	Ch^er^. Desmarais.	Postel.
St.-Pair.	De St.-Sauveur.	Ridel.
Petiville.	Benoist.	Hervieu.
Ranville.	De Touchet.	Le Camu.
Robehomme.	Longuet.	Thomas.
Sallenelles.	Fauvel.	Thiboult.
Sannerville.	Lucas.	Méhédin.
Touffréville.	Beaudouin.	Martin.
Troarn.	Moutier.	Poulain.
Varaville.	Renouf.	Perron.
Vimont.	Le Ct^e^. de St.-Cricq	Le Bidois.

Canton de Villers-Bocage.

St-Agnan-le-Malh.	Bellenger.	Sosson.
Amayé-sur-Seulles.	Le Berrurier.	Houlbey.
Arry.	Binet.	Roger.
Banneville-sur-Ajon	Boudier.	Jouan.
Bonnemaison.	Le Rebourg.	Lebissonnais.
Campandré.	Delamariouze.	Vanier.
Courvaudon.	De la Salle.	De la Caine.
Epinay-sur Odon.	De Guernon.	Amey.

Communes.	MM. Maires.	MM. Adjoints.
Landes.	Le Sage.	Chrétien.
Le Locheur.	Binet.	Le Porcher.
Longvillers.	Pelcerf.	Mayne.
St-Louet-s.-Seulles.	Lelarge.	Le Renard.
Maisoncelles-Pellev	Delamare.	Jourdain.
Maisoncelles-s.-Aj.	Vivien.	Outin.
Mesnil-au-Grain.	Vautier.	Vautier.
Missy.	Bouillon.	Amey.
Monts.	De Vendes.	Bonvoisin.
Noyers.	Malcouronne.	Chancerel.
Parfouru-sur-Odon	Bellissent.	Baudel.
Tournay.	De Brunville.	Heudier.
Tracy-Bocage.	Feron.	Feron.
Valcongrain.	De Caen.	Morin.
Villers-Bocage.	De Grandclos-Meslé	Sénécal.
Villy-Bocage.	De Tilly.	Robert.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

Canton de Bretteville-sur-Laize.

Barbery.	De Jouvancourt.	Ballière.
Boulon.	. . . .	Solenge.
Bray-en-Cinglais.	Jardin.	Jeanne.
Bray-la-Campagne.	Marquier-Dampiere	Chrétien.
Bretteville-le-Rabet	De St-Jean.	Gouget.
Bretteville-s.-Laize	Bouquerel.	Fouques.
Le But-sur-Rouvres	Guesnon.	Ruel.
Cauvicourt.	Michel.	Demortreux.
Cingal.	Le Cerf.	Pajot.
Cintheaux.	Le Normand.	Pierre.
Condé-sur-Laison.	Bisson.	Ballot.
Etrées-la-Campagne	Esquemelin.	Hommais.
Fierville-la-Campe.	Lamare.	Bonnet.
Fontaine-Halbout.	Ballière.	Paulmier.
Fontaine-le-Pin.	Devaux.	Leboulanger.
Fresney-le-Puceux.	De la Fontaine.	Lemoine.
Fresney-le-Vieux	Cautru-Costy.	Beaunieux.
St-Germ.-le-Vasson	Beaunieux.	Chapon.
Gouvix.	Foucher.	Delaunay.
Grainville-la-Camp.	Deterrats.	Frontin.
Grimbosq.	Brée.	Marie.
Ifs-sur-Laison.	Colas-Belcourt.	Roussel.
S.Laur.-de-Condel.	Surville.	Baudry.
Magny-la-Campagne	Guillemette.	Lebouvier.
Maizières.	Le Jeune.	Jouanne.
Le Mesnil-Touffrey.	Le Ch. de Beaumont	Falaise.
Moulines.	Beaunieux.	Héricy.
Moutiers-en-Cingl.	De Gaallon.	Regnouf.
Mutrecy.	Lozey.	Cassard.
Ouilly-le-Tesson.	De Morell d'Aubigny.	Tiger.
Quatre-Puits.	Retout.	Petit.
Quesnay.	Faucon.	Piel.
Quilly.	Lenormand.	Le Villain.
René-Mesnil.	Boutin.	Desprès.
Rouvres.	Hebert.	Gautier.
St-Silvain.	Hamelin.	André

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Soignolles.	Belliard.	Bellivet.
Urville.	Briquet.	St-Jean.
Vieux-Fumé.	Jeanne.	Jardin.
	Canton de Coulibœuf.	
Ailly.	Chauvel.	Chauvel.
Ste.-Anne-d'Entremont.	Boschet.	Girard.
Barou.	Jolivet de Colomby.	Cendret.
Beaumais.	Guyon des Diguères	Gasse.
Bernières.	Butand.	Guesnon.
Coulibœuf.	Malfilâtre.	Lemaître.
Courcy.	Lepinard.	Gaultier.
Crocy.	Labbey de la Rocque	Gautier.
Epaney.	Devienne.	Cloppied.
Ernes.	Crespin.	Petit.
Escures	De Malherbe,	Tailleboscq.
Favières.	Blaize.	Petit.
Fourches.	Capelle.	Lebreton.
Grisy.	Le Couvreur.	Maintrieu.
Jort.	Grachard.	Rivière.
Louvagny.	Sanson.	Lalande.
Marais-la-Chapelle.	Mesley la Moissonnière.	Boullier.
Les Moutiers-en-Auge.	Debras de Fer des Moutiers.	Perrigot.
Morières.	André dit Duhomme	Guesnon.
Morteaux.	Debras de Fer.	Quettier.
Norrey.	Lenormand de St.-Germain.	Bourget.
Olendon.	Pinel de Boispinel.	Gallot.
Perrières.	Gallot.	Gallot.
Pont.	Le baron de Beville de Pont.	Morel.
Saint-Quentin-de-la-Roche.	Hamel.	Pitrou.
Sassy.	Lemarchand.	Lafontaine.
Tassilly.	Hamel.	. . . . .
Vendœuvre.	Lefèvre.	Leherre.
Vicques.	Baron de Vicques.	Amfrie.
Vignats.	Delaval.	Boutigny.
	Canton de Falaise, 1re. section.	
Damblainville.	Hériot.	Leroux.
Eraines.	Petit.	Roussel.
Falaise.	De Labbey.	De Brébisson. Beroult de Boisblaine.
Fresnay-la-Mère.	Letellier.	Blanchard de Sarcilly.
La Hoguette.	Duval.	Rosel.
Ners.	Sereul.	Lecour.
Pertheville.	Lamache de Saint-Julien.	Hebert.
Versainville.	Morières.	Morière.
Villy.	Fleury.	Gondon.

Canton de Falaise, 2e. section.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Aubigny.	Lechevalier.	Malfilâtre.
Bonnœil.	Turpin.	Guibert.
Bons.	Ruault.	Delange.
Cordey.	Douesy.	Lesage.
Le Détroit.	Née.	Boscher.
Fourneaux.	Boisanné.	Lamare.
S.-Germain-Langot.	Marqs. d'Oilliamson	Le Boucq.
Les Iles-Bardel.	Comte de Brossard.	Mâcé.
Leffard.	Fauvel.	Pitrou.
Loges-Saulces.	Levasseur.	Gontier.
Martigny.	Hardy.	Thiboult.
St.-Martin-du-But.	De Vanembras.	Cochon.
Mesnil-Villement.	Née.	Germain.
Noron.	Delannoy.	Bréard.
Ouilly-le-Basset.	Meldon.	Lesquers.
St.-Pierre-Canivet.	Guillaume.	Rosel.
St.-Pierre-du-But.	Cher. de Menard.	Marie.
Pierrefitte.	Lelièvre.	Denis.
Pierrepont.	Denis.	Bâtard.
Potigny.	Laignel.	Nicolas.
Rapilly.	Picquot de Magny.	Debaize.
Soulangy.	Deveaux.	Fauvel.
Soûmont.	Martin.	Pitrou.
Torp.	Letellier.	Porcher.
Tréperel.	Detréprel.	Levrard.
Ussy.	Zill-des-Iles.	Morand.
St.-Vigor-de-Mieux.	Loudier.	Pinçon.
Villers-Canivet.	Delahaye.	Porcher.

Canton d'Harcourt.

Acqueville.	Baron de Folleville.	Dufresne.
Angoville.	Rabache.	Lefebvre.
St.-Benin.	Cécire.	Grusse.
Le Bô.	Leboucher.	Guérard.
Caumont.	Grusse.	Pitel.
Cauville.	Lapersonne.	Locard.
Cesny-Bois-Halbout	Ballière.	Varin.
Clécy.	Bellenger.	Leconte.
Combray.	Leforestier.	Martine.
Cossesseville.	Le Harivel de Ste.-Honorine.	Leboucher.
Croisilles.	Asselin.	Bellenger.
Culey-le-Patry.	Aumont.	Retout.
St.-Denis-de-Méré.	Le Cte. le Doulcet.	Cousin.
Donnay.	Le Tellier.	Hubert.
Esson.	Cher. de Grimoult d'Esson.	Berthault.
Espins.	Pinçon.	Clérisse.
St.-Lambert.	Fournet dit Bourcy.	Rocque.
St.-Marc-d'Ouilly.	Lebœuf.	Ribard.
Martainville.	De Subtil de Martainville.	Dalibert.
Meslay.	Hébert.	Denis.
St.-Omer.	Aumont.	Brunet.
Placy.	Huet.	Clérisse.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
La Pommeraye.	Hue.	Hébert.
St-Rémy.	De Croisilles.	Surirey.
Thury-Harcourt.	Restout.	Gouget.
Tournebu.	De Foucault.	Massinot.
Le Vey.	Maheut.	Maheut.
La Villette.	Decoufley.	Mullois.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX.

Canton de Lisieux, 1re. section.

Beuvillers.	Le Cerf.	Le Liquaire.
Courtonne-la-M.	Le Chien.	Renouvelin.
Fauguernon.	Mariolle.	Marquand.
Firfol.	Bossey.	Goubey.
Fumichon.	De la Croix.	Linel.
Glos.	Pichon.	Le Clerc.
Hermival-les-Vaux.	De Boctey.	Anglement.
L'Hostellerie.	Laillier fils.	Le Fortier.
Saint-Hypolitte-de-Canteloup.	Robine.	Hardouin.
Lisieux.	De Bellemare.	Forméville. Riquier.
Ouilly-du-Houlley.	Guerrier-Desfontaines.	Simon.
Marolles.	De Piperey.	Morey.
Mesnil-Guillaume.	Desjardins.	Liard.
Moyaux.	Nicolle.	Trosley.
Ouillye-le-Vicomte.	Desjoncherets.	Collard.
Le Pin.	Marquand.	Lavigne.
Rocques.	Jumel.	Mauviel.

Canton de Lisieux, 2e. section.

La Boissière.	Leheribel.	Colas.
St.-Desir.	Granval de Brière.	Quesney.
St.-Germ.-de-Livet.	Laroche.	Duchesne.
La Houblonnière.	Blaise.	Bourgeot.
St.-Hypolitte-des-Prés.	Renier.	Toulain.
St.-Jacques.	De Piperey.	Gosset-Desacres.
St.-Jean-de-Livet.	Grouli.	Martin.
Lessard et le Chêne.	Girard.	Petit.
St.-Martin-de-la-Lieue.	Saunier.	Prévost.
Le Mesnil-Eudes.	Daubin.	Germain.
Le Mesnil-Simon.	Gondouin.	Mauviel.
Les Monceaux.	Coudray.	Hauton.
La Motte.	Leveneur.	Duval.
St.-Pierre-des-Ifs.	Haraque.	David.
Le Prédauge.	Leroy.	Hauvel.
Prêtreville.	Lefrère.	Desecaches.

Canton de Livarot.

St-Aubin-sur-Auquainville.	Caboulet.	Lemière.
Auquainville.	Le Gendre.	Jouenne.
Les Autels.	Louvet de Caumont.	Goupil.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
St-Bazile.	Gaultier.	Cochon.
Bellou.	Le Chevalier.	Le Court.
Bellouet.	Moulin.	Pepin.
La Brevière.	Robillard.	Derainne.
La Chapelle-Haute-Grue.	Huguelle.	Duchesne.
Cheffreville.	Lautour.	Bertout.
Fervaques.	Pain.	Duval.
Saint-Germain-de-Mongommery.	Boutigny.	Mirlet.
Ste-Foy-de-Moug.	Dubosq.	Fromage.
Heurtevent.	Piquot.	Le Goux.
Lisores.	Vaumelle-Denneval	Cochon.
Livarot.	Marq. de Neuville.	Goupil.
Se-Marg.-des-Loges	Allaire.	Blondel.
S.Mart.-des-Noyers	Allaire.	André.
Le Mesnil-Bacley.	Graverand.	Sauvalle.
Mesnil-Durand.	Dubois.	Chemin.
Mesnil-Germain.	Sonnet.	Lemonnier.
Le Mesnil-Oury.	Bertheaume.	Lemarchand.
St-Michel-de-Livet.	Allaire.	Langlois.
Les Moutiers-Hub.	Bouillon.	Troslet.
N.-D.-de-Courson.	Deshayes de Belleau	Berthelot.
St-Ouen-le-Hoult.	Desdouets.	Lissot.
St-Pierre-de-Cours.	Boutrais.	Aubert.
Tonnencourt.	Lanier.	Cantrel.
Tortisambert.	Leboulanger.	Dufour.

Canton de Mézidon.

St-Aubin-sur-Algot	Fleury-Mallard.	Corblin.
Les Authieux-Papillon.	Perrine.	Docagne.
Biéville.	Voisin.	Capelle.
Bissières.	Bacon.	Pesnel.
Le Breuil.	Ollivier.	Poutrel.
Canon.	Cachelou.	Fontaine.
Canteloup.	Hélie de Lalonde.	Thouraille.
Castillon.	Fleuriot.	Fauvel.
Coupesarte.	Hurel.	Provost.
St-Crespin.	Chrétien de Fumichon.	Hebert-Lavallée.
Crevecœur.	Dupont.	Lebecq.
Croissanville.	Coudray.	Lenoir.
Doux-Marais.	Jullienne.	Houlette.
Ecajeul.	Dutrosne de Glatigny.	Retout.
Grandchamp.	Leclerc.	Mondey.
St-Julien-le-Faucon	Sevestre.	Delalande.
S.Laurent-du-Mont	Doubley.	Ledoux.
Lécaude.	Desgenetez.	Requier.
St-Loup-de-Fribois.	Morière.	Auney.
St-Maclou.	Rivière.	Allais.
Magny-le-Freule.	Monthue.	Thorel.
Se.-Marie-aux-Ang.	Ménard.	Morin.
Méry-Corbon.	Porin.	Jeanne.
Mesnil-Mauger.	Turquetil.	Bardel.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Mézidon.	Massue-Préfontaine	Manchon.
Mirbel.	Dubos.	Ridel.
Monteille.	De Teston.	Turgeon.
N.-D.-de-Livaye.	Beaunier.	Manchon.
St-Pair-du-Mont.	Derrey.	Lepiney.
Percy.	De Vallois.	Bence.
Querville.	Grandcourt-Lafontaine.	Fergant de Vaux.
Quetiéville.	Turquetil.	Paysant-Dulongpré.
Soquence.	Tiercelin.	Pinçon.
Canton d'Orbec.		
Cernay.	Gredhomme fils.	Hue.
Cerqueux.	Duval fils.	Douesnard.
La Chapelle-Yvon.	Le Prêtre.	Fosse fils.
Cordebugle.	Hadoux.	Drouet.
Courtonne-la-Ville.	Rabault.	Maignen.
La Cressonnière.	Galopin.	Chéradame.
La Croupte.	Lefront.	Gulier.
St-Cyr-du-Ronceray	Delamare.	Fauquet.
St-Denis-de-Mailloc	Chemin.	Briand.
Familly.	Hurel.	Neuville.
Friardel.	Motte.	Chartier.
La Folletière-Abenon.	Froville.	Foucault.
S.Julien-de-Mailloc	Lefranc.	Delanney.
St-Martin-de-Bienfaite.	Bonhomme.	Pipon.
S.Mart.-de-Mailloc.	Mesnier.	Morin.
Meulles.	Briand.	Rabault.
Orbec.	Hélix d'Hacqueville	Motte. Le Comte.
Saint-Paul-de-Courtonne.	Gruchey.	Pollin.
S.Pierre-de-Mailloc	Popla-Maubisson.	Marais.
Préaux.	Pigis.	Lucet.
Tordouet.	Levavasseur.	Colleville.
La Vespière.	Dumale.	Clouet.
Canton de St-Pierre-sur-Dives.		
Abbeville.	De Malherbe.	Bourdon.
Ammeville.	Labbé.	Dupont.
Berville.	Coureul.	Le Saunier.
Boissey.	Charlot.	Angerville.
Bretteville-s.-Dives	De Laquaine.	Desseulures.
Carel.	Fromage-Beauval.	Boquet.
Donville.	Maintrieu.	Lemarchand.
Ecots.	Mellion.	Malfilatre.
Garnetot.	Hardy.	Duchesne.
St-Georges-en-Auge	Leroy.	Charlet.
Grand-Mesnil.	Laneuville.	Chevalier.
La Gravelle.	Doucet.	Graverand.
Hiéville.	Challemel.	Roussel.
Lieurey.	Ruel.	Racine.
Ste-Margueritte-de-Viette.	Fromage.	Delaunay.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
S.Mart.-de-Fresnay	Danfreville.	Paris.
Mittois.	Samson.	Lamort.
Montpinçon.	Leprévost.	Motte.
Montviette.	Herfort.	Dudonnes.
N.-D.-de-Fresnay.	Froger.	Douillys.
Ouville-la-Bientournée.	Taillebot.	Le Saulnier.
St-Pierre-s.-Dives.	Gabrie.	Lamort-Laperelle.
Réveillon.	Malfilâtre.	Charpentier.
Thiéville.	Bunel.	Hélouin.
Le Tilleul.	Devoyne.	Samson.
Tôtes.	Labrousse.	Labrousse.
Vaudeloges.	Ribault.	Aubert.
Vieuxpont.	Dutrosne de Glatigny.	Tubœuf-Dubosquet

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'EVÊQUE.

Canton de Blangy.

Authieux-s-Calonne	Gravey.	Noncher.
Blangy.	Vinnebaux.	Herrier.
Bonneville-la-Louvet.	De Cacheleu.	Dionis.
Le Breuil.	Gobillet.	Le Roulier.
Le Brévedent.	Leudet.	Hérichon.
Coquainvilliers.	Guettier.	Hauvel.
Le Faulq.	Bellenger.	Houlet.
Fierville.	Dubreuil.	Cantrel.
St-André-d'Hebert.	Duhamel.	Marmion.
St-Benoit-d'Hebert.	Rebut.	Lancelin.
St.-Julien-sur-Calonne.	Duhomme.	Harang.
Launay-s.-Calonne.	Lehericy.	Lefebvre.
Manerbe.	Gouchon.	Valsemey.
Manneville.	Selot.	Le Proux.
Mesnil-sur-Blangy.	De Brossard.	Bossière.
Norolles.	Le Carpentier.	Lenamps.
Les Parcsfontaines.	Mesnard.	Bernière.
Saint-Philbert-des-Champs.	Houlette.	Gaillard.
Pierrefitte.	De Bonnechose.	Ripey.
Le Torquesne.	Esmont.	Le Tavernier.
Le Vieux-Bourg.	Cordier.	Verger.

Canton de Cambremer.

St-Aubin-Lébisay	Gondouin.	Le Pec.
Authieux-s.-Corbon	Pongnant.	Requier.
Auvillars.	Baril.	Vesque.
Beaufour.	Alleaume.	Romain.
Beuvron.	Bouteiller.	Delahais.
Bonnebosq.	Pouchin.	Descostils.
Brocottes.	Colleville.	Lefebvre.
Cambremer.	Denis de Cantepie.	Le Roy.
La Chapelle-Hainfray.	Le Mancel de Secqueville.	Dossin.
Clermont.	Durand.	Paillot.
Clévile.	Le bar. de Servigny	Neuville.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Corbon.	Pongnant.	Poubel.
Druval.	Gondouin.	Surville.
Estrées.	Manchon.	Hebert.
St-Eugêne.	Miocque.	Alleaume.
Formentin.	Labbey de la Rocque	Gosset.
Fournet.	Huet.	Pouchin.
Gerrots.	Martin.	Dupont.
St-Gilles de Livet.	Vauquelin.	Brion.
Grandouet.	Gosset.	Porteboscq.
Les Groisilliers.	Colleville.	Follebarbe.
Le Ham.	Germain.	Fleury.
Héritot.	Angot.	Baudouin.
Hernetot.	Pierre.	Cousin.
Hotot.	Henry.	Henry.
Léaupartie.	Le Vannier.	Hurel.
Montreuil.	Poret.	Gosset.
St-Ouen-du-Mesnil-Auger.	Gillain.	Le Chartier.
St-Ouen-le-Pin.	Halley.	Valette.
St.-Pierre-du-Jonquet.	Hue-Deslongchamps	Lefebvre.
Pontfol.	Paynel.	Fontaine.
Repentigny.	Hurdy.	Desmares.
La Roque-Baignard.	Labbey de la Roque.	Delarocque.
Rumesnil	Delahaye.	Duval.
Rupierre.	De Fribois.	. . . . .
Valsemé.	Leperchey.	Durand.
Victot.	Aumont.	Etienne.

Canton de Dives.

Angerville.	Gondouin.	Laurent.
Annebault.	Mautor.	Le Rosey.
Auberville.	Blandin.	De Beaumont.
Basseneville.	Bidgrain.	Dénis.
Beuzeval.	Dagier.	Liégeard.
Blonville.	Lefebvre.	Courteult.
Bourgeauville.	Lepec.	Le Grip.
Branville.	Fossey.	Fossey.
Brucourt.	Lelièvre.	Riquier.
St.-Clair-de-Basseneville.	Loybel.	Duhamel.
Cresseveulle.	Dufresne.	Castelain.
Cricqueville.	Jouenne.	Delaplace.
Danestal.	Lepec.	Dubosq.
Dives.	Bazire.	Amet.
Douville.	Le Ce. Dangerville.	Cottin.
Dozuley.	Boutens.	Helie.
Glanville.	Heroult.	Leroulier.
Gonneville-s.-Dives	Bonnet.	Duval.
Grangues.	Brafin.	Jamard.
Heuland.	Moisy.	Le Coq.
St-Jouin.	Heleuin.	Ausseraie.
St-Léger-du-Bosq.	Fontaine.	Boudin.
Périers.	Deshayes.	Louise.
St-Pierre-Azif.	Jourdain.	Pouette.
Putot.	Senoze.	Londe.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
St-Samson.	Onfroy.	Bidgrain.
St-Vaast.	Devy.	Amaury.
Vauville.	Le Vigneur.	Sochon.
Villers-sur-Mer.	Paris.	Leguillon.
	Canton d'Honfleur.	
Ablon.	Lelièvre.	Le Terrier.
Barneville.	De Naguet de St.-Georges.	Langin.
Cricquebœuf.	Pelletier.	Prentout.
Equemauville.	De Naguet.	Daufresne.
Fourneville.	Bréavoine.	Noel.
St-Gatien.	Guillon.	Petit.
Gerneville.	Samson.	Boutry.
Gonneville-s.-Honfleur.	De Varin de Prêtre-ville.	Bias.
Honfleur.	Le Chᵉʳ. Lejumel.	. . . . .
La Rivière.	Baston.	Reculard.
Pennedepie.	Le Coudrais.	Monsaint.
Quetteville.	Dufour de Quette-ville.	Vastel.
Le Theil.	Guillebert.	Gamars.
Vazouy.	Herval.	Morain.
	Canton de Pont-l'Evêque.	
St-Arnoult.	Congnet.	Le Coq.
Beaumont.	Follebarbe.	Blandin.
Benerville.	Le Jumel.	Lefebvre.
Bonneville-s.-Touques.	Lefebvre.	Buchard.
Canapville.	Demire.	Guillemin.
Clarbec.	Tholmer.	Dossin.
Coudray.	Gamars.	Gamars.
Deauville.	Saucisse.	Dubosq.
Drubec.	Krug.	Le Cerf.
Englesqueville.	Guillemin.	Pouchin.
St-Etienne-la-Thillaye.	Jumel.	. . . . .
Hennequeville.	Viger.	Allais.
St-Hymer.	Deshays de Gassart.	Marais.
St-Martin-aux-Chartrains.	Chauffer de Saint-Martin.	Manchrétien.
St-Melaine.	Normand.	. . . . .
Pont-l'Evêque.	De Pellegars-Colvé.	Mouillard.
Reux.	Gamars.	Fréard.
Surville.	Mutrel.	Le Verrier.
Touques.	Lasseur-Courville.	Rochain.
Tourgéville.	Colette.	Hommet.
Tourville.	De Pellegars-Malhortie.	Merieult.
Trouville.	Timbert.	Guerrier.
Villerville.	Lengin.	Malherre.

ARRONDISSEMENT DE VIRE.

Canton d'Aunay.

Aunay.	Restout.	Lemoissou.
Bauquay.	Le Brethon.	Haullard.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
La Bigne.	Oger.	Auger.
Bremoy.	Canivet.	Bauvillet.
Cahagnes.	Picard.	Vergy.
Coulvain.	Leforestier.	Yvon.
Dampierre.	Bataille.	Tillard.
Danvou.	Madelaine.	Renouf.
Ferrière-au-Doyen.	Debures.	Deschamps.
Ferrière-Duval.	Lemontier.	Devic.
St-Georges-d'Aunay	Renault.	Moisson.
St.-Jean-des-Essartiers.	Lefortier.	Lair.
Jurques.	Delente.	Lefèvre.
Les Loges.	Bures.	Bures.
Mesnil-Ozouf.	Hatin.	Mauduit.
Ondefontaine.	Besognet.	Besognet.
St-Pierre-du-Fresne	Vic. de St.-Pierre.	Lepelletier.
Plessis-Grimoult.	Tirard.	Lemarchand.
Roucamp.	Ferault-Larue.	Hamelin.
	Canton de Bény.	
Arclais.	Mezerets.	Mezerets.
Beaulieu.	Perrard.	Cuiret
Bény-Bocage.	Lemaitre.	Duchemin.
Bures.	Hobey.	Busnel.
Campeaux.	Barbier.	Fontaine.
Carville.	Villières.	Bazin.
S.Denis-Maisoncell.	Gautier.	Panel.
Etouvy.	Maubanc.	Rairie.
La Ferrière-Harang.	Youf.	Lenormand.
La Graverie.	Vasnier.	Destigny.
Malloué.	Jean.	Heudeline.
Ste-Marie-Laumont.	Le Clerc.	Barbet.
Saint-Martin-des-Besaces.	James.	Le Breton.
St-Martin-Don.	Le Clerc.	Heudeline.
Montamy.	Roussel.	Richomme.
Montbertrand.	Badin.	Laignel.
Montchauvet.	Pelfresnes.	Buot.
S.Ouen-des-Besaces	Gauthier.	Lhomme.
Saint-Pierre-Tarentaigne.	Decussy.	Moisson.
Le Reculey.	Villière.	Sicot.
Le Tourneur.	Godard de Préville.	Le Bain.
	Canton de Condé.	
La Chapelle-Engerbold.	Brunet.	. . . .
Condé.	Jouvin du Saussay.	De Prépetit. Hélie de la Vente.
S.Germ.-du-Crioult	Durosel.	Groult.
St-Jean-le-Blanc.	Cautru.	Lemarchand.
Lassy.	Halley.	Mallouin.
Lenault.	Barrassin.	Beaumont.
Perigny.	Danne.	Leboucher.
St-Pierre-la-Vieille.	Le Couturier.	Heusey.
Pontécoulant.	Barrassin.	Le Grand.
Proussy.	Duguey.	Le Comte.
Saint-Vigor-des-Mezerets.	Lefevre.	Bonvoisin.

Canton de Saint-Sever.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
Annebecq.	Lefevre.	Chantreuil.
St-Aubin-des-Bois.	Vimont.	CousinMaisonneuve
Beaumesnil.	Lelong.	Le Rasse.
Boisbenâtre.	Lechaptois.	Caillard.
Campagnolles.	Mauduit.	Lechartier.
Champ-du-Boult.	Legorgeu.	Vildieu.
Clinchamps.	Juhel.	Vaultier.
Courson.	Lainé.	Renaux.
Fontenermont.	Tardif de Petiville.	Bazin.
Le Gast.	Gaunet.	Eudes.
Landelles etCoupig.	Enguehard.	Yvon.
St-Manvieu.	Achard de St.-Manvieu.	Lesage.
Ste.-Marie-Outre-l'eau.	Lecamu.	Briquet.
Mesnil-Benoît.	Bouillet.	Pierres.
Mesnil-Caussois.	Samson.	Denis.
Mesnil-Robert.	Bouchard.	Marquet.
Pleines-Œuvres.	Geffroy.	Tardif.
Pont-Bellenger.	Lefebvre.	Lelandais.
Pont-Farcy.	Lebrun.	Morel.
St.-Sever.	Loysel.	Mabire.
Sept-Frères.	Postel.	Cruet.

Canton de Vassy.

Bernières-le-Patry.	Le Thessier.	Quillard.
Burcy.	Dalibert.	Saussey.
Chêne-Dollé.	Gosselin.	Le Vergeois.
Le Désert.	Perrard.	Lainé-Tellière.
Estry.	Auvray.	Martin.
Mont Champ-le-Grand.	Diavet.	Tourouda.
St-Charles-de-Percy	Achard.	Perrard.
Pierres.	De Corday.	Le Teinturier.
Presles.	Le Comte.	Goulhot.
Larocque.	Harson.	Lefèvre.
Rully.	Restout.	Jouanne.
Le Theil.	Huillard-Daignaux.	Turmel.
Vassy.	La Coudre.	1er. Langlois. 2e. Lemarchand.
Viessoix.	Surbled.	Poupion.

Canton de Vire.

Coulonces.	Morel.	Porquet.
Lalande-Vaumont.	Porquet—Belsendière.	Porquet.
Maisoncelles-la-J.	Le Vergeois.	Laville.
Neuville.	Chemin.	Lefranc.
Roullours.	Lefèvre.	Bonnesœur.
St-Germain-de-Tallevende.	Le Chevalier.	1er. Tardif-Depetivil. 2e. Marie.
St-Martin-de-Tallevende.	Burel.	Mauduit.
Truttemer-le-Grand	Surbled.	Porquet.
Truttemer-le-Petit.	Dupont-Morlière.	Billiard.
Vaudry.	Heurtault de Boisneville.	Lelandais.
Vire.	Huillard-Daignaux.	Moulins. Coquard.

Conseils municipaux des chefs-lieux d'arrondissement et des villes dont les maires sont nommés par le roi.

Conseil municipal de Caen.

MM. le comte d'Osseville, maire, *président*; Langlois, payeur; Barbey; Macaire; Thomine-Desmasures; le marquis de Mathan; Abel Lecreps; Joyau, prof.; Dupont-Longrais; Signard-d'Ouffières; Daigremont-St.-Manvieux; Debaudre; Thierry, prof.; Leharivel de Gonneville; de Magneville; Lemore, recev^{r}. des douanes; Duval-Vautier, négt.; Desperrots, cap^{e}. de frégate; Merite-Longchamps; de Valhébert; Leroy, imp^{r}.; Urbain Lefrançois; Dam de la Vauterie, médecin; Goujon-Evremont; de Colomby, *id.*; Lhermite, vice-présid. du trib. civil; le marquis de Venoix; Benjamin Hubert, conseiller; Brière, négt.

Conseil municipal de Bayeux.

MM. Conseil, maire de Bayeux, *président*; Letellier; Gauguelin-Despallières; Hébert-Dorual; Leharibel de Courteuil; Delauney; le marquis de Briqueville; Lefèvre; Montégu, juge; Jéhanne; Duval; Douesnel; Achard de Bonvouloir; le comte Lebègue de Germiny; Lesieur, médecin; Tardif, député; le baron de Wimpffen; de Valois; Leprovost de Rouxeville; Dagnaux; Brisoys; Gourdier-Deshameaux; Pfistre-Duvant; Eudes; Tavigny; de Baudre, Aubrée; Antelme.

Conseil municipal de Falaise.

MM. le vicomte de Labbey, maire, *présid.*; Leclerc, député; Duparc; Lebreton; Demieux-Demorchesne; Lesassier-Boisauné; Brunet, présid. du trib. civil; Auber de la Butte; Duhamel le jeune; Dehaussaye; de S^{te}.-Marie; Fourneaux; Desmoutiers; Duparc; Lebourgeois-Lahoussaye; Rossignol, procureur du Roi; Heuzé; le baron de Lafresnaye; Bachelet; Cou-

libœuf ; Lescot ; Bellencontre ; Bouquerel-Després ; Brée l'aîné ; le baron de Cheux ; Joyau, juge de paix ; Lebaillif ; Dubourg.

Conseil municipal de Lisieux.

MM. de Bellemare, maire, *présid.* ; Gannel ; Becquemont, avocat ; Levavasseur-Baudry ; Bouvard-Duplessis ; Thillaye-d'Hendreville ; de Philippe de Beaumont ; Brochaye ; Toutain ; Vasseur ; Benard ; Lemyre de Vilers ; Foubert de Laize, présid. du trib. civil ; Hauzey, médecin ; Pannier, juge d'instruction ; Leveneur ; Deshayes-d'Apremont ; Toutain ; Mannoury ; Joret ; Lebailly ; Lecordier ; Houlette ; Perrault ; Fleury ; Fauvel, juge ; Decourdemanche ; Asse ; Chauvel ; Bordeaux.

Conseil municipal de Pont-l'Evêque.

MM. de Pellegars-Colvé, maire, *président* ; Train ; Defrance ; David ; Fouquen-Sarrasin, juge ; Paysant-Valencourt, juge-aud^{r}. ; Liétout ; Gilletin, recev^{r}. part^{er}. ; Mouillard ; Corneille-Vallée, procureur du Roi ; Bivel, substitut du procureur du Roi.

Conseil municipal d'Honfleur.

MM. Lechevalier-Lejumel, maire, *présid.* ; Nicolle ; Otton, juge de paix ; Goupil ; Hamelin, juge au trib. de com. ; Leroux ; Hamelin ; Bréard ; Dieusy ; Lecarpentier ; Lebrun ; Hebert ; Defoucault ; Meheux ; Delarue-Vigné ; Bourdel ; Benard ; Lepetit ; Briand ; Coquin dit Lafrance ; Maquerel ; Satis ; Lachevre ; Lamare-Picquot ; Guerard ; Lelievre ; Bachelé ; Pellecat-Deschamps.

Conseil municipal de Vire.

MM. Huillard-Daignaux, maire, *président* ; Andouillé ; Bazin ; Busnel ; Châtel ; de Gournay ; Dubosq de la Roberdière ; Duchesne ; Dupont ; Dupont-Cotelle ; Durand ; Halbout ; Hervieu ; Juhel-Desmares ; Lebreton ; Lechat du Taillis, Lecordier ; Lecreps ; Lemansel ; Lemarchand ;

Lemardeley ; Lepelletier , procureur du Roi ; Lioult de Chênedollé ; Loyer ; Maubanc ; Moutier ; Maurice ; Noel-Dupart ; Roger-Roland ; Rouyer ; Vivier-Duraisin.

Conseil municipal de Condé.

MM. Dussaussay, maire, *présid.* ; Demorieux ; Lemoine ; Londel ; Brisollier ; Halbout ; Guilet ; Pique ; Roullin de Boisville , juge de paix ; Bennard-Beaupré ; Bazin ; Vaulogé-Longpré ; Leconte-Précour ; Denis du Desert ; Callais-Gervais ; Lair ; Vaullegeard ; Delaferté ; Lucas ; Lefournier-Lamotte ; Nerou-Gervais ; Colein-Dubusq ; Brière ; Lemasson-Delalande ; Bazin ; Alexandre-Lamotte, doct^r^.-méd. ; Bridet ; Hebert ; Debon-Daniel ; Pelier-Duverger ; Scelles-Longrais.

Commissaires de police.

Caen : MM. Le Deuff, Violard , Vasnier, Désir. *Bayeux :* M. Leforestier. *Falaise :* MM. Lemeneur-Joyau et Robine. *Lisieux :* MM. Gaudien et Mauger. *Honfleur :* M. Bichot. *Vire :* M. Le Pelletier. *Condé :* M. Hébert.

GARDES NATIONALES.

Caen.

Etat-Major. MM. Alexandre, lieutenant-colonel ; Leroy , 1er. chef de bat. ; Paris , 2e. *id.* ; de Boislambert , 3e. *id.* ; Vigor-Thouroude , 1er. adjudant-major ; Michel , 2e. *id.* ; Lesage , 3e. *id.* ; le Large , chirurgien-major ; Durand , capitaine quartier-maître ; de Maugenest , porte-drapeau ; Desmarais , 1er. adj. s.-off. ; Piel , 2e. Leroy , 3e. ; Laresche , maître de musique ; Luard , tambour-major.

Sapeurs-pompiers : Capitaine , M. Hébert ; lieutenant , M. Costey ; sous-lieutenant , M. Hébert.

Bayeux.

Etat-major. MM. Le Valois , chevalier de St.-Louis , chef de bataillon ; Mary dit Fleury , ad-

judant-major ; Seiber, chirurgien-major ; Letellier, sous-lieutenant, porte-drapeau.

Sapeurs-pompiers : MM. Fanet, capitaine ; Vautier, lieutenant ; Lamare-Piquot, sous-lieut.

Balleroy.

Sapeurs-pompiers : M....

Falaise.

Etat-major : MM. Belly, chev. de Bussy, commandant ; Bouquerel-Desprès, capitaine adjudant-major ; Auber, cap^e. payeur ; Bacon, chirurgien-major ; Pellerin, chir. aide-major ; Canivet, *id.* ; Legris-Desfontaines, lieutenant porte-drapeau ; Aumont, 1er. adj: sous-officier ; Toutain, 2e. *id.*

Sapeurs-pompiers : MM. Gourdel, lieutenant-commandant ; Coullibœuf, sous-lieutenant.

Lisieux.

Sapeurs-pompiers : M. Thomas, lieutenant.

St.-Pierre-sur-Dives.

Sapeurs-pompiers : M. Bertrand, commandant.

Pont-l'Evêque.

Sapeurs-pompiers : M. Renault, capitaine.

Honfleur.

Sapeurs-pompiers : MM. St.-Martin, capit^e. ; Anfray, lieutenant ; Gourdault, sous-lieutenant.

Vire.

Sapeurs-pompiers : MM. Hervieu, cap^e. ; Hervieu, neveu, lieut. ; Jeanne dit Duclos, s.-lieut.

Condé-sur-Noireau.

Sapeurs-pompiers : MM. Lamotte, capitaine ; Barbot, 1er. lieutenant ; Delozier, 2e. lieutenant.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES DES HOSPICES.

Caen : MM. le comte d'Osseville, *maire* ; de Magneville ; Delalonde, *adjoint* ; Signard-d'Ouffières ; Urbain Lefrançois ; Desilles.

Bayeux : MM. Conseil, *maire* ; Hébert-Dorual ; Tardif, député ; de Cussy, chanoine ; Douesnel-Dubosq, maire.

Falaise : De Labbey, *maire* ; de Brébisson ; Beroult-Boisbilaine ; le Clerc ; Mouton, *curé* ; Moisson, chapelain de l'Hôtel-Dieu.

Cesny-Bois-Halbout : MM. Ballière, *maire* ; de Folleville ; Rivière ; de Subtil de Martainville ; Beaunieux.

Lisieux : MM. de Bellemare, *maire* ; Becquemont, avocat ; Jumel, curé de St-Désir ; Thillaye-Dendréville ; Le Myre de Vilers ; Benard.

Orbec : MM. Hélix d'Hacqueville, *maire* ; Mabire, juge de paix ; Laillier ; Noel ; Motte ; Lemercier.

Pont-l'Evêque : MM. de Pellegars-Colvé, *maire* ; Mouillard, adjoint ; Taillefesse, pharmacien ; Isabel-Desparcs, avocat ; Thouret ; Delaunay, curé.

Honfleur : MM. Lechevalier le Jumel, *maire* ; Leguay, curé de Ste.-Catherine ; Otton, juge de paix ; Hamelin-Postel ; Maquerel ; Sanson.

Vire : MM. Huillard Daigneaux, *maire* ; la Coudre, curé de Vire ; Chemin, juge ; Le Brethon, directeur des diligences ; Saillofest, percepteur ; Maubanc, négociant.

Condé : Jouvin-Dusaussay, *maire* ; Deprepetit, adjoint ; Denis-Dudesert ; Le Fournier, curé ; Scelles-Longrais.

Receveurs Municipaux.

Caen : M. de Surosne. *Bayeux* : M. Labbey ; *Isigny* : M. Lebourg. *Falaise* : M. Saulnier. *Lisieux* : M. Puchot. *Orbec* : M. Delarcher. *Pont-l'Evêque* : M. Desroques. *Honfleur* : M. Goupil. *Vire* : M. Serand. *Condé* : M. Scelles-Grainville.

Receveurs des Hospices.

Caen : M. Durand. *Troarn* : M. Moutier. *Villers-Bocage* : M. Allard. *Bayeux* : M. Mesaize. *Falaise* : M. Le Vavasseur. *Cesny-Bois-Halbout* : M. Auger. *Lisieux* : M. Vasseur. *Orbec* : M. Telles de la Potterie. *Saint-Pierre-sur-*

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
St-Samson.	Onfroy.	Bidgrain.
St-Vaast.	Devy.	Amaury.
Vauville.	Le Vigneur.	Sochon.
Villers-sur-Mer.	Paris.	Leguillon.
	Canton d'Honfleur.	
Ablon.	Lelièvre.	Le Terrier.
Barneville.	De Naguet de St.-Georges.	Langin.
Cricquebœuf.	Pelletier.	Prentout.
Equemauville.	De Naguet.	Daufresne.
Fourneville.	Bréavoine.	Noel.
St-Gatien.	Guillon.	Petit.
Genneville.	Samson.	Boutry.
Gonneville-s.-Honfleur.	De Varin de Prêtreville.	Bias.
Honfleur.	Le Chᵉʳ. Lejumel.	. . . . .
La Rivière.	Baston.	Reculard.
Pennedepie.	Le Coudrais.	Monsaint.
Quetteville.	Dufour de Quetteville.	Vastel.
Le Theil.	Guillebert.	Gamars.
Vasouy.	Herval.	Morain.
	Canton de Pont-l'Evêque.	
St-Arnoult.	Congnet.	Le Coq.
Beaumont.	Follebarbe.	Blandin.
Benerville.	Le Jumel.	Lefebvre.
Bonneville-s.-Touques.	Lefebvre.	Buchard.
Canapville.	Demire.	Guillemin.
Clarbec.	Tholmer.	Dossin.
Coudray.	Gamars.	Gamars.
Deauville.	Saucisse.	Dubosq.
Drubec.	Krug.	Le Cerf.
Englesqueville.	Guillemin.	Pouchin.
St-Etienne-la-Thillaye.	Jumel.	. . . . .
Hennequeville.	Viger.	Allais.
St-Hymer.	Deshays de Gassart.	Marais.
St-Martin-aux-Chartrains.	Chauffer de Saint-Martin.	Mauchrétien.
St-Melaine.	Normand.	. . . . .
Pont-l'Evêque.	De Pellegars-Colvé.	Mouillard.
Reux.	Gamars.	Fréard.
Surville.	Mutrel.	Le Verrier.
Touques.	Lasseur-Courville.	Rochain.
Tourgéville.	Colette.	Hommet.
Tourville.	De Pellegars-Malhortie.	Merieult.
Trouville.	Timbert.	Guerrier.
Villerville.	Lengin.	Malherre.

ARRONDISSEMENT DE VIRE.

Canton d'Aunay.

Aunay.	Restout.	Lemoisson.
Bauquay.	Le Brethon.	Haullard.

Communes.	MM. *Maires.*	MM. *Adjoints.*
La Bigne.	Oger.	Auger.
Bremoy.	Canivet.	Bauvillet.
Cahagnes.	Picard.	Vergy.
Coulvain.	Leforestier.	Yvon.
Dampierre.	Bataille.	Tillard.
Dunvou.	Madelaine.	Renouf.
Ferrière-au-Doyen.	Debures.	Deschamps.
Ferrière-Duval.	Lemontier.	Devic.
St-Georges-d'Aunay	Renault.	Moissou.
St.-Jean-des-Essartiers.	Lefortier.	Lair.
Jurques.	Delente.	Lefèvre.
Les Loges.	Bures.	Bures.
Mesnil-Ozouf.	Hatin.	Mauduit.
Ondefontaine.	Besognet.	Besognet.
St-Pierre-du-Fresne	Vic. de St.-Pierre.	Lepelletier.
Plessis-Grimoult.	Tirard.	Lemarchand.
Roucamp.	Ferault-Larue.	Hamelin.
	Canton de Bény.	
Arclais.	Mezerets.	Mezerets.
Beaulieu.	Perrard.	Cuiret
Bény-Bocage.	Lemaitre.	Duchemin.
Bures.	Hobey.	Busnel.
Campeaux.	Barbier.	Fontaine.
Carville.	Villières.	Bazin.
S.Denis-Maisoncell.	Gautier.	Panel.
Etouvy.	Maubanc.	Rairie.
La Ferrière-Harang.	Youf.	Lenormand.
La Graverie.	Vasnier.	Destigny.
Malloué.	Jean.	Heudeline.
Ste-Marie-Laumont.	Le Clerc.	Barbet.
Saint-Martin-des-Besaces.	James.	Le Breton.
St-Martin-Don.	Le Clerc.	Heudeline.
Montamy.	Roussel.	Richomme.
Montbertrand.	Badin.	Laignel.
Montchauvet.	Pelfresnes.	Buot.
S.Ouen-des-Besaces	Gauthier.	Lhomme.
Saint-Pierre-Tarentaigne.	Decussy.	Moisson.
Le Reculey.	Villière.	Sicot.
Le Tourneur.	Godard de Préville.	Le Bain.
	Canton de Condé.	
La Chapelle-Engerbold.	Brunet.	. . . .
Condé.	Jouvin du Saussay.	De Prépetit. Hélie de la Vente.
S.Germ.-du-Crioult	Durosel.	Groult.
St-Jean-le-Blanc.	Cautru.	Lemarchand.
Lassy.	Halley.	Mallouin.
Lenault.	Barrassin.	Beaumont.
Perigny.	Danne.	Leboucher.
St-Pierre-la-Vieille.	Le Couturier.	Heusey.
Pontécoulant.	Barrassin.	Le Grand.
Proussy.	Duguey.	Le Comte.
Saint-Vigor-des-Mezerets.	Lefevre.	Bonvoisin.

ment, *président;* de Baudre, *vice-président;* Hébert, conservateur de la bibliothèque, *secrétaire;* Thierry, professeur de chimie, *vice-secrétaire;* Legrip, conseiller de préfecture, *trésorier;* le comte de Montlivault, conseiller-d'état, préfet du départ. du Calvados; Deloges le jeune; de Magneville; Lair, conseiller de préfecture; Godefroy, docteur-médecin, professeur honoraire; Leboucher, d.-m.; Lange, *id.*; l'abbé de la Rue, professeur d'histoire, correspondant de l'Institut de France; Simon, avocat; Prudhomme, professeur d'hydrographie; l'abbé Duchemin, professeur de mathématiques; Trouvé, docteur-médecin; Goupil de Prefeln, premier président honoraire de la Cour royale; Chênedollé, inspecteur de l'académie; Lesauvage, professeur à l'école de médecine; l'abbé Jamet, recteur de l'académie universitaire; Dan de la Vauterie, docteur-médecin; Vautier, professeur de littérature latine; Herault, ingénieur en chef des mines; Thomine-Desmasures, président du tribunal civil; Raisin, professeur à l'école de médecine; Dominel, *id.;* le comte L. d'Osseville, maire de Caen; Delafoye, professeur de physique; Bacon le jeune, pharmacien, professeur à l'école de médecine; Ameline, *id.;* Spencer-Smyth; Eudes-Deslongchamps, professeur d'histoire naturelle; Roger, juge au tribunal civil.

Associés résidans : MM. Chantepie; Asselin, docteur-médecin; F. Boisard; Léchaudé-d'Anisy; Thomine-Desmasures fils, professeur en droit; de Caumont, secrétaire des sociétés Linnéenne et des Antiquaires de Normandie; Maillet-Lacoste, professeur de littérature française; Deshayes, professeur de dessin; Grey-Jackson; l'abbé Daniel, proviseur du collége royal; Bertrand, professeur de rhétorique au collége royal; Simon, géomètre en chef du cadastre.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE.

Membres résidans.

MM. Lecavelier, fabricant, *président;* le baron

Dufrêne, *vice-président* ; Lair, conseiller de préfecture, *secrétaire* ; Prudhomme, professeur d'hydrographie, *vice-secrétaire* ; Ducheval, *trésorier*; le comte de Montlivault, préfet du Calvados ; le comte d'Osseville, maire de Caen ; le marquis de Banneville ; Bonnaire, fabricant de dentelles; Daigremont-St.-Manvieux, président de chambre à la Cour royale; Decourdemanche, pharmacien ; le baron de Fontette, membre de la chambre des députés ; Defrance, docteur en médecine; Delalonde, adjoint au maire de Caen; l'abbé de la Rue, professeur d'histoire ; Lentaigne de Logivière, maire de Soliers ; de Magneville, administrateur des hospices de Caen ; le marquis de Mathan, pair de France ; de Montfleury ; Deschamps, inspecteur forestier ; Deslonchamps; Desprez, conseiller à la Cour royale ; Dominel, professeur à l'école de médecine ; le comte d'Ozery, maréchal-de-camp ; Signard d'Ouffières, membre du conseil-général ; Hébert, bibliothécaire ; Herault, ingénieur en chef des mines ; Houel, propriétaire à Thaon ; Joyau, professeur de droit commercial ; Lance, conseiller de préfecture ; Lange, docteur en médecine ; Lecreps, propriétaire à Mathieu ; Urbain Lefrançois, membre de la commission des hospices ; Legrip, conseiller de préfecture ; Lesauvage, docteur en médecine ; Marc, maire de Mathieu ; Marescot-Prémare, propriétaire ; Montaigu, conservateur du jardin des plantes ; Pattu, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Signard, membre du conseil d'arrondissement de Caen ; Simon père, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Thierry, professeur de chimie ; Adjutor de Tilly ; Trouvé, médecin en chef des hospices ; Simon, géomètre en chef du cadastre.

Membres non résidans, domiciliés dans le Calvados.

MM. Delatour, à Frenouville ; Moisson, curé de Chicheboville ; de Monchevrel, notaire à Moult ; Léchaudé-d'Anisy, maire d'Anisy ; Cairon, maire d'Amblie ; le comte de Chastenay, à

St^e.-Croix-Grand-Tonne ; Baptiste Lamy, cultivateur à Carpiquet ; Simon, maire de Mondrainville ; Daigremont-Desmares, à Cheux ; Lesaulnier, curé de Maizet ; Londe, cultivateur à Avenay ; Genas-Duhomme, sous-préfet de l'arrondiss. de Bayeux ; Lalouette, propr^e. à Bayeux ; Vernet, propriétaire, *idem* ; Tardif, membre de la chambre des députés ; Langlois, fabricant de porcelaine à Bayeux ; Devendes, propriétaire à Ver ; Noël, directeur de la mine de Littry ; Trolong-Dutaillis, médecin à Livry ; de Rhullière, sous-préfet à Falaise ; Brunet, président du tribunal de première instance à Falaise ; Debrébisson, adjoint au maire de Falaise ; Lebazoches, naturaliste à Falaise ; Leclerc, membre de la chambre des députés ; le chevalier d'Aubigny, à Aubigny ; le marquis de Morand, à Torp ; Paul Moisson, à Urville ; le comte de Polignac, maréchal-de-camp ; le baron d'Archenay, à Meslay ; le marquis de Dampierre, à Bray la Campagne ; Lecordier, propriétaire à Lisieux ; Bénard, fabricant à Lisieux ; Louis Du Bois, membre de plusieurs sociétés savantes, à Mesnil-Durand ; Pesquet-Deschamps, propriétaire à St.-Loup de Fribois ; Lecordier-Duperrey, à Manneville-la-Pipard ; de Grieu, propriétaire à St.-Himer ; le comte Dubois-Dubais, à Cambremer ; de Cacheleu, mem. du conseil-général, à Tourville ; Vanier, propriétaire, près d'Honfleur ; Désétables, fabricant de papier, à Vire.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE.

Membres honoraires : MM., Lange, docteur-méd. ; Fauconnier, pharm. ; Leboucher, doct.-méd. ; Leboucher-Desvallées, doct.-méd.

Membres résidans : MM. Dominel, doct.-méd., *président* ; Ameline, maître en chir., *vice-président* ; Lafosse fils, doct.-méd., *secrétaire* ; Duraud, doct.-méd., *pro-secrétaire* ; Raisin, doct.-méd. ; de St.-Fresne, *id.* ; Dan de la Vauterie, *id.* ; Lequéru, *id.* ; Leprovost, *id.* ; Boscher, *id.* ; Bacon, pharm. ; Trouvé, doct.-méd. ; Regnault, *id.*

Résidans domiciliés dans le Calvados :
MM. Paulmier et Eudes, à Bayeux; Langrais, à Clinchamps; Bouet, à Petiville; Révérend et Plumet, à Falaise; Restout, à Harcourt; Durosey, Léprieur et Labourdette, à Lisieux; Gauvain, à Pont-l'Evêque; Lebrun et Hérault, à Honfleur; Boutens, à Dozulèy.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

Dignitaires : MM. Seguier, préfet de l'Orne, *directeur*; Lair, conseiller de préfect., *président central*; Roger, juge d'instruct., *vice-président*; de Caumont, *secrétaire-général*; de Boislambert, *secrétaire-adjoint*; Lange, *trésorier*.

Membres titulaires : MM. le comte de Montlivault, préfet du Calvados; Asselin, à Cherbourg; Bitouzé-d'Auxmesnils, géom. en chef du cad., à St.-Lo; Bataille, maire à Valmont; Boudent, à Avranches; Clément, maire de St.-Lo; Clojanson, juge à Alençon; Chemin, juge à Vire; de la Rue, architecte à Alençon; le marquis de Frotté, sous-préfet à Cherbourg; le comte de Sesmaisons, membre du cons.-gén. du départ. de la Manche; de Monceaux, *id.*; de Cahouel, *id.*; de Beaucoudrey, à Granville; de Touchet, à Caen; du Trésor, sous-préfet à Valognes; le vicomte de Chaumontel, à Emiéville; Duchesne, ancien notaire à Vire; Dibon, négt. à Louviers; le comte de Blosseville; le marquis de Blosseville; de Montlivault, secrét.-gén. de la préfect. du Calvados; le comte de Martainville, maire de Rouen; de Gournay, cons. à la Cour royale de Caen; de le Rogre; l'abbé de la Rue, à Caen; de Magneville, *id.*; le marquis de Mirville; le comte d'Estourmel, préfet de la Manche; de la Querière, à Rouen; le comte de Beaurepaire, à Louvagny; le vicomte de Laitre, préfet de l'Eure; le baron de Vauquelin, à Ailly; le comte de Murat, préfet de la Seine-Inférieure; le comte de Montlault, à Rouen; de Cacheleu, à Pont-l'Evêque; Fréd. de Cacheleu, membre du conseil-gén. du Calvados; de Gerville, à Valognes; Delaunay, à

Bayeux ; de Valory, sous-préfet à Argentan ; de Forméville, substitut du procureur du Roi, à Lisieux ; du Chevreuil, à Cherbourg ; le marquis de Juigné ; de la Rue, à Evreux ; Dubourg-d'Isigny, président du trib. civ., à Vire ; de Clinchamps, percepteur à St.-Lo ; de Liéville ; Durand, à Fécamp ; Delalande, à Valognes ; du Méril, à Coutances ; d'Orville, à Séez ; Deshayes, à Caen ; Deshayes, à Jumièges ; Ch. de Vauquelin, à Sassy ; le comte de Jumilhac, à Caen ; le comte d'Osseville, maire de Caen ; de Chênedollé, inspecteur de l'acad. de Caen ; Estancelin, à Eu ; Feret, à Dieppe ; Frère, libraire à Rouen ; le vicomte Guiton de la Villeberge ; Genas-Duhomme, sous-préfet à Bayeux ; Gervais, avocat à Caen ; Galeron, substit. du procur. du Roi, à Falaise ; Houel, à Rouen ; Houel, à St.-Lo ; Libert, médecin à Alençon ; Lambert, à Bayeux ; Liquet, à Rouen ; Langlois, à Rouen ; Leprévost, à Rouen ; le marquis le Ver, à Roquefort ; Lemarchand, à Vire ; Lenormand, à Vire ; Marie de Merval, à Rouen ; Merite-Lonchamp, à Caen ; Noel-Durocher, à Vire ; de Breauté ; Prestavoine, à Bernay ; Pattu, ingénr. en chef, à Caen ; le baron P. de St.-Vincent, à Mortagne ; Pinel, au Havre ; Pluquet, à Bayeux ; Roberge, à Caen ; Richômme, à Caen ; Rever, à Conteville ; Riaux, à Rouen ; Simon, médecin à Lisieux ; Simon, géom. en chef du cad. à Caen ; Spencer-Smith, à Caen ; Vaultier, prof. à Caen ; l'abbé Adam, à Secqueville-en-Bessin ; Allou, ingén. en chef des mines, à Angers ; Chesnon, prof. à Bayeux ; Dozonville, à Laval ; le comte de Kergorlay ; l'abbé Daniel, à Caen ; Bertrand, prof. à Caen ; le comte d'Avergo de Coulonges, à Coulonges ; Daviel, à Rouen ; du Désert, à Condé ; Deville, à Rouen ; Desclosières, à Bayeux, le comte de Grais, à Caen ; de la Renaudière, à Paris ; Gaillou, à Dieppe ; l'abbé Rousseau, à Caen ; Dureau-Delamalle ; Grey-Jackson, à Caen ; Edouard Smith, à Caen ; Vaulgeard, à Condé.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE.

Membres résidans: MM. Faucon-Duquesnay, *président;* de Magneville, *vice-président;* de Caumont, *secrétaire;* Hubert, *archiviste;* Hardouin, doct.-med., *trésorier;* Chauvin, conservateur du muséum; Bourrienne, doct.-méd.; le comte de Roncherolles; Deshayes, professeur de dessin; de Fontanes, cap. d'état-maj.; Etienne, doct.-méd.; Eudes-Deslongchamps, professeur; Luard, doct.-méd.; Lecavelier (Gustave); Montaigu, conserv. du jardin de botan.; Roberge, avocat.

Membres honoraires: MM. le comte de Montlivault, préfet du Calvados; Charles de Montlivault, secr.-gén. de la préfect.; le comte d'Osseville, maire de Caen; Ameline, professeur; Bacon (Louis); Deschamps, inspecteur des forêts; Delafoye, professeur; De la Rue, *id.*; Dominel, *id.*; Herault, ingén. en chef des mines; Hébert, secr. de l'acad.; l'abbé Jamet, recteur; Lange, doct.-méd.; Lair, conseiller de préfect.; Lesauvage, professeur; Prudhomme, *idem*; Pattu, ingén. en chef; Spencer-Smith, membre de plusieurs acad.; Thierry, professeur; Trouvé, docteur-médecin.

Correspondans, domiciliés dans le départem.: MM. Aubrée, pharm. à Bayeux; Auvel, doct.-méd. à Equemauville; Bloche, avocat à Lisieux; Blot, doct.-méd. à Colleville; Chesnon, professeur à Bayeux; Collet, à Noyers; Chapron, docteur-méd. à Harcourt; le chev. Lejumel, maire d'Honfleur; de Basoches, à Falaise; de Brébisson, à Falaise; de Brébisson (Alphonse), *commissaire de la Société*, à Falaise; Chesnon, *commissaire de la Société* à Bayeux; Labbé de Cussy, à Bayeux; de la Fresnaye, à Falaise; Delaunay, à Bayeux; Delise, *commissaire de la Société*, à Vire; de Formeville, *id*, à Lisieux; le bar. de Wimpffen, à Bayeux; de St.-Pierre, memb. du cons.-gén.; Lenormand de Viette, à Mathieu; Dubourg-d'Isigny, à Vire; Dumont-Durville; Achard de Bonvouloir, à Bayeux; Degranval, grand-vicaire,

à Bayeux ; le comte de Germiny, à Bayeux ; le vicomte de Chaumontel, à Emiéville; Despréaux, à Vire; Eudes, doct.-méd., à Bayeux; Guilbert, pharm., à la Délivrande; Godard, méd. à Beaumont ; l'abbé Hervieu, à Falaise ; Lamarre, à Bayeux : Lambert, à Bayeux; Lechevalier Lejumel, *commissaire de la Société*, à Honfleur ; Lenormand, à Vire ; l'abbé Lecomte, à Bayeux ; Lance, conseiller de préfect., à Littry; Leprêtre, docteur-méd., à Caen : Leforestier, à Bayeux ; Langlois, à Bayeux; l'abbé Lepage, curé à Caen; Lecœur, pharm. à Dives ; Lair de Beauvais, commissaire-voyer, à Bayeux; Moulinet, doct.-méd., à Caumont, Maufras, à Bayeux ; Noël-Durocher, à Vire; Poupart fils, à Pont-l'Evêque; Pluquet, à Bayeux; Simon, médecin à Lisieux; Trolong-Dutaillis, doct.-méd., à Caumont Hauzey, doct.-méd. à Lisieux.

Bibliothèques.

Conservateurs : MM. Hébert, à Caen ; Galleron, à Falaise, Desmortreux, à Vire.

Musées.

Galerie de Peinture : M. Elouis, *conservateur.*

Muséum d'histoire naturelle : M. de Magneville, *directeur*; M. Chauvin, *conservateur.*

Ecole gratuite de dessin : M. Elouis, professeur.

Ecole gratuite d'architecture : M. Guy, professeur.

Jardin des plantes : M. Montaigu, *conservateur.*

Théâtres : M. Julien, *directeur* du 7e. arrondissement théâtral.

Architectes.

MM. Harou-Romain, architecte du département; Guy, architecte de la ville de Caen: Lair-Beauvais, architecte de Bayeux; Levavasseur, architecte de Falaise; Cocaigne, architecte de Lisieux ; Hervieu, architecte à Vire.

Commissaires-Voyers : MM. Varin, à Caen ; Lair-Beauvais, à Bayeux ; Levavasseur, à Fa-

laise ; Cocaigne, à Lisieux; Jardin, à Pont-l'Evêque; Devaucassel, à Vire.

Maison centrale de détention.

MM. Diey, *directeur*; Dinaumare, *inspecteur*; Groscol, *greffier*; Maugon de la Lande, *secrétaire comptable*; Moignet-Laroque, *aumônier*; Raisin, *médecin*; Lebidois, *chirurgien*; Ledeschault, *pharmacien*; Jardin, *entrepreneur*.

Poids et Mesures.

MM. Leconte, *vérificateur* de l'arrondissement de Caen ; Bénard, *aide-vérificateur*; Leconte, *vérificateur* à Bayeux ; Corru, à Falaise: Poullain, à Lisieux; Dagneaux, à Honfleur; Urbain, à Vire.

§. II. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

COUR ROYALE DE CAEN.

Premier Président. M. le baron de l'Horme, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, conseiller-d'état.

Premiers Présidens honoraires; MM. le baron Lemenuet, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'honneur ; le baron Goupil de Préfeln, officier du même ordre.

Présidens de Chambre: MM. Gauthier, chev. de la Légion-d'honneur ; Regnée, *id.*; Daigremont-St-Manvieux, *id.*; Dupont-Longrais, *id.*

Conseillers : MM. Maubant; Hubert : de Ste-Marie, chev. de la Légion-d'honnr.; Duhamel ; Lefournier ; Leclerc; Sauvage ; Desprez ; Desloges ; Roger de la Chouquais, chev. de la Lég.-d'honnr. ; Rousselin (Adrien) ; Seigneurie ; Bertauld ; Regnault ; le Jollis de Villiers ; Hubert (Benj.) ; Trébutien ; de Gournay : Barbe-Lelongprey.; Delangle fils ; Lehot-Duferrage ; Lebienvenu-Dutourps ; Régnée fils ; Allard ; de Vauzelles.

Honoraires : MM. le baron Laigre de Grainville ; Héot : Rivals de la Combe, chevalier de la Légion-d'honneur.

Auditeurs : MM. Delaville; Hubert-Descotils ; Goupil de Préfeln (Camille), Letellier de Vau-

ville ; Leferon de Longcamp ; le baron de Fontenay.

Parquet : M. le baron Boullenger, chevalier de la Légion-d'honneur, procureur-général.

Avocats-généraux : MM. Rousselin (Pierre-Marcel) ; Pigeon de Saint-Pair ; Goupil de Préfeln fils.

Substituts : MM. Brunet ; Daigremont-St-Manvieux fils. *Secrétaire du Parquet :* M. Lavigne.

Greffe : MM. Bénard, *greffier en chef ;* Brehon, Berthelot, Mulot, Vaubrun, Richard, Lavigne, *commis-greffiers.*

Composition des Chambres pendant la session 1828—1829.

1re. *Chambre :* MM. le baron de l'Horme, 1er. président ; Dupont-Longrais, *président ;* Sauvage ; Desprez ; Bertauld ; le Jollis de Villiers ; Trébutien ; Barbe-Lelongprey ; Regnée fils ; Delaville, cons.-audit. ; Letellier de Vauville, *id.* ; Goupil de Préfeln fils, avocat-général ; Brehon, commis-greffier.

2e. *Chambre :* MM. Régnée, *président ;* Maubant ; Duhamel ; de Sainte-Marie ; Leclerc ; Seigneury ; Regnault ; Hubert (Benj.) ; Allard ; Camille de Préfeln, cons.-aud. ; Leferon de Longcamp, *id* ; Pigeon de Saint-Pair, *avocat-général ;* Berthelot, *commis-greffier.*

3e. *Chambre.* MM. Gauthier, *président ;* Hubert ; Fournier ; Desloges ; Adrien Rousselin ; Brunet, *substitut ;* Daigremont-St-Manvieux, *id.* ; Mulot, *commis-greffier.*

4e. *Chambre.* MM. Daigremont-St-Manvieux, *président ;* Roger de la Chouquais ; de Gournay ; Delangle ; Lehot-Duferrage ; Lebienvenu-Dutourps ; de Vauzelles ; Hubert-Descotils, conseiller-auditeur ; Rousselin (P.-M.), 1er. *avocat-général ;* Richard, *commis-greffier.*

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

Tribunal de 1re. instance séant à Caen.

MM. Thominè-Desmasures, chev. de la Lég.-d'honnr., *président ;* Lhermite, *vice-président ;*

de Boislaunay, Marguerie, Le Bourguignon-Duperré, Vibert, *juges*; Roger, *juge d'instruction*; de Vanembras, du Bisson, *juges-auditeurs*.

Parquet: MM. Lentaigne, chev. de la Légion-d'honneur, *procureur du Roi*; Daigremont-St.-Manvieux, Laisné-Deshayes, *substituts*.

Greffe: MM. Tahere, *greffier en chef*; Legendre, Poussin, Marc, *commis-greffiers*.

1re. *Chambre*: MM. Thomine-Desmazures, *président*; de Boislaunay, Marguerie, *juges*; du Bisson, *juge-auditeur ayant voix délibérative*; Laisné-Deshayes, *substitut*; Poussin, *commis-greffier*.

2e. *Chambre*: MM. Lhermite, *vice-président*; Roger, *juge d'instruction*; le Bourguignon-Duperré, Vibert, *juges*; de Vanembras, *juge-auditeur*; Legendre, *commis-greffier*.

Tribunal de 1re. instance séant à Bayeux.

MM. Pezet, *président*; le Vannier des Vauvières, *président honoraire*; le Neveu, Montégu, *juges*; Douesnel-Dubosq, Gauthier, *juges-auditeurs*; Coueffin, Paysant, *suppléans*; des Essarts, *procureur du Roi*; Lélu, *substitut*; Pastey, *greffier*; Pastey; Marie, *commis-greffiers*.

Tribunal de 1re. instance séant à Falaise.

MM. Brunet, chev. de la Légion-d'honneur, *président*; Fossey, *juge d'instruction*; Dubourg, *juge*; Lentaigne, *juge-auditeur*; Quétu, de Haussaye, Heuzé, *juges-suppléans*; Rossignol, *procureur du Roi*; Galeron, *substitut*; Bocquet, *greffier*; Daubernet, *commis-greffier*.

Tribunal de 1re. instance séant à Lisieux.

MM. Foubert de Laize, *président*; Pannier, *juge d'instruction*; Fleuriot, Fauvel, *juges*; Lerat, *juge honoraire*; d'Angerville, *juge-auditeur*; le Bailly; Becquemont, *suppléans*; Heurtaut-Morandière, *procureur du Roi*; Formeville, *substitut*; Rocques-Desvallées, *greffier*.

Tribunal de 1re. instance séant à Pont-l'Evêque.

MM. Quéru, *président*; Fouqueu-Sarrasin, *juge*; de Vauquelin, *juge d'instruction*; Paysant-Valencourt, *juge-auditeur*; Mouillard, le Carbonnier, *suppléans*; Corneille-Vallée, *procureur du Roi*; Bivel, *substitut*; Mallandain, *greffier*; Dubreuil, *commis*.

Tribunal de 1re. instance séant à Vire.

MM. Dubourg-d'Isigny, *président*; Noel-Duparc, *juge d'instruction*; Chemin-Daniel, *juge*; Dubosq de la Roberdière, *juge-auditeur*; le Marchand, le Grain, *suppléans*; le Pelletier, *procureur du Roi*; Desbordeaux, *substitut*; Morice, *greffier*; le Bouleux, *commis*.

Tribunaux de Commerce.

Tribunal de commerce séant à Caen.

MM. Bouillie, *président*; Bacot, Lahaye, Lecomte, Vautier aîné, *juges*; Lecesne, Donnet aîné, Thomas Lemoine, Gervais, filateur, *suppléans*; Devic, *greffier*.

Tribunal de commerce séant à Bayeux.

MM. Pluquet, *président*; Huvet, Groult, Féron, Lemétayer, *juges*; Niolle, Groult, Yvon, *suppléans*; Onfroy, *greffier*.

Tribunal de commerce séant à Isigny.

MM. Belliard de l'Isle, *président*; Etienne, Senot, Lechartier, *juges*; Lenormand, Desmarets, *suppléans*; Michel, *greffier*.

Tribunal de commerce séant à Falaise.

MM. Leclerc, *président*; Brée, Faucillon-Duparc, Enguerrand, Bachelet, *juges*; Coulibœuf, Lebailly, Lecresne, Lebreton, *suppléans*; Renault, *greffier*.

Tribunal de commerce séant à Lisieux.

MM. Ricquier, *président*; Houlette, Perrier,

Boursin, Cordier, *juges*; Chauvel, Roger, Leveneur, Perrault, *suppléans*; Pains, *greffier*.

Tribunal de commerce séant à Honfleur.

MM. Lacoudrais, *président*; Lecerf, Vannier, Lecarpentier, Hamelin, Postel, *juges*; Hebert-Desrequettes, Mallet, Bénard, Goupil, *suppléans*; Douelle, *greffier*.

Tribunal de commerce séant à Vire.

MM. Lebrethon, *président*; l'Hoste, Juhel, Vivien, Chemin, Lelièvre, *juges*; Crespin, *greffier*.

Tribunal de commerce séant à Condé-sur-Noireau.

MM. Bridet, *président*; Brisollier, Bazin-Duclos, Hérou, *juges*; Taullard, *suppléant*; Davoult, *greffier*.

JUSTICES DE PAIX.

Arrondissement de Bayeux.

Bayeux : MM. Lebourg des Alleurs, *juge*; Postel, *greffier*.

Isigny : MM. Piquet, *juge*; Aveline, *greffier*.

Balleroy : MM. Létournel, *juge*; Dumerle, *greffier*.

Caumont : MM. Trolong-Dutaillis, *juge*; Aupoix, *greffier*.

Ryes : MM. Costé-Douvéville, *juge*; Tostain, *greffier*.

Trévières : MM. Richer, *juge*; Guilbert, *greffier*.

Arrondissement de Caen.

Caen (*est*) : MM. Verrier, *juge*; Burard, *greffier*.

Caen (*ouest*) : MM. Harivel, *juge*; Bardel, *greffier*.

Bourguébus : MM. Lancelin, *juge*; Haulard-Labriere, *greffier*.

Creully : MM. Lenormand-Deviette, *juge* ; Nicolle, *greffier*

Douvres : MM. Boullée, *juge* ; Samson, *greffier*

Evrecy : MM. Gallery-Duboscher, *juge* ; Lemarchand, *greffier*.

Tilly-sur-Seulles : MM. Leroy, *juge* ; Hamel, *greffier*.

Troarn : MM. . . , *juge* : Vrard, *greffier*.

Villers-Bocage : MM. de Guernon, *juge* ; Thezard, *greffier*.

Arrondissement de Falaise.

Falaise (1ere. *section*) : MM. Loriot, *juge* ; Liette, *greffier*.

Falaise (2^e^. *section*) : MM. Joyau, *juge* ; Legris, *greffier*.

Bretteville-sur-Laize : MM. Rossignol, *juge* ; Cachelou, *greffier*.

Coulibœuf : MM. Guerne, *juge* ; Letellier, *greffier*.

Harcourt : MM. Boscher, *juge* ; Gouget, *greffier*.

Arrondissement de Lisieux.

Lisieux (1ere. *section*) : MM. Lebailly, *juge* ; Groult, *greffier*.

Lisieux (2e. *section*) : MM. Asse-Beaumerel, *juge* ; Jauque-Monfleury, *greffier*.

Livarot : MM. Jourdain-Duverger, *juge* ; Chéradame, *greffier*.

Mézidon : MM. Pipon, *juge* ; Massue-Préfontaine, *greffier*.

Orbec : MM. Mabire, *juge* ; Ménage, *greffier*.

St.-Pierre-sur-Dives : MM. Robillard, *juge* ; Dubourg, *greffier*.

Arrondissement de Pont-l'Evêque.

Pont-l'Evêque : MM. Corneille-Vallée, *juge* ; Allais, *greffier*.

Honfleur : MM. Otton, *juge* ; Hauvel, *greffier*.

Cambremer : MM. Thillaye de Léaupartie, *juge* ; Deville, *greffier*.

Dives : MM. Bouet, *juge*; Hébert, *greffier*.

Blangy : MM. Cuvelier, *juge*; Lecoupte, *greffier*.

Arrondissement de Vire.

Vire : MM. Vivier-Duraisin, *juge*; Dupont, *greffier*.

Condé : MM. Roullin, *juge*; Desmonts, *greffier*.

Aunay : MM. Baudouin, *juge*; Parin, *greffier*.

Bény-Bocage : MM. Gaultier de Caryille, *juge*; Loisel, *greffier*.

St.-Sever : MM. Louise, *juge*: Gautier, *greffier*.

Vassy : MM. Goislard, *juge*; Locard, *greffier*.

Tableau de l'ordre des Avocats.

Cour royale de Caen.

Conseil de discipline : MM. Joyau, *bâtonnier*, *président*; Busnel; Chrétien, *ancien bâtonnier*; Simon père, *idem*; Marc, *idem*; Devic; Delisle (Georges); Lecerf; Simon jeune; Pouilly; Thomine aîné; Chrétien fils, *secrétaire*.

MM. Joyau père, *bâtonnier*, *chef de l'ordre*; Busnel; Chrétien, *ancien bât.*; Delaville père; Simon père, *ancien bât.*; Marc, *id.*; Devic, Delaunay, Delisle, Lecerf, Hélie, Lebrun, Dupray, Legrip, Blin, Poignant, Ameline, Pouilly, Simon jeune, Thomine aîné, Chrétien fils, Morin, Degournay, Lancelin, Castel, Lehot-Duférage, Fouques-Desmarais, de Saint-Jean, Delaville fils, Miocque, Boscher, Ledart, Lamache de Labesnardière, Simon fils, Deslongchamps, Bayeux fils, Laumonier, Costy, Turgot, Binard, Boisard (François), Alexandre, Houssaye, Havin, Bardout aîné, Langlois, Duperré-Feuguerolles, Hubert, Foucault, Valot, Bouet, Lemenuet (Ferdinand), Bohier, Gervais, Boislambert, Ballé, Mabire, Thomine (Auguste), Lejamtel, Durand, Dedouit, Marc fils, Courty, Bernier, Demolombe.

Stagiaires : MM. Tabourier, Roberge, Hébert, Duhamel, Londe (Henry), Bardout (Paul), D'Angleville, Desmazures, Lentaigne-Logivière, Lepetit, Hubert, Demorieux, Caumont, Hamelin (Alphonse), Vaulogé, Lefèvre, Doublet, Houlbey (Amand-Casimir), Marie (Auguste), Dubois-Delaunay, Saint-Paul de Lainghéard, Neveu-Deschâteaux, de Valroger, Joyau (Firmin), Lelong-Delaville, Cosne, Lemenuet (Léon), Helland, Lamoureux, Davy.

Tribunal de Bayeux.

MM. Joret-Desclosières père, *bâtonnier* ; Bunouf-Bunouville, Beaudouin père, Paysant, Coueffin, à Esquay ; Aladane, Vimont, Letouzé, Leguelinel-Duroutel, Tavigny-Dulongpré, *Anfrye*, à St.-Vigor-le-Grand ; Lécuyer, Joret-Desclosières fils, Carabœuf, Pilet-Desjardins, Paris.

Stagiaires : MM. Vimard, Legambier, Chigouesnel.

Tribunal de Falaise.

MM. Dehoussaye, *bâtonnier* ; Quéru, Heuzé, Briquet, Labbé, Sérant père, Renault fils, *Langlois*, Serant fils, Rivière.

Tribunal de Lisieux.

MM. Lebailly, *bâtonnier* ; Anseaume, doyen, à Saint-Pierre sur Dives ; Lebret-Dudezert, Chouel, à Orbec ; Lhorionney, à Saint-Désir ; Becquemont père, Leroy, Moisy-Lavalezerie, Becquemont fils, Bloche, Demortreux, *Deschamps*, Deslandes, à Saint-Pierre sur Dives ; Bourdon.

Stagiaires : MM. Puchot, Moisy-Lavalezerie.

Tribunal de Pont-l'Evêque.

MM. Tullou, *bâtonnier* ; Isabel-Despares, Mouillard jeune, Marais de Beauchamps, à Honfleur ; Manneville, à *idem* ; Paulmier, Aumont, Isabel-Delablotterie, Dannetot, Aubry, Taillefer, Roné.

Stagiaires : MM. Hurel, Lemetayer.

Tribunal de Vire.

MM. Maurice père, *bâtonnier*; Marie, Lebailly père, Lepelletier, Lemansel-Desvaux, Leloup, à Condé; Lemarchand, Gosselin, Maurice fils, Courtoise, Legrain, Lenormand, Ozanne, Davoust, à Condé; Cauville-Lachesnaye, à *id.*; Foucault, de Banville, Gohier de Précaire, Lebailly fils, Jubré, Sérand.

AVOUÉS.

Avoués près la Cour royale de Caen.

MM. Lecornu, Provost, Corbel, Tabourier, Lemaire, Blin-Baron, Onfroy, Tragin, Rupalley, Lamotte-Lemore, Héot, Guéret-Desnoyers, Villain, Voisin, Desprès, Lepelletier, Desmares, Folie.

Chambre de discipline : MM. Blin-Baron, *présid.*; Lamotte-Lemore, *syndic*; Desnoyers, *rapporteur*; Onfroy, *secrétaire-trésorier.*

Avoués près le tribunal civil de Caen.

MM. Dupont, *président*; Langlois, *syndic*; Godard le jeune, *secrétaire*; Lemore, Godard l'aîné, Levalois aîné, Jardin, Levardois fils, *rapporteur*; Saint-Germain, Leconte fils, Regnouf, Julienne-Ducoudray le jeune.

Avoués près le tribunal civil de Bayeux.

MM. Mutel, *présid.*; Lefèvre, *syndic*; Bessin, *rapporteur*; Basley, *secrétaire*; Gardin-Néry, Delarue, Tailpied, Joly, Castel, Barbey, Gouesmel, Deschamps.

Avoués près le tribunal civil de Falaise.

MM. Duvelleroy, Tirard, Blot, Lechevalier, Huet-Desprès, Galais, Leroy, Miquelard.

Avoués près le tribunat civil de Lisieux.

MM. Dalgot, Prével, Delaporte, Jeanne, Bouquelon, Lefèvre, Lorieult, Yon, Delivet, Fauque.

Avoués près le tribunal civil de Pont-l'Evêque.

MM. Mouillard aîné, Dubuc, Guillet, Lecourt, Oriot, Aubrée, Héroult-Beauval, Avoyne.

Avoués près le tribunal civil de Vire.

MM. Barbot, Legouix, Madeline, Mitaine, Angoville, Etienne, Boscher, Louise.

Notaires.

Arrondissement de Caen.

MM. Poignant, *certificateur*; Balleroy; Evrard, *certif.*; Chrétien; Durand; Delacodre, *certif.*; Bellivet, *certif.*, à Caen; Lecarpentier, à Bény-sur-Mer; Morice, *certif.* à Creully; Blancaguel, *certif.* à Douvres; Beaudet, à Colleville-sur-Orne; Lemasson fils, *certif.* à Evrecy; Eustache, à Ste.-Honorine-du-Fay; Delalande, à Cheux; Tahère, à Tilly-sur-Seulles; Hervieu, à Amfréville; Labbey, à Troarn; Moisy, Hoguais, à Argences; Langlois fils, *certif.* à Villers-Bocage; Cavelier, à Bonnemaison; Hautement, à Noyers; Lesage, à Bourguébus; Langlois, *certif.* à May; Lepelletier, *certif.* à Bretteville-l'Orgueilleuse.

Arrondissement de Bayeux.

MM. Vautier (Claude-François), *certif.*; Pfistre-Duvant, *id.*; Larcher, à Bayeux; Prempain, à Balleroy; Poedevin, à Trungy; Thubeuf, *certif.* à Livry; Dupont, à Caumont; Brunet, *certif.* à Isigny; Lépiney, à la Cambe; Pezeville dit Desforges, à Lison; Vautier, *certif.* à Ryes; Leconte, à Crépon; Marest, à Tour; Lelong, *certif.* à Bernesq; Dubosq, à Trévières; Deschamps, à Littry.

Arrondissement de Falaise.

MM. Bellencontre, *certif.*; Boursin, *id.*; Demieux-Demorchesne, *id.*, à Falaise; Bouquerel, *certif.* à Bretteville-sur-Laize; Ballière, à Ouilly-le-Basset; Bellenger, à Clécy; Bos-

cher, *certif.* à Harcourt; Grachard, *id.*, à Jort; Grusse, à Tournebu; Hamelin, *certif.* à St.-Silvain; Pagny, à Maizières; Lucas, à Crocy.

Arrondissement de Lisieux.

MM. Cosnard-Labretonnière, Barbel, *certif.*, Daufresne, *certif.*, à Lisieux; Piel, Ozière, *certif.* à Orbec; Sevestre, à St.-Julien-le-Faucon; Harou, à Moyaux; Pàris, à St.-Martin-de Fresnay; Pichon, à Glos; Colas, à la Boissière; Metton, *certif.* à Livarot; Lamort-Laperelle, *certif.* à St.-Pierre-sur-Dives; Auger, à Fervaques; Paysant, à Mézidon.

Arrondissement de Pont-l'Evêque.

MM. David, Lecouturier, *certif.*, à Pont-l'Evêque; Lasseur-Courville, à Touques; Follebarbe, à Beaumont; Vinnebaux, à Blangy; Ferey, *certif.* au Breuil; Lebreton, à Bonnebosq; Jarry, à Beuvron; Michel-des-Coutures, *certif.* à Cambremer; Persac, *id.*, à Dozuley; Carel, à Dives; Rosey, à Annebault; Bréard, *certif.*, Guérard, à Honfleur.

Arrondissement de Vire.

MM. Dupont, *certif.*, Durand, Huet, *certif.*, à Vire; Dufay, à Aunay; Hoybel, à St.-Georges-d'Aunay; Picard, à Cahagnes; Lemoine, à Bény-Bocage; Picard, *certif.* à St.-Martin-des-Besaces; de Prépetit, *certif.* à Condé-sur-Noireau; Davoult, à *id.*; Loisel, *certif.* à St.-Sever; Lehericey, à Landelles; Bizey, Pigault, *certif.*, à Vassy.

Commissaires-Priseurs.

Bayeux : M. Filastre; *Caen* : MM. Lepelletier, Mériel; *Falaise* : M. Leseigneur; *Lisieux* : MM. Jonquet, Graindorge; *Pont-l'Evêque* : M. Lerosier; *Honfleur* : M. Leroy; *Vire* : M. Guérin.

§. III. MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Etat-major de la 14e. division militaire.

MM. le vicomte de Puthod, lieutenant-général, commandant la division, grand-officier de la Légion-d'honneur, chevalier de St-Louis.

Descrivieux, capitaine au corps royal d'état-major, aide-de-camp de M. le lieutenant-général vicomte de Puthod.

Le Grip, capitaine au corps royal d'état-major, aide-de-camp de M. le lieutenant-général.

Le comte d'Hautefeuille, maréchal-de-camp, commandant la 1re. subdivision (le Calvados et l'Orne), commandant de la Légion-d'honneur, chevalier de St-Louis.

Maugon de la Lande, capitaine aide-de-camp de M. le comte d'Hautefeuille.

Le chevalier Pichon, lieutenant-colonel au corps royal d'état-major, chef de l'état-major de la 14e. division militaire, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'honneur.

Dubaret, chef de bataillon au corps royal d'état-major, commandant du quartier-général de la division, faisant fonctions de commandant de la place de Caen, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'honneur.

Escher, capitaine au corps royal d'état-major, attaché à l'état-major de la 14e. division militaire, rapporteur près du conseil de guerre permanent de la division, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'honneur.

Pacote de Fontanès, capitaine au corps royal d'état-major, attaché à l'état-major de la 14e. division militaire.

Meunier, capitaine adjudant de place, commandant du château de Caen, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'honneur.

Pion, chef de bataillon, commandant l'artillerie du château de Caen, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de St-Louis.

Duval, capitaine d'artillerie, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'honneur.

Moulin, capitaine commandant le génie dans le département du Calvados, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'honneur.

Gendarmerie royale.

MM. Renou de la Brune, colonel commandant la 4e. légion, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'honneur et chevalier de St-Louis.

Varin de Bretteville, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur; **, capitaine à Caen; Couraye-Duparc, lieutenant á Bayeux; Trouillet-Mainville de la Chaux, lieutenant à Lisieux, chevalier de St.-Louis; de Polinière, lieutenant à Vire, chevalier de la Légion-d'honneur; Letellier de Blanchard, lieut. à Falaise, chr. de la Légion-d'honn.; le Mercier, lieutenant à Pont-l'Evêque, chevalier de la Légion-d'honneur; le Cordier, lieutenant-trésorier à Caen.

Dépôt de Recrutement.

M. Carré, capitaine au 10e. régiment de dragons, commandant le dépôt.

Dépôt de Remontes.

MM. le baron Hoffmayer, colonel commandant le dépôt, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de St-Louis; Vigogne, lieutenant-colonel, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de St-Louis; Gouabin, capitaine adjudant-major, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'honneur; Cailleux, artiste vétérinaire du dépôt.

Intendance Militaire.

MM. Cassaing, maître des requêtes au conseil-d'état, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de St-Louis, intendant de la 14e. division militaire; Dupleix, sous-intendant militaire de 2e. classe, membre de la Légion-d'honneur; Auber, sous-intendant militaire de 3e. classe, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'honneur.

Subsistances Militaires.

MM. Lacorre, directeur des subsistances de la 14e. division; Rousseau, agent comptable des

subsistances militaires ; de Bréhat, *id.*, attaché à la direction ; Thubé, élève.

Lits militaires : M. Chaumont, agent en chef de l'entreprise pour la 14e. division militaire.

Convois militaires : M. Loisel, agent en chef *id.*

Chauffage : M. Salomon, agent en chef *id.*

§. IV. MINISTÈRE DE LA MARINE.

Quartier de Caen.

MM. Dubosq, membre de la Légion-d'honneur, sous-commissaire de marine à Caen ; Dubosq (Désiré), commis entretenu.

Syndics : MM. Bidard, membre de la Légion-d'honneur, à Caen ; Thibout, à Sallenelles ; le Petit, à Ouistreham ; Marc, ch. de la Lég.-d'h., à Bernières ; Durand, à Port-en-Bessin.

M. Boullement, trésorier des invalides de la marine.

M. Prudhomme, professeur d'hydrographie, à Caen.

Officiers visiteurs de navires.

MM. Le Comte, *lieutenant de vaisseau ;* Bunel, *enseigne de vaisseau ;* de Baupte, *capitaine au long-cours ;* Bidard, *syndic des marins.*

Commission d'examen pour les chirurgiens des navires du commerce, etc.

MM. Saint-Fresne, *docteur-médecin ;* Lafosse père, *chirurgien ;* Bisson-Jardin, *pharmacien.*

Quartier d'Honfleur.

MM. Foré, sous-commissaire de marine à Honfleur ; Fils, commis entretenu des classes.

Syndics : MM. Leroy, à Honfleur ; Jamet, à Villerville ; ...., à Trouville.

M. Legris, trésorier des invalides de la marine.

M. Pottier, professeur d'hydrographie.

Sous-quartier d'Isigny.

M. de Gueydon, commis de marine à Isigny.

Syndic : M. Bellier.

§. V. MINISTÈRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

ÉVÊCHÉ DE BAYEUX.

Mgr. Dancel (Jean-Charles-Richard), *évêque de Bayeux.*

Vicaires-généraux.

MM. Daudibert de la Villasse ; Boscher, *agréés par le Roi ;* de Cussy ; Bauquet de Grandval ; Beaumont ; Paysant ; Chaillou ; de Créquy ; Jumel.

M. Michel, *secrétaire de l'évêché.*

M. Guérin, *sous-secrétaire.*

Chapitre de la Cathédrale (NotreDame).

Chanoines : MM. Daudibert de la Villasse, vicaire-général, doyen ; Delauney-Dufondray, grand-chantre ; Boscher, vicaire gén. et archidiacre de l'est, S.-Doyen, théol. ; Devy, archiprêtre ; Bauquet de Grandval, arch. de l'ouest ; Bernard de la Chambinière ; Beaumont ; Caravac de Gouy ; Michel ; Dajon-Lamarre, s.-chantre ; Léfaucheux.

Chanoines honoraires.

Résidans : MM. Chaillou, supér. du séminaire ; Richard ; Liot ; Turgis ; Lecomte ; Aubert ; de Lafontaine ; Bachot ; Rivière ; Lebourgeois ; Navet ; Thomine-Desmazures.

Non-résidans : MM. De Créquy ; Desjardins ; Delarue ; Mouton ; Duchemin ; Lacoudre ; de Pellegars ; Tillaut ; Lepage ; Jamet ; Paysant ; Carayon ; Jumel ; de Grieu ; Delanney ; Fouques-Lanos ; Foucher de Cardo ; Foubert-Dépallières ; Surirey ; Maloisel ; Troppé ; Leguay ; Benoist ; Farolet ; Hébert ; Beausire ; Taillebos-Dupré ; Noët ; Blondel ; Pestel ; Périaux ; Avonde ; le Long ; Poret ; Poncelet.

Chapelains épiscopaux.

MM. Pain ; Guillot ; Eudeline ; Périaux ; Perrué ; Guérin ; d'Hérembert ; Michel jeune ;

Rolland ; Adrienne ; Gabriel ; Yvon ; Calbris ; Couppey ; Lelièvre-Desnoyers.

Officialité : MM. Beaumont, *official* ; Michel, *promoteur* ; Delafoutaine, *greffier*.

Séminaire diocésain à Bayeux.

M. Chaillou, *supérieur*.

Directeurs : MM. Bachot, Boudard (*morale*), Bénésit (*dogme*), Vadaine (*Ecriture-Sainte*), Alaboissette (*économe*).

Ecole secondaire ecclésiastique à Lisieux.

M. Farolet, *supérieur*. *Directeurs* : MM. Duraud, Margeris et Leboucher.

Petit Séminaire, ou Ecole secondaire ecclésiastique, à Villiers-le-Sec.

M. Troppé, *supérieur*. *Directeurs* : MM. Lemoing, Fouin. *Professeurs* : MM. Lemoing, Fouin, Valette, Tétrel, Prempain, Delinotte, Balais. *Econome* : M. Bénoist.

Pensionnat ecclésiastique à Bayeux.

M. Rivière, *supérieur* ; M. Gabriel, *directeur* ; M. Pallos, *économe*.

Pensionnat ecclésiastique à Caen.

M. Quillou, *supérieur* ; M. Desloges, *directeur*.

Pensionnat ecclésiastique à Falaise.

MM. Menard et Cardine, *directeurs*.

Pensionnat ecclésiastique à Pont-l'Evêque.

M. Desclais, *directeur*.

Salle d'étude à Vire.

MM. Maloisel et Scelles, *directeurs* ; M. Dolé, *surveillant*.

Missions diocésaines (à la Délivrande).

M. Saulet, *supérieur*.

ÉGLISES LÉGALEMENT OUVERTES AU CULTE.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX,

Canton de Balleroy.

Cures.	MM. *Curés.*
Balleroy.	Moulland.
Littry.	Fouques.
Succursales.	*Desservans.*
Bucéels.	Bellissent.
Cahagnoles.	Cochard.
Campigny.	Guyot.
Castillon.	Dubois.
Chouain.	Chaventré.
Ellon.	Varin.
Juaye (Bernières, Couvert).	Roger.
La Bazoques.	Leboucher.
La Haye-Piquenot (Baynes, Saint-Laurent-du-Rieu).	Lepetit.
Le Mollay.	Eudeline.
Le Tronquay.	Gautier.
Lingèvres.	Barey.
Litteau.	Enault.
Montfiquet.	Trochon.
Noron.	Hebert.
Planquery.	Deslandes.
St-Martin-de-Blagny.	Guilbert.
St-Paul-du-Vernay.	Françoise.
Tournières (N.-D.-de-Blagny).	Legerais.
Trungy.	. . . .
Vaubadon.	Guernier.
Chapelle vicariale.	*Desserv. de chapelle.*
Condé-sur-Seulles.	Lecouaté.

Canton de Bayeux.

Cures.	*Curés.*
Notre-Dame de Bayeux.	Devy.
St-Patrice de Bayeux.	Aubert.
St-Exupère de Bayeux.	Delafontaine.
Succursales.	*Desservans.*
Arganchy (St-Amator).	Mouton.
Cottun. (Cussy).	Godard.
Gueron	Danne.
Monceaux.	Leblond.
Nonant.	Beaumont.
Ranchy.	Morel.
St.-Laurent de Bayeux.	Lebourgeois.
St.-Loup-Hors.	Godefroy.
St.-Martin-des-Entrées.	Lesoudain.
St.-Vigor-le-Grand (St.-Sulpice).	Godard.
Subles (Agy).	Artur.
Vaucelles (Sully).	Gabriel.
Chapelle vicariale.	*Desserv. de chapelle.*
Barbeville.	Desobeaux.

Canton de Caumont.

Cures.	*Curés.*
Caumont.	Lebreton.
Livry (St.-Martin-le-Vieux).	Guy.

Succursales.	MM. *Desservans.*
Anctoville.	Hue.
Cormolain.	Pillet.
Foulognes.	James.
Hottot.	Yver.
La Vacquerie.	Delangle.
Longraye.	Angot.
Orbois.	Desmonts.
Parfouru-l'Eclin.	Mauger.
St.-Germain-d'Ectot.	Fremont.
Ste.-Honorine-de-Ducy.	Legallois.
Sallen.	Tirel.
Sept-Vents (La Lande-sur-Drôme).	Levillain.
Sermentot (Feuguerolles-s.-Seulles).	Jouenne.
Torteval.	Goufray.
Chapelle vicariale.	*Desserv. de chapelle.*
Quesnay-Guesnon.	. . . .

Canton d'Isigny.

Cure.	*Curé.*
Isigny.	Le Grand.
Succursales.	*Desservans.*
Asnières.	Falise.
Canchy.	Creveuil.
Cardonville (St.-Clément, Osmanv.)	Desaunay.
Cartigny-l'Epiney.	. . . .
Cartigny-Tesson.	Legorgue.
Castilly.	Lemarchand.
Cricqueville (St.-Pierre-du-Mont).	Verel.
Englesqueville.	. . . .
Géfosse (Fontenay).	Guernier.
Grand-Camp.	Leforestier.
La Cambe.	David.
La Folie.	Dilayes.
Les Oubeaux.	Barey.
Lison.	Durand.
Longueville (Deux-Jumeaux).	Leduc.
Maisy.	Piquenard.
Mestry.	Chipel.
Montfréville.	Gournay.
Neuilly.	Busnel.
St.-Germain-du-Pert.	Desaunay.
St.-Marcouf.	Lesueur.
Vouilly.	Lebreton.

Canton de Ryes.

Cure.	*Curé.*
Crépon.	Fontaines.
Succursales.	*Desservans.*
Arromanches.	Chretien.
Asnelles.	Letourneur.
Banville.	Demonts.
Bazenville.	Youf.
Colombiers-sur-Seulles.	Viel.
Commes.	Guilbert.
Esquay.	Martine.
Graye.	Hepiègne.
Le Manoir.	Etienne.

Succursales.	MM. *Desservans.*
Longues (Marigny, Fontenailles).	Godefroy.
Meuvaines.	Leduc.
Port-en-Bessin.	Lecourtois.
Ryes.	Guernier.
St.-Côme-de-Frêné.	Nicolle.
Ste.-Croix-sur-Mer.	Gilette.
Sommervieu (Magny).	Conguet.
Tracy-sur-Mer (Manvieux).	Lecuyer.
Vaux-sur-Aure (Argouges-sur-Aure).	. . . .
Ver.	Lejeune.
Vienne.	Etienne.
Villiers-le-Sec.	Lemoing.
Chapelle vicariale.	*Desserv. de chapelle.*
Tierceville.	Pinel.

Canton de Trévières.

Cures.	*Curés.*
Trévières.	Perrée.
Formigny (Engranville).	Guérin.
Tour.	Gallot.
Succursales.	*Desservans.*
Bernesq.	Lescot.
Blay.	Lebaron.
Bricqueville.	Lau·ent.
Colleville-sur-Mer.	Gucrel.
Colombières.	Desplanches.
Crouay.	Belloir.
Ecrammeville.	Lemarchand.
Etreham.	Leheribel.
Huppain.	Neru.
Louvières.	Châtel.
Maisons (Herils).	Lecoin.
Mandeville (Tessy).	Delahaye.
Mosles.	Madelaiue.
Rubercy.	Lepley.
Ste.-Honorine-des-Pertes.	Anne.
St.-Laurent-sur-Mer.	Legerais.
Saon (Le Breuil).	Barbé.
Surrain.	Brard.
Vierville.	Voisin.
Chapelles vicariales.	*Desserv. de chapelle.*
Agnerville.	Havard.
Saonnet.	. . . .

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Canton de Bourguébus.

Cure.	*Curé.*
Fontenay-le-Marmion (Rocquancourt)	Hervieux.
Succursales.	*Desservans.*
Airan.	Feret.
Bellengreville.	Lebugle.
Billy (Poussy).	. . . .
Bourguébus (Hubert-Folie, Tilly-la-Campagne).	Soler.
Cesny-aux-Vignes.	. . . .
Chicheboville (Béneauville).	Moisson.

Succursales.	MM. *Desservans.*
Clinchamps (Laize-la-Ville).	Cagniard.
Frenouville.	Vautier.
Garcelles-Secqueville.	Guillaumain.
May.	Berthaux.
Moult.	Gallot.
Ouézy (Canon).	Legougeux.
St.-Aignan-de-Cramesnil (Conteville).	Lebaudy.
St.-André-de-Fontenay.	Renault.
St.-Martin-de-Fontenay.	Simon.
Soliers (Grentheville).	Hebert.

Canton de Caen (est).

Cures.	*Curés.*
St.-Jean de Caen.	Le Page.
St.-Pierre de Caen.	Montargis.
St.-Gilles de Caen.	Hebert.
Vaucelles de Caen.	Taillebos-Dupré.
Succursales.	*Desservans.*
Allemagne.	Lecointe.
Cormelles.	Macpharlan, ancien chan. du St-Sépulcre.
Epron.	Perin.
Hérouville.	Bertheaume.
Ifs.	Ameline.
Mondeville.	Tanquerel.
St.-Contest.	Chemin.

Canton de Caen (ouest).

Cures.	*Curés.*
St.-Etienne de Caen.	Royer.
St.-Sauveur de Caen.	Noel.
Notre-Dame de Caen.	Beausire.
Succursales.	*Desservans.*
Bretteville-sur-Odon (2e. partie de Venoix).	Jenvrin.
Louvigny et Athis.	Delalande.
St.-Germain-la-Blanche-Herbe.	Masson.
St.-Julien de Caen.	Lepetit.
St.-Ouen de Caen (1re. partie de Venoix).	Lecointe.

Canton de Creully.

Cure.	*Curé.*
Creully.	Garcel.
Succursales.	*Desservans.*
Anguerny.	Rolland.
Amblie.	Docagne.
Anisy.	Leloutre.
Basly.	Aubrée.
Bény-sur-Mer.	Gilles.
Cairon (Les Buissons, hameau de Villons).	Sénécal.
Cambes (Villons).	Lebreton.
Colomby-sur-Than.	Guerard.
Coulombs.	Girard.
Courseulles.	Alleaume.
Cully.	Fossey.

Succursales.	MM. *Desservans.*
Fontaine-Henry.	Devaux.
Lantheuil (Pierrepont).	Geffroy.
Lasson.	Tanquerel.
Le Fresne-Camilly (Cainet).	Bertomé.
Martragny (Rucqueville).	Richard.
Reviers.	Trevet.
Rosel.	Legrand.
St.-Gabriel (Brécy).	Geslin.
Secqueville-en-Bessin.	Adam.
Than.	Bazire.
Vaux-sur-Seulles.	Marest.

Canton de Douvres.

Cures.	*Curés.*
Douvres	Bellée.
Bernières-sur-Mer.	Aubert.
Langrune (Tailleville).	Lefrançois.
Succursales.	*Desservans.*
Bénouville.	Durand.
Biéville (Beuville).	Girard.
Blainville.	Dupuy.
Colleville-sur-Orne.	Duvelleroy.
Cresserons.	Longuet.
Hermanville.	Vimard.
Lion.	Davoult.
Luc.	Roucamps.
Mathieu (Periers).	Lebrun.
Ouistreham.	Vimard.
Plumetot.	Lucas.
St.-Aubin-d'Arquenay.	Laignel.

Canton d'Evrecy.

Cure.	*Curé.*
Evrecy (Bougy, Gavrus).	Hartel.
Succursales.	*Desservans.*
Amayé-sur-Orne.	Depraux.
Avenay.	Boullard.
Baron.	Deboaisne.
Curcy.	Leguay.
Esquay.	. . . .
Feuguerolles-sur-Orne.	Lainé.
Fontaine-Etoupefour (Eterville).	Sicot.
Hamars.	Boulon.
Maizet.	Lesaulnier.
Maltot.	Mancel.
Ouffières.	Langlois.
Préaux (La Caine).	Fouques.
Ste.-Honorine-du-Fay.	Hamel.
St.-Martin-de-Sallen.	Avonde.
Troismonts.	Dechaumontel.
Vacognes.	Seguin.
Verson.	Fanet.
Vieux (Bully).	Depraux.
Chapelle vicariale.	*Desserv. de chapelle.*
Goupillères.	Lecamus.

Canton de Tilly-sur-Seulles.

Cure.	MM *Curé.*
Tilly-sur-Seulles.	Boisard.
Succursales.	*Desservans.*
Audrieu.	Pain.
Authie.	Follope.
Bretteville-l'Orgueilleuse.	Guillot.
Brouay.	Launay.
Carcagny.	Farcy.
Carpiquet.	Labaye.
Cheux.	Renouf.
Christot.	Marie.
Ducy St^e.-Marguerite (Loucelles).	Lebreton.
Fontenay-le-Pesnel.	Leclere.
Grainville.	Daudeville.
Le Mesnil-Patry.	Rogues.
Mondrainville (Tourville).	Blanvillain.
Mouen.	Dethan.
Norrey.	Guilbert.
Putot.	Soufflard.
Rots (St.-Louet-près-Authie).	Ricard.
St^e.-Croix-Grand-Tonne.	Marescq.
St.-Manvieu.	Lepelletier.
St.-Vaast (Juvigny).	Denise.
Tessel (Bretteville-sur-Bordel).	. . . .
Vendes.	Canivet.

Canton de Troarn.

Cures.	*Curés.*
Troarn.	Beaumont.
Argences.	Langlois.
Succursales.	*Desservans.*
Amfréville.	Duhamel.
Bavent.	Boscher.
Bréville.	Delaunay.
Bures.	Ricard.
Cagny.	Lelièvre.
Collombelles (hameau de St^e-Honor.)	Lemoine.
Démouville (Cuverville, Giberville).	Leger.
Emiéville (Guillerville, Manneville).	Lepêe.
Escoville.	Torché-Lafontaine.
Gonneville-sur-Merville.	Sauvage.
Hérouvillette.	. . . .
Janville (St.-Pair).	Vincent.
Merville.	Torcapel.
Petiville.	Pepin.
Ranville.	Blot.
Robehomme.	Vrard.
Sallenelles.	Gouix.
Sannerville (Banneville-la-Campagne, Touffréville).	Duval.
Varaville.	Lemonnier.
Vimont.	Martin.

Canton de Villers-Bocage.

Cures.	*Curés.*
Villers-Bocage.	Dupont.
Epinay-sur Odon.	Deslandes-Delavendie.

Succursales.	MM. *Desservans.*
Amayé-sur-Seulles.	Philippe.
Banneville-sur-Ajon.	Lehéron.
Bonnemaison.	Grelley.
Campandré (Valcongrain).	Lebouteiller.
Courvaudon.	Lebreton.
Landes.	Pepin.
Le Locheur (Neuilly-le-Malherbe, Arry).	Harivel.
Longvillers.	André.
Maisoncelles-Pellevey.	Corbel.
Maisoncelles-sur-Ajon (Montigny).	Bocher.
Mesnil-au-Grain.	. . . .
Missy.	Leconte.
Monts.	Juhel.
Noyers.	Paulmier.
St.-Agnan-le-Malherbe.	Lemarchand.
St.-Louet-sur-Seulles.	Picard.
Tournay.	Delasalle.
Tracy-Bocage.	Sevestre.
Villy-Bocage.	Martin.
Chapelle vicariale.	*Desserv. de chapelle.*
Parfouru-sur-Odon.	. . . .

ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

Canton de Bretteville-sur-Laize.

Cure.	*Curé.*
St.-Silvain.	Guérin.
Succursales.	*Desservans.*
Barbery (Le Mesnil-Touffray).	Lemasson.
Boulon.	Bellenger.
Bretteville-le-Rabet.	David.
Bretteville-sur-Laize.	Botet.
Cauvicourt (René-Mesnil).	. . . .
Cintheaux (Quilly).	Fouques.
Condé-sur-Laison (Ifs-sur-Laizon).	Leroy.
Estrées-la-Campagne (Quesnay).	Hardouin.
Fierville-la-Campagne (Bray-la-Campagne).	Leverrier.
Fontaine-le-Pin (Bray-en-Cinglais).	Barassin.
Fresney-le-Puceux.	Bonne.
Fresney-le-Vieux.	. . . .
Gouvix.	Vallette.
Grimbosq.	Lebonnois.
Les Moutiers-en-Cinglais.	Legras.
Magny-la-Campagne.	Lemperrière.
Maizières.	Bellivet.
Moulines (Fontaine-Halbout, Cingal).	Montigny.
Mutrecy.	Bouet.
Ouilly-le-Tesson.	Delorme.
Rouvres.	Hugot.
St.-Germain-le-Vasson.	Burel.
St.Laurent-de-Condel.	Halley.
Soignolles (Le But-sur-Rouvres).	Guernier.
Urville (Grainville-la-Campagne).	Lubin.
Vieux-Fumé (Quatre-Puits).	Cacqueret.

Canton de Coulibœuf.

Cure.	MM. *Curé.*
Coulibœuf (Ste.-Anne-d'Entremont, Ailly).	Laplanche.
Succursales.	*Desservans.*
Beaumais.	Sevestre.
Bernières (Vicques).	Lemière.
Courcy.	Coulibœuf.
Crocy.	Guesnon.
Epaney.	Desmazures.
Ernes.	Wattier.
Escures (Favières).	Esnault.
Fourches.	Michel.
Jort.	Tranchant.
Le Marais-la-Chapelle.	Lebettre.
Les Moutiers-en-Auge.	. . . .
Louvagny (Barou).	Jardin.
Morteaux.	Desval.
Norrey.	Delivet.
Olendon.	Hallay.
Perrières.	. . . .
St.-Quentin-de-la-Roche (Tassilly).	Tailleboscq.
Sassy.	Brunet.
Vendœuvre (Pont).	Lemarchand.
Vignats.	Tabère.

Canton de Falaise, 1re. section.

Cures.	*Curés.*
Ste.-Trinité de Falaise.	Mouton.
Guibray.	Letellier.
Succursales.	*Desservans.*
Damblainville.	Lhonneur.
Eraines.	Enault.
Fresnay-la-Mère.	Enault.
La Hoguette.	Harivel.
Pertheville (Ners).	Osmond.
Versainville.	Granderie.
Villy.	Letellier.

Canton de Falaise, 2e. section.

Cure.	*Curé.*
St.-Gervais de Falaise.	Eudeline.
Succursales.	*Desservans.*
Aubigny.	Demaye.
Bonnœil.	. . . .
Fourneaux.	Gillette.
Le Détroit (Rapilly).	Blondel.
Leffard.	Lioult.
Les Iles-Bardel.	Lenoble.
Les Loges-Saulces.	. . . .
Martigny.	. . . .
Mesnil-Villement.	James.
Noron.	Delavigne.
Ouilly-le-Basset.	Piquot.
Pierrefitte.	Chretien.
Potigny (Bons.).	Leroux.
St.-Germain-Langot.	Nicolle.

Succursales.	MM. *Desservans.*
St.-Laurent.	. . . .
St.-Martin-du-But (St.-Vigor-de-Mieux).	Bonal.
St.-Pierre-du-But (Cordey).	Benard.
Soulangy (St.-Pierre-Canivet).	Bourrienne.
Soûmont.	Mullois.
Tréperel (Pierrepont).	Petit.
Ussy.	Lefévre.
Villers-Canivet (Torp).	Leboulanger.

Canton de Thury-Harcourt.

Cures.	*Curés.*
Thury-Harcourt (St.-Benin).	Vautier.
Clécy.	Le Couteur.
Succursales.	*Desservans.*
Acqueville.	Cochard.
Cauville.	Rogues.
Cesny-Bois-Halbout.	Pelcerf.
Combray.	Lebarbé.
Cossesseville (La Pommeraye).	Brouard.
Croisilles.	Leconte.
Culey-le-Patry.	Marie.
Donnay.	Guérin.
Espins.	Laignel.
Esson (Caumont).	Bonchamp.
La Vilette.	Laignel.
Le Bô.	Lamotte.
Le Vey.	. . . .
Martainville (Angoville).	. . . .
Mesley (Placy).	Moulin.
St.-Denis-de-Méré.	Suriray.
St.-Lambert.	Bisson.
St.-Marc-d'Ouilly.	Foucher.
St.-Omer.	Queillé.
St.-Rémy.	Lemarchand.
Tournebu.	Lenormand.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX.

Canton de Lisieux, 1re. section.

Cures.	*Curés.*
St.-Pierre de Lisieux.	Farolet.
Courtonne-la-Meurdrac.	André.
Succursales.	*Desservans.*
Fauguernon.	Gaillard.
Firfol.	Doucet.
Fumichon.	Pilet.
Glos (Beuvillers).	Troupin.
Hermival-les-Vaux.	Boudard.
Le Mesnil-Guillaume.	Mirlet.
L'Hostellerie.	. . . .
Le Pin.	Mourier.
Marolles.	Descours.
Moyaux.	Fréard.
Ouilly-du-Houley.	. . . .
Ouillye-le-Vicomte.	Lecavelier.
Rocques.	Leperchey.
St.-Hypolite-de-Canteloup.	. . . .

Canton de Coulibœuf.

Cure.	MM. *Curé.*
Coulibœuf (Ste.-Anne-d'Entremont, Ailly).	Laplanche.
Succursales.	*Desservans.*
Beaumais.	Sevestre.
Bernières (Vicques).	Lemière.
Courcy.	Coulibœuf.
Crocy.	Guesnon.
Epaney.	Desmazures.
Ernes.	Wattier.
Escures (Favières).	Esnault.
Fourches.	Michel.
Jort.	Tranchant.
Le Marais-la-Chapelle.	Lebettre.
Les Moutiers-en-Auge.	. . . .
Louvagny (Barou).	Jardin.
Morteaux.	Desval.
Norrey.	Delivet.
Olendon.	Hallay.
Perrières.	. . . .
St.-Quentin-de-la-Roche (Tassilly).	Taillebosq.
Sassy.	Brunet.
Vendœuvre (Pont).	Lemarchand.
Vignats.	Tabère.

Canton de Falaise, 1re. section.

Cures.	*Curés.*
Ste.-Trinité de Falaise.	Mouton.
Guibray.	Letellier.
Succursales.	*Desservans.*
Damblainville.	Lhonneur.
Eraines.	Enault.
Fresnay-la-Mère.	Enault.
La Hoguette.	Harivel.
Pertheville (Ners).	Osmond.
Versainville.	Granderie.
Villy.	Letellier.

Canton de Falaise, 2e. section.

Cure.	*Cure.*
St.-Gervais de Falaise.	Eudeline.
Succursales.	*Desservans.*
Aubigny.	Denaye.
Bonnœil.	. . . .
Fourneaux.	Gillette.
Le Détroit (Rapilly).	Blondel.
Leffard.	Lioult.
Les Iles-Bardel.	Lenoble.
Les Loges-Saulces.	. . . .
Martigny.	. . . .
Mesnil-Villement.	James.
Noron.	Delavigne.
Ouilly-le-Basset.	Piquot.
Pierrefitte.	Chretien.
Potigny (Bons.).	Leroux.
St.-Germain-Langot.	Nicolle.

Succursales.	MM. *Desservans.*
St.-Laurent.	. . . .
St.-Martin-du-But (St.-Vigor-de-Mieux).	Bonal.
St.-Pierre-du-But (Cordey).	Benard.
Soulangy (St.-Pierre-Canivet).	Bourrienne.
Soûmont.	Mullois.
Tréperel (Pierrepont).	Petit.
Ussy.	Lefèvre.
Villers-Canivet (Torp).	Leboulanger.

Canton de Thury-Harcourt.

Cures.	*Curés.*
Thury-Harcourt (St.-Benin).	Vautier.
Clécy.	Le Couteur.
Succursales.	***Desservans.***
Acqueville.	Cochard.
Cauville.	Rogues.
Cesny-Bois-Halbout.	Pelcerf.
Combray.	Lebarbé.
Cossesseville (La Pommeraye).	Brouard.
Croisilles.	Leconte.
Culey-le-Patry.	Marie.
Donnay.	Guérin.
Espins.	Laignel.
Esson (Caumont).	Bonchamp.
La Vilette.	Laignel.
Le Bô.	Lamotte.
Le Vey.	. . . .
Martainville (Angoville).	. . . .
Mesley (Placy).	Moulin.
St.-Denis-de-Méré.	Suriray.
St.-Lambert.	Bisson.
St.-Marc-d'Ouilly.	Foucher.
St.-Omer.	Queillé.
St.-Rémy.	Lemarchand.
Tournebu.	Lenormand.

Arrondissement de Lisieux.

Canton de Lisieux, 1re. section.

Cures.	*Curés.*
St.-Pierre de Lisieux.	Farolet.
Courtonne-la-Meurdrac.	André.
Succursales.	***Desservans.***
Fauguernon.	Gaillard.
Firfol.	Doucet.
Fumichon.	Pilet.
Glos (Beuvillers).	Trouplin.
Hermival-les-Vaux.	Boudard.
Le Mesnil-Guillaume.	Mirlet.
L'Hostellerie.	. . . .
Le Pin.	Mourier.
Marolles.	Descours.
Moyaux.	Fréard.
Ouilly-du-Houlley.	. . . .
Ouillye-le-Vicomte.	Lecavelier.
Rocques.	Lepercher.
St.-Hypolite-de-Canteloup.	. . . .

Canton de Lisieux, 2e. section.

Cures.	MM. *Curés.*
St.-Desir de Lisieux.	Jumel.
St.-Jacques de Lisieux.	Sauvage.
Succursales.	*Desservans.*
La Houblonnière (La Boissière, Les Monceaux).	Drouen.
Le Mesnil-Eudes.	Dubois.
Le Mesnil-Simon.	Gambier.
Le Prédauge.	Lefrançois.
Lessard et le Chêne.	Querel.
Prêtreville.	Regnault.
St.-Germain-de-Livet.	Moisy.
St.-Jean-de-Livet.	Morel.
St.-Martin-de-la-Lieue (St.-Hypolitte-des-Prés.	Delafosse.
St.-Pierre-des-Ifs (La Motte).	Harang.

Canton de Livarot.

Cures.	*Curés.*
Livarot (Le Mesnil-Bacley).	Follin.
Fervaques.	Jumel.
Succursales.	*Dsssservans.*
Auquainville (Saint-Aubin-sur-Auquainville.	Cantrel.
Bellon.	Bertre.
Cheffreville (Tonnencourt).	Monthoure.
Heurtevent.	Dufour.
Le Mesnil-Durand.	Dubois.
Le Mesnil-Germain.	Lessard.
Lisores.	Bouteiller.
Notre-Dame-de-Courson (Les Moutiers-Hub., St-Pierre-de-Courson).	Petit.
Ste.-Foy-de-Montgommery.	. . . .
St.-Germain-de-Montgommery.	Labbé.
Ste.-Marguer.-des-Loges (Bellouet).	Delange.
St.-Michel-de-Livet (Le Mesnil-Oury, St.Martin-des-Noyers).	Lecouturier.
St.-Ouen-le-Hoult (La Brevière).	Monthoure.
Tortisambert (La Chapelle-Haute-Grue, St.-Bazile).	Lemaitre.

Canton de Mésidon.

Cure.	*Curé.*
Le Mesnil-Mauger.	Le Pesant.
Succursales.	*Desservans.*
Biéville (Querville).	Deslandes.
Canteloup.	Charles.
Castillon.	Guernier.
Croissanville (Bissières).	Picard.
Ecajeul (St-Maclou, Soquence).	Baret.
Lécaude (St.-Crespin).	Conard-Beauplant.
Les Authieux-Papillon (Doux-Marais, Ste.-Marie-aux-Anglais).	. . . .
Magny-le-Freûle.	Michel.
Méry-Corbon.	Duhomme.
Mésidon (Le Breuil).	Fouques.

Succursales.	MM. *Desservans.*
Mouteille (Notre-Dame-de-Livaye).	Gabrie.
Percy.	Boisard.
Quetiéville (Mirbel).	Gravrand.
St.-Aubin-sur-Algot.	Hauton.
St.-Julien-le-Faucon (Grandchamp, Coupesarte).	Conard-Beauplant.
St.-Loup-de-Fribois (Crèvecœur).	Langlois.
St-Pair-du-Mont (St-Laur.-du-Mont).	Hain.

Canton d'Orbec.

Cure.	*Curé.*
Orbec (La Vespière).	Leboucher.
Succursales.	*Desservans.*
Cernay (La Cressonnière).	Pepin.
Cordebugle.	Gilles.
Courtonne-la-Ville.	Picard.
Familly.	Durand.
Friardel (Cerqueux).	Bellière.
La Chapelle-Yvon.	Lemonnier.
La Croupte.	. . . .
La Folletière-Abenon.	Houdin.
Meulles (Préaux).	Gannier.
St.-Cyr-du-Ronceray.	Merline.
St.-Julien-de-Mailloc (St.-Denis-de-Mailloc.	Lebreton.
St.-Martin-de-Bienfaite.	Duroy.
St.-Martin-de-Mailloc.	Noget.
St.-Paul-de-Courtonne.	Guesnon.
St.-Pierre-de-Mailloc.	Durand.
Tordouet.	Busnel.

Canton de St.-Pierre-sur-Dives.

Cure.	*Curé.*
St.-Pierre-s.-D^{e}. (Douville, Hiéville).	François.
Succursales.	*Desservans.*
Berville.	. . . .
Boissey.	Perey.
Carel (Morières, Grisy).	Lanoë.
Ecots.	Milâtre.
Grand-Mesnil (Garnetot).	Coisel.
Lieurey.	. . . .
Mittois.	. . . .
Montpinçon (Les Autels).	Foucault.
Montviette (La Gravelle).	Lefebvre.
N.-D.-de-Fresnay (Ammeville).	Garel.
Ouville-la-Bientournée.	. . . .
St.-Georges-en-Auge (Le Tilleul).	Gehanne.
St^{e}.-Marguerite-de-Viette.	Denise.
St.-Martin-de-Fresnay.	Deshayes.
Thiéville (Bretteville-sur-Dives).	Lebourgeois.
Vaudeloges (Abbeville, Réveillon).	. . . .
Vieux-Pont.	Letellier.
Chapelle vicariale.	*Desserv. de chapelle.*
Tôtes.	Lépinard de a Potterie

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'EVÊQUE.

Canton de Blangy.

Cure.	MM. *Curé.*
Blangy.	Foubert-Despallières.
Succursales.	*Desservans.*
Bonneville-la-Louvet.	Martin-Lehamel.
Coquainvilliers.	Tapin.
Les Authieux-sur-Calonne.	Beaunis.
Le Breuil (Les Parcs-Fontaines).	Bernière.
Le Brévedent.	Philippe.
Le Faulq.	Hauzey.
Le Mesnil-sur-Blangy.	Gouley.
Le Torquesne.	Jenny.
Manerbe.	Duneveu.
Manneville-la-Pipard (Fierville).	Poplu.
Norolles.	Cordier.
Pierrefitte.	Busnel.
St.-André-d'Hébertot.	Giffard.
Saint-Benoit-d'Hébertot (Le Vieux-Bourg).	Picard.
St.-Julien-sur-Calonne (Launay).	Pellerin.
St.-Philbert-des-Champs.	Lebreton.

Canton de Cambremer.

Cure.	*Curé.*
Cambremer.	Soyer.
Succursales.	*Desservans.*
Auvillars.	Vallée.
Beaufour (Druval).	Guitton.
Beuvron (Clermont).	Paulmier.
Bonnebosq (Le Fournet).	Vallée.
Brocottes.	Letellier.
Cléville (Héritot).	Vautier.
Corbon.	Lelievre.
Formentin (St.-Eugêne).	Beaudry.
Hotot.	Desrues.
La Roque-Baignard.	Levavasseur.
Le Ham.	Grandcamp.
Montreuil (Grandouet, Léaupartie).	De Lavigne.
Notre-Dame-d'Estrées.	De la Croix.
Pontfol (Les Authieux-sur-Corbon).	. . . .
Rumesnil (St.-Gilles de Livet, Les Groisilliers).	Pouchin.
St.-Aubin-Lébisay (Gerrots).	Petit.
St.-Ouen-du-Mesnil-Auger (Hernetot, St.-Pierre-du-Jonquet, Rupierre).	Morel. . . . .
St.-Ouen-le-Pin.	Fleuret.
Valsemé (La Chapelle-Hainfray).	Normand.
Chapelles vicariales.	*Desserv. de chapelle.*
Repentigny.	Thierry.
Victot.	Louvrier.

Canton de Dives.

Cure.	*Curé.*
Dives (Cabourg).	Gueroult.

Succursales.	MM. *Desservans.*
Angerville.	Gaugain.
Annebault.	Moulin.
Basseneville (St.-Samson).	. . . .
Beuzeval (Auberville).	Fontenay.
Blonville (Vauville).	Lesage.
Bourgeauville.	Lelièvre.
Branville (Heuland).	. . . .
Brucourt.	Legros.
Cresseveulle.	. . . .
Cricqueville.	. . . .
Danestal.	Colombe.
Douville.	Drumare.
Dozuley.	Mariolle.
Glanville.	Agniert.
Gonneville-sur-Dives.	Jourdain.
Grangues (Périers).	. . . .
Putot.	Lami.
St.-Clair-de-Basseneville.	Ozou.
St.-Léger-du-Bosq.	Vengeon.
St.-Jouin.	Picot.
St.-Pierre-Azif.	Quevenne.
Villers-sur-Mer (St.-Vaast).	Letellier.

Canton d'Honfleur.

Cures.	*Curés.*
Ste.-Catherine d'Honfleur.	Le Guay.
St.-Léonard d'Honfleur (La Rivière).	Pestel.
Succursales.	*Desservans.*
Ablon.	Huet.
Barneville.	Lechevalier.
Equemauville.	Lesénécal.
Fourneville.	Libard.
Genneville.	Jardin.
Gonneville-sur-Honfleur.	Desfriches.
Le Theil.	. . . .
Pennedepie (Vazouy).	Requier.
Quetteville.	Moulin.
St-Gatien.	Lefoyes.

Canton de Pont-l'Evêque.

Cures.	*Curés.*
Pont-l'Evêque (Coudray, St.-Melaine).	Delauney.
Beaumont.	Blin.
Succursales.	*Desservans.*
Bénerville (Deauville).	Pierre.
Bonneville-sur-Touques.	Plaine.
Canapville.	Crampon.
Clarbec.	Baçon.
Drubec.	Labbé.
Englesqueville.	Duvieu.
Hennequeville.	. . . .
St-Etienne-la-Thillaye.	Lecouteur.
St.-Hymer.	Satis.
St.-Martin-aux-Chartrains.	Lenouvel.
Reux.	. . . .

Succursales.	MM. *Desservans.*
Surville.	Renier.
Touques.	Prieur.
Tourgéville (St.-Arnoult).	Lemanissier.
Tourville.	Leblond.
Trouville.	Lecourt.
Villerville (Criqueboeuf).	Jolly.

ARRONDISSEMENT DE VIRE.

Canton d'Aunay.

Cures.	*Curés.*
Aunay.	Vautier.
Cahagnes.	Guernier.
St.-Georges-d'Aunay.	Labbé.
Succursales.	*Desservans.*
Bauquay.	Duhamel.
Bremoy.	Doyère.
Coulvain.	Adde.
Dampierre.	Pivet.
Danvou.	. . . .
Jurques.	Gastine.
La Bigne.	Lefebvre.
La Ferrière-Duval.	Brouard.
Les Loges.	. . . .
Le Plessis-Grimoult.	Mogis.
Mesnil-Auzouf.	Larsonneur.
Ondefontaine.	Enault.
St.-Jean-des-Essartiers.	Doyère.
St.-Pierre-du-Fresne.	Dacqueville.
Roucamp.	Leblanc.
Chapelle vicariale.	*Desserv. de chapelle.*
La Ferrière-au-Doyen.	. . . .

Canton de Bény-Bocage.

Cure.	*Curé.*
Bény-Bocage.	Jubel.
Succursales.	*Desservans.*
Bures (Malloué).	Le Monnier.
Campeaux.	Saffray.
Carville.	Vasnier.
Montamy (Arclais).	Pinel.
Montbertrand.	Fontaine.
Montchauvet.	Laumônier.
La Ferrière-Harang.	Tirard.
La Graverie.	Eudeline.
Le Reculey.	Durand.
Le Tourneur.	Le Voivenel.
St.-Denis-Maisoncelles.	Jeanne.
Ste.-Marie-Laumont.	Le Pareur.
Saint-Martin-des-Besaces.	Guillouet.
St.-Martin-Don.	Le Petit.
St.-Ouen-des-Besaces.	Binet.
St.-Pierre-Tarentaine.	Bertrand.
Chapelle vicariale.	*Desserv. de chapelle.*
Etouvy.	Eudeline.

Canton de Condé-sur-Noireau.

Cure.	MM. *Curé.*
Condé-sur-Noireau.	Lefournier.
Succursales.	*Desservans.*
Lassy.	Menard.
Lénault (Périgny).	Chesné.
Pontécoulant.	Sicot.
Proussy	Davoult.
La Chapelle-Engerbold.	Asselin.
St.-Germain-du-Crioult.	Delavarde.
St.-Jean-le-Blanc.	Moutier.
St.-Pierre-la-Vieille.	Gasté.
St.-Vigor-des-Mezerets (Laroque).	Bazin.

Canton de Saint-Sever.

Cure.	*Curé.*
St.-Sever.	Dupont.
Succursales.	*Desservans.*
Annebecq.	Lefèvre.
Beaumesnil.	Jamet.
Campagnolles.	. . . .
Champ-du-Boult.	Vasnier.
Clinchamps.	Buot.
Courson.	Renard.
Fontenermont (Boisbenâtre).	Renaudeau.
Landelles et Coupigny.	Calbris.
Le Gast.	Le Comte.
Mesnil-Caussois (Mesnil-Benoît).	Mauduit.
Mesnil-Robert.	Asselin.
Pleinesœuvres.	Tardif.
Pont-Bellenger.	Goret.
Pont-Farcy.	Lemière.
St.-Aubin-des-Bois.	Lainé.
St.-Manvieu.	Asselin.
Ste.-Marie-Outre-l'Eau.	Le Nouvel.
Sept-Frères.	Barbier.

Canton de Vassy.

Cure.	*Curé.*
Vassy.	Maupas.
Succursales.	*Desservans.*
Bernières-le-Patry.	Henry.
Burcy.	Hervieu.
Chêne-Dollé.	Boullier.
Estry.	Fautré.
Le Désert (Beaulieu).	Goulay.
Le Theil.	Godefroy.
Mont Champ-le-Grand.	Tariel.
Pierres.	Le Normand.
Presles.	Desmortreux.
Rully.	Lioult.
St.-Charles-de-Percy.	Lebrun.
Viessoix.	Le Voivenel.

Canton de Vire.

Cures.	*Curés.*
Notre-Dame-de-Vire.	La Coudre.
St.-Germain-de-Tallevende.	Surbled.

Succursales.	MM. *Desservans.*
Coulonces.	Touyon.
La Lande-Vaumont.	Loisel.
Maisoncelles-la-Jourdan.	Le Marchand.
Neuville.	Allard.
Roullours.	Godefroy.
Ste -Anne de Vire.	Bazin.
St-Martin-de-Tallevende.	Feillet.
Truttemer-le-Grand.	Madelaine.
Truttemer-le-Petit.	Auvray.
Vaudry.	Surbled.

ÉGLISE CONSISTORIALE RÉFORMÉE.

CONSISTOIRE.

M. Martin Rollin, président. *Membres laïques:* MM. Le Cerf, professeur à l'école de droit, secrétaire; Auguste Osmont; Dan de la Vauterie, docteur-médecin; Dieu de Bellefontaine; le Cavelier-Paysant, négociant; Bacot, *id.*; Saint-Jore, *id.*; Seigneurie, ancien notaire; Pierre Moisson, négociant; Nicolas le Cavelier, *id.*; Dumoncel; le Boitteux.

Pasteurs: MM. Rollin et Olive, à Caen; M. Frossard, à Condé-sur-Noireau.

§. VI. MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE ROYALE DE CAEN.

Recteur: M. l'abbé Jamet, membre de la Légion-d'honneur.

Inspecteurs: MM. de Chênedollé, membre de la Légion-d'honneur; l'abbé Rousseau, *id.*

Secrétaire: M. Lelaidier.

Conseil académique.

MM. l'abbé Jamet, *président*; de Chênedollé, inspecteur; l'abbé Rousseau, *id.*; Chantepie, inspecteur honoraire; le comte de Montlivault, préfet du Calvados; le comte d'Osseville, maire de Caen; Thomine-Desmasures, doyen de la faculté de droit; Lecerf, professeur à la faculté de droit; l'abbé de la Rue, doyen de la faculté des lettres; l'abbé Duchemin, doyen de la faculté des sciences; Thierry, professeur à la même faculté; Delafoye, *id.*; l'abbé Viel, professeur à la faculté des lettres; Trouvé, professeur à l'école de médecine; l'abbé Royer, ex-proviseur du collége royal; l'abbé Daniel,

proviseur du collége royal; Maisonneuve, professeur de 4ᵉ. au collége royal.

FACULTÉ DE DROIT.

M. Thomine-Desmasures, *doyen.*
M. Lelaidier, *secrétaire.*

Professeurs.

MM. Marc, Lecerf et Thomine fils, professeurs de code civil.
M. Thomine-Desmasures père, professeur de procédure civile et de législation criminelle.
M. Georges Delisle, professeur de droit romain.
M. Joyau, professeur de code de commerce.
Suppléans : MM. Foucault et de Molombe.
Appariteur : M. Tiberge.

FACULTÉ DES SCIENCES.

M. Duchemin, *doyen.*
M. Thierry, *secrétaire.*

Professeurs.

Mathématiques : M. l'abbé Duchemin.
Chimie : M. Thierry.
Physique : M. Delafoye.
Histoire naturelle : M. Eudes-Deslongchamps.
Appariteur : M. Hubert.

FACULTÉ DES LETTRES.

M. l'abbé de la Rue, *doyen.*
M. Vaultier, *secrétaire.*

Professeurs.

Philosophie : M. l'abbé Viel.
Littérature latine : M. Maillet-Lacoste.
Littérature française : M. Vaultier.
Histoire : M. l'abbé de la Rue.
Suppléant du professeur d'histoire : M. l'abbé Telles de la Potterie.
Appariteur : M. Vielle.

ÉCOLE SECONDAIRE DE MÉDECINE.

M. Raisin, *directeur.*
M. Louis Bacon, *secrétaire.*

Professeurs.

M. Godefroy, *professeur honoraire.*
Anatomie et physiologie : M. Ameline.
Pathologie chirurgicale : M. Raisin.
Opérations ; accouchemens : M. Lesauvage.
Matière médicale et thérapeutique : M. Bacon.
Clinique interne : M. Trouvé.
Clinique externe : M. Dominel.

Collége royal de Caen.

MM. l'abbé Daniel, *proviseur* ; Edom ; *censeur* ; l'abbé Grouet, *aumônier* ; Roger, *économe.*

Professeurs.

Philosophie : M. Ladevi-Roche; *Sciences physiques* : M. Bonnaire fils ; *Mathématiques spéciales* : M. Bonnaire père ; *Rhétorique* : M. Bertrand ; *Seconde* : M. Turgot ; *Mathématiques élémentaires* : M. . . ; 3e. : M. Dumoulin ; 4e. : M. Maisonneuve ; 5e. : M. Gossard ; 6e. : M. Trebutien.

Maîtres d'étude.

MM. Lahaye, Letellier, Orange, Lahaye, Dethoury, Amiot, Groult et Desforges.
Maître de Langue anglaise : M. Wheatcroft.
Maître de Dessin : M. Elouis.

Collége de Bayeux.

Principal : M. l'abbé Lecomte.
Sous-Principal : M. l'abbé Hubert-Descotils.

Régens.

Philosophie : M. l'abbé d'Herambert; *Rhétorique* : M. l'abbé Rivière ; 2e. : M. l'abbé Michel ; 3e. : M. Chesnon ; 4e. : M. Hubert-Descotils ; 5e. : M. Bures ; 6e. : M. Vincent ; 7e. : M. Periers ; *Mathématiques* : M. Osmont.

Collége de Lisieux.

Principal : M. l'abbé Suriray.

Régens.

Philosophie et Mathématiques : M. l'abbé

Paulmier; *Rhétorique* : M. l'abbé Durand; 2e. : M. Letellier; 3e. : M. Chatelet; 4e. : M. Houel; 5e. : M. Leboucher; 6e. : M. Lecarpentier; 7e. : M. Doublet.

Collége de Falaise.

Principal : M. l'abbé Menard.

Régens.

Philosophie : M. l'abbé Delaplanche; *Rhétorique* : M. Lormelet; 2e. : M. Launay; 3e. : M. Guillemard; 4e. : M. Desprès; 5e. : M. Levendangeur; 6e. : M. Gail; 7e. : M. Robillard; *Mathématiques* : M. Paris.

Collége de Pont-l'Evéque.

Principal : M. l'abbé Jame.

Régens.

Rhétorique et Seconde : M. Pillet; 3e. *et* 4e. : M. l'abbé Desclais; 5e. *et* 6e. : M. Amiard; 7e. *et Mathématiques* : M. l'abbé Renier.

Collége de Vire.

Principal : M. l'abbé Tirard.

Régens.

Philosophie : M. l'abbé Huard; *Rhétorique* : M. l'abbé Scelles; 2e. : M. l'abbé Tirard; 3e. : M. l'abbé Dorival; 4e. : M. Mabire; 5e. : M. l'abbé Gaté; 6e. *et* 7e. : M. Lepernay; *Mathématiques* : M. Morice.

Maîtres de Pension.

MM. Bérard, Mutel, Loyauté, Meston, à Caen; Canterel, à Honfleur; Gilain, à St.-Ouen-le-Mesnil-Auger; Bertrand, à Condé-sur-Noireau.

§. VII. MINISTERE DES FINANCES.

Direction des Contributions directes.

MM. Aubelin, *directeur*; Guilloteau, *inspecteur*.

Duchesne, *contrôleur principal* à Caen, chargé des cantons de Balleroy, Caumont, Villers-Bocage et Aunay.

David, *contrôleur de* 1re. *classe*, à Caen, chargé des cantons de Caen, Bourguébus et Troarn.

Lentaigne, *contrôleur de* 1re. *classe*, à Falaise, chargé des cantons de Bretteville-sur-Laize, Coulibœuf et Falaise, 1re. section.

Lebesuerais, *contrôleur de* 1re. *classe*, à Falaise, pour les cantons de Falaise 2e. section, Harcourt et Condé.

Lebouteiller, *contrôleur de* 1re. *classe*, à Vire, pour les cantons de Bény-Bocage, Saint-Sever, Vassy et Vire.

Pottier, *contrôleur de* 1re. *classe*, à Honfleur, pour les cantons de Blangy, Dives, Honfleur et Pont-l'Evêque.

Delalonde, *contrôleur de* 1re. *classe*, à Bayeux, pour les cantons de Bayeux, Isigny, Ryes et Trévières.

Dubuisson, *contrôleur de* 1re. *classe*, à Lisieux, pour les cantons de Mézidon, Lisieux 2e. sect., et 11 communes du canton de Lisieux, 1re. section (1).

De Formigny, *contrôleur de* 2e. *classe*, à Caen, pour les cantons de Creully, Douvres, Evrecy et Tilly-sur-Seulles.

Durand, *contrôleur de* 1re. *classe*, à Lisieux, pour les cantons de Livarot, Orbec, St.-Pierre-sur-Dives et 6 communes du canton de Lisieux, 1re. section (2).

Surnuméraires : MM. Patry, Chaffard, du Bisson.

CADASTRE.

M. Simon aîné, géomètre en chef.

(1) Ces communes sont : Lisieux, Fauguernon, Firfol, Fumichon, Hermival-les-Vaux, St.-Hypolite de Canteloup, Ouilly du Houlley, Moyaux, Ouilly le Vicomte, le Pin et Roques.

(2) Ces 6 communes sont : Beuvillers, Courtonne-la-Meurdrac, Glos, l'Hostellerie, Marolles et le Mesnil-Guillaume.

Employés de confiance du géomètre en chef:

MM. Méhédin, ancien géomètre de 1re. classe; Marie (Adjutor), *idem.*

Géomètres de 1re. classe.

MM. Simon jeune, *délimitateur*; Damien, *triangulateur*; Prieur, Desprès, Guillard, Peschet, Robert, Lenourichel, Minot, Godefroy, Lefèvre, Castel.

Géomètres de 2e. classe.

MM. Hallot, Catillon, Quesney, Adeline.

RECEVEURS DES FINANCES.

M. le comte d'Osseville, *receveur général.*

Receveurs particuliers : MM. Leroy, à Bayeux; le vicomte de la Belinaye, à Falaise; Begouen, à Lisieux; Gillotin, à Pont-l'Evêque; Berrurier, à Vire.

Payeur du département : M. Abel Langlois.

PERCEPTEURS.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Bayeux : *Varin*, percepteur; Isigny, Osmanville : *Lebourg*, p.; Balleroy, la Bazoque, Litteau, Montfiquet, Planquery : *James*, p.; Bricqueville, Bernesq, Colombières : *Lebreton*, p.; Caumont, Lalande-sur-Drôme, la Vacquerie, Sept-Vents : *Latouche*, p.; Crouay, Campigny, Cottun, Ranchy : *Renouf*, p.; Cormolain, Foulognes, Salen, St-Martin-le-Vieux : *Youf*, p.; Cartigny-Lépiney, Cartigny-Tesson, Lison, St-Laurent-du-Bieu, Lahaye-Piquenot, Notre-Dame-de-Blagny, Baynes, Saint-Marcouf : *Guelle*, p.; Cardonville, Fontenay, Geffosse, St-Clément, St-Germain-Dupert : *Fauconnier*, p.; Commes, Argouges-sur-Aure, Fontenailles, Longues, Maisons, Marigny, Port-en-Bessin : *Lafosse*, p.; Crépon, Bazenville, le Manoir, Meuvaines, Villiers-le-Sec, Vienne : *Mallet*, p.; Etréham, Colleville, Huppain, Ste.-Honorine-des-Pertes, Surrain : *Roussel*, p.; Ecrammeville, Canchy : *Carité*, p.; Englesqueville, Asnières, Formigny, Louvières, St-Laurent, Vierville : *Morel*, p.; Hottot, Anctoville, Feuguerolles-sur-Seulles, St-Germain-d'Ectot, Longraye, Orbois, Sermentot, Torteval : *Bouquet*, p.; Juaye, Bernières, Bucéels, Chouain, Couvert, Lingèvres : *Boutry*, p.; la Cambe, Deux-Jumeaux, Longueville : *Morel*, p.; Littry, le Molay, le Tronquay, Tournières : *Lélu*, p.; Livry, Cahagnolles, Parfouru-Leclin, Quesney-Guesnon, Ste-Honorine-de-Ducy : *Cardine*, p.; Mandeville, Mosles, Rubercy, Tessy : *Leprestre*, p.; Maisy, Cricqueville, Grandcamp,

St-Pierre-du-Mont : *Mauny*, p. ; Neuilly, les Oubeaux : *Duclos-Mesnil*, p. ; Nonant, Condé-sur-Seulles, Ellon, Monceaux, St-Martin-des-Entrées : *Denis*, p. ; Ryes, Arromanches, Asnelles, Manvieux, St.-Côme-de-Fresnay, Tracy-sur-Mer : *Adam*, p. ; Sommervieu, Esquay, Magny, St-Vigor-le-Grand, St-Sulpice, Vaux-sur-Aure : *Couespel*, p. ; Saon, Blay, le Breuil, Saonnet : *Coeffet*, p. : Subles, Agy, Arganchy, Gueron, Noron, St-Amator, St-Loup-Hors : *Desfosses*, p. ; Trévières, Aignerville, Engranville : *Desruisseaux*, p. ; Vaucelles, Barbeville, Cussy, Hérils, Sully, Tour : *Pillet*, p. ; Ver, Banville, Colombiers-sur-Seulles, Graye, Ste-Croix-sur-Mer, Tierceville : *Le Sénécal*, p. ; Vouilly, Castilly, Mestry, Monfréville, la Folie, St-Martin-de-Blagny : *Planquette*, p. ; Vaubadon, Castillon, St-Paul-du-Vernay, Trungy · *Tostain-Goville*, p.

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Caen, 1er. arrondissement : *Delarocque-Cahan*, percepteur : Caen, 2e. arrondissement : *Danne*, p. ; Caen, 3e. arrondissement : *Lecourtois de Montamy*, p. ; Airan, Cesny-aux-Vignes, Ouézy, Billy, Cinq-Autels, Bénauville, Chicheboville, Poussy : *Quentin de Coupigny*, p. ; Argences, Bellengreville, Moult, Vimont : *Duporl*, p. ; Audrieu, Carcagny, Loucelles, Sainte-Croix-Grand-Tonne, Brouay, Ducy-Ste-Marguerite : *Mesnil*, p. ; Bavent, Hérouvillette, Escoville, Robehomme : *Mauger*, p. ; Bény-sur-Mer, Amblie, Fontaine-Henry, Reviers : *Lecocq*, p. ; Bernières-sur-Mer, Courseulles, Tailleville : *Durand*, p. ; Bretteville-l'Orgueilleuse, Putot, Norrey, Secqueville-en-Bessin : *Baton*, p. ; Bretteville-sur-Odon, Louvigny, Venoix : *Vaultier* p. ; Bourguébus, Garcelles-Secqueville, St-Aignan-de-Cramesnil, Tilly-la-Campagne, Hubert-Folie, Rocquancourt, Conteville : *Le Moigne*, p. ; Bénouville, Ouistreham, Blainville, St-Aubin-d'Arquenay : *de Vandes*, p. ; Cagny, Frénouville, Grentheville, Soliers, Emiéville : *Mofras*, p. ; Clinchamps, Laize-la-Ville, May, Fontenay-le-Marmion, St-Martin-de-Fontenay : *Gaugain*, p. ; Curcy, Ouffières, Goupillières, Trois-Monts, Préaux, la Caine, Montigny, Maisoncelles-sur-Ajon : *Desclais*, p ; Courvaudon, le Mesnil-au-Grain, St-Aignan-le-Malherbe, Banneville-sur-Ajon, Longvillers, Landes : *Delalande*, p. ; Cheux, St-Manvieu, le Mesnil-Patry, Christot, Tessel : *Daigremont*, p. ; Creully, Cainet, Lantheuil, Pierrepont, St-Gabriel : *Donzé*, p. ; Cairon, Lasson, le Fresne-Camilly, Rosel, Villons-les-Buissons : *Criquet*, p. ; Douvres, Anguerny, Cresserons, Plumetot : *Laurent*, p. ; Evrecy, Bougy, Esquay, Gavrus, Neuilly-le-Malherbe, Ste-Honorine-du-Fay, Vacognes : *Pouilly*, p. ; Hamars, Bonnemaison, Campandré, St-Martin-de-Sallen, Valcongrain : *Verel*, p. ; Hermanville, Colleville, Lion : *Bertauld*, p. ; Hérouville, Cambes, Epron, St-Contest : *Picot de Magny*, p. ; Ifs, Allemagne, Cormelles, St-André-de-Fontenay : *Leroy*, p. ; Langrune, Luc : *Fallue*, p. ; Mathieu, Beuville, Biéville, Périers : *Savary*, p. ; Martragny, Brécy, Coulombs, Cully, Rucqueville, Vaux-sur-Seulles ; *Hue*, p. ; Mondeville, Colombelles, Cuverville, Giberville : *Chesnon*, p. ; Noyers, Arry, Bretteville-sur-Bordel, Grainville, le Locheur, Missy, Mondrainville, Tourville : *Peulbier*, p. ;

Ranville, Amfréville, Bréville, Merville, Sallenelles : *Christophle*, p. ; Rots, Authie, Carpiquet, St-Germain-la-Blanche-Herbe, St-Louet-près-Authie : *Doublet-Lafosse*, p. ; Sannerville, Banneville-la-Campagne, Démouville, Touffréville : *Duport-Delisle*, p. ; Troarn, Bures, Janville, St-Pair : *Moutier*, p. ; Tilly-sur-Seulles, Juvigny, Fontenay-le-Pesnel, St-Vaast, Vendes : *Bourrienne*, p. ; Thaon, Anisy, Basly, Colomby-sur-Than : *Fichet*, p. ; Varaville, Cabourg, Gonneville-sur-Merville, Petiville : *Bouet*, p. ; Vieux, Amayé-sur-Orne, Bully, Feuguerolles-sur-Orne, Maltot, Maizet, Avenay : *Mallet de Mailly*, p. ; Verson, Baron, Eterville, Fontaine-Etoupefour, Mouen : *Mahyer*, p. ; Villers-Bocage, Amayé-sur-Seulles, Maisoncelles-Pelvey, St-Louet-sur-Seulles, Tracy-Bocage : *Allard*, p. ; Villy-Bocage, Epiney-sur-Odon, Monts, Parfouru-sur-Odon, Tournay : *Pinsseau*, p.

Arrondissement de Falaise.

Falaise : *de Coulibœuf*, p. ; Boulon, Grimbosq, les Moutiers-en-Cinglais, Mutrecy, St-Laurent-de-Condel : *Martin*, p. ; Bretteville-sur-Laize, Cintheaux, Fresney-le-Puceux, Quilly : *Ramette*, p. ; Cesny-en-Cinglais, Barbery, Cingal, Fontaine-Halbout, Fresney-le-Vieux, le Mesnil-Touffray, Moulines, Espins : *Auger*, p. ; Clécy, la Pommeraye, le Bô, le Vey, St-Denis-de-Meré, St-Marc-d'Ouilly, St-Omer, St-Lambert, la Villette : *Guérin-Duclos*, p. ; Crocy, Beaumais, Fourches, le Marais-la-Chapelle, les Moutiers-en-Auge, Ners, Pertheville, Vignats : *Bertrand*, p. ; Coulibœuf, Ailly, Barou, Bernières, Damblainville, Louvagny, Morteaux, Ste-Anne-d'Entremont, Vicques, Norrey : *Quettier*, p. ; Condé-sur-Laison, Escures, Favières, Ifs-sur-Laison, Magny-la-Campagne, Quatre-Puits, Vieux-Fumé : *Lafontaine*, p. ; Harcourt, Croisilles, Esson, St-Benin, St-Rémy, Caumont, Cauville, Culey-le-Patry : *Surbled*, p. ; Jort, Courcy, Grisy, Morières, Perrières, Pont, Vendœuvre : *Pichon*, p. ; Meslay, Acqueville, Donnay, Placy, Tournebu, Combray : *Vauquelin*, p. ; Maizières, Ernes, Olendon, Rouvres, Sacy : *Vivier*, p. ; Ouilly-le-Basset, Cossesseville, le Détroit, les Isles-Bardel, Mesnil-Villement, Pierrefitte, Rapilly : *Picot de Magny*, p. ; Potigny, Bons, Soumont, St.-Quentin-la-Roche, Tassilly, Ussy : *Froschammer*, p. ; St-Germain-le-Vasson, Bray-en-Cinglais, Fontaine-le-Pin, Grainville, Ouilly-le-Tesson, Quesnay : *Bertrand*, p. ; St-Germain-Langot, Angoville, Bonnœil, Leffart, Martainville, Pierrepont, Treprel : *Crespin*, p. ; St-Martin-du-But, Cordey, Fourneaux, les Loges-Saulces, Martigny, Noron, St-Pierre-du-But, St-Vigor-de-Mieux, la Hoguette : *Mallet*, p. ; St-Silvain, Bray-la-Campagne, Fierville-la-Campagne, le Bû-sur-Rouvre, René-Mesnil, Soignolles : *Guesnon*, p. ; Urville, Cauvicourt, Estrées-la-Campagne, Bretteville-le-Rabet, Gouvix : *Aubert*, p. ; Villers-Canivet, Aubigny, St-Pierre-Canivet, Soulangi, Torp : *Mannouri*, p. ; Versainville, Epaney, Eraines, Villy, Fresné-la-Mère : *Malfilâtre*, p.

Arrondissement de Lisieux.

Lisieux ; St-Desir, St-Jacques : *Deshayes-Dapremont*, percepteur ; Orbec, la Vespière : *de Larcher*, p. ; Biéville,

Querville, Quettiéville : *Lallier*, p. ; Croissanville, Bissières, Canteloup, Magny-le-Freûle, Méry-Corbon : *Delamariouze*, p. ; Crèvecœur, St-Laurent-du-Mont, St-Loup-de-Fribois, St-Pair-du-Mont : *Delamare*, p. ; Courtonne-la-Ville, St-Martin-de-Mailloc, St-Pierre-de-Mailloc, St-Julien-de-Mailloc, St-Dénis-de-Mailloc, St-Paul-de-Courtonne : *Hébert du Rocher*, p. ; Ecots, Lieurey, la Gravelle, le Tilleul, Mittois, St-Georges-en-Auge : *Le Marchand*, p. ; Ecajeul, Doux-Marais, Ouville-la-Bientournée, St-Maclou, Ste Marie-aux-Anglais : *Heroult*, p. ; Friardel, Cernay, Cerqueux, la Cressonnière, la Folletière-Abenon : *Telles de la Potterie*, p. ; Fervaques, Cheffreville, le Croupte, St-Aubin-sur-Auquainville, Tonnencourt : *Bloceau*, p. ; Grandmesnil, Abbeville, Ammeville, Garnetot : *Debernier*, p. ; l'Hostellerie, Firfol, Fumichon, Ouilly-du-Houlley, St-Hyppolite-de-Canteloup : *Mouton*, p. ; Lessard et le Chesne, le Mesnil-Eudes, le Mesnil-Simon : *Riverain*, p. ; le Mesnil-Durand, le Mesnil-Germain, le Mesnil-Oury, St-Martin-des-Noyers : *Jourdain-Duverger*, p. ; Livarot, Heurtevent, le Mesnil-Bacley, Ste.-Marguerite-des-Loges : *Forget*, p. ; Lisores, St-Ouen-le-Houx, Ste.-Foy-de-Montgommery, St-Germain-de-Montgommery : *Dumarest*, p. ; le Mesnil-Mauger, Grand-Champ, St-Crespin : *Malfilatre*, p. ; Lécaude, les Monceaux, Mouteille, Notre-Dame-de-Livaye : *Le Rebours*, p. ; Moyaux, le Pin : *Avrouin*, p. ; Marolles, Courtonne-la-Meurdrac, Cordebugle : *Lebarrier*, p. ; Meulles, Familly, Préaux : *Le Rat*, p. ; Mézidon, Canon, le Breuil, Mirbel, Percy, Soquence : *Meslay*, p. ; Notre-Dame-de-Courson, Bellon, Bellouet, Moutiers-Hubert, St-Pierre-de-Courson : *Adam-Fontaine*, p. ; Notre-Dame-de-Fresnay, St-Martin-de-Fresnay, Réveillon, Tôtes, Vaudeloges : *Pepin*, p. ; le Prédauge, la Bossière, la Houblonnière, Lamotte, St-Aubin-sur-Algot, St-Pierre-des-Ifs : *Dorléans*, p. ; Roques, Fauguernon, Hermival-les-Vaux, Ouilly-le-Vicomte : *Daufresne*, p. ; St-Martin-de-la-Lieue, Beuvillers, Glos, le Mesnil-Guillaume, St-Hyppolite-des-Prés, St-Jean-de-Livet : *Moissard*, p. ; St-Germain-de-Livet, Auquainville, Prêtreville : *Le Rebours*, p. ; St-Pierre-sur-Dives, Berville, Carel, Douville, Hiéville, Thiéville : *Choppin*, p. ; St-Michel-de-Livet, Montviette, Ste-Marguerite-de-Viette : *Le Poissonnier*, p. ; St-Julien-le-Faucon, Castillon, Coupesarté, les Autieux-Papillon : *Gondouin*, p. ; Tordouet, la Chapelle-Yvon, St-Martin-de-Bienfaite, St-Cyr-du-Ronceray : *Bonneserre*, p. ; Tortisambert, la Brévière, la Chapelle-Hautegrue, les Autels, Monpinçon, St-Bazile : *Goupil*, p. ; Vieux-Pont, Boissey, Bretteville-sur-Dives : *Olivier*, p.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE.

Pont-l'Evêque, Saint-Melaine : *Desroques*, percepteur ; Honfleur, Larivière : *Fortin*, p. ; Ablon, Gonneville-sur-Honfleur : *Pimont*, p. ; Basseneville, St-Clair-de-Basseneville, St-Samson : *Quetel*, p. ; Beuvron, Brocotte : *Blondel*, p. ; Bonnebosq, la Chapelle-Hainfray, le Fournet, St-Eugène, Valsemé : *Fosse*, p. ; Beaufour, Clermont, Cresseveulle, Druval, St-Jouin, St-Aubin-Lébisay : *Hauvel*, p. ; Beaumont, Bourgeauville, St-Etienne-la-Tillaye : *Canoville*,

p.; Bonneville-le-Louvet, le Faulq : *Mannoury*, p.; Blangy, Fierville, Mesnil-sur-Blangy, le Brévedent, les Parcs-Fontaines : *Lachey*, p.; Cricqueville, Angerville, Brucourt : *Denis*, p.; Cléville, Héritot, Hernetot, Rupierre, St-Pierre-du-Jonquet, St-Ouen-du-Mesnil-Auger : *Moulin*, p.; Cambremer, Grandouet, la Roque-Baignard, St-Ouen-le-Pin : *Ledard*, p.; Dives, Grangues, Periers : *Harel*, p.; Dozuley, Putot, St-Leger-du-Bosq : *Marguerit*, p.; Danestal, Annebault, Branville, Donville, Heuland : *Lecomte*, p.; Genneville, Fourneville, Le Theil, Quetteville : *Moutier*, p.; Gonneville-sur-Dives, Auberville, Beuzeval, St-Vaast, Villers-sur-Mer : *Vimard*, p.; Hottot, le Ham : *Pannier*, p.; Léaupartie, Auvillars, Montreuil, Répentigny, Rumesnil, *Fortin*, p.; le Breuil; Ecorcheville, Norolles; St-Philbert-Deschamps : *Ernoult*, p.; Manerbe, Coquainvilliers, Formentin : *Delaroque*, p.; Notre-Dame-d'Estrées, Corbon, les Authieux-sur-Corbon : *Briand*, p.; Pennedepie, Barneville, Cricqueboeuf, Equemauville, Vazouy, Villerville : *Debouis*, p.; Pontfol, Gerrots, les Groisilliers, St-Gilles-de-Livet, Victot : *Dupont-Glace*, p. Reux, Clarbec, Drubec : *Coquet de Genneville*, p.; St-Julien-sur-Calonne, Launay, Manneville-la-Pipard, Surville : *Fouchaux*, p.; St-Martin-aux-Chartrains, Canapville, Coudray, Englesqueville, Tourville : *Dufresney*, p.; St-André-d'Hébertot, les Authieux-sur-Calonne, le Vieux-Bourg, St-Benoit-d'Hébertot, *Patin*, p.; St-Gatien : *Le Tenneur*, p.; St-Pierre-Azif, Blonville, Glanville, Vauville : *Mariette*, p.; St-Hymer, le Torquesne, Pierrefitte : *Ermenoult*, p.; Touques, Bonneville-sur-Touques, Hennequeville, Trouville : *Leterrier*, p.; Tourgéville, Binerville, Deauville, St-Arnoult : *Quetel*, p.

ARRONDISSEMENT DE VIRE.

Vire : *Collin*, percepteur; Condé-sur-Noireau, St-Germain-du-Crioult : *Grivel-Labinetière*, p.; Aunay, Bauquay, Onde-Fontaine, Roucamp : *Angot*, p.; Burcy, Chênedollé, Presles, Viessoix : *Villemer*, p.; Clinchamps, Mesnil-Cossois, Sept-Frères, St-Manvieu, *Chesné*, p.; Coulonces, Campagnolles, Etouvy, la Graverie; *Laroque-Murie*, p.; Cahagnes, Dampierre, la Ferrière-au-Doyen, les Loges, St-Jean-des-Essartiers : *Rondel*, p.; Landelles, Beaumesnil, Mesnil-Robert, Mesnil-Benoist : *Haye*, p.; Béni-Bocage, Beaulieu, Carville, le Desert, le Reculey, Monchamp-le-Grand, St-Charles-de-Percy, *Ballat*, p.; le Tourneur, Arclais, Bremoy, Mesnil-Auzouf, Mouchauvet, Montamy, St-Pierre-Tarentaine : *Lethuit*, p.; Lassy, Larocque, Letheil, Estry, Pierres : *Goislard de Ladroitière*, p.; Neuville, Tallevende-le-Petit ou St-Martin-de-Tallevende, Vaudry, *Saillofest*, p.; Pont-Farcy, Annebecq, Bures, Malloué, Pleinesœuvres, Pont-Bellanger, St-Marie-Outre-l'Eau, *Jugelé*, p.; Proussy, la Chapelle-Engerbold, Périgny, Pontécoulant, St-Pierre-la-Vieille, St-Vigor-des-Mezerets : *Corbel*, p.; St-Sever, Boisbenâtre, Courson, Fontenermont, St-Aubin-des-Bois, Legast : *de Couespel*, p.; St-Martin-des-Besaces, la Ferrière-Harang, St-Denis-Maisoncelles, St-Ouen-des-Besaces : *Edeline*, p.; Ste-Marie-Laumont, Campeaux, Montbertrand, St-Martin-Don, *Debré*, p.; St-Georges-d'Aunay, Coulvain, Jurques, la Bigne, St-

Pierre-du-Fresne : *de Panthou*, p. ; St-Jean-le-Blanc, Banvou, la Ferrière-Duval, le Plessis-Grimoult, Lénault : *Boullement*, p. ; Truttemer, le Grand, Maisoncelles-la-Jourdan, Lalande-Vaumont, Roullours, Truttemer-le-Petit : *Durand*, p. ; Tallevende-le-Grand, Champ-du-Bout : *Murie*, p. ; Vassy, Bernières-le-Patry, Rully, *Le Cordier de Chanlieu*, p.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

M. Ceillier, *directeur*.

Inspecteurs : MM. Follope, à Caen ; Lemasurier, à Lisieux ; Maugon de la Lande, à Bayeux.

Vérificateurs : MM. Decouespel, à Vire ; Hue, à Caen ; Lapouyade, à Livarot. 1er. *Commis*, M. Ceillier fils.

Garde-magasin du timbre : M. Copineau. *Receveur du timbre extraordinaire* : M. Godet. *Timbreur* : M. Delaunay.

Conservateurs des hypothèques : MM. Degand, à Caen ; Antelme, à Bayeux ; Desmoutiers, à Falaise ; Michel, à Lisieux ; Lecordier, à Pont-l'Evêque ; Audouillé, à Vire.

Receveurs : MM. Blin, à Caen (actes civils, successions et timbre) ; Beschet - Peschardière (actes judiciaires, domaines et timbre) ; Villette, à Argences ; Paysant, à Creully ; Degand fils, à Evrecy ; Duprelle, à la Délivrande ; Amette, à Tilly-sur-Seulles : Leboucher, à Villers-Bocage. — Rouvin, à Bayeux (actes civils, successions et timbre) ; Binot, à Bayeux (actes judiciaires, domaines et timbre), Despujol, à Balleroy ; Fleury, à Isigny ; Ledieu-Ruaudière, à Trévières. — Tocville, à Falaise (actes civils et success.) ; Fouquet, à Falaise (actes jud., dom. et timbre) ; Lhonorey, à Harcourt ; Champin, à St.-Silvain. — Joret, à Lisieux (actes civils, successions et timbre) ; Heurtaut-Morandière, à Lisieux (act. jud., dom. et timbre) ; Renault, à Livarot ; Miard-Tardière, à Orbec : Brunet, à St.-Pierre-sur-Dives — Leroyer, à Pont-l'Evêque ; Sauger, à Blangy ; Troussel, à Cambremer ; Sergent, à Dives ; Legrand, à Honfleur. — Letourneur, à Vire ; Lebel, à Aunay ; Vaullegeard, à Condé-sur-Noireau ; Leconte, à St.-Sever.

Surnuméraires : MM. Aumont, à Pont-l'Evêque; Desmoutiers fils, à Falaise; Joyau, à Caen; Vaullegeard fils, à Condé; Hue fils, à Caen.

Douanes.

1°. *Partie du Calvados comprise entre la Touques et la Vire.*

M. Cadran, *directeur*, à Cherbourg.

Inspection de Caen.

Service sédentaire.

MM. Duhautplessis, *inspecteur*; Lemore, *receveur principal*; De Classé, *sous-inspecteur sédentaire*; Hommassel, *contrôleur aux entrepôts*; Pagard, *commis principal à la navigation*; Lenormand de Viette, *receveur aux déclarations*; Dieuavant, de Bernières, Philippe, Degrieux, *vérificateurs*; Lhermitte, *commis de recette*; Richer, *commis aux expéditions*; Dieuavant fils, *surnuméraire*.

Receveurs-subordonnés : MM. Feautrier, à Isigny; Leloutre, à Grandcamp; Dubousquet, à Port-en-Bessin; Delamarre de Plesmont, à Courseulles; Millot, à Luc; Dubost, à Dives.

Visiteurs : MM. Lemoigne, à Isigny; Leclerc de Cerny, à Luc.

Service actif.

Contrôleurs de brigades : MM. Legros, à Grandcamp; Blanchard, à la Délivrande; Banville, à Sallenelles. *Lieutenans principaux :* MM. Turbert, à Caen; Blanchard, à Isigny. *Lieutenans d'ordre* : MM. Centurione, à Vierville; Thouin, à Port-en-Bessin; Marie, à Ver; de Fréville, à Langrune; Barbanchon, à Ouistreham; Feautrier, à Dives.

2°. *Partie du Calvados comprise entre la Touques et la Seine.*

M. Galot, *directeur*, à Rouen.

Inspection d'Honfleur.

Service sédentaire.

MM. Deheere, *inspecteur*; Roussel, *receveur*

principal ; Oursel , *sous-inspecteur sédentaire* ; Lelièvre , *contról. aux entrepôts* ; Fossard , *commis principal à la navigation* ; Divet , Corbin , Honestreet , Dufetel , *vérificateurs* ; Lecomte , *receveur aux déclarations* ; Vaguet , Delaunay , *commis aux expéditions* ; Delarue , *commis de recette.*

Receveurs : MM. Beaunier , à Touques ; Rousselin , à Trouville ; Buttel, à Villerville ; Crevel , à Saint-Sauveur. *Visiteur* : M. Moheau , à Touques.

Service actif.

MM. Margollé , *contrôleur de brigades , à Honfleur* ; Bazire , *lieutenant principal* , à Honfleur ; Aoufray , *lieutenant d'ordre* , à Trouville ; Conguet , *lieutenant d'ordre* , à Saint-Sauveur.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Caen.

MM. Rageot la Roche , directeur du département ; di Pietro , contrôleur de comptabilité , chargé du service de l'arrondissement de Caen ; Clausier , 1er. commis de direction (contrôleur de ville) ; Mahieu , contrôleur ambulant , chargé des arrondissemens de Caen et Bayeux ; Courtellemont , receveur principal ; Mme. Limare , entreposeur des tabacs et des poudres ; Willemin , contrôleur de ville ; Mestivier , *id.* ; Oudaille , *id.*

Bayeux.

MM. Desprez , directeur d'arrondissement ; Labbey , receveur principal ; Lebailly , entreposeur des tabacs et des poudres ; Levaillant de la Boissière , contrôleur de ville.

Falaise.

MM. Belly de Bussy , directeur d'arrondissement ; Lemoyne , contrôleur ambulant , chargé des arrondissemens de Falaise et Vire ; Girard , receveur principal ; Delisalde-Castremont , en-

treposeur des tabacs et des poudres; Gosse, contrôleur de ville.

Honfleur.

MM. Bouffey, directeur d'arrondissement; Lemaistre, receveur principal; Mme. de Ménibus, entreposeur des tabacs et des poudres; Morel, contrôleur de ville.

Lisieux.

MM. Péeters, directeur d'arrondissement; de Boisredon, contrôleur ambulant, chargé des arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque; Bigot, receveur principal; Tabarie, entreposeur des tabacs et des poudres; Lerozay, contrôleur de ville.

Vire.

MM. Despréaux, directeur d'arrondissement; Lachaud, receveur principal; Rouyer, entreposeur des tabacs et des poudres; Delavergne, contrôleur de ville.

Marque d'or et d'argent.

MM. Willemin, contrôleur; Courtellemont receveur; Nicolas, essayeur.

Octrois.

MM. Lebourlier de Saint-Martin, préposé en chef, à Caen; Turgis, *id.*, à Bayeux; Lemerle, *id.*, à Falaise; Lamy, à Honfleur; Hervieu, à Vire.

POSTES.

MM. le chevalier des Etangs, directeur à *Caen*; Roland, sous-inspecteur; Dauhert, directeur à la Délivrande; Guillemin, à Tilly-sur-Seulles; Julien, à Troarn; Langlois, à Villers-Bocage; de Crauzot, *à Bayeux*; Malherbe, à Balleroy; Fortin, à Isigny; veuve Roland, *à Falaise*; Hamard, à Harcourt; Verdun, à Langannerie (hameau d'Urville); Hubert, *à Lisieux*; Hudry, à Croissanville; Goupil, à Livarot; Garnier, à Orbec; Bonnefoy, *à Pont-l'Evêque*;

Duprey, à Dives; Langlois, à Dozuley; Fils, à Honfleur; Biette, à Touques; Roland, *à Vire;* Rivière, à Aunay; veuve Lemarchand, á Condé-sur-Noireau; Asselin, à St.-Sever.

Employés (à Caen) : MM. le chᵉʳ. Courval de Bonnechose, Vintras père, Caraboeuf, Guillard, Lemarié. *Surnuméraire* : M. Pichon.

Forêts.

3ᵉ. *Conservation forestière.*

M. de Sezille, conservateur à Rouen.

Inspecteur à la résidence de Caen : M. Samson-Deschamps.

Sous-Inspecteur : M. de Ponsort, à *Bayeux*.

Gardes-généraux : MM. Allain, à la résidence de Vire; Brée, à la résidence de Falaise.

Arpenteurs : MM. Deby, à Balleroy; Férault-Larue, à Roucamp.

Loteries.

MM. Tasset, *inspecteur divisionnaire* à Caen; Péronne, *contrôleur*,

§. VIII. Ministère du commerce et des manufactures.

Chambre de commerce de Caen.

MM. Dumesnil-Dubuisson, *président;* Gosselin, négociant-armateur; N. Cavelier, négoc.; Bouillie aîné, banquier; P. Leblond, fabricant de dentelles; Urbain Lefrançois, ancien négoc.; J. B. Bonnaire, négociant et fabricant de dentelles; F. Manoury, négoc.-armateur; Bacot, négociant; Deboislambert, avocat, *secrétaire-archiviste*.

Chambre consultative des manufactures, fabriques, arts et métiers.

Chambre consultative de Bayeux.

MM. Conseil, maire, *président;* Tardif, Briol; Mariette-Dumesnil, Lecreps-la-Chaussée, Feret-Dulongbois, Bazire.

Chambre consultative de Lisieux.

MM. de Bellemare, maire, *président;* Hon-

lette, Ricquier, Buhot, Bénard, Hubert, Fleury.

Chambre consultative de Vire.

MM. Huillard-Daignaux, maire, *président ;* Rogue-Vivien, Chemin-Dupré, Durand-Duval, Désétables, Juhel, Maubant.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Caen.

MM. J. B. Bonnaire, *président ;* Alex. Leroy, *vice-président ;* Paul Moisson, P. Leblond, M. Gervais, Helland, Angé, Lecresne, Hamon, Bompain. *Suppléans* : MM. Perrin, Blondel. *Secrétaire* : M. Hamel. *Huissier* : M. Gascoin.

Vire.

MM. Chemin, *président ;* Saillofest, *vice-président ;* Desmortreux, Lelandais, Leterrier, Leconte, Levergeois, Laubé, Allais-Porquet, *secrétaire.*

COURTIERS DE COMMERCE ET AGENS DE CHANGE.

Place de Caen.

MM. Bazin, Mangon-Laforest et Lepelletier, *courtiers de commerce.* Bunel, *agent de change, courtier de marchandises.*

Place d'Honfleur.

MM. Duval, Pellecat, Huet et Maquerel, *courtiers maritimes.*

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE.

MM. Desloges, *directeur-général ;* Jules de Gournay, *commissaire du gouvernement.*

ÉCOLE D'ÉQUITATION.

M. Nerval-Dejean, lieutenant-colonel, commandant de l'école, à Caen.

MUTATIONS SURVENUES DEPUIS L'IMPRESSION.

Par ordonnance du Roi, du 13 novembre 1828, M. le marquis de Vaulchier, directeur-général des postes, a été nommé *directeur-général des douanes.*

Par une autre ordonuance, du même jour, M. le baron de Villeneuve, directeur-général des douanes, a été nommé *directeur-général des Postes.*

FIN.

TABLE

ES MATIÈRES

CHAPITRE VI. PERSONNEL.

FIN DE LA TABLE.